

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 23 AVRIL 2014

VOLUME 190

**JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me ÉLIZABETH FERLAND,  
Me EMMA RAMOS-PAQUE,  
Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec  
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me SÉBASTIEN DYOTTE pour le Bureau du syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	10
CLAUDE PAQUET	
INTERROGÉ PAR Me ÉLIZABETH FERLAND	12
ANDRÉ PRUD'HOMME	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	306

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
139P-1603 : Note du 28 août 2001 - Analyse de la soumission du lot 1 du rond-point Acadie avec l'augmentation de l'estimé	17
139P-1604 : Télécopie d'une lettre de Paul-André Fournier à Liguori Hinse datée du 12 septembre 2001 - Contrat 5230-00-0906 Réaménagement du rond-point l'Acadie - Négociations avec le plus bas soumissionnaire	19
139P-1605 : Contrats de construction - Instructions aux fournisseurs par le MTQ	51
139P-1606 : Analyse de la soumission pour le lot 2 du rond-point Acadie #5230-02-0902 du 22 avril 2002	56
139P-1607 : Note du 1er mai 2002 sur la négociation du contrat avec l'entrepreneur	73

- 139P-1608 : Autorisation ministérielle pour le lot  
2 du rond-point l'Acadie signée le 13  
mai 2002  
89
- 139P-1609 : Ajout à l'analyse de la soumission  
Contrat no 5230-02-0902 -  
Réaménagement du rond-point l'Acadie -  
lot 2 du 1er mai 2002  
106
- 139P-1610 : Contrat entre le MTQ et Constructions  
Louisbourg ltée pour le lot 2 du Rond-  
point Acadie \$5230-02-0902 et son  
annexe.  
109
- 139P-1611 : Lettre du MTQ du 29 mai 2002 -  
Autorisation de débiter les travaux  
pour le lot 2 du Rond-point Acadie 3  
5230-02-0902  
114
- 139P-1612 : Compte rendu de la réunion de chantier  
no 1 pour le réaménagement du rond-  
point l'Acadie - Lot 2 du 8 mai 2002  
117
- 139P-1613 : Tableau de comparaison entre les prix  
unitaires moyens du MTQ, l'estimation

	unitaire et les prix unitaires soumissionnés pour le béton pour les différents lots du Rond-point Acadie	146
139P-1614 :	Demandes d'autorisation ministérielle relatives aux dépassements de coûts dans le lot 2 du Rond-point Acadie 35230-02-0902, en liasse	159
139P-1615 :	Lettre du 19 mars 2003 - Projet de réaménagement du rond-point l'Acadie Lot 2, Supplément au contrat 5230- 02-0902	171
139P-1616 :	Demande d'autorisation du 9 avril 2003 relative aux dépassements de coût dans le lot 2 du rond-point l'Acadie #5230- 02-0902	175
139P-1617 :	Note de service de François Beaudry à Gilles Roussy du 31 juillet 2003 - Rapport final - Autorisation ministérielle (Supplément au contrat du rond-point l'Acadie lot 2	188

- 139P-1618 : Courriel du 31 octobre 2003 à Liguori  
Hinse - Rapports Acadie  
194
- 139P-1619 : Autorisation ministérielle pour les  
dépassements de coûts dans le lot 2  
du Rond-point Acadie # 5230-02-0902  
du 24 janvier 2004  
201
- 139P-1620 : Autorisation ministérielle pour les  
dépassements de coûts dans le lot 2  
du rond-point l'Acadie #5230-02-0902  
du 22 juillet 2005  
203
- 139P-1621 : Commentaire sur la soumission pour  
le lot 3 du Rond-point Acadie 5230-  
02-0905  
211
- 139P-1622 : Échanges entre Claude Paquet et Henri  
Gilbert relatifs à des dépenses  
additionnelles dans le cadre du lot 4  
du Rond-point l'Acadie #5230-03-0909  
215
- 139P-1623 : Bordereaux de soumission et estimé de  
l'item « acier d'armature », en liasse  
224

- 139P-1624 : Bordereau des quantités et des prix  
pour le lot 3B Sortie St-Laurent du  
Rond-point Acadie contrat 5230-03-0907  
247
- 139P-1625 : Rapport de soumissions pour le lot 4  
du rond-point Acadie, contrat #5230-  
03-0909  
259
- 139P-1626 : Échanges entre Claude Paquet et Henri  
Gilbert relatifs à des dépenses  
additionnelles dans le cadre du lot 4  
du rond-point l'Acadie, #5230-03-0909  
262
- 139P-1627 : Documents relatifs au comité de  
sélection formé pour le contrat 5200-  
99-FZ03  
286
- 139P-1628 : Documents relatifs au comité de  
sélection formé pour le contrat 8505-  
07-CC01  
290
- 140P-1629 : Bureau du syndic de l'Ordre des  
ingénieurs du Québec - Exposé des  
faits des dossiers SYN2008-022,  
SYN2012-143 et SYN2012-037, 12 mars



VOLUME 190  
Le 23 avril 2014

- 9 -

2014

309

140P-1630 : Organigramme sommaire du dossier M80-  
98-05 au 8 mars 2014

341

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-troisième  
2 (23e) jour du mois d'avril,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:31:19)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
9 s'identifier, s'il vous plaît?

10 Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 Oui. Bonjour. Élizabeth Ferland pour la Commission.

12 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

13 Bonjour. Emma Ramos-Paque pour la Commission.

14 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

15 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
16 général du Québec.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général  
19 du Québec.

20 Me PIERRE HAMEL :

21 Bonjour. Pierre Hamel, pour l'Association de la  
22 construction du Québec.

23 Me MÉLISSA CHARLES :

24 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la  
25 construction du Québec.

1 Me DENIS HOULE :

2 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
3 l'Association des constructeurs de routes et grands  
4 travaux du Québec.

5 Me SIMON LAPLANTE :

6 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
7 constructeurs de routes et grands travaux du  
8 Québec.

9 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

10 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
11 Québec.

12 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

13 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des  
14 ingénieurs du Québec.

15 Me PIERRE POULIN :

16 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites  
17 criminelles et pénales. Bonjour.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bonjour, Monsieur Paquette.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Pourriez-vous vous lever pour l'assermentation,  
22 s'il vous plaît?

23

24

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vint-troisième  
2 (23e) jour du mois d'avril,

3

4 A COMPARU :

5

6 CLAUDE PAQUET, ingénieur retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Paquet.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Ce matin, on va passer à travers, comme je  
14 l'avais annoncé la semaine dernière, différents  
15 lots. Juste avant de commencer avec le lot 2, je  
16 vais revenir sur certaines choses qu'on a peut-être  
17 survoler rapidement jeudi dernier ensemble  
18 concernant le lot 1.

19 Alors, je vais demander à madame Blanchette  
20 si c'est possible d'afficher la pièce qui a été  
21 déposée à titre 139P-1601 qui est à l'onglet 3,  
22 s'il vous plaît. C'est la... c'est la note de  
23 service, là, dont on a discuté ensemble la semaine  
24 dernière et sur laquelle il y avait une annotation  
25 manuscrite de votre supérieure de l'époque Paul-

1 André Fournir, c'est exact?

2 R. Exact.

3 Q. **[3]** Vous avez souvenir qu'on a discuté de ça  
4 ensemble la semaine dernière.

5 R. Oui.

6 Q. **[4]** Parfait. Donc, je vais regarder avec vous, je  
7 voudrais qu'on se dirige vers la page numéro 3,  
8 s'il vous plaît. Donc, ici, on voit l'analyse des  
9 soumissions qui est le rapport justificatif, là,  
10 dont on a parlé qui explique justement l'écart  
11 entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé qui a  
12 été préparé par la firme de consultant, c'est  
13 exact?

14 R. C'est ça, c'est le... l'annexe qui résume le  
15 rapport justificatif fait par le mandataire.

16 Q. **[5]** Parfait. Donc, on voit ici à cette page-là que  
17 l'estimation est à un million neuf cent quatre-  
18 vingt-un mille huit cent trente-sept et cinquante  
19 (1 981 837,50 \$) et on voit le montant soumissionné  
20 de... du plus bas soumissionnaire qui est de deux  
21 millions neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent  
22 soixante-douze (2 979 672 \$). L'autre fois, je  
23 m'accrochais dans certains chiffres, là, mais c'est  
24 ceux... c'est ceux-là qu'on lit ici, c'est exact?

25 R. Exact.

1 Q. [6] Parfait. On va continuer à avancer parce que,  
2 on voit à travers le document, si on se dirige à la  
3 page 5, s'il vous plaît, on voit ici, j'imagine,  
4 c'est un début de travail, là, parce qu'on voit  
5 qu'il y a encore des notes manuscrites et on voit  
6 toujours l'écart entre l'estimation et le montant  
7 et on voit le montant estimé et soumissionné qui  
8 sont les mêmes montants, là, les... la colonne...  
9 la troisième colonne et la quatrième qui est les  
10 montants que je viens de vous lire précédemment,  
11 c'est exact?

12 R. Oui, c'est exact.

13 Q. [7] Parfait. Si on tourne la page maintenant, on  
14 voit le détail des estimations « Analyse  
15 comparative des prix ». À gauche, on voit que  
16 maintenant l'estimation du Ministère des Transports  
17 qui est indiquée à cette page est deux millions  
18 trente-neuf mille neuf cent soixante-dix-sept et  
19 cinquante (2 039 977,50 \$), donc on voit que c'est  
20 pas le même chiffre qu'on avait au début du  
21 document. Et on voit à la soumission, toujours au  
22 même prix, elle, elle n'a pas bougé, pour un écart  
23 cette fois-ci de neuf cent trente-neuf mille six  
24 cent quatre-vingt-quatorze et cinquante  
25 (939 694,50 \$), ce qui amène l'écart à quarante-six

1           pour cent (46 %). Est-ce que vous savez, est-ce que  
2           vous avez souvenir de cette modification dans  
3           l'estimé?

4           R. Pas de souvenir précis, mais je peux donner une  
5           explication, là, qui devrait être celle qui a...  
6           qui a engendré ça. C'est que souvent on lance un  
7           appel d'offres avec une estimation et, en cours  
8           d'appel d'offres, il y a des addendas qui sont émis  
9           qui viennent un peu changer l'estimation, mais des  
10          fois, il y a pas toujours la correction qui est  
11          faite au niveau du montant estimé initial du  
12          Ministère. Alors, des fois, on peut parler de la  
13          première estimation qui était lors de la  
14          transmission des documents d'appel d'offres, alors  
15          que plus tard on peut prendre le nouveau chiffre  
16          qui a été... qui corrige cette estimation par les  
17          addendas, mais sans que le premier chiffre ait été  
18          corrigé.

19          Q. **[8]** Mais, là, on est après l'ouverture des...

20          R. Oui, oui.

21          Q. **[9]** ... des soumissions, c'est ça.

22          R. Effectivement. Oui.

23          Q. **[10]** Et est-ce que vous savez si c'est de cette  
24          façon-là que ça a été fait dans ce cas-ci?

25          R. Bien, comme je vous dis, j'ai pas le... je peux pas

1 expliquer la différence, là. Mais c'est des... des  
2 écarts qu'on... souvent les addenda amènent des  
3 changements dans l'estimation puis ça pouvait  
4 arriver que le montant initial de l'estimation  
5 était pas changé.

6 Q. **[11]** O.K. Et est-ce que... Parce qu'on voit, au  
7 début du document, qu'il y a une note de service  
8 par votre supérieure qui est adressée à monsieur  
9 Liguori Hinse, sous-ministre adjoint. Est-ce que  
10 vous savez si c'est le montant de l'estimé d'un  
11 million neuf (1,9 M) qui a été présenté au sous-  
12 ministre ou si c'est l'estimé modifiée à la hausse,  
13 de deux millions (2 M), qui a été présenté?

14 R. Bien, dans ce cas-ci je me rends compte que,  
15 malheureusement, le sous-ministre a reçu les deux  
16 chiffres. Dans la... la synthèse de l'analyse, il a  
17 reçu le chiffre... on mentionne le chiffre un  
18 million neuf cent quatre-vingt-un (1,981 M) mais,  
19 quand on va dans le détail des explications du  
20 mandataire, il y a un chiffre de deux millions  
21 trente-neuf (2,039 M), là, il y a un écart  
22 d'environ cinquante mille dollars (50 000 \$), là.

23 Q. **[12]** Je vais vous faire afficher un autre document  
24 qui va peut-être vous aider.

25 C'est l'onglet 32, Madame Blanchette.



1 LA GREFFIÈRE :

2 Est-ce que vous le produisez?

3 Me ÉLIZABETH FERLAND :

4 Juste un instant. Parfait. Donc, oui, je vais le  
5 produire, 139P-1603.

6

7 139P-1603 : Note du 28 août 2001 - Analyse de la  
8 soumission du lot 1 du rond-point  
9 Acadie avec l'augmentation de l'estimé

10

11 Q. **[13]** Alors, on voit, sensiblement, c'est la même  
12 note qu'on voyait tout à l'heure à l'exception près  
13 qu'il y a pas la note manuscrite dans le haut, de  
14 votre supérieur. Mais, si on descend un petit peu,  
15 c'est la même date, c'est le même destinataire, et  
16 - descendez encore - on voit un sceau du Ministère  
17 des Transports, le bureau de la direction de l'Île  
18 de Montréal, du cinq (5) septembre deux mille un  
19 (2001). Et là on voit que c'est le service soutien  
20 à la gestion. Est-ce que... Puis, si on suit les  
21 pages, la page 2, là on voit vraiment l'estimé...  
22 le deuxième, là, qui est l'estimé modifié. Est-ce  
23 qu'on peut comprendre que ce serait cette version  
24 officielle là qui a été envoyée à... à monsieur  
25 Hinse?

1 R. Mais, d'après moi, monsieur Hinse a reçu le... ce  
2 rapport justificatif là, le résumé, et aussi des  
3 tableaux qui accompagnent ce rapport-là, avec les  
4 deux chiffres différents.

5 Q. **[14]** Avec les deux chiffres différents.

6 R. Oui.

7 Q. **[15]** Puis avez-vous souvenir qu'on vous ait posé  
8 des questions parce que... comment ça se fait que  
9 l'estimé a été modifié à la hausse?

10 R. Non, j'ai pas... j'ai pas souvenir de... de cette  
11 question-là. Mais c'est arrivé il y a... on parle  
12 il y a douze (12) ans, là, treize (13) ans.

13 Q. **[16]** Puis est-ce que... est-ce qu'il est normal de  
14 modifier de cette manière-là un estimé, est-ce que  
15 c'est quelque chose qui... qui pouvait être fait  
16 avant la signature du contrat? Là je comprends que  
17 vous avez mentionné tout à l'heure les addenda...

18 R. Mais, comme j'ai dit, c'est sûrement la source...  
19 la source de ce cinquante mille dollars là  
20 (50 000 \$) c'est sûrement un addenda qui est venu  
21 modifier un ouvrage ou rajouter un ouvrage qui fait  
22 en sorte que le montant de l'estimation a varié.

23 Q. **[17]** Et vous avez pas souvenir de questions  
24 additionnelles demandant des explications, pourquoi  
25 on change l'écart, là?

1 R. Non.

2 Q. **[18]** Parfait. Maintenant je vais vous montrer...  
3 toujours dans le même lot, là, pour clore là-  
4 dessus, je vais vous montrer une télécopie ainsi  
5 qu'une note qui a été préparée par votre supérieur  
6 de l'époque. On va prendre l'onglet 4.

7 LA GREFFIÈRE :

8 1604?

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Oui.

11

12 139P-1604 : Télécopie d'une lettre de Paul-André  
13 Fournier à Liguori Hinse datée du 12  
14 septembre 2001 - Contrat 5230-00-0906  
15 Réaménagement du rond-point l'Acadie -  
16 Négociations avec le plus bas  
17 soumissionnaire

18

19 Q. **[19]** Voilà. C'est justement monsieur Liguori Hinse  
20 qui envoie à... une télécopie à monsieur Fournier,  
21 on voit que votre nom est ajouté de manière  
22 manuscrite. C'est pas votre écriture ça, c'est...

23 R. Non.

24 Q. **[20]** Savez-vous c'est l'écriture à qui?

25 R. Monsieur Fournier, peut-être. Mais je la reconnais

1 pas, là, c'est... je le sais pas.

2 Q. [21] O.K. Donc, à la page suivante, on voit une  
3 note qui avait été préalablement envoyée à monsieur  
4 Hinse. Donc, lui, il la fait suivre avec un... on  
5 voit, dans le haut, une note manuscrite  
6 « O.K. LH ». Et on va regarder la note ensemble,  
7 qui est une note du douze (12) septembre deux mille  
8 un (2001). Dans cette note-là on explique qu'elle  
9 fait suite à l'envoi original du vingt-huit (28)  
10 août, qui est le document qu'on a vu précédemment.  
11 Et monsieur Fournier dit :

12                    Considérant l'écart important entre  
13                    l'estimation et le montant  
14                    soumissionné, nous avons rencontré le  
15                    plus bas soumissionnaire, les  
16                    Constructions Infrabec, pour négocier  
17                    une baisse du coût du contrat et le  
18                    résultat est le suivant.

19 Donc, là on voit la ventilation de... si on peut  
20 dire, là, de la réduction du montant soumis. C'est  
21 ce que vous voyez également?

22 R. C'est exact.

23 Q. [22] On parle, ici, de cent vingt-trois mille  
24 (123 000) et quelques poussières, là, de  
25 modifications. Pour être précis, cent vingt-trois

1 mille quarante (123 040). Pourquoi on négocie sur  
2 un contrat de deux millions huit cents (2,800 M)  
3 quelques milles un montant de cent vingt-trois  
4 mille (123 000)? Parce qu'on voit qu'on annule...  
5 on voit des petits postes, là, est-ce que c'est  
6 important de faire ça? Savez-vous pourquoi on a  
7 négocié ce cent vingt-trois mille là (123 000)?

8 R. Bien... bien, c'est parce que le Ministère  
9 considérait que... il y avait une partie de l'écart  
10 qui pouvait être expliquée, il y avait eu des  
11 erreurs d'estimation, comme j'ai mentionné jeudi  
12 dernier. Il y avait une partie de l'écart qui  
13 s'expliquait, il y avait une autre partie de  
14 l'écart qui était... dont on pouvait pas vraiment,  
15 là, trouver d'explication claire, d'une part. Et le  
16 Ministère... le projet l'Acadie, il y avait  
17 plusieurs raisons qui faisaient en sorte qu'il  
18 était urgent, là, de procéder dans le dossier  
19 l'Acadie. Le Ministère a considéré qu'il était pas  
20 souhaitable de retourner en appel d'offres parce  
21 que ça retarderait d'au moins deux à trois mois le  
22 début des travaux et ce délai-là ferait en sorte  
23 que le projet serait retardé d'au moins un an.

24 Alors, je peux expliquer pourquoi les  
25 raisons qui faisaient en sorte que c'était urgent

1 de procéder, là. Mais le Ministère a jugé que  
2 c'était pas dans l'intérêt du Ministère et des  
3 usagers de retourner en appel d'offres, puis comme  
4 il considérait qu'il y avait un prix, une partie de  
5 l'écart qui était difficilement explicable, bien il  
6 a voulu baisser, il a voulu s'assurer de pouvoir  
7 baisser le plus possible le prix pour...

8 Q. **[23]** Mais si... parce que... oui, pardon?

9 R. ... pour payer le moins cher possible pour donner  
10 des travaux.

11 Q. **[24]** Parce que quand on diminue d'un tel montant,  
12 si on prend l'estimé, le deuxième qui est au-dessus  
13 de deux millions (2 M), là, je vais pas prendre le  
14 un million neuf cent mille (1,9 M), mais de toute  
15 façon l'affirmation est la même, c'est-à-dire on  
16 est encore à quarante pour cent (40 %) au-dessus de  
17 l'estimé. Donc, on négocie quelque chose qui fait  
18 en sorte qu'on est encore hors barème?

19 R. Mais comme j'ai dit dans le quarante pour cent  
20 (40 %), là, une fois qu'on a fait l'analyse de la  
21 soumission, autrement dit on a regardé c'est quoi  
22 les montants, quelles avaient été les estimations  
23 qui avaient été faites, quels étaient les résultats  
24 des soumissions, on a, on réussissait à expliquer  
25 une partie d'écart. Je me rappelle pas du

1           pourcentage, peut-être qu'on expliquait sur  
2           quarante-six pour cent (46 %), peut-être qu'on  
3           expliquait vingt-cinq, trente pour cent (25-30 %)  
4           d'écart. Autrement dit ce qui restait comme écart  
5           c'était plus quarante-six pour cent (46 %) qu'on  
6           comprenait pas.

7           Q. **[25]** C'était quinze (15)?

8           R. Bien en tout cas, un montant comme je vous dis, je  
9           me rappelle pas exactement, là. Bon, ça fait  
10          qu'avec cet écart-là qui était encore inexpliqué,  
11          le Ministère a voulu encore baisser le prix pour  
12          payer le moins cher possible.

13          Q. **[26]** O.K. Mais on est quand même loin, tu sais, on  
14          négocie cent vingt mille (120 000) sur un montant,  
15          sur un contrat de ce montant-là, on change pas  
16          vraiment la nature du contrat, on change pas le  
17          fait qu'on est hors normes ici?

18          R. Hors normes, dans quel sens?

19          Q. **[27]** Bien dans le sens qu'on est, on est quarante  
20          pour cent (40 %) même en modifiant ça?

21          R. Je vais répéter le quarante pour cent (40 %) c'est  
22          le résultat net de l'écart entre la soumission et  
23          l'estimation.

24          Q. **[28]** O.K.

25          R. Une fois qu'on a fait l'analyse de cet écart-là, on

1 en a expliqué une partie de cet écart-là.

2 Q. **[29]** O.K. Puis comment vous l'avez expliqué la  
3 partie de l'écart?

4 R. Bien il y avait des ouvrages qui avaient été sous-  
5 estimés, ils avaient utilisé entre autres des  
6 prix... des prix suggérés dans le manuel de  
7 conception pour les structures. Alors, qu'à  
8 Montréal ces prix-là sont difficilement applicables  
9 compte tenu des contraintes de chantier, des  
10 contraintes d'horaires de travail, de fermeture de  
11 routes, de voies de circulation, pardon.

12 Alors, il y avait cet élément-là et il y  
13 avait aussi pour, ça ça concernait la construction  
14 d'un pont temporaire principalement, l'estimation  
15 pour la construction de la dalle du pont, on avait  
16 utilisé, on avait utilisé un prix qui était  
17 vraiment, là, inadéquat.

18 Q. **[30]** O.K. Mais alors, pourquoi quand on a modifié  
19 l'estimé, tout à l'heure on a vu qu'il y a une  
20 différence entre le un million neuf (1,9 M) et le  
21 deux millions (2 M), alors, pourquoi on n'a pas  
22 tenu compte de ça pour le modifier en conséquence?

23 R. C'est parce que l'exercice se fait après  
24 l'ouverture des soumissions. Cet exercice-là de  
25 comparer l'estimation avec la soumission, se fait



1           lorsque les soumissions sont ouvertes.

2           Q. [31] O.K. Donc, là, il était trop tard pour faire  
3           ça, donc, on négocie cent vingt mille (120 000),  
4           puis on y va de l'avant. Vous avez expliqué que  
5           vous pourriez nous dire pourquoi il était important  
6           qu'il y ait pas de retard là-dedans. Pourquoi il  
7           était important qu'il y ait pas de retard?

8           R. À l'origine le rond-point l'Acadie c'était un  
9           ouvrage qui avait été construit au début des années  
10          soixante (60) alors que la circulation sur  
11          l'autoroute métropolitaine était pas celle qu'on a  
12          aujourd'hui puis le boulevard l'Acadie bien il y  
13          avait pas... le centre d'achats Rockland était pas  
14          là, puis le marché central était pas là à l'époque.  
15          Alors, ce rond-point-là avait peut-être une  
16          capacité théorique de cent mille (100 000)  
17          véhicules/jour, cent cinquante mille (150 000)  
18          véhicules/jour. Alors, qu'en deux mille deux  
19          (2002), deux mille (2000), deux mille un (2001)  
20          qu'on a commencé à regarder la problématique, on  
21          était rendu avec un échangeur qui supportait deux  
22          cent soixante mille (260 000) véhicules par jour.

23                   Alors, le développement du secteur a fait  
24                   en sorte que le rond-point-là était vraiment rendu,  
25                   là, déficient. Ça causait deux problèmes, un

1 problème de congestion parce qu'il y avait beaucoup  
2 de... beaucoup de circulation qui provenait de  
3 l'autoroute métropolitaine qui sortait à l'Acadie  
4 pour aller soit à Rockland, soit au centre d'achat  
5 marché central et la capacité de la voie de  
6 desserte si on veut qui amène les gens à ces  
7 endroits-là était insuffisante, de sorte qu'il y  
8 avait un refoulement qui se créait sur... à des  
9 heures d'affluence sur l'autoroute métropolitaine  
10 qui bloquait jusqu'à deux voies de circulation sur  
11 quatre. Pas parce qu'il y avait trop de monde sur  
12 la métropolitaine...

13 Q. **[32]** C'est juste...

14 R. ... c'est parce qu'il y avait trop de monde qui  
15 voulait sortir sur l'Acadie.

16 Q. **[33]** Donc, il y avait une pression pour justement  
17 l'avenir, puis il fallait que ça se fasse...?

18 R. Puis en plus cette situation-là bien lorsque...  
19 vous avez sûrement déjà constaté ça, lorsque les  
20 gens veulent sortir puis il y a une grande file,  
21 bien il y en a toujours qui essaie de... de couper  
22 la file si on veut puis rentrer le plus vite  
23 possible proche de la sortie, bien souvent ils vont  
24 même s'immobiliser sur l'autoroute en attendant que  
25 quelqu'un leur fasse une créneau pour rentrer. Puis

1 une auto arrêter sur l'autoroute, là, c'est un  
2 méchant problème de sécurité, là. Ça fait que  
3 c'était vraiment une problématique, là, importante.

4 Q. **[34]** Puis c'était... c'était la volonté de votre  
5 supérieur immédiat, du sous-ministre adjoint ou on  
6 monte plus haut, c'était la volonté politique du  
7 Ministère, c'est-à-dire le...

8 R. Pas une volonté politique, c'est une volonté, c'est  
9 un élément technique. Au Ministère chaque direction  
10 a des employés qui ont le mandat d'identifier des  
11 problématiques de circulation, que ce soit en  
12 termes de capacité, en termes de sécurité, en  
13 termes de... de dégradation des ouvrages et il y a  
14 des analyses qui se font puis on identifie des  
15 priorités d'intervention, là, qui sont... qui sont  
16 après ça, là, programmées pour être corrigées.  
17 Alors, le rond-point l'Acadie, là, c'était un  
18 projet, là, important, là, à ce niveau-là.

19 Q. **[35]** Mais il était prévu, oui il était important  
20 puis il était prévu mais il était prévu dans  
21 certaines balises, dans certaines mesures  
22 budgétaires alors que là, dès le lot 1, on sort de  
23 ce budget-là, là?

24 R. Oui mais quand même, il n'en demeure pas moins que  
25 la problématique est encore là elle.

1 Q. **[36]** Puis il faut avancer.

2 R. Il faut avancer. Puis il y a un autre élément aussi  
3 qui est venu s'ajouter à ça c'est que, là on est  
4 rendu à peu près en deux mille un (2001), oui deux  
5 mille un (2001), ça hein je pense?

6 Q. **[37]** Oui on est deux mille un (2001), septembre  
7 deux mille un (2001).

8 R. O.K. Donc bon... Deux mille un (2001)... Il y a des  
9 programmes fédéraux, des programmes  
10 d'investissement fédéral-provincial...

11 Q. **[38]** En infrastructures.

12 R. ... qui sont mis de l'avant...

13 Q. **[39]** Hum, hum.

14 R. ... puis le projet l'Acadie était inscrit dans deux  
15 programmes. Un programme... parce que dans  
16 l'Acadie, il y a une partie des budgets provenait  
17 de la municipalité, de la ville de Montréal. Il y  
18 avait un programme qui s'appelait programme TICQ -  
19 Travaux d'infrastructure Canada-Québec - le tiers  
20 des dépenses de la ville était payé... était  
21 remboursable par le fédéral, le tiers par le  
22 provincial puis le tiers assumé par la ville. Alors  
23 la ville avait vraiment intérêt, là, à ce que le  
24 projet se fasse...

25 Q. **[40]** Ça soit fait maintenant.

1 R. ... dans ce délai-là et le Ministère des  
2 Transports, lui, il y avait un autre programme  
3 fédéral qui s'appelait, qui avait un rapport à la  
4 sécurité, le PSIR - le Programme sécurité  
5 d'infrastructures routières - un programme qui  
6 visait, là, à améliorer la sécurité.

7 Q. **[41]** Donc, les deux étaient à cette période-là,  
8 donc on était dans la bonne plage-horaire pour  
9 faire un...?

10 R. Ça fait que, une partie du budget du Ministère des  
11 Transports était remboursée par le programme  
12 fédéral puis dans un petit programme-là, il y avait  
13 des échéances, là, les dépenses faites après telle  
14 date pouvaient pas être remboursées alors il y  
15 avait, oui, une question technique, une question de  
16 sécurité mais il y avait aussi une question  
17 budgétaire qui était...

18 Q. **[42]** Qui était importante.

19 R. ... qui a joué tout le long dans le projet  
20 l'Acadie, là.

21 Q. **[43]** O.K. Alors quand on voit à la page suivante,  
22 votre supérieur qui dit qu'il est préférable  
23 d'aller de l'avant, là, c'est ce paragraphe-là,  
24 est-ce que pour la réalisation du projet, est-ce  
25 que vous êtes d'accord avec ça? Vous étiez... vous,

1 vous êtes ingénieur, vous étiez celui qui signait  
2 les documents et tout. Vous étiez d'accord que,  
3 étant donné ce que vous venez de nous expliquer, il  
4 fallait aller de l'avant puis il fallait pas  
5 retarder d'un an l'échéancier?

6 R. Oui parce que, si on voulait faire les travaux, là,  
7 pour s'inscr... corriger rapidement pour s'inscrire  
8 dans les programmes, là, il fallait que les...  
9 Parce que le lot 1, c'est le premier contrat.  
10 Autrement dit, si le... c'est avec ça qu'on  
11 organise le chantier. Si on faisait pas ça là...

12 Q. **[44]** Tout décalait.

13 R. ... tout décalait.

14 Q. **[45]** Parfait.

15 R. Puis il y avait aussi, c'est sûr que, on n'a pas un  
16 très, un bon prix, c'est sûr, là. Il y avait une  
17 question aussi de période de l'année. On est allé  
18 en appel d'offres à, je pense, c'est-tu au mois  
19 d'août ça là?

20 Q. **[46]** C'est... on a les dates. J'ai...

21 R. C'est sûr que la période de l'année, là, était pas  
22 vraiment la meilleure pour...

23 Q. **[47]** La publication est le vingt-cinq (25) juillet.

24 R. Bon, c'est sûr qu'on était... Mais c'était... je  
25 pense que c'était la...

1 Q. **[48]** Donc c'était pas les meilleures dates...

2 R. ... la date la plus hâtive qu'on a pu, avec  
3 laquelle on a pu préparer les documents techniques  
4 pour aller en appel d'offres.

5 Q. **[49]** Sur lesquels vous aviez travaillé?

6 R. Effectivement.

7 Q. **[50]** Parfait. Je vais revenir sur un dernier point  
8 également qu'on a discuté ensemble la semaine  
9 dernière, c'est concernant la directive 2.2.1. Vous  
10 nous avez indiqué la semaine dernière que vous  
11 aviez pas pris l'initiative de votre propre chef de  
12 négocier et par la suite, vous avez mentionné  
13 « bien je savais que c'était pas la pratique du  
14 Ministère ». Vous nous avez dit ça et là on vous a  
15 demandé « Vous le saviez? » puis vous avez dit  
16 « Oui ». Puis là on a dit « Vous avez lu la  
17 directive? » et vous nous avez répondu « Non mais  
18 la pratique, entre la pratique et la directive, là,  
19 mais je savais que ce n'était pas la pratique du  
20 Ministère de négocier avec les soumissionnaires ». Vous  
21 saviez ça, c'est comme ça qu'on a terminé la  
22 semaine, la semaine dernière. Est-ce que vous avez  
23 mentionné à votre supérieur justement que c'était  
24 pas la façon de faire?

25 R. Je ne crois pas.

1 Q. **[51]** Vous aviez... Donc on vous demande de le  
2 faire, vous savez que c'est pas la façon de faire  
3 mais vous vous exécutez?

4 R. Bien, ça m'est venu par ma ligne hiérarchique puis  
5 je comprenais très bien la raison pour laquelle on  
6 dérogeait puis je pense qu'une directive, c'est pas  
7 nécessairement un dogme, là. Il peut y avoir des  
8 cas d'exception qui font en sorte qu'il est  
9 préférable, là, de suspendre l'application d'une  
10 directive, là, lorsqu'on peut justifier puis  
11 lorsque les personnes qui le font, puis sont en  
12 mesure de l'expliquer puis de supporter leurs  
13 décisions.

14 Q. **[52]** Parce que la directive, elle découle d'un  
15 règlement? Donc là, vous vous dites que dans des  
16 circonstances où on peut l'expliquer, on peut faire  
17 fi de ce qui existe et des exigences, c'est ce que  
18 vous me dites?

19 R. Bien moi je pense qu'il y avait une raison, là,  
20 technique puis une raison de sécurité, là,  
21 importantes dans ce projet-là qui faisaient en  
22 sorte que...

23 Q. **[53]** On n'avait pas besoin de...

24 R. ... on avait à intervenir rapidement.

25 Q. **[54]** O.K.



1 R. Ça serait bête qu'il soit arrivé un accident puis  
2 on dise à la population bien, on a pas pu corriger  
3 parce qu'il y avait une directive.

4 Q. **[55]** O.K.

5 09:52:21

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[56]** Vous me permettez?

8 Me ÉLIZABETH FERLAND :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[57]** Maître Ferland, le centre d'achats Rockland,  
12 si je ne me trompe pas, était construit ou a été  
13 construit dans les années quatre-vingts (1980).

14 R. Possible, oui.

15 Q. **[58]** Ça faisait vingt (20) ans à peu près qu'il  
16 était construit.

17 R. Oui.

18 Q. **[59]** Alors, comme ça faisait vingt (20) que le  
19 centre d'achats Rockland était construit, je ne  
20 comprends pas comment il se fait, avec toutes les  
21 questions, les réponses que vous donnez aux  
22 questions de maître Ferland, c'était devenu tout à  
23 coup urgent au point d'enfreindre les règles, au  
24 point d'enfreindre le règlement, au point de  
25 dépasser des coûts substantiels et au point de

1 négociier directement avec le plus bas  
2 soumissionnaire. Je ne comprends pas ça puisque ça  
3 faisait vingt (20) ans que le centre d'achats  
4 Rockland était construit.

5 R. Mais dans le quadrant nord, il y a le Marché  
6 Central qui, lui, a connu un développement  
7 important, je ne sais pas durant lesquelles années,  
8 mais force est de constater qu'il y avait un  
9 problème de congestion ou de sécurité sur  
10 l'autoroute Métropolitaine, là. Je suis certain que  
11 le Ministère a pu déposer des études à cet effet-  
12 là. Ce n'est pas un problème qu'on a inventé.  
13 Rockland était peut-être construit mais le Marché  
14 Central, lui, il ne l'était pas construit en...

15 Q. **[60]** Mais ce que je, ce que je tente ou ce que  
16 j'essaie de comprendre, c'est pourquoi il y avait  
17 une urgence au point de déroger à tout ce qu'il y  
18 avait au Ministère comme règlements et comme règles  
19 de conduite.

20 R. Bien, je...

21 Q. **[61]** Est-ce qu'il n'y a pas une question de coût  
22 qui était...

23 R. Le coût?

24 Q. **[62]** Oui.

25 R. C'est sûr que le Ministère était, était toujours

1           soucieux d'avoir des coûts, de un, juste le coût  
2           pour les travaux qu'il demandait mais...

3           Me ELIZABETH FERLAND :

4           Q. **[63]** Puis ce n'est pas le cas ici, c'est ce que  
5           vous avez dit.

6           R. Bien, il y avait une partie des coûts qu'on pouvait  
7           pas expliquer l'écart, ça, j'ai dit ça. Mais, pour  
8           des considérations que j'ai mentionnées, le  
9           Ministère a décidé d'aller de l'avant avec les  
10          contrats.

11          (10:00:33)

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Q. **[64]** Ou, pour être plus clair, une question  
14          d'avantages à certains individus.

15          R. J'ai, je pourrais pas répondre à ça Madame.

16          Me ELIZABETH FERLAND :

17          Q. **[65]** O.K. On va passer maintenant au lot 2.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Q. **[66]** Pourquoi répondre si des avantages monétaires,  
20          par exemple, étaient octroyés à certaines personnes  
21          qui donnaient les contrats?

22          R. Exact. Je ne peux pas, je ne peux pas, j'ai aucun  
23          indice de ça, j'ai jamais eu de quelconque indice à  
24          ce sujet-là.

25

1 Me ELIZABETH FERLAND :

2 Q. [67] Aucun? Aucun indice?

3 R. Aucun.

4 Q. [68] Alors pourquoi, quand monsieur Guy Hamel vient  
5 témoigner la semaine dernière, il dit que vous lui  
6 avez dit « Calme-toi. ». Est-ce que vous avez  
7 entendu ça, ce qu'il a dit devant les  
8 commissaires...

9 R. Oui.

10 Q. [69] ... la semaine dernière?

11 R. Oui, oui, on peut en parler. Vous voulez que je  
12 parle de ça?

13 Q. [70] Bien, parce que ça c'est, pourquoi vous dites  
14 ça? Pourquoi on dit à un individu « Calme-toi. »?

15 R. Bon, je vous mets dans le contexte. Une journée mon  
16 patron, monsieur Fournier, il arrive dans mon  
17 bureau, il me dit, il est allé à une réunion à la  
18 DGMO puis il me dit « On m'a fait un commentaire à  
19 l'effet que Guy... », on voyait souvent Guy Hamel  
20 avec les firmes d'ingénieurs.

21 Q. [71] Puis on est quand? On est en quelle année?

22 R. Bien, Guy Hamel, il me semble, il l'a situé en deux  
23 mille trois (2003) mais je pourrais pas, c'est pas  
24 mal dans ces années-là mais je pourrais pas situer  
25 une date exacte, là. Alors monsieur Fournier il me

1 dit « Guy Hamel on le voit souvent, il va souvent  
2 dîner les midis avec les firmes d'ingénieurs puis  
3 il y en a qui, ils trouvent que c'est peut-être  
4 exagéré, là. ». Ça fait que « O.K., j'ai dit, je  
5 vais rencontrer Guy puis je vais lui parler de la  
6 situation. ».

7 Q. **[72]** Puis qu'est-ce que vous lui avez dit?

8 R. La rencontre, bien, en réalité, ça s'est déroulé en  
9 deux temps. Un premier temps c'est un matin, dans  
10 mon bureau, j'arrive de bonne heure puis lui aussi  
11 arrive de bonne heure ça fait que le lendemain  
12 matin, probablement, je demande à Guy de venir me  
13 rejoindre dans mon bureau puis je lui fais part de  
14 ça que, monsieur Hinse à la DGMO, il est allé à la  
15 DGMO puis il a eu un commentaire à cet effet-là  
16 puis que il faut...

17 Q. **[73]** Donc le sous-ministre adjoint a eu un  
18 commentaire à l'effet...

19 R. Non, non. J'ai pas dit... Monsieur Hinse était en  
20 réunion à la DGMO. Qui lui a fait le commentaire,  
21 là, il ne me l'a pas dit, là. Je le sais pas ça.

22 Q. **[74]** Non, mais lui, à ce moment-là, il est sous-  
23 ministre adjoint, monsieur Hinse?

24 R. Oui, oui, mais je prétends pas que c'est monsieur  
25 Hinse qui a dit ça à monsieur Fournier.

1 Q. [75] O.K.

2 R. Monsieur Fournier était en réunion dans les locaux  
3 de la DGMO puis c'est peut-être que, il y a  
4 quelqu'un qui lui a fait un commentaire - il m'a  
5 pas dit qui - que monsieur Hamel était vu souvent  
6 avec les firmes d'ingénieurs puis que il trouvait  
7 que c'était, ça laissait une mauvaise image.

8 Q. [76] Donc c'est pour ça que vous l'approchez.

9 R. Ça fait que je rencontre Guy puis je lui fais  
10 mention de ça puis il a été surpris. Il dit « Ils  
11 ont parlé de moi à la DGMO, il dit, c'est... » il a  
12 vraiment paru surpris puis... Mais, là, il m'a dit  
13 « J'ai une réunion urgente à matin, Claude, demain  
14 matin je viens te revoir puis on va rediscuter de  
15 ça. ». J'ai dit « C'est correct, on en rediscute  
16 demain. ». Le lendemain il est venu me voir puis  
17 j'avais préparé ce que je voulais lui dire, que  
18 l'apparence des conflits même si, en tout cas. Lui,  
19 il me dit « Claude, c'est vrai que j'y vais  
20 souvent. Je ne vois pas, je ne vois rien de mal à  
21 ça mais je comprends qu'il y en a qui peuvent  
22 penser que c'est, que c'est mal vu puis je vais  
23 m'arranger pour que ça, pour qu'on parle plus de  
24 moi à la DGMO. ». En gros, là, c'est... Je me  
25 rappelle pas des termes exacts mais ça a été à peu

1           près la teneur de sa remarque puis, après ça, il  
2           m'a remercié de l'avoir avisé de ça.

3           Q. [77] Puis après, pas de questions concernant...  
4           Parce qu'il a témoigné à l'effet que il avait reçu  
5           plus que juste des lunchs.

6           R. Oui, oui.

7           Q. [78] Puis ça, jamais c'est venu à vos oreilles?  
8           Puis, là, on est en plein rond-point l'Acadie, là.

9           R. Oui. Hum, oui.

10          Q. [79] Oui, deux mille trois (2003)...

11          R. Oui, oui.

12          Q. [80] ... on est pas mal dedans.

13          R. Moi, ce que je peux dire là-dessus, si j'avais eu  
14          un doute que monsieur Hamel était un employé  
15          corrompu, j'aurais pas parlé à monsieur Hamel. Il y  
16          aurait eu une enquête qui aurait été demandée puis  
17          je suis convaincu que si quelqu'un, mon patron ou  
18          quelqu'un à la DGMO aurait eu ce doute-là aussi,  
19          j'aurais pas été informé de ça, l'enquête aurait  
20          été demandée sans qu'on soit informé de cette  
21          situation-là.

22          Q. [81] Donc il y avait pas une, il y avait pas une  
23          rumeur qui circulait ou il y avait pas des propos  
24          qui circulaient à l'intérieur du Ministère disant  
25          que il acceptait des cadeaux?

1 R. Abso... Bien, des cadeaux, des cadeaux, là, on  
2 parle de repas, de bouteilles de vin à Noël, des  
3 billets de hockey, oui, ça, on était au courant de  
4 ça, là. Mais pas des...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[82]** Non seulement vous étiez au courant mais vous  
7 en receviez tous.

8 R. Effectivement.

9 Q. **[83]** Ça fait que, donc, tout ce que vous aviez,  
10 vous, dans votre tête comme rumeur c'était qu'il  
11 allait dîner en plus avec les entrepreneurs.

12 R. C'était, je dirais, Madame, c'était plutôt la  
13 fréquence à laquelle on le voyait avec les...

14 Me ELIZABETH FERLAND :

15 Q. **[84]** Avec les entrepreneurs?

16 R. Avec... pas les entrepreneurs, mais moi, il me  
17 semble qu'il me parlait des firmes d'ingénieurs.

18 Q. **[85]** Puis, vous, est-ce que vous alliez dîner avec  
19 ces firmes d'ingénieurs là?

20 R. Ça... ça arrivait.

21 Q. **[86]** Donc, ce qui dérangeait c'est que, lui, il y  
22 allait plus souvent?

23 R. C'est ce que j'ai compris.

24 Q. **[87]** O.K. Alors, on lui dit : « Calme-toi, au lieu  
25 d'y aller de façon fréquente comme ça, ça dérange,



1           calme-toi »?

2           R. Bien, à l'époque, là, en deux... en deux mille un  
3           (2001), deux mille deux (2002), deux mille trois  
4           (2003), là, c'était la pratique. Dans l'industrie,  
5           là... puis aujourd'hui, c'est sûr, on nous... on  
6           nous blâme pour ça, là, mais c'était la pratique...  
7           pratique courante. Puis j'ai jamais senti qu'on...  
8           lorsqu'on m'invitait pour une partie de hockey,  
9           qu'on espérait de moi un... une contrepartie. Puis  
10          j'ai jamais agi en ce sens-là. Je me suis jamais  
11          senti forcé de donner une contrepartie parce que  
12          j'avais reçu une invitation au hockey. Toutes les  
13          décisions que j'ai pris (sic) dans ma carrière ça a  
14          été dans l'intérêt du Ministère et des usagers, ça  
15          je le jure.

16          Q. **[88]** Mais pourquoi vous acceptiez, d'abord, d'y  
17          aller?

18          R. C'était... c'était... comme je vous dis, c'était la  
19          pratique, c'était pour entretenir des bonnes  
20          relations, c'était... c'était la façon de faire.

21          Q. **[89]** C'était la façon de faire mais, quand on le  
22          faisait trop souvent, ça dérangeait.

23          R. Bien, ça... effectivement, oui.

24          Q. **[90]** O.K. Alors, on va passer au lot 2. Le lot 2  
25          est arrivé...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Juste une petite seconde.

3 Me ÉLIZABETH FERLAND :

4 Pardon.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Puisque vous êtes rendue au lot 2, j'aurais  
7 simplement une question à poser...

8 Me ÉLIZABETH FERLAND :

9 Allez-y.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... relativement au lot 1.

12 Q. **[91]** À savoir si la mémoire vous est revenue  
13 pendant la fin de semaine, qui vous a donné... vous  
14 a dit d'aller négocier, est-ce que c'est monsieur  
15 Fournier?

16 R. J'ai... j'ai... je répète, j'ai pas de souvenir  
17 mais c'est sûrement monsieur Fournier. Mais... j'ai  
18 juré de dire la vérité mais je l'inventerai pas,  
19 là. Je dis ce que je me rappelle, Madame...

20 Q. **[92]** Je vous ai simplement demandé si la mémoire  
21 vous était revenue pendant la fin de semaine.

22 R. Malheureusement, je...

23 Q. **[93]** Parfait.

24 Continuer, Maître Ferland.

25

1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 Parfait.

3 Q. [94] Alors, on est rendus au numéro 2, qui est un  
4 lot quand même plus important que... que le lot 1,  
5 on va voir les montants. C'est un lot qui arrive...  
6 On est en deux mille deux (2002), on a une  
7 publication d'appel d'offres, qui est en mars deux  
8 mille deux (2002), pour une ouverture des  
9 soumissions en avril deux mille deux (2002).

10 Je vais demander à Madame Blanchette d'afficher  
11 l'onglet 2, qu'on a déjà vu la semaine dernière.

12 Q. [95] Qui explique c'est quoi... dans le fond, on  
13 voit le détail des soumissionnaires et c'est quoi.  
14 Le lot 2... on va juste...

15 Parfait. Peut-être grossir.

16 Le lot 2, on l'explique comme suit :

17 Maintien de la circulation et  
18 signalisation temporaire, gestion du  
19 bruit, terrassement, structure de  
20 chaussée, drainage, conduites d'eau et  
21 aménagement divers, revêtement de  
22 chaussée et signalisation horizontale,  
23 pont d'étagement et mur soutènement,  
24 éclairage, modification du système de  
25 transport intelligent, signalisation

1                                    verticale et dispositif de retenue  
2                                    dans le rond-point du boulevard  
3                                    l'Acadie entre l'échangeur autoroute  
4                                    15 et autoroute 40 et l'avenue Querbes  
5                                    dans la Municipalité de Montréal.

6                    Alors, ici, on est dans un contrat, comme on  
7                    disait, plus substantiel que le lot 1?

8                    R. Effectivement.

9                    Q. **[96]** On voit que le plus bas soumissionnaire est  
10                    Construction Louisbourg, avec un montant  
11                    soumissionné de vingt-quatre mille (sic) neuf cent  
12                    quatre-vingt-six et cent vingt-trois dollars  
13                    (24 986 123 \$).

14                    R. Exact.

15                    Q. **[97]** Vous avez souvenir que c'est Louisbourg qui a  
16                    remporté le lot numéro 2, j'imagine que oui?

17                    R. Oui. Oui.

18                    Q. **[98]** Et est-ce que vous connaissiez cette  
19                    entreprise-là avant qu'ils obtiennent le lot numéro  
20                    2?

21                    R. Oui.

22                    Q. **[99]** Oui. Vous aviez déjà fait affaire avec  
23                    Construction Louisbourg?

24                    R. Louisbourg ou Simard Beaudry, là, c'était la  
25                    même... la même... même propriétaire, je pense, là.

1           Oui, on avait eu des travaux soit avec Louisbourg  
2           ou Beaudry ou les deux, là, avant, là, avant ce  
3           contrat-là.

4           Q. **[100]** Mais pas dans... évidemment, pas dans rond-  
5           point, dans l'Acadie, ailleurs sur le territoire de  
6           la direction territoriale de Montréal, c'est ça?

7           R. Exact.

8           Q. **[101]** Parfait. Savez-vous où exactement?

9           R. Je sais qu'on... le prolongement de l'autoroute 25,  
10          là...

11          Q. **[102]** Avant le pont, là...

12          R. Avant le pont, là, oui.

13          Q. **[103]** ... ce que vous nous avez mentionné.

14          R. Je pense que c'est Louisbourg qui avait fait ça,  
15          là. De mémoire, là.

16          Q. **[104]** O.K. Et quand... et, vous, aviez-vous été  
17          impliqué sur ce contrat-là avec Louisbourg?

18          R. Oui. Oui.

19          Q. **[105]** Oui. Et avec qui... avez-vous souvenir avec  
20          qui vous transigiez à cette époque-là, chez  
21          Louisbourg?

22          R. Louisbourg, ça... il y avait des chargés de projet  
23          sur chacun des projets, là, mais, moi, mon... la  
24          personne avec laquelle j'intervenais c'était Frank  
25          Minicucci, là, dans quatre-vingts pour cent (80 %)

1 des cas. Il y a eu d'autres dossiers que c'était un  
2 monsieur Vigneault, là, mais, dans quatre-vingts  
3 pour cent (80 %) des cas, je dirais c'est Frank  
4 Minicucci.

5 Q. [106] Et c'est avec lui que vous parliez pour...  
6 pour, disons, l'avancement des travaux, là, que ce  
7 soit pour l'autoroute 25 ou pour le rond-point  
8 l'Acadie?

9 R. Bien, il y avait différents niveaux de discussions  
10 entre le Ministère, là. C'est sûr, les gens en  
11 chantier se parlaient avec... le surveillant  
12 parlait à son vis-à-vis, gérant de chantier; notre  
13 chargé de projet parlait avec le surveillant et le  
14 gérant de chantier du mandataire. Lorsqu'il y avait  
15 des sujets sur lesquels, des fois, il fallait  
16 négocier ou... il y avait des points sur lesquels,  
17 en chantier, on s'entendait pas, bien, là c'est sûr  
18 qu'il y avait un autre niveau d'intervention qui se  
19 faisait.

20 Q. [107] Et, mise à part cette relation de... de  
21 travail, là, votre acolyte chez l'entrepreneur pour  
22 que... l'autoroute 25 ou le rond-point l'Acadie,  
23 est-ce que vous aviez d'autres... un autre type de  
24 relation avec monsieur Minicucci, est-ce que vous  
25 le connaissiez personnellement, est-ce que... Non?

1 R. Non, aucune.

2 Q. **[108]** C'est vraiment quelqu'un pour les contrats  
3 que vous saviez que c'était la personne à qui vous  
4 parliez pour votre échelon?

5 R. C'était l'intervenant... c'était... pour  
6 l'entrepreneur c'était la personne responsable, là,  
7 du contrat.

8 Q. **[109]** Monsieur, on a fait référence, je vous ai  
9 fait référence la semaine dernière que monsieur  
10 Zambito avait témoigné que le lot 1 était... était  
11 truqué lorsqu'il était venu devant les commissaires  
12 il y a de cela presque deux ans disons, est-ce  
13 que... il a également mentionné le lot 2 comme  
14 étant un lot truqué. Est-ce que vous saviez que ce  
15 lot-là était arrangé?

16 R. Non.

17 Q. **[110]** Non. Non plus?

18 R. Non.

19 Q. **[111]** Vous avez pris connaissance de ça à quel  
20 moment?

21 R. C'est lors de la Commission.

22 Q. **[112]** Toujours lors du témoignage, on vous en avait  
23 jamais parlé avant?

24 R. Non.

25 Q. **[113]** Puis vous aviez pas remarqué quoi que ce soit

1           au niveau des soumissions ou des bordereaux, il y a  
2           rien qui a disons soulevé votre... votre intérêt  
3           dans ce lot-là?

4           R. Bien c'est sûr qu'il y avait un écart, un écart  
5           important.

6           Q. **[114]** Il y avait un écart?

7           R. Un écart important, oui.

8           Q. **[115]** Puis, mais au-delà de ça, ça a pas... ça a  
9           pas, disons ça a pas engendré d'autres... d'autres  
10          questionnements ou d'autres doutes?

11          R. Une fois qu'on constate l'écart on en fait  
12          l'analyse, on procède pour essayer de comprendre la  
13          situation.

14          Q. **[116]** Puis c'était explicable?

15          R. En partie.

16          Q. **[117]** En partie?

17          R. Il y avait d'une part en gros il y avait un écart  
18          de trois point neuf millions (3,9 M) je pense, dix-  
19          sept ou dix-neuf pour cent (17-19 %) d'écart je  
20          pense entre l'estimation et la soumission. Ce qui  
21          faisait un montant d'environ trois point neuf  
22          millions (3,9 M). Sur ce trois point neuf millions  
23          (3,9 M)-là, il y avait environ un point un millions  
24          (1,1 M), un point deux millions (1,2 M) qui était  
25          expliqué par le fait qu'on avait pas pris en compte



1 l'augmentation de salaires, les augmentations, le  
2 nouveau décret de la construction au niveau des  
3 salaires et les niveaux taux de transport en vrac  
4 qui avaient été décrétés, là.

5 Alors, ces deux éléments-là ensemble  
6 faisaient en sorte qu'il y avait un écart  
7 d'environ, ça expliquait environ un point deux  
8 millions (1,2 M) sur cet écart-là de trois point  
9 neuf (3,9). Il y avait l'analyse que Dessau-Soprin,  
10 Dessau-Lavalin avait fait de la soumission, on  
11 pouvait expliquer environ un autre million, un  
12 million deux (1,2 M) encore pour certains...  
13 certains ouvrages qui avaient été sous-estimés.

14 Q. **[118]** Donc, c'est comme...

15 R. Puis il restait à peu près un point cinq millions  
16 (1,5 M) d'écart qu'on disait qui était  
17 difficilement explicable, mais qui pouvait être...  
18 qui pouvait possiblement résulter du marché de la  
19 construction à Montréal qui était vraiment dans une  
20 période, là, de croissance importante. Parce qu'il  
21 y avait eu deux mille un (2001) avec des programmes  
22 de...

23 Q. **[119]** Ce que vous nous avez parlé tout à l'heure?

24 R. Bien deux mille un (2001), il y avait eu les  
25 incidents à New York en deux mille un (2001), il y

1 a eu un programme du gouvernement du Québec...

2 Q. **[120]** D'investissements?

3 R. ... d'investissements au Québec, il y avait les  
4 programmes, là, fédéraux d'infrastructures. On  
5 constatait, là, des... je me rappelle à l'époque on  
6 avait regardé, puis entre deux mille (2000) puis  
7 deux mille un (2001), entre deux mille (2000), puis  
8 deux mille deux (2002) il y avait... il y avait  
9 vingt-cinq pour cent (25 %) de plus d'heures de  
10 travail, selon la CCQ, il y avait une augmentation  
11 de vingt-cinq pour cent (25 %), plus de vingt-cinq  
12 pour cent (25 %) d'heures travaillées dans le  
13 domaine du génie civil. Ça fait qu'il y avait  
14 vraiment une forte croissance, là, pas juste au  
15 Ministère des Transports, Hydro-Québec avait lancé  
16 une centrale, là.

17 Q. **[121]** Dans les contrats publics?

18 R. Dans les contrats publics. À Montréal, le Palais  
19 des congrès était en construction. Alors, il y  
20 avait beaucoup de travaux en cours.

21 Q. **[122]** En génie civil?

22 R. En génie civil.

23 Q. **[123]** Puis savez-vous si justement vous nous parlez  
24 de cet écart-là, savez-vous si l'estimé a été  
25 modifié dans ce lot-là?

1 R. Entre le moment, en cours de soumission, je  
2 pourrais pas dire.

3 Q. **[124]** Non. Puis est-ce que vous savez si le  
4 Ministère que ce soit peut-être pas vous, vous  
5 semblez répondre non à cette question-là, mais est-  
6 ce que vous savez si des gens du Ministère ont été  
7 avisés avant l'ouverture des soumissions que ce  
8 contrat-là était arrangé?

9 R. J'ai pas d'information à cet effet-là.

10 Q. **[125]** Il y a personne qui vous a jamais dit que des  
11 gens à l'intérieur du Ministère avaient été avisés  
12 de ça? Non. Parfait. On va prendre l'onglet 7, s'il  
13 vous plaît.

14 LA GREFFIÈRE :  
15 1605.

16  
17 139P-1605 : Contrats de construction -  
18 Instructions aux fournisseurs par le  
19 MTQ

20  
21 Me ÉLIZABETH FERLAND :

22 Q. **[126]** Il s'agit des instructions aux fournisseurs,  
23 ça c'est quelque chose qui est standard quand il y  
24 a un appel d'offres, Monsieur Paquet?

25 R. Ah, c'est une question.

1 Q. **[127]** Oui?

2 R. Oui, oui, j'imagine.

3 Q. **[128]** Bien j'imagine ou oui?

4 R. Oui, ça apparaît dans tous les contrats.

5 Q. **[129]** Donc, ça ça explique que justement si on va à  
6 la page 3, si vous aviez eu informations quand on  
7 regarde l'analyse des soumissions 6.B)7°, on voit  
8 que s'il y a collusion entre fournisseurs ou s'il y  
9 a une preuve de malhonnêteté, ça vous donne le  
10 droit justement de... de disqualifier un  
11 soumissionnaire. Exact. Donc, dans ce cas-ci vous  
12 aviez pas eu vent de ça et vous aviez pas besoin de  
13 faire quoi que ce soit, donc, on ouvre les  
14 soumissions et on voit les gens qui sont là, qu'on  
15 a vu tout à l'heure, c'est-à-dire Louisbourg et et  
16 caetera?

17 R. Oui, Louisbourg, oui.

18 Q. **[130]** Parfait. Et l'ouverture des soumissions on a  
19 vu qu'elle était le huit (8) avril deux mille deux  
20 (2002), donc, on est rendu, on est avant la saison,  
21 donc, là, on n'est pas dans le positionnement que  
22 vous avez mentionné tout à l'heure avec le lot 1,  
23 c'est-à-dire de fin juillet que vous avez dit que  
24 c'est peut-être compliqué à cette période-là à  
25 avoir les meilleurs prix, donc, là, on est vraiment

1 dans une position plus favorable parce qu'on est au  
2 début de la saison des travaux?

3 R. Je dirais que pour ce genre de contrat-là, ces  
4 contrats de cette envergure-là, on visait toujours  
5 un début de chantier premier (1er) avril.

6 Q. **[131]** O.K.

7 R. Parce que c'est...

8 Q. **[132]** C'est gros.

9 R. ... c'est des gros projets puis on sait qu'avril,  
10 même des fois s'il fait pas trop chaud, bien on  
11 sait qu'on s'en va vers le beau temps. Alors,  
12 lorsqu'on commence puis on repousse l'échéancier en  
13 novembre, bien on sait qu'on s'en va vers le  
14 mauvais temps lorsqu'on finit les travaux puis  
15 c'est toujours plus difficile. Dans ce cas-ci, on  
16 était tard. On était très tard, là, pour... Mais  
17 c'était, dans la planification qui était faite, là,  
18 c'était vraiment, là, c'est le meilleur temps qu'on  
19 a pu faire pour préparer les plans et devis à cet  
20 égard-là, là. La firme Dessau-Lavalin, là, était...

21 Q. **[133]** On était dans la bonne période.

22 R. ... a très bien collaboré, elle a fourni des  
23 documents dans... avec diligence puis on a été en  
24 appel d'offres.

25 Q. **[134]** Mais tantôt vous avez mentionné qu'il y avait

1 certaines parties de l'écart qui s'expliquaient  
2 puis certaines autres parties de l'écart qui ne  
3 s'expliquaient pas.

4 R. Exact.

5 Q. **[135]** Puis, vous avez mentionné la semaine dernière  
6 que cette firme-là, ce consortium-là était  
7 justement compétent et connaissait le réseau à  
8 Montréal. Comment ils ont pas pu voir certains...  
9 parce que de la manière que vous me le décrivez, il  
10 y en a qui étaient peut-être prévisibles s'ils ont  
11 fait d'autres chantiers, s'ils ont fait d'autres  
12 échangeurs. Il y a pas une variation... je  
13 comprends que la main-d'oeuvre, il y a eu un  
14 changement, là, mais pour le reste que vous  
15 expliquez pas, cette firme-là aurait pas dû être  
16 plus précise justement dans son estimation là-  
17 dessus?

18 R. Bien, sur la... il y avait deux parties, une partie  
19 qui s'expliquait : main-d'oeuvre et transport en  
20 vrac. On avait fait, même le Ministère, sur des  
21 projets Décarie qu'on avait été en soumission  
22 quelques semaines avant, on avait... Je le sais pas  
23 quelle date c'est sorti mais on avait même pas  
24 prévu nous autres, nous-mêmes qu'on avait fait  
25 l'estimation ces... Ça fait que peut-être que

1           lorsque l'estimation a été faite, le décret était  
2           pas encore connu puis le taux de transport était  
3           peut-être pas encore décrété, si on veut, les taux  
4           de transport avaient pas encore décrétés, de toute  
5           sorte que, même nous au Ministère, on l'avait  
6           oublié dans le cadre d'un contrat important de...

7           Q. **[136]** Sur Décarie.

8           R. ... d'indexer. Oui, sur Décarie.

9           Q. **[137]** Qui est arrivé combien de temps avant?

10          R. Ah! je pense... l'ouverture des soumissions, c'est  
11          peut-être deux, trois semaines avant, là.

12          Q. **[138]** O.K. Donc on est à... On l'avait oublié aussi  
13          sur Décarie puis on...

14          R. Puis c'était le Ministère, c'est pas... Est-ce que  
15          c'était un oubli ou le fait que l'élément était pas  
16          connu, là, je pourrais pas...

17          Q. **[139]** Puis ça c'était le Ministère. Sur l'autre,  
18          c'était pas une firme...

19          R. Oui.

20          Q. **[140]** ... c'était pas une firme externe?

21          R. Oui, oui. Bien, une partie Ministère, une partie  
22          d'une firme parce que les plans et devis avaient  
23          été faits en partie par le Ministère, en partie par  
24          des firmes mais c'est le Ministère qui chapeautait  
25          la préparation des plans et devis, qui chapeautait

1 l'estimation, là.

2 Q. **[141]** Et... Parfait.

3 R. Alors, ça fait que si on revient à l'Acadie, bon,  
4 le un point deux millions (1,2 M\$), je tiens  
5 aucunement rigueur à la firme, là, pour cet écart-  
6 là. L'autre erreur où on a eu un écart, une sous-  
7 estimation de un point deux millions (1,2 M\$),  
8 c'était surtout au niveau de l'organisation de  
9 chantier.

10 Q. **[142]** Mais on va afficher l'onglet 8; ça va vous  
11 aider, qui est l'analyse de la soumission qui est  
12 préparée par, justement...

13 LA GREFFIÈRE :

14 Est-ce que vous le produisez?

15 Q. **[143]** Oui.

16 LA GREFFIÈRE :

17 1606.

18 10:14:25

19

20 139P-1606 : Analyse de la soumission pour le lot 2  
21 du rond-point Acadie #5230-02-0902 du  
22 22 avril 2002

23

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Q. **[144]** Parfait. C'est le rapport justificatif. Donc,



1 si on descend, on voit entre autres, on parle de  
2 l'augmentation dans le marché et à la fin on voit,  
3 si vous descendez juste un petit peu, « les  
4 explications détaillées ne parviennent donc pas à  
5 justifier toute l'ampleur des écarts ».

6 R. Effectivement. La partie...

7 Q. [145] C'est ce que vous nous avez...

8 R. ... le un point cinq millions (1,5 M\$) qui restait,  
9 là, on disait, ça, là, on parlait d'un marché,  
10 d'une... on associait ça, là, que ça pouvait être  
11 associé à la surchauffe du marché, au fait qu'il y  
12 avait certaines disciplines qui étaient vraiment  
13 sursollicitées, là.

14 Q. [146] Puis on n'est pas capable de l'expliquer?

15 R. (inaudible).

16 Q. [147] Parfait. Et...

17 R. On a pas, on a cette explication-là mais on peut  
18 pas le chiffrer, c'est... On peut pas le chiffrer.

19 Q. [148] Donc, on voit un écart d'un certain  
20 montant...

21 R. Oui.

22 Q. [149] ... puis comme on peut pas le chiffrer, on le  
23 prend...

24 R. On dit qu'on peut pas l'expliquer.

25 Q. [150] C'est ça.

1 R. C'est ça.

2 Q. **[151]** On se comprend. Et si on va à la page 3, on  
3 voit une section ici qui est « les ponts  
4 d'étagement et murs de soutènement » dont on va  
5 parler plus longuement plus tard. Si on descend un  
6 petit peu, Madame Blanchette, s'il vous plaît, on  
7 voit qu'il y a une note 2 concernant les ouvrages  
8 de béton.

9 R. Oui.

10 Q. **[152]** On voit que les prix unitaires soumissionnés  
11 pour les différends de béton dépassent les  
12 estimations de vingt (20 %) à cent quatre-vingts  
13 pour cent (180 %). Avez-vous souvenir de ça?

14 R. De cette note-là? Oui.

15 Q. **[153]** Oui?

16 R. Oui.

17 Q. **[154]** Puis que... puis est-ce que vous vous  
18 souvenez comment vous l'aviez expliqué ou comment  
19 ça avait été expliqué ce dépassement-là?

20 R. Comment ça avait été expliqué... Oui, je pense  
21 que...

22 Q. **[155]** Comment ça a été expliqué?

23 R. Bien, c'est parce que...

24 Q. **[156]** Parce qu'on parle de beaucoup, là. C'est  
25 pas...

1 R. Oui, oui, oui, ça... Tantôt, on a parlé de la  
2 justification du projet l'Acadie mais là, si on  
3 veut parler de la complexité du projet l'Acadie, le  
4 projet l'Acadie... Dans toute ma carrière, j'en ai  
5 fait plusieurs projets, là, c'est le projet le plus  
6 complexe, tant technique qu'administratif. D'une  
7 part, c'est un échangeur autoroutier, bien  
8 autoroutier...

9 Q. **[157]** D'envergure.

10 R. ... autoroutier avec une artère princ... de  
11 circulation très importante, dans un secteur très  
12 confiné. On n'a pas de marge de manoeuvre, là, on  
13 est entouré par des immeubles qui sont existants et  
14 occupés. On a une circulation de deux cent  
15 cinquante mille (250 000) véhicules/jour à gérer.  
16 Je pourrais vous montrer des photos, là, mais...  
17 c'est tous des ouvrages asymétriques. Autrement  
18 dit, il y a pas de... Il y a pas deux bouts de murs  
19 qui sont fait pareils, il n'y a pas deux ponts qui  
20 sont pareils, c'est tout des ouvrages qui sont  
21 faits...

22 Q. **[158]** Faits...

23 R. ... faits sur mesure, là, pièce par pièce  
24 quasiment.

25 Q. **[159]** Mais vous le savez ça à ce moment-là?

1 R. Oui, oui, mais... Oui, oui.

2 Q. **[160]** Mais comment on n'a pas pu prévoir ça si on  
3 sait que c'est comme ça que ça va se faire?

4 R. Au Ministère, la façon d'estimer, de faire des  
5 estimations, c'est basé sur des coûts historiques.  
6 On a des coûts moyens historiques puis, là, on  
7 regarde ça puis on dit « Ça, cet ouvrage-là, est  
8 plus compliqué que le coût moyen, on va lui majorer  
9 ça d'un certain pourcentage pour tenir compte de la  
10 réalité. » mais c'est pas une estimation très  
11 précise, là.

12 Q. **[161]** Mais, là, vous faites affaire avec une  
13 firme...

14 R. Oui, oui, mais...

15 Q. **[162]** ... externe?

16 R. On est dans les cas, moi je dis, on est dans un cas  
17 extrême aussi.

18 Q. **[163]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[164]** On est vraiment hors normes.

21 R. On est hors normes. L'Acadie, là, on est vraiment  
22 hors standards, c'est un projet qui...

23 Q. **[165]** Puis vous engagez des spécialistes pour vous  
24 aider là-dedans.

25 R. Oui, mais ils font... Au Ministère, les firmes

1 doivent travailler selon les façons du Ministère.  
2 On est, là-dessus, on est un Ministère assez  
3 exigeant au niveau des façons de procéder, de la  
4 façon de monter des documents, de la façon de  
5 préparer des plans et devis, de la façon de faire  
6 des estimations alors ils ont travaillé comme le  
7 Ministère travaille, autrement dit avec des prix  
8 unitaires qui ont été majorés pour tenir compte de  
9 l'évaluation qu'il faisait des difficultés que le  
10 chantier pouvait comporter mais, dans les cas  
11 extrêmes, ça peut engendrer des écarts importants.

12 Q. **[166]** Puis vous, étiez-vous impliqué avec eux,  
13 justement, pour qu'ils suivent la façon de faire du  
14 Ministère? Les avez-vous guidés là-dedans?

15 R. Dans l'estimation?

16 Q. **[167]** Oui.

17 R. Personnellement, non.

18 Q. **[168]** Non? Vous avez jamais été impliqué là-dedans?

19 R. Je pense pas, là.

20 Q. **[169]** Non?

21 R. Il y avait, il y avait, parce que c'est un travail  
22 d'équipe, hein. La firme, on laisse pas la firme  
23 toute seule travailler, que ça soit en conception  
24 ou en surveillance, il y avait des gens qui  
25 accompagnaient la firme puis, entre autres dans

1 l'Acadie, il y avait trois personnes quasiment  
2 plein temps du Ministère qui étaient là au niveau  
3 de la conception puis...

4 Q. [170] Puis, eux, ils l'accompagnaient la firme.

5 R. Eux, ils accompagnaient la firme.

6 Q. [171] Mais eux, eux, ils savaient, justement, ce  
7 qui c'était passé, disons quelques semaines  
8 auparavant dans Décarie ou...

9 R. Pas nécessairement, là. Avant que l'information  
10 d'un projet soit rendue à l'autre, ça peut prendre  
11 quelques semaines, là.

12 Q. [172] Ça fait qu'ils étaient...

13 R. Puis c'est pas le même genre de travail du tout non  
14 plus. Décarie c'était du travail...

15 Q. [173] Non, mais tantôt vous importiez des  
16 événements qui, que vous avez dit qu'ils avaient  
17 été mal estimés sur Décarie.

18 R. Oui, oui, au niveau de la main-d'oeuvre.

19 Q. [174] Puis c'est ça.

20 R. Mais ici c'est...

21 Q. [175] Mais vous pensez pas qu'ils le savaient ici?

22 R. Mais pas, la main-d'oeuvre, oui, mais pas au niveau  
23 des travaux. C'est pas le même genre de travaux.  
24 Décarie, c'est des travaux de réparation. Ici,  
25 c'est des travaux de...

1 Q. [176] C'est des travaux de, non, non.

2 R. ... de démolition puis de reconstruction.

3 Q. [177] Puis de reconstruire, ça, je comprends.

4 R. Non, c'est pas le même genre de...

5 Q. [178] Mais on a, mais par exemple, pour la main-  
6 d'oeuvre, on n'aurait pas pu le prévoir à ce  
7 moment-là puis pas avoir un écart si important  
8 parce que c'est un gros montant, là, qui a été  
9 sous-évalué.

10 R. Mais je... Oui, peut-être, si l'information était  
11 disponible mais ça se peut que lorsqu'on a transmis  
12 les documents pour appel d'offres, ça se peut que  
13 le décret était pas encore signé puis ça se peut  
14 que les taux de transport en vrac étaient pas  
15 encore décrétés à ce moment-là. Je le sais pas, là.

16 Q. [179] O.K. Donc on...

17 R. Mais...

18 Q. [180] ... on répète la même erreur, même peut-être  
19 parce que elle était pas...

20 R. Bien, la même erreur, est-ce que c'est une erreur  
21 ou c'est un fait que l'info n'est pas disponible,  
22 là.

23 Q. [181] O.K. Parfait. Puis à la fin du document on  
24 voit que c'est signé par quatre ingénieurs. Est-ce  
25 que c'est toujours de cette façon-là, est-ce qu'il

1 y a un minimum d'ingénieurs qui doit vous soumettre  
2 ça ou ça peut être une seule personne puis, dans ce  
3 cas-ci, étant donné la complexité, il y a plusieurs  
4 personnes qui ont travaillé sur le projet?

5 R. Bien j'imagine. Il n'y a pas de...

6 Q. **[182]** Il n'y a pas d'exigences?

7 R. ... d'exigences mais probablement que comme il y  
8 avait plusieurs disciplines d'impliquées, chaque  
9 responsable de discipline a dû faire ses  
10 commentaires qui concerne sa discipline puis il a  
11 signé la note, j'imagine.

12 Q. **[183]** Parfait. Est-ce que, la semaine dernière vous  
13 nous avez mentionné que dans le lot 1 vous avez  
14 négocié avec le plus bas soumissionnaire. Avez-vous  
15 souvenir, dans ce lot-là, d'avoir négocié avec le  
16 plus bas soumissionnaire?

17 R. Oui.

18 Q. **[184]** Oui? Est-ce que c'était à la demande d'un  
19 supérieur ou c'était de votre propre chef?

20 R. À la demande de mon supérieur.

21 Q. **[185]** Lequel?

22 R. Monsieur Fournier.

23 Q. **[186]** Vous êtes certain pour cette fois-ci?

24 R. Ce dossier-là, j'en suis certain.

25 Q. **[187]** Donc monsieur Fournier vous dit, avant la



1 signature, on est toujours avant la signature du  
2 contrat? Et on vous donne... Oui? Quand vous  
3 négociez vous êtes avant la signature? Vous êtes...

4 R. Ah! Oui, oui, tout à fait. Tout à fait.

5 Q. **[188]** Vous êtes après l'ouverture des soumissions,  
6 avant la signature du contrat.

7 R. Effectivement.

8 Q. **[189]** Et monsieur Fournier vous demande de négocier  
9 ici avec Louisbourg.

10 R. Bien, ce qui s'est fait c'est que, après qu'on a  
11 fait l'analyse des soumissions, l'analyse des  
12 écarts, on a transmis ça à, comme l'écart dépassait  
13 dix pour cent (10 %), on a transmis ça à notre  
14 sous-ministre adjoint, monsieur Hinse, et après un  
15 certain temps, monsieur Fournier m'est revenu,  
16 après qu'à la DGMO ça a été analysé, monsieur Hinse  
17 m'est revenu pour dire « On nous demande de  
18 négocier avec le plus bas soumissionnaire. On veut  
19 pas reprendre l'appel d'offres, on veut faire  
20 baisser le prix. ».

21 Q. **[190]** Donc c'est pas seulement monsieur Fournier  
22 qui vous dit ça, ça vient de plus haut que lui, ça  
23 vient du sous-ministre adjoint qui vous dit...

24 R. Moi, c'est monsieur Fournier qui me le dit.

25 Q. **[191]** Mais il vous dit que il a monté le tout à

1           monsieur Hinse et que...

2           R. Oui, le document a été transmis à monsieur Hinse,  
3           c'est sûr.

4           Q. **[192]** Parfait. Entre la, donc ce document-là qu'on  
5           vient de voir est transmis à monsieur Hinse.

6           R. Bien, là, il y a eu son vrai rapport mais il y a  
7           une lettre, il y a une lettre de transmission que,  
8           je me rappelle, qui a été transmise à la DGMO, le  
9           rapport a été transmis à la DGMO.

10          Q. **[193]** Pour expliquer : voici... Et eux, ils vous  
11          donnent l'autorisation de négocier avec le plus bas  
12          soumissionnaire.

13          R. Exact.

14          Q. **[194]** Toujours avant l'ouverture des soumissions,  
15          avant, excusez, la signature du contrat.

16          R. La signature du contrat.

17          Q. **[195]** Qu'est-ce qu'on vous demande de négocier?

18          R. Une baisse de, une baisse, c'est sûr, ça concernait  
19          la partie du un point cinq million (1,5 M) qui  
20          était pas vraiment explicable, pour laquelle on  
21          pouvait pas émettre de, d'explications alors on  
22          nous a demandé, le Ministère était, ils ne  
23          voulaient pas signer le contrat à ce prix-là, ils  
24          voulaient... On voulait pas retourner en appel  
25          d'offres pour les mêmes raisons que le lot 1, que

1 si on annule l'appel d'offres, on retarde d'au  
2 moins deux à trois mois de reprendre le processus,  
3 sans... sans garantie qu'on va avoir un meilleur  
4 prix. Puis c'est sûr que, là, on retarde encore le  
5 projet d'un an.

6 Q. **[196]** O.K. Est-ce que vous étiez... vous, vous  
7 étiez présent aux négociations?

8 R. Oui.

9 Q. **[197]** Ça a eu lieu avec qui cette négociation-là?

10 R. Il y avait moi, monsieur Fournier, Frank Minicucci  
11 puis monsieur... monsieur Accurso, Tony Accurso.

12 Q. **[198]** Ça a eu lieu où?

13 R. Probablement à nos bureaux, là, mais, moi...

14 Q. **[199]** O.K.

15 R. ... c'est pas... c'est pas chez eux, c'est certain.  
16 C'est sûrement à nos bureaux, là, parce que j'ai  
17 jamais été chez...

18 Q. **[200]** Et est-ce que...

19 (10:26:45)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[201]** Donc, au Ministère des Transports?

22 R. Oui, oui, oui. Oui, c'est ça, oui.

23 Mme ANDRÉA BUCKNELL :

24 Q. **[202]** Puis est-ce que... est-ce que vous savez  
25 comment ça se passe quand on négocie? Parce que,

1 avec un entrepreneur, on lui dit « bien, écoute,  
2 nous, on a fait... notre firme nous a expliqué les  
3 écarts, puis il y a un point cinq million (1,5 M\$),  
4 disons qu'on s'explique pas? »

5 R. Je le sais pas, ça fait dix (10) ans, là. Je me  
6 rappelle pas si... je pense pas qu'on leur ait dit  
7 « il faut que t'arrives à tel montant » on lui a  
8 dit « le Ministère signe pas le contrat au prix...  
9 aux prix... il faut que tu nous... il faut que tu  
10 baisses le prix si tu veux que le contrat soit  
11 octroyé. » Je pense pas qu'on leur ait dit, là, il  
12 faut que t'arrives à tel montant, là.

13 Q. **[203]** On a dit « il faut... sinon on... »

14 R. « Il faut que tu nous arrives avec une proposition  
15 à un prix inférieur. »

16 Q. **[204]** Puis le jour de la négociation, est-ce qu'ils  
17 vous... est-ce qu'ils vous arrivent avec une  
18 proposition ou si ça arrive plus tard?

19 R. Je pense que lorsqu'on s'est rencontré, ils  
20 avaient... ils avaient fait des chiffres, ils  
21 avaient fait leur devoir, là.

22 Q. **[205]** Donc, ils le savaient, vous les aviez avisés,  
23 là, que vous alliez arriver, lors de cette  
24 rencontre-là, pour négocier. Donc, ils avaient  
25 sorti leurs feuilles de calculs avant d'arriver à

1           cette rencontre-là.

2           R. Ah! Oui, oui. Oui, oui, c'est sûr. C'est  
3           sûrement... j'ai pas souvenir, moi, je pense pas  
4           que j'aie appelé Frank Minicucci, puis j'ai jamais  
5           parlé à monsieur Accurso ça fait que je le connais  
6           pas. C'est probablement monsieur Fournier qui a  
7           appelé quelqu'un de chez Louisbourg pour dire « il  
8           faut négocier puis on veut se rencontrer telle  
9           date, puis il faut que t'arrives avec quelque  
10          chose », là, mais j'ai pas... j'ai pas participé à  
11          ça, moi, cette discussion-là, là.

12          Q. **[206]** Avant la rencontre.

13          R. Avant la rencontre.

14          Q. **[207]** Puis encore une fois, on négocie avec le plus  
15          bas soumissionnaire conforme, alors qu'il y en a  
16          plusieurs soumissionnaires qui sont conformes dans  
17          cet dans cet appel d'offres-là.

18          R. Effectivement.

19          Q. **[208]** Et cette fois-ci, vous posez pas d'autres  
20          questions parce que vous avez la directive de votre  
21          supérieur de dire « on négocie ».

22          R. Bien, je comprends bien la situation dans laquelle  
23          on est. On est toujours dans un dossier, là...

24          Q. **[209]** « On est toujours »...

25          R. ... dans un dossier, là...

1 Q. **[210]** Chaud.

2 R. ... chaud puis un dossier... Pour les usagers,  
3 c'est un... c'est un problème, là. Puis le lot 1  
4 était... les travaux ont été réalisés. On est  
5 déjà... le chantier est déjà commencé à être  
6 installé. Ça fait que non seulement c'est un  
7 endroit où il y a déjà de la congestion, mais on  
8 vient déjà, là, rendre ça un peu plus pénible par  
9 l'installation de... de certains ouvrages  
10 temporaires, là, en vue de... de vraiment  
11 enclencher les travaux. Alors, c'était pas...  
12 c'était pas une bonne idée, là, de laisser, pendant  
13 deux, trois mois, là, un chantier, là, des  
14 nuisances aux usagers sans qu'on fasse quelque  
15 chose.

16 Q. **[211]** Donc, c'est de cette façon-là qu'on justifie  
17 justement ne pas... ne pas respecter les règles là-  
18 dessus...

19 R. Moi, je vous...

20 Q. **[212]** ... de négociations.

21 R. Moi, je vous... moi, je vous dirais, je comprenais  
22 très bien la décision du Ministère, là, j'avais...

23 Q. **[213]** Puis vous étiez à l'aise avec ça.

24 R. J'étais à l'aise avec... je comprenais le bien-  
25 fondé de cette décision-là.

1 Q. **[214]** Parfait.

2 R. Puis, les gens qui prennent ces décisions-là, pour  
3 moi, c'étaient des gens en autorité...

4 Q. **[215]** En autorité, donc...

5 R. ... puis que...

6 Q. **[216]** Vous, vous exécutiez. On vous dit... on vous  
7 dit « on négocie, on négocie ».

8 R. Tout à fait.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[217]** Finalement, les règlements, c'étaient...

11 R. Mais, quand je vous dis, Madame, une directive, là,  
12 pour moi, je... l'application bête de directive,  
13 là, je pense que les gens qui ont appliqué une  
14 directive puis ils se rendent compte que dans un  
15 cas...

16 Q. **[218]** Il y a une différence entre avoir une... une  
17 façon de... voyons, d'énoncer une directive ou une  
18 interprétation d'un règlement puis aller carrément  
19 contre le règlement.

20 Me ÉLIZABETH FERLAND :

21 Q. **[219]** Oui, c'est ça. Puis c'est pas juste... oui,  
22 on a parlé de la directive 2.2, là, mais cette  
23 directive-là, elle découle du règlement sur les  
24 contrats d'approvisionnement de construction et de  
25 services des Ministères et des organismes publics,

1 là. On est... on est dans un règlement en vigueur  
2 au Québec, là.

3 R. Bon.

4 Q. **[220]** C'est pas uniquement...

5 R. Je comprends.

6 Q. **[221]** Puis on... comme madame la Présidente dit, on  
7 se justifie puis on... on est satisfait avec ça,  
8 là.

9 R. Bien, c'est... c'est... ça a été ma façon de faire,  
10 là.

11 Q. **[222]** O.K. Je vais faire afficher un document  
12 justement qui parle de la négociation qui a eu  
13 lieu, c'est l'onglet 9, s'il vous plaît.

14 LA GREFFIÈRE :

15 L'onglet?

16 Me ÉLIZABETH FERLAND :

17 9.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1607.

20 Me ÉLIZABETH FERLAND :

21 139P-1607.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Oui, c'est ça.

24

25 139P-1607 : Note du 1er mai 2002 sur la



1 négociation du contrat avec  
2 l'entrepreneur  
3

4 Me ÉLIZABETH FERLAND :

5 À la page 2, s'il vous plaît. Page 2.

6 Q. **[223]** Donc, à cette page-là, on voit justement la  
7 rencontre du premier (1er) mai deux mille deux  
8 (2002). On voit les gens que vous avez nommés tout  
9 à l'heure, c'est-à-dire Frank Minicucci de  
10 Louisbourg, Tony Accurso de Louisbourg, Paul-André  
11 Fournier qui est votre supérieur de l'époque et  
12 vous-même, Monsieur Paquet. Dans cette rencontre-  
13 là, on dit :

14 Après discussion, l'entrepreneur  
15 serait prêt à accepter que le contrat  
16 soit modifié ainsi avant la signature  
17 et là on a le détail de ce qui est... ce qui est  
18 négocié. On voit des annulations, annulations de  
19 fournitures de camionnettes. Qu'est-ce que ça  
20 signifie ça?

21 R. Chaque item, là?

22 Q. **[224]** Oui.

23 R. O.K. Le premier « annulations des clauses de  
24 bonis », le contrat prévoyait des clauses, là,  
25 incitant l'entrepreneur à finir les travaux

1           avant... avant les dates limites qui étaient  
2           fixées, là, pour réduire l'impact chez les... chez  
3           les usagers.

4           Q. [225] Puis il y avait un boni si on finissait  
5           avant?

6           R. C'est ça, oui.

7           Q. [226] Donc, on annule cette clause-là?

8           R. Clause-là, c'est ça.

9           Q. [227] Est-ce que c'était possible que ça finisse  
10          avant?

11          R. Nous autres, l'entrepreneur nous a dit : « Moi, je  
12          suis sûr que je les aurai pas les bonis. »

13          Q. [228] Ça fait que c'était pas grave d'annuler ça.

14          R. « Ça me dérange pas... » L'échéancier, il perdait  
15          pas. En tout cas, c'est ce qu'il nous a dit.

16          Q. [229] Donc, il perdait pas grand-chose en annulant  
17          ce montant-là?

18          R. Effectivement.

19   Annulation de la provision pour  
20   travaux en régie.

21          Dans quelques contrats, lorsqu'il y avait des  
22          travaux... Parce qu'on travaille avec des ouvrages  
23          existants puis on vient construire des nouveaux  
24          ouvrages, il y a toujours des travaux de  
25          raccordement entre le vieux puis le neuf, si on

1 veut, là. Puis... Mais c'est toujours difficile  
2 de... de décrire ces travaux-là. Avant d'excaver  
3 puis si on a une conduite à... une ancienne  
4 conduite sur laquelle on doit raccorder une  
5 nouvelle conduite, c'est bien difficile de décrire  
6 l'ouvrage qu'on va avoir. Mais on sait qu'on va  
7 avoir des travaux à faire en régie pour marier  
8 l'existant avec les nouveaux ouvrages. Alors, on  
9 mettait une provision pour couvrir ces travaux-là.  
10 Alors, la provision a été annulée.

11 Fourniture gratuite de glissières New  
12 Jersey.

13 C'est les glissières, là, qui séparent les voies de  
14 circulation, là. Qui séparent le chantier des voies  
15 de circulation. L'entrepreneur nous a dit : « Moi,  
16 mes glissières sont... sont déjà amorties sur  
17 d'autres contrats, je peux me permettre de pas les  
18 facturer à ce projet-là. » Après ça :

19 Annulation de la fourniture de  
20 camionnettes.

21 Cette année-là on avait plusieurs chantiers qui  
22 étaient... qui étaient... qui seraient en cours,  
23 qui auraient eu cours dans le secteur, là,  
24 échangeur l'Acadie, Décarie, l'autoroute des  
25 Laurentides, la 40. Alors, on avait... on avait mis

1 sur pied une équipe de patrouilleurs.

2 Q. [230] Donc, qui allaient couvrir...

3 R. Pour patrouiller les chantiers, vérifier que la  
4 signalisation d'un chantier à l'autre était  
5 conforme, qu'il y avait pas d'incohérences entre  
6 les différents chantiers. Puis là on avait  
7 inclus... on avait... au ministère, on n'avait pas  
8 de véhicule à fournir, on n'avait pas de véhicule  
9 pour ces employés-là, on avait prévu que sur un des  
10 contrats, celui de l'Acadie, on demandait à  
11 l'entrepreneur de fournir les véhicules pour ces  
12 employés-là. Mais je sais que le prix qu'on avait  
13 eu était élevé, ça fait qu'on... ça, je pense que  
14 c'est nous qui avons identifié ça, là : « Fournis-  
15 les pas, on trouve que t'es trop cher. » Ça fait  
16 que c'est un ouvrage que... c'est une dépense qu'il  
17 a pas eu à faire.

18 Puis, après ça, il nous a dit : « Bien,  
19 O.K., une fois enlevé ça, je serais prêt à donner  
20 un escompte de quatre pour cent (4 %) sur  
21 l'ensemble des travaux. J'ai fait le tour de mes  
22 sous-traitants, j'ai... j'ai réussi à négocier un  
23 escompte. Puis, même mes équipes, on a... on a  
24 peaufiné la planification puis on pense qu'on peut  
25 arriver avec... »

1 Q. [231] Avec ce montant-là.

2 R. « ... avec un escompte. »

3 Q. [232] De ce que je comprends, du moins des quatre  
4 premiers, il s'agissait d'éléments qui avaient pas  
5 vraiment un impact sur le contrat, là?

6 R. Bien, les... les glissières, oui, c'est...

7 Q. [233] Les glissières, oui, parce que là ça c'était  
8 quelque chose qu'il fournissait gratuitement mais,  
9 pour le reste...

10 (10:34:02)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [234] Je comprends pas ça. Il y a peut-être quelque  
13 chose que j'ai mal saisi. Parce que « fourniture  
14 gratuite de glissières New Jersey », pourquoi est-  
15 ce que ça diminue le coût de deux cent vingt-cinq  
16 mille cinq cents (225 500) puisque, de toute façon,  
17 ils étaient gratuits, il vous les fournissait pas?

18 R. Non, non, dans le contrat, ils étaient pas gratuits  
19 mais là, dans la proposition, il offrait de nous  
20 les fournir gratuitement.

21 Q. [235] Ah!

22 Me ÉLIZABETH FERLAND :

23 Q. [236] Donc, au niveau de l'impact, mis à part cet  
24 élément-là, c'était pas un impact majeur sur le  
25 contrat?

1 R. Non, effectivement.

2 Q. **[237]** Puis est-ce qu'au niveau de la... de  
3 l'escompte de quatre pour cent (4 %), est-ce que  
4 c'était quelque chose que vous voyiez... quand vous  
5 avez négocié avec d'autres soumissionnaires, est-ce  
6 que c'était quelque chose qui arrivait, est-ce que  
7 c'était la première fois que vous voyiez ça?

8 R. La première fois que je voyais ça.

9 Q. **[238]** Que l'entrepreneur acceptait de... de  
10 diminuer de cette façon-là?

11 R. Oui.

12 Q. **[239]** Et est-ce qu'il était normal... parce qu'on  
13 sait que vous avez négocié, notamment, le lot  
14 précédent, est-ce qu'il était normal que, par  
15 exemple, on voit, là, monsieur Accurso, qui était  
16 le propriétaire de cette entreprise-là, qu'il soit  
17 là au moment des négociations?

18 R. Est-ce que c'était normal?

19 Q. **[240]** Dans vos autres négociations que vous avez  
20 eues? Est-ce que c'était toujours avec la tête  
21 dirigeante de l'entreprise?

22 R. Oh! bien, je pourrais pas dire si c'était toujours  
23 le président qui était là, mais dans ce cas-là, il  
24 était là, là.

25 Q. **[241]** C'était pas quelque chose d'inhabituel?

1 R. Bien, je l'ai fait... cette négociation-là, je l'ai  
2 faite deux fois, je pense, là. L'autre fois, là, je  
3 me rappelle pas des intervenants qui étaient là.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[242]** Ça a pris combien de temps - si vous me  
6 permettez - pour cette négociation-là?

7 R. Là il faudrait voir la date. Je le sais pas, il  
8 faudrait voir la date...

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Q. **[243]** C'est le premier (1er) mai... Je pense que,  
11 madame la présidente, ce qu'elle veut savoir c'est  
12 on négocie ça pendant une journée, est-ce qu'on  
13 négocie ça...

14 R. Non, je pense qu'ils sont arrivés au bureau, à la  
15 réunion, avec cette offre-là, je pense.

16 Q. **[244]** Donc, c'est bref. C'est pas...

17 R. Bien, il était conscient le... La semaine  
18 précédente, on avait annulé un contrat sur Décarie,  
19 ça fait que c'est sûr que...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[245]** Donc, finalement, ils arrivent, vous leur  
22 dites...

23 R. Ils étaient...

24 Q. **[246]** ... vous leur dites : « Il va falloir que  
25 vous baissiez le contrat », puis ils arrivent avec

1           deux millions (2 M) de moins?

2           R. Non, mais la... la commande leur avait été passée  
3           avant, là.

4           Q. **[247]** Oui, vous leur aviez dit : « On signera pas,  
5           le Ministère signera pas, il faut que vous baissiez  
6           votre prix. »

7           R. Oui.

8           Q. **[248]** Ça fait qu'ils arrivent, deux millions (2 M)  
9           de moins.

10          R. Oui.

11          Me ÉLIZABETH FERLAND :

12          Q. **[249]** Donc, ça n'a pas pris de temps cette journée-  
13          là, c'était...

14          R. Comme vous dites, sur le deux millions (2 M), là,  
15          il y a six cent quarante (640 000), il y a...  
16          quasiment sept... sept cent cinquante mille dollars  
17          (750 000 \$), en réalité, c'est pas... c'est pas  
18          quelque chose qui lui fait mal, là.

19          Q. **[250]** Non.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Q. **[251]** Mais, est-ce que ça a fait penser à certains  
22          d'entre vous ou en plus haut lieu au ministère que  
23          vous payiez trop cher, puisqu'un simple téléphone  
24          de baisser son prix vous amène à deux millions  
25          (2 M) de moins?



1 R. C'était surprenant, mais j'ai pas... j'ai pas...

2 Q. **[252]** Avez-vous allumé que vous payiez trop cher?

3 R. Les explications... les explications qu'il donnait  
4 semblaient plausibles, là, qu'il avait réussi à  
5 négocier un escompte avec ses sous-traitants, puis  
6 compte tenu du fait qu'on avait annulé le projet  
7 Décarie avant, il voyait que le ministère était  
8 sérieux dans... dans cette démarche-là.

9 Q. **[253]** Oui, mais la question c'est pas ça, là. Est-  
10 ce que, quand vous avez vu qu'un coup de téléphone  
11 qui vous réduit deux millions (2 M), avez-vous  
12 pensé que finalement vous payiez trop cher les  
13 contrats d'une façon générale?

14 R. Bien dans ce projet-là, il y avait un élément de  
15 risque, là, c'est un projet, on le dit, c'est un  
16 projet très, très compliqué, très complexe.

17 Q. **[254]** Vous ne voulez pas répondre à la question? Je  
18 vous demande si ça vous a allumé que d'une façon  
19 générale vous payiez trop cher les contrats au  
20 ministère des Transports, que vous vous faisiez  
21 avoir?

22 R. Non.

23 Me ÉLIZABETH FERLAND :

24 Q. **[255]** Non. C'est pas de questionnement additionnel  
25 de votre part?

1 R. Je comprenais l'effort que l'entrepreneur avait  
2 fait, là.

3 Q. **[256]** Vous voyiez ça comme un effort, même s'il y a  
4 plusieurs des... des chefs, je sais pas comment les  
5 appeler, des items que vous avez mentionnés il y a  
6 quelques minutes qui lui faisaient pas vraiment  
7 mal?

8 R. Oui.

9 Q. **[257]** O.K. Et à la suite on voit, les pages  
10 suivantes on voit une annexe A qui est, dans le  
11 fond, le reflet de cette négociation-là, on voit si  
12 on descend un petit peu plus, s'il vous plaît, on  
13 voit, entre autres, la bonification, l'article  
14 10.4, l'article 10.4 est annulé et si on continue  
15 aux pages suivantes c'est le reflet de cette  
16 négociation-là, cette annexe-là?

17 R. Oui.

18 Q. **[258]** On voit, encore, s'il vous plaît, à la page  
19 2, à la fin de la page 2, oui, juste un petit peu  
20 plus bas, s'il vous plaît. Donc, on voit ici  
21 justement le un point cinq millions (1,5 M) qui est  
22 déduit. Donc, on réduit le montant de la soumission  
23 de vingt-quatre millions neuf cent mille (24,9 M)  
24 on est rendu à vingt-trois mille (23 000)... vingt-  
25 trois millions (23 M), pardon, si on continue à la

1 page suivante, et là on voit le fameux escompte de  
2 quatre pour cent (4 %) qui vient réduire le montant  
3 total soumissionné pour vingt-deux millions cinq  
4 cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-  
5 huit et quatre-vingt-douze (22 545 988,92). C'est  
6 exact?

7 R. Exact.

8 Q. **[259]** Parfait. On va aller à la première page de ce  
9 document-là. À la première page, toujours le  
10 premier (1er) mai, qui est à dire la journée des  
11 négociations avec l'entrepreneur. Donc, on est dans  
12 la même journée, vous personnellement envoyez une  
13 note de service à votre supérieur de l'époque,  
14 c'est-à-dire Paul-André Fournier concernant le même  
15 contrat et vous dites :

16 Pour faire suite à l'ouverture des  
17 soumissions du contrat mentionné en  
18 titre, nous avons constaté un écart  
19 important entre l'estimation des  
20 consultants et les soumissions.

21 Et là, vous avez toujours le montant initial, on  
22 voit pas le montant tel que négocié. Donc,  
23 probablement que cette note-là a été préparée  
24 avant... avant la confirmation des montants de  
25 l'entrepreneur, n'est-ce pas?

1 R. Sûrement.

2 Q. **[260]** O.K. Et vous indiquez un écart de trois point  
3 neuf millions (3,9 M) auquel vous faisiez référence  
4 tout à l'heure. Donc, votre mémoire était juste à  
5 cet effet-là. C'est l'écart que vous aviez en tête  
6 tout à l'heure?

7 R. Oui.

8 Q. **[261]** Et plus tard, plus loin si on lit :

9 Cet écart est significatif et soulève  
10 plusieurs questions. Durant la même  
11 période nous avons connu la même  
12 situation en ce qui concerne le  
13 contrat Décarie.

14 C'est ce que vous avez mentionné.

15 Dans ce dossier nous avons demandé à  
16 une firme externe de faire une  
17 estimation et le résultat obtenu  
18 indique que l'estimation du ministère  
19 des Transports était plus ou moins dix  
20 pour cent (10 %) inférieure à la  
21 réalité, et ce, en partie en raison de  
22 l'augmentation des coûts de main-  
23 d'oeuvre résultant du dernier décret  
24 de la construction. Considérant que  
25 les façons de faire les estimations

1 des consultants sont similaires au MTQ  
2 il est possible que l'estimation du  
3 contrat Acadie deux mille deux (2002)  
4 soit également sous-estimée de plus ou  
5 moins dix pour cent (10 %). Dans un  
6 tel cas, les écarts seraient...

7 Et là vous faites le détail et on arrive avec un  
8 point huit million (1,8 M). Donc, on dit : « Il est  
9 possible que... il est possible que l'estimation du  
10 contrat soit également sous-estimée de dix pour  
11 cent (10 %). » Avez-vous fait d'autres démarches  
12 que juste dire que c'est possible, est-ce que vous  
13 avez fait affaire avec une autre firme externe pour  
14 celui-ci, parce que vous mentionnez que vous avez  
15 fait affaire pour l'autre contrat?

16 R. Non, non, j'ai pas fait affaire avec d'autres  
17 firmes.

18 Q. **[262]** Non. Donc, on... on pense que l'écart peut  
19 être explicable à la hauteur de dix pour cent  
20 (10 %) de cette façon-là?

21 R. Exact.

22 Q. **[263]** Est-ce que vous savez si... parce que là vous  
23 faites une estimation révisée, est-ce que vous avez  
24 effectivement augmenté l'estimation à ce montant-  
25 là?

1 R. Si on a augmenté l'estimation?

2 Q. **[264]** Parce que là, ici vous faites estimation  
3 initiale, là vous augmentez de plus ou moins dix  
4 pour cent (10 %) étant donné qu'il est possible que  
5 ce soit la même raison que le contrat Décarie, et  
6 là vous indiquez vingt-trois millions (23 M)?

7 R. Mais on reste toujours, l'estimation de base, on la  
8 garde tout le temps en référence, même si en cours  
9 de route on pense qu'on peut le justifier, on  
10 change pas dans les documents l'estimation, le  
11 vingt et un point zéro huit (21,08) il reste  
12 toujours comme l'estimation.

13 Q. **[265]** Alors, pourquoi vous préparez cette note-là  
14 le premier (1er) mai pour votre supérieur?

15 R. Bien c'est pour... pour lui faire état de... d'une  
16 possible sous-estimation du montant.

17 Q. **[266]** Donc, en faisant ça on explique que  
18 l'estimation révisée pourrait ressembler à vingt-  
19 trois millions (23 M), et là on vient de diminuer  
20 le montant du contrat à vingt-deux millions (22 M).  
21 Donc, là on a renversé complètement l'écart, là?

22 R. Oui, ça... on dit que compte tenu du fait qu'on n'a  
23 pas tenu compte du décret de la construction puis  
24 en plus, on n'en parle pas là-dedans mais il y  
25 avait eu aussi le décret du transport en vrac, là,

1 c'est possible que ça explique environ un dix pour  
2 cent (10 %) d'écart, cette situation-là.

3 Q. **[267]** Donc, c'est pour... dans le fond, pour le  
4 dossier de votre superviseur que vous écrivez une  
5 telle note?

6 R. C'est pour étoffer le dossier, oui.

7 Q. **[268]** Pour étoffer le dossier.

8 R. Pour documenter le dossier.

9 Q. **[269]** Mais vous demandez pas d'analyse  
10 additionnelle?

11 R. Non.

12 Q. **[270]** Vous y allez vraiment d'une supposition qu'on  
13 est dans la même situation que Décarie?

14 R. Bien c'était évident, là, qu'il y avait eu... que  
15 le décret de la construction puis le transport en  
16 vrac avaient un impact sur les prix, là.

17 Q. **[271]** Puis c'était évident dans tout le marché?

18 R. Bien oui.

19 Q. **[272]** Parfait. Donc, n'importe qui aurait pu écrire  
20 cette note-là et arriver au même constat?

21 R. Oui.

22 Q. **[273]** Et être sûr de son affirmation?

23 R. C'est certain que lorsque le décret de la  
24 construction, les taux de salaire sont augmentés,  
25 ça a un impact direct, là, sur les coûts, puis le

1 transport en vrac, c'est sûr aussi que c'est des  
2 coûts qui sont directs, là.

3 Q. [274] Parfait. Dans ce cas-là, on a un écart  
4 important. Alors, il faut demander une autorisation  
5 à un supérieur, c'est-à-dire un sous-ministre  
6 adjoint, un sous-ministre?

7 R. Oui, bien je le sais pas si c'est sous-adjoint ou  
8 sous-ministre mais je sais qu'il y a une  
9 autorisation à obtenir effectivement, là, qui...

10 Q. [275] Qui est basée sur quoi?

11 R. ... dépasse la direction territoriale.

12 Q. [276] O.K. Puis pourquoi... Elle est basée sur quoi  
13 cette autorisation additionnelle?

14 R. Lorsqu'il y a un dépassement plus que dix pour cent  
15 (10 %).

16 Q. [277] Donc, là on est à dix-neuf pour cent  
17 (19 %)...

18 R. Oui.

19 Q. [278] ... alors, il faut obtenir l'autorisation en  
20 question.

21 R. Effectivement.

22 Q. [279] Parfait. On va aller au document à l'onglet  
23 10.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Vous avez dit 10?



1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 10.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Alors c'est 1608.

5 10:42:51

6

7 139P-1608 : Autorisation ministérielle pour le lot  
8 2 du rond-point l'Acadie signée le 13  
9 mai 2002

10

11 VOIX NON IDENTIFIÉE :

12 Seize zéro quoi?

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Huit.

15 Q. **[280]** Ici, on voit justement le montant, on voit  
16 « Autorisation ministérielle ». C'est bien le  
17 formulaire en question qu'il faut préparer pour  
18 obtenir...

19 R. Non.

20 Q. **[281]** Non? Ça c'est quoi ce formulaire-là alors?

21 R. Ce qu'on envoie à notre sous-ministre adjoint c'est  
22 l'analyse des données de soumission, là. C'est la  
23 synthèse de l'analyse qui a été faite par le  
24 consultant.

25 Q. **[282]** On joint pas une telle autorisation...

1 R. Non, ça...

2 Q. **[283]** ... à signer? Ça, ça sert à quoi alors?

3 R. Ça, d'après moi c'est, après qu'on a eu  
4 l'autorisation de signer le contrat, d'après moi  
5 c'est le document qui est requis, là, pour... dans  
6 le processus d'octroi.

7 Q. **[284]** Après qu'il soit signé, le contrat?

8 R. En vue de le signer, on va dire, c'est... ça  
9 prend... Une fois qu'on a reçu l'autorisation, on  
10 dit oui, on peut signer le contrat, il y a certains  
11 documents à préparer. Ça, c'en est un.

12 Q. **[285]** Puis comment on reçoit cette autorisation-là?  
13 Par écrit ou verbalement quand on a envoyé  
14 l'analyse de la soumission? Elle est pas jointe à  
15 ce document-là l'analyse de la soumission?

16 R. Ce document-là vient par après.

17 Q. **[286]** Après.

18 R. Par après.

19 Q. **[287]** Et il est préparé par qui?

20 R. Par le service soutien à la gestion.

21 Q. **[288]** O.K. Et les informations qui sont inscrites  
22 là-dedans, c'est des informations par contre que  
23 vous...

24 R. Qu'on leur fournit.

25 Q. **[289]** Que vous leur fournissiez. Alors, on va le

1 regarder.

2 R. Effectivement.

3 Q. **[290]** On voit le montant qui a été négocié,  
4 c'est-à-dire vingt-deux millions cinq cent  
5 quarante-cinq mille (22,545 M\$) et quelques  
6 poussières, ce qui est le montant post-  
7 négociations, c'est exact?

8 R. Bien je... Sûrement, là.

9 Q. **[291]** Bien tout à fait...

10 R. Oui c'est...

11 Q. **[292]** ... c'est le montant...

12 R. Oui, oui.

13 Q. **[293]** ... qu'on a vu tout à l'heure.

14 R. Je vous fais confiance.

15 Q. **[294]** Parfait. Mais c'est ce qu'on a vu, là. Vous  
16 l'avez vu ce montant-là tout à l'heure?

17 R. Oui, oui. J'ai...

18 Q. **[295]** Je peux vous le remontrer.

19 R. Non, non, mais...

20 Q. **[296]** O.K.

21 R. ... je me fie sur vous.

22 Q. **[297]** Et on voit, évidemment, l'objet de la demande  
23 et si on descend un petit peu plus bas, on voit les  
24 détails ou justification de la demande. Et ici on  
25 voit :

1                   La somme investie semble acceptable  
2                   compte tenu de la conjoncture  
3                   économique, des disponibilités  
4                   budgétaires et de l'obligation de  
5                   faire exécuter les travaux. Les  
6                   dispositions du règlement sur les  
7                   contrats d'approvisionnement, de  
8                   construction et de services des  
9                   ministères et organismes publics  
10                  décrits à 961-2000 du 16 août 2000,  
11                  ont été suivies intégralement.

12                C'est le règlement d'où découle la directive 2.2.1.  
13                Est-ce que c'est bien ça?

14                R. J'imagine.

15                Q. **[298]** On va aller le voir. On va prendre l'onglet  
16                suivant, qui est une pièce qui a été déposée dans  
17                le cadre du témoignage de monsieur Lafrance en juin  
18                deux mille douze (2012). C'est la pièce 1P-10, s'il  
19                vous plaît. On va aller à l'article 84. Je vais  
20                vous demander de lire l'article 84, s'il vous  
21                plaît.

22                R. À moi?

23                Q. **[299]** Oui, bien je vais...

24                R. O.K. O.K.

25                Q. **[300]** ... vous demander d'en prendre connaissance.

1 R. O.K.

2 Q. **[301]** Vous comprenez ce qui est écrit?

3 R. Oui.

4 Q. **[302]** Qu'est-ce que ça dit?

5 R. Ça dit qu'on peut négocier le prix avec le seul  
6 fournisseur ayant présenté la soumission conforme.

7 Q. **[303]** Ce qui est pas le cas ici.

8 R. Ce qui est pas le cas ici.

9 Q. **[304]** Alors pourquoi on prend la peine d'écrire à  
10 l'autorisation ministérielle que « Toutes les  
11 dispositions du règlement ont été suivies  
12 intégralement »?

13 R. Faudrait demander à ceux qui l'ont écrit.

14 Q. **[305]** Oui mais vous, vous m'avez dit il y a  
15 quelques minutes que c'est vous qui transmettiez  
16 l'information pour qu'ils remplissent ce  
17 formulaire-là.

18 R. Bien c'est la façon technique sur la description du  
19 projet, les montants et tout ça, là, mais le  
20 libellé de...

21 Q. **[306]** Ah! ça c'est eux qui le font, le libellé?  
22 Donc, ce paragraphe-là, c'est pas parce que vous...

23 R. C'est pas de mon cru.

24 Q. **[307]** Non? Alors vous, vous leur avez pas dit « On  
25 n'a pas négocié ». Vous avez dit « On a négocié »

1           puis eux décident de...

2           R. Non. On indique dans le document qu'il y a eu une  
3           négociation, je pense.

4           Q. **[308]** Mais là, ici, moi ce que je fais référence  
5           c'est qu'on vous dit qu'ils ont été suivis  
6           intégralement. Donc, ça c'est pas vous qui avez  
7           demandé que ça, ce soit ajouté?

8           R. Non.

9           Q. **[309]** Donc, c'est une référence qui est erronée  
10          dans ce cas-ci?

11          R. Effectivement.

12          Q. **[310]** O.K. Et si on retourne à la pièce précédente,  
13          on voit justement la ventilation, si c'est possible  
14          de la... On voit la ventilation et on voit,  
15          effectivement, le montant du contrat négocié selon  
16          l'annexe A qu'on a vue tout à l'heure qui est le  
17          vingt-deux millions cinq cent quarante-cinq mille  
18          (22,545 M), c'est exact?

19          R. Oui.

20          Q. **[311]** Et vous voyez un montant « participation  
21          municipale de six millions cinq cent quatre-vingt-  
22          cinq mille (6,585 M). Est-ce que c'est ce dont vous  
23          faisiez référence tout à l'heure?

24          R. Oui.

25          Q. **[312]** Donc, dans ce cas-ci, la responsabilité de la

1 Ville de Montréal était à la hauteur de un peu plus  
2 de six point cinq millions (6,5 M)?

3 R. Exact.

4 Q. **[313]** Donc, le Ministère avait un peu moins que ce  
5 qui était les chiffres que nous avons vus tout à  
6 l'heure, c'est qu'on soustrait de cette  
7 responsabilité globale du contrat un six point cinq  
8 millions (6,5 M) qui s'en va à la municipalité?

9 R. Exact.

10 Q. **[314]** Donc, si ça apparaît ici, c'est parce que  
11 c'est négocié avec la Ville et que c'est entendu?

12 R. Dans le cadre d'un protocole d'entente.

13 Q. **[315]** Dans le cadre d'un... Est-ce que vous savez  
14 si la Ville a effectivement payé ce montant-là pour  
15 le contrat?

16 R. Ça, c'était la, pour ce contrat je le sais pas si  
17 contrat par contrat on répartissait les factures  
18 toujours égales mais il y avait un suivi qui  
19 faisait en sorte que ça se peut que dans le cadre  
20 d'un contrat le Ministère paie un peu plus pour des  
21 raisons budgétaires, puis dans un autre contrat, la  
22 Ville se rattrapait si elle avait payé moins, mais  
23 globalement, le pourcentage de travaux que devait  
24 payer la Ville pour l'ensemble du projet a été  
25 respecté.

1 Q. [316] Puis... Mais, comment vous nous dites, la  
2 dernière phrase? Pour l'ensemble...

3 R. Pour l'ensemble du projet...

4 Q. [317] O.K. Mais ça, vous vérifiez ça à...

5 R. Il y avait, on avait des rencontres, il y avait une  
6 personne de la Ville qui accompagnait les gens du  
7 Ministère dans la réalisation de ce projet-là  
8 puis...

9 Q. [318] Et savez-vous c'est quoi le montant de la  
10 responsabilité de la Ville sur l'ensemble du  
11 projet? Avez-vous souvenir de ça?

12 R. C'est un pourcent... Non, par coeur, non.

13 Q. [319] Mais c'est un pourcentage.

14 R. En gros, c'était cinq, quinze cinquante-huitième  
15 (15/58), je pense.

16 Q. [320] Quinze cinquante-huitième (15/58) du  
17 montant...

18 R. Total

19 Q. [321] ... total des, de tous les lots.

20 R. De tous les coûts, oui.

21 Q. [322] Et dans le lot 2, spécifiquement, vous avez  
22 pas souvenir de quelle répartition pouvait être.  
23 Là, ici, on voit un six point cinq millions (6,5 M)  
24 mais vous avez pas le souvenir si ça a bien été  
25 donné dans le lot 2?



1 R. Non, mais j'ai un document, je pourrais le  
2 consulter, je pourrais vous le dire mais, de  
3 mémoire, je le sais pas.

4 Q. **[323]** Vous avez pas de souvenir?

5 R. Non. Puis c'est possible aussi... non, je m'en  
6 rappelle pas. C'est vrai.

7 Q. **[324]** Non?

8 R. Je m'en rappelle pas.

9 (10:49:41)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[325]** Vous savez, la directive elle dit qu'on peut  
12 négocier avec le plus bas soumissionnaire seulement  
13 lorsqu'il y en a un. Savez-vous pourquoi? Quand il  
14 y en a d'autres, on veut pas faire ça.

15 R. Parce que lorsqu'il y en a juste un, il peut y  
16 avoir une soumission qui est gonflée, j'imagine.

17 Q. **[326]** Non, non, mais quand il y en a d'autres  
18 soumissionnaires, vous pouvez pas négocier avec le  
19 plus bas. Pourquoi? Pourquoi cette situation-là,  
20 selon vous?

21 R. Honnêtement, je pourrais pas...

22 Q. **[327]** Est-ce que c'est possible que c'est parce que  
23 ça pénalise les autres qui ont pas gagné parce  
24 qu'ils auraient pu discuter avec vous aussi puis  
25 s'entendre sur un prix. C'est-tu possible que ce

1           soit ça?

2           R. Possible.

3           Q. **[328]** Possible. Est-ce que c'est possible qu'un  
4           soumissionnaire sachant ceci, que vous avez discuté  
5           avec le plus bas, aurait pu poursuivre le Ministère  
6           dans cette situation-là?

7           R. Bien...

8           Q. **[329]** Pour ne pas dire que ça enfreigne les règles.

9           R. ... si c'est possible?

10          Q. **[330]** Oui.

11          R. C'est possible.

12          Q. **[331]** Oui, c'est possible que (inaudible) à une  
13          cause. Est-ce que c'est pas un peu douteux que les  
14          autres qui ont tous perdu ont jamais menacé de  
15          poursuite le Ministère ou se plaindre de ça?

16          R. J'ai jamais...

17          Q. **[332]** Allumé là-dessus?

18          R. ... allumé là-dessus.

19          Q. **[333]** Est-ce que ça veut pas dire, justement, que  
20          c'était peut-être truqué cet appel d'offres-là pour  
21          que les autres se plaignent pas? Mais ça, vous avez  
22          pas dit ça dans vos échanges?

23          R. C'est certain qu'aujourd'hui on parle de collusion  
24          puis on sait qu'il y a eu des choses qui se sont  
25          ... Mais en deux mille un (2001), deux mille deux

1 (2002), là, je jure de dire la vérité puis c'est  
2 tout ce que je dis, je respecte mon serment,  
3 c'était pas, j'ai jamais pensé à cette possibilité-  
4 là.

5 Q. **[334]** Mais avez-vous déjà pensé dans ces moments-là  
6 que quand vous discutez avec le plus bas  
7 soumissionnaire alors que vous savez que c'est  
8 contre la directive, qu'il faut faire attention  
9 pour pas que les autres le sachent parce que si les  
10 autres le sachent (sic) ils pourraient poursuivre  
11 le Ministère. Vous êtes-vous déjà dit ça à ce  
12 moment-là dans vos...

13 R. Non, non.

14 Q. **[335]** Avec vos supérieurs?

15 R. Non, ça a jamais été, j'ai jamais eu une  
16 discussions à cet effet-là.

17 Q. **[336]** Parce que c'est des gros contrats, là, c'est  
18 vingt-cinq millions (25 M).

19 R. Oui.

20 Q. **[337]** Pour un entrepreneur c'est un très, très beau  
21 contrat à avoir, donc sachant que vous êtes en  
22 train de discuter avec un autre alors que vous avez  
23 pas le droit de le faire, il me semble que, je veux  
24 dire, moi, j'aurais (inaudible) poursuivre le  
25 Ministère. Donc, vous vous êtes pas inquiété de ça,

1 ni inquiété du fait que pour une deuxième fois les  
2 gens qui perdent se sont jamais plaints au  
3 Ministère, donc ça pourrait être là un signe que  
4 l'offre était truquée.

5 R. J'ai pas...

6 Q. **[338]** Vous avez jamais allumé à ce moment-là de ça?

7 R. Non, pas à ce sujet-là.

8 Me ELIZABETH FERLAND :

9 Q. **[339]** Puis vous trouvez pas qu'en faisant ça, ça  
10 débalance, justement, un marché en libre  
11 concurrence?

12 R. Bien pour moi, pour ma part, je voyais qu'on, pour  
13 le Ministère, on avait réussi à obtenir un prix  
14 moindre, c'était avantageux pour le Ministère. Je  
15 voyais pas, puis le projet pouvait avancer, il y  
16 avait, on avait des intérêts, là, on dit encore de  
17 sécurité, de congestion, on avait des plaintes pour  
18 le rond-point l'Acadie, c'était... Autrement dit,  
19 le Ministère s'assurait de corriger cette  
20 problématique-là puis avait réussi à négocier un  
21 prix moindre. Ça fait que, personnellement, moi je  
22 voyais pas un... un... puis c'était pas une  
23 cachette, là, négocier entre deux personnes,  
24 c'était plusieurs, plusieurs niveaux d'autorités au  
25 Ministère qui étaient impliqués - ça allait du

1           sous-ministre adjoint, les directeurs, chefs de  
2           service, les gens qui préparent les contrats.  
3           C'était pas fait en catimini, là.

4           Q. [340] Non, non, tout le monde était au courant...

5           R. Tout le monde était au courant, oui, c'est ça.

6           Q. [341] ... qu'on est en train de négocier avec...

7           R. Oui, oui.

8           Q. [342] ... le plus bas soumissionnaire?

9           R. Ça fait que c'était pas une cachette, c'était pas,  
10          je voyais pas, moi, qu'il y avait des éléments de  
11          malfaçon là-dedans, là.

12          Q. [343] Et tout à l'heure vous nous avez mentionné  
13          que ce document-là vous l'obteniez après que vous  
14          ayez envoyé l'analyse des soumissions au sous-  
15          ministre adjoint et c'est un document qui vous  
16          parvenait avant la signature du contrat.

17          R. Ce document-là, je suis pas sûr que je le voyais  
18          parce que, ça, c'était... je pense, c'était le  
19          directeur qui signait ça.

20          Q. [344] Mais, je vais vous en montrer, vous en avez  
21          signé plusieurs, ça fait que vous avez dû les voir.

22          R. Oui. O.K. Peut-être. Mais, ça, de toute manière, ça  
23          permettait au service en gestion après ça de  
24          préparer les documents du contrat.

25          Q. [345] O.K. Donc, ici, on voit entre autres la date

1 du dix (10) mai deux mille deux (2002), là, la  
2 signature qui est... qui est pas la vôtre, mais  
3 qui... dans ce cas-ci a été faite le dix (10) mai,  
4 donc... Et les deux autres en bas, l'autorisation  
5 ministérielle, on est le treize (13) mai, donc on  
6 est avant la signature du contrat qui a eu lieu  
7 dans ce cas-ci le quinze (15) mai.

8 R. Alors, vous dites que c'est pas... c'est pas moi  
9 qui l'ai signé, c'est ça?

10 Q. **[346]** Celle-ci, de mémoire, c'est pas vous, ça.

11 R. O.K. Ça fait qu'effectivement, ça s'est... c'est un  
12 document qui... qui est fait pour permettre après  
13 ça aux gens en gestion de préparer les documents  
14 contractuels qui vont servir à établir le contrat.

15 Q. **[347]** Puis pour le Ministère, c'est votre supérieur  
16 qui l'a signé. La signature est cachée...

17 R. O.K.

18 Q. **[348]** ... mais c'est monsieur Fournier qui a signé.

19 R. Oui.

20 Q. **[349]** Donc, on est... on se prépare à signer le  
21 contrat. Je vais vous... je vais aller à la page  
22 suivante. Ici, j'ai un courriel du vingt-trois (23)  
23 mai deux mille deux (2002), le contrat est signé.  
24 On a un courriel qui est envoyé à Jacques St-  
25 Laurent. C'est quelqu'un que vous supervisiez,



1 plus tôt possible.

2 On est le vingt-trois (23) mai.

3 R. Oui.

4 Q. **[352]** Savez-vous... parce qu'on semble avoir  
5 complété, mais ici, dans le fond, on demande les  
6 informations pour le compléter et on est après la  
7 signature du contrat. Savez-vous comment c'est  
8 possible? Est-ce qu'on faisait ces tâches  
9 administratives là par la suite, mais qu'on savait  
10 qu'on allait...

11 R. On peut-tu revenir au CO?

12 Q. **[353]** Oui.

13 R. Je vois peut-être une...

14 Q. **[354]** Retournez à la page 1, s'il vous plaît.

15 R. Je vois peut-être une explication, là, mais je  
16 voudrais voir le CO. O.K.

17 Q. **[355]** C'est bien les bons... les bons montants.

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[356]** Comment vous expliquez ça?

20 R. Pardon? Pourtant, il est signé le treize (13).

21 Q. **[357]** Bien, c'est la date qui est indiquée,  
22 effectivement, mais le vingt-trois (23) mai...

23 R. Oui.

24 Q. **[358]** ... on demande les informations  
25 additionnelles pour le compléter.



1 R. Je le sais pas. De ce que je peux voir, moi, je  
2 pense, ce qui manquait comme information, c'était  
3 le partage des coûts par année, je pense, là.

4 Q. [359] Qu'on aurait ajouté par la suite?

5 R. Oui, peut-être, oui. Parce qu'on voit dans le  
6 courriel à Jacques, on lui demande c'est quoi ses  
7 prévisions au trente et un (31) mars. Autrement  
8 dit, quand on signe, on fait le CO, on veut savoir,  
9 l'année en cours, on va dépenser combien puis...  
10 O.K. Puis on parlait de l'enveloppe (inaudible)  
11 avec la Ville, là. Ça fait que je pense que... mais  
12 pourquoi le vingt-trois (23) on dit qu'il est pas  
13 signé, puis on le voit que le treize (13), il est  
14 signé, là? Je peux pas... je peux pas vous le dire,  
15 Madame.

16 Q. [360] Non. Puis, est-ce que... est-ce que vous avez  
17 souvenir que ce soit arrivé pour d'autres...  
18 d'autres items d'un contrat, que ça se fasse de  
19 façon à cheval comme ça sur une signature de  
20 contrat?

21 R. J'ai pas... j'ai pas de souvenir, là.

22 Q. [361] Vous avez pas de souvenir de ça. C'est pas...  
23 c'est pas quelque chose qui vous fait sursauter?

24 R. Non.

25 Q. [362] Non. Mais, vous avez pas de souvenir.

1 R. Non.

2 Q. **[363]** O.K. On va aller maintenant à une autre pièce  
3 qui est l'onglet 12, s'il vous plaît.

4 LA GREFFIÈRE :

5 1609.

6 Me ÉLIZABETH FERLAND :

7 1609. Parfait.

8 (10:57:29)

9

10 139P-1609 : Ajout à l'analyse de la soumission  
11 Contrat no 5230-02-0902 -  
12 Réaménagement du rond-point l'Acadie -  
13 lot 2 du 1er mai 2002

14

15 Q. **[364]** Il s'agit d'un ajout à l'analyse de  
16 soumission. Et c'est préparé, encore une fois, par  
17 la firme externe.

18 R. O.K.

19 Q. **[365]** Et on détaille ici ce dont vous avez  
20 mentionné tout à l'heure, c'est-à-dire  
21 l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre et  
22 l'augmentation du coût du transport en vrac et le  
23 résumé, à la deuxième page, dit que :

24 Si on tient compte des augmentations  
25 en vigueur depuis l'hiver deux mille

1                   deux (2002), l'augmentation du coût du  
2                   projet, qui ne pouvait être prévue  
3                   lors de l'estimation des coûts,  
4                   s'élève à huit point un pour cent  
5                   (8,1 %).

6           Donc, on vient justifier non pas le dix pour cent  
7           (10 %), là, que vous aviez présumé précédemment...

8   R. Oui.

9   Q. **[366]** ... mais un...

10   R. Huit (8 %).

11   Q. **[367]** ... huit point un pour cent (8,1 %). Donc, on  
12           est encore au-delà du dix pour cent (10 %), là,  
13           pour obtenir l'autorisation. Donc, bien qu'on  
14           puisse justifier certaines choses ici, on dépasse  
15           quand même l'estimé, là. Il y a un écart avec le  
16           plus bas soumissionnaire qui est quand même de  
17           plus, on était à dix-neuf pour cent (19 %)  
18           initialement...

19   R. Oui.

20   Q. **[368]** ... là on diminue ce dix-neuf pour cent-là  
21           (19 %) de huit point un (8,1 %).

22   R. Du moment que, après la soumission, l'écart est  
23           plus de dix pour cent (10 %), même si en cours  
24           d'analyse on peut justifier une partie de cet  
25           écart-là...

1 Q. [369] On...

2 R. ... on doit toujours... on a l'obligation d'aller  
3 demander une autorisation quand même.

4 Q. [370] O.K. Donc, ça, c'est... ce qu'on fait ici,  
5 c'est qu'on justifie le dossier. On s'explique ce  
6 qui s'est passé...

7 R. Hum, hum.

8 Q. [371] ... puis c'est vraiment pour fins...

9 R. Oui.

10 Q. [372] ... de comprendre pourquoi la firme, entre  
11 autres, avait pas...

12 R. Tantôt, j'ai vu qu'ils disent que les...

13 Q. [373] À la page 1, Madame Blanchette.

14 R. ... souvent c'est une dépense qui était pas  
15 prévisible, qu'ils pouvaient pas prévoir, là. Ça  
16 fait que peut-être que le décret était pas connu à  
17 ce moment-là, là.

18 Q. [374] Donc, c'est ce que... c'est ce que vous aviez  
19 soulevé tout à l'heure.

20 R. Oui, oui, oui. Effectivement.

21 Q. [375] Parfait. Je pense que c'est un bon moment  
22 pour prendre une pause, s'il vous plaît.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25 (11:23:15)

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Paquet, vous êtes sous le même serment.

3 Me ÉLIZABETH FERLAND :

4 Parfait.

5 Q. [376] Donc, pour clore la séquence des événements,  
6 tout à l'heure on était à quelques jours de la  
7 signature du contrat. Alors, je vais faire afficher  
8 l'onglet 14 qui est justement le fameux...

9 LA GREFFIÈRE :

10 1610.

11 Me ÉLIZABETH FERLAND :

12 139P-1610, qui est le...

13

14 139P-1610 : Contrat entre le MTQ et Constructions  
15 Louisbourg ltée pour le lot 2 du Rond-  
16 point Acadie \$5230-02-0902 et son  
17 annexe.

18

19 Est-ce que c'est ce qu'on peut comprendre du  
20 contrat, comment ça se termine, là, cette séquence-  
21 là, ce que vous voyez à l'écran?

22 R. Effectivement, la signature de ce qu'on appelle du  
23 document de marché, c'est ce qui vient officialiser  
24 la signature du contrat avec l'entrepreneur.

25 Q. [377] Est-ce que... dans votre témoignage de la

1 semaine dernière, vous nous avez mentionné  
2 qu'effectivement vous avez les pouvoirs de signer  
3 ce type de document-là, c'est exact?

4 R. Exact.

5 Q. [378] Est-ce que vous avez souvenir de l'avoir  
6 signé?

7 R. Celui-là... je pense... je pense que oui.

8 Q. [379] Oui. Je vais, Madame la Présidente, si vous  
9 me permettez, je vais m'approcher du témoin parce  
10 que je vais lui montrer une version non caviardée.  
11 Est-ce que c'est vous ça?

12 R. C'est ma signature.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, donc c'est sa signature en haut ou en bas?

15 Me ÉLIZABETH FERLAND :

16 Non, en bas, si on descend à la première page,  
17 Madame Blanchette.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ah! Oui, c'est pour le ministère des Transports, je  
20 comprends.

21 Me ÉLIZABETH FERLAND :

22 Tout à fait. Il a identifié sa signature...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je comprends.

25

1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 ... dans le carré noir, le deuxième. Bref.

3 Q. **[380]** Et à la suite de ce document-là, on voit la  
4 fameuse Annexe 2... l'Annexe A, pardon, que je vous  
5 ai montrée un peu plus tôt, là, qui était les  
6 modifications suite aux négociations avec  
7 l'entrepreneur. C'est bien le document qu'on voit à  
8 l'Annexe A?

9 Q. **[381]** Et on voit... on voit à la toute fin, si  
10 c'est... vous pouvez aller à la dernière page, s'il  
11 vous plaît. On voit le montant en question, là,  
12 c'est-à-dire le montant négocié de vingt-deux  
13 millions cinq cent quarante-cinq mille neuf cent  
14 quatre-vingt-huit (22 545 988 M\$).

15 R. Exact.

16 Q. **[382]** Parfait. Donc, on a signé le contrat, nous  
17 sommes le quinze (15) mai deux mille deux (2002).  
18 Quel... Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Ferland, si vous me permettez.

21 Q. **[383]** La première signature, je comprends qu'on  
22 veut pas mettre la signature à l'écran, mais  
23 l'ingénieur qui a signé avec monsieur Paquet, qui  
24 est-il?

25 R. Je vais vous... je vais la montrer au témoin, je ne

1           sais pas si... Ça vous dit-tu quelque chose ça ici?

2           R. C'est l'entrepreneur.

3           Q. **[384]** C'est la...

4           R. C'est Frank Minicucci.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[385]** O.K.

7           Me ÉLIZABETH FERLAND :

8           Q. **[386]** Donc, la signature, la première en haut,  
9           c'est la signature de l'entrepreneur par son  
10          représentant Frank Minicucci et la deuxième est  
11          bien la vôtre dans la version que vous avez devant  
12          vous.

13          R. Exact.

14          Q. **[387]** Parfait. Donc, le quinze (15) mai, le contrat  
15          est signé selon les termes modifiés avec  
16          l'entrepreneur. Quelles sont les prochaines étapes  
17          quand le contrat est signé? J'imagine qu'il faut  
18          s'organiser, on commence le chantier.

19          R. On écrit... on donne une autorisation à  
20          l'entrepreneur de débiter les travaux et après ça,  
21          l'entrepreneur se mobilise et il commence ses  
22          activités. Puis c'est sûr, en parallèle, bien,  
23          l'équipe de surveillance, elle aussi se mobilise  
24          puis... Alors, il y a une période, là, de rodage,  
25          si on veut là. Il y a des réunions de travail, là,



1 pour connaître la planification de l'entrepreneur,  
2 pour connaître ses sous-traitants, connaître les  
3 prochaines activités qui s'en viennent, les  
4 fermetures de routes qu'il va vouloir avoir pour  
5 installer ça puis... En tout cas, il y a toute  
6 une... une...

7 Q. **[388]** Afin de pouvoir commencer...

8 R. Les travaux, c'est ça.

9 Q. **[389]** ... les travaux. Donc, vous, le Ministère  
10 donne une autorisation, vous avez dit, de...

11 R. Débuter les travaux.

12 Q. **[390]** ... débiter les travaux.

13 R. Oui.

14 Q. **[391]** Et par la suite, vous dites, il y a des... il  
15 y a des réunions, il y a des rencontres, il y a  
16 des... des réunions de chantier ou de surveillants,  
17 là, on commence à se mobiliser.

18 R. Effectivement.

19 Q. **[392]** Parfait. J'ai justement le document, vous me  
20 direz si c'est ce à quoi vous faites référence, à  
21 l'onglet 15, qui s'intitule « Autorisation de  
22 débiter les travaux » en date du vingt-neuf (29)  
23 mai deux mille deux (2002).

24 LA GREFFIÈRE :

25 1611.

1 139P-1611 : Lettre du MTQ du 29 mai 2002 -  
2 Autorisation de débiter les travaux  
3 pour le lot 2 du Rond-point Acadie 3  
4 5230-02-0902

5

6 Me ÉLIZABETH FERLAND :

7 Q. **[393]** Ce document-là qui est adressé justement à  
8 l'entrepreneur, on voit la date un petit peu plus  
9 haut, là, qui est le vingt-neuf (29) mai deux mille  
10 deux (2002). Et on va descendre le document, s'il  
11 vous plaît. On voit que justement conformément à  
12 l'article 8.1, vous avez été autorisé à débiter le  
13 contrat ci-haut mentionné à partir de la date de  
14 signature du contrat, c'est-à-dire le quinze (15)  
15 mai deux mille deux (2002). Exact?

16 R. Exact.

17 Q. **[394]** Et plus loin, vous voyez, on descend,  
18 j'imagine c'est peut-être quelque chose d'usage,  
19 là. Vous indiquez qu'il doit s'entendre avec votre  
20 responsable du ministère des Transports, c'est-à-  
21 dire un Martin Giroux qui était quelqu'un qui  
22 travaillait pour vous ça?

23 R. Martin Giroux, c'était le chargé de projets du  
24 Ministère dans le projet l'Acadie. Alors, il a  
25 supervisé... sauf le lot 1, je pense, mais il a

1 supervisé l'ensemble des lots de construction de  
2 l'Acadie. C'était un des membres de l'équipe, là,  
3 du Ministère affectés à ce projet-là, en  
4 surveillance.

5 Q. [395] Donc... et c'est lors de cet... vous le  
6 dites, de s'entendre et de faire la première... la  
7 première réunion pour, dans le fond, prévoir le  
8 calendrier. Est-ce que vous... un peu ce que vous  
9 nous expliquiez il y a quelques instants?

10 R. Effectivement.

11 Q. [396] O.K. Est-ce que vous êtes présent, vous, à  
12 cette première réunion de chantier?

13 R. Pas... pas tout le temps parce que c'est  
14 beaucoup... il y a beaucoup une partie  
15 administrative, là, de... de présentation, de... un  
16 dépôt sur la liste des équipements, un dépôt sur la  
17 liste des... il y a des documents de... de  
18 conformité à déposer pour les matériaux. Il y a  
19 beaucoup de choses, là, qui... La première réunion  
20 est très longue, là, c'est... il y a beaucoup  
21 d'items à passer au travers. Puis souvent il y a  
22 pas de plus-value à ce que je sois là. Après ça, il  
23 y a plus des réunions de travail, si on veut,  
24 sectorielles. On dit : O.K. On va faire une réunion  
25 pour les structures, on fait une réunion pour

1 l'éclairage. Là, j'allais plutôt, moi, je pense, à  
2 ce genre de réunions-là, mais, la première,  
3 généralement, là, quelquefois j'y allais,  
4 quelquefois j'y allais pas, ça dépendait de... des  
5 sujets que je pensais qui pourraient être abordés.

6 Q. **[397]** Et ici, vous autorisez le... pardon, le début  
7 des travaux, on est quel... on est quatorze (14)  
8 jours après la signature. C'est un délai qui  
9 était... qui est habituel, dans le sens qu'on  
10 essaie que ça prenne pas trop de temps, là, pour  
11 justement faire bouger les choses, c'est exact?

12 R. On dit on est le vingt-neuf (29) mai?

13 Q. **[398]** Bien, on voit en haut, justement, là, vingt-  
14 neuf (29) mai deux mille deux (2002).

15 R. On peut-tu reculer à la page précédente?

16 Q. **[399]** Oui. Au haut de la page, vous voulez voir la  
17 date?

18 R. Oui, oui, oui.

19 Q. **[400]** Vingt-neuf (29) mai.

20 R. O.K.

21 Q. **[401]** Est-ce que c'est trop long?

22 R. Puis après ça il y a pas de paragraphe? Mais on dit  
23 qu'on l'a... il a été autorisé le quinze (15) mai,  
24 ça fait que la lettre a été transférée... transmis  
25 le vingt-neuf (29), mais l'autorisation de débiter

1 a été donnée le quinze (15) mai.

2 Q. **[402]** La journée de la signature du contrat?

3 R. Oui, oui, oui.

4 Q. **[403]** Donc, cette lettre-là alors, qu'est-ce  
5 qu'elle ajoute de plus?

6 R. Elle vient confirmer l'autorisation donnée à  
7 l'entrepreneur.

8 Q. **[404]** O.K. Parfait. Et on va se diriger vers  
9 l'onglet 31 que je vais déposer.

10 LA GREFFIÈRE :

11 1612.

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 139P-1612.

14

15 139P-1612 : Compte rendu de la réunion de chantier  
16 no 1 pour le réaménagement du rond-  
17 point l'Acadie - Lot 2 du 8 mai 2002

18

19 Q. **[405]** Ici j'ai un compte-rendu de réunion. J'ai la  
20 date du huit (8) mai deux mille deux (2002), on est  
21 avant la signature du contrat.

22 R. Oui.

23 Q. **[406]** Oui. On voit :

24

Objet : réunion de chantier no 1.

25

Réaménagement du rond-point l'Acadie

1 lot 2.

2 Qui est le lot dans lequel... On voit votre nom. On  
3 voit, de même, votre... une des personnes... un de  
4 vos coordonnateurs, monsieur Guy Hamel, Jacques St-  
5 Laurent, dont vous avez mentionné tout à l'heure,  
6 de même que Martin Giroux.

7 R. Oui.

8 Q. **[407]** Qui était le... vous avez dit, la personne  
9 qui a surveillé plusieurs...

10 R. Le chargé de projet du ministère, c'était le  
11 représentant du ministère pour ce projet-là.

12 Q. **[408]** Comment cette réunion-là a-t-elle pu avoir  
13 lieu avant la signature du contrat?

14 R. Ça pouvait... ça arrivait dans certains cas où on  
15 était vraiment, là... les travaux débutaient  
16 tardivement, qu'on fasse une rencontre préalable à  
17 la signature du contrat pour qu'on puisse déposer  
18 certains documents pour les analyser même si le  
19 contrat était pas signé comme tel. On dit : « On  
20 tient la réunion sous condition que le contrat soit  
21 accordé. »

22 Q. **[409]** Mais là c'est pas comme ça que c'est  
23 présenté, là.

24 R. Bien, il faudrait peut-être...

25 Q. **[410]** On a descendre, parfait. On va aller à la

1 page 2. On a toujours la même date dans le haut.

2 R. Oui.

3 Q. **[411]** On voit que c'est réunion de chantier numéro  
4 1, le contrat, le réaménagement du rond-point  
5 l'Acadie. On voit les sujets, « Approbation de  
6 l'ordre du jour », ainsi que les... les différents  
7 sujets.

8 R. Oui.

9 Q. **[412]** Est-ce que c'est conforme à ce que vous  
10 dites?

11 R. Bien, pas dans l'ordre du jour. Mais, là, je sais  
12 pas si dans le... dans le texte on en parle, là.

13 Q. **[413]** Parce que là on est... Vous dites que ça  
14 pouvait arriver qu'on tienne une telle réunion où  
15 est-ce qu'on parle, justement, de sujets comme les  
16 sous-traitants, les fournisseurs, l'avis de  
17 bétonnage, la liste du matériel, les aires de  
18 rebuts, avec l'entrepreneur, qui est présent...

19 R. Oui.

20 Q. **[414]** ... on a vu que monsieur Frank Minicucci est  
21 présent. Le contrat est toujours pas signé puis on  
22 est... on est quinze (15) jours avant la signature  
23 du contrat, on est... d'ailleurs, la...

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[415]** Bien, pas quinze (15) jours, là, un petit peu

1 moins que quinze (15) jours.

2 R. Oui. Ça arrivait, des fois, là, on a le... on sait  
3 que le contrat va être signé, on a eu les  
4 autorisations, tout... tout est... concourt à ce  
5 que le contrat soit signé. Sauf, des fois, pour  
6 déposer ses sou... cautionnements de soumission...  
7 non, pas de soumission mais d'exécution, ça prenait  
8 un certain temps. Ça fait que, pour gagner du temps  
9 dans la planification, on tenait la réunion avant  
10 que le contrat soit signé, mais c'était toujours  
11 conditionnel. Il y avait pas d'engagements qui  
12 étaient pris dans cette réunion-là, là, c'était  
13 juste... il nous... il donnait ses horaires de  
14 travail, il parlait de ses sous-traitants, il  
15 parlait de ses fournisseurs...

16 Q. **[416]** Mais vous expliquiez tout à l'heure que cette  
17 première réunion-là est longue, justement.

18 R. Oui.

19 Q. **[417]** Puis vous dites : « Il y a rien qui est  
20 décidé », sauf qu'elle est importante la première  
21 réunion de chantier parce que vous avez dit que  
22 ça... entre autres, l'échéancier va être discuté et  
23 tout?

24 R. C'est long parce que, si on regarde l'ensemble des  
25 sujets traités, là, il y a beaucoup de sujets à



1           traiter, là, mais c'est pas une réunion où il y a  
2           des décisions qui se prennent.

3           Q. **[418]** Donc, on rencontre l'entrepreneur, on fait le  
4           tour de l'échéancier, on regarde tout le monde qui  
5           va travailler sur le contrat, mais il y a pas de  
6           décisions qui se prennent?

7           R. L'entrepreneur présente son équipe; nous autres, on  
8           présente à l'entrepreneur le surveillant que le  
9           Ministère a retenu pour faire la surveillance. S'il  
10          a des documents à nous émettre sur... sa liste  
11          d'outillage, sa liste de sous-traitants, tout ça,  
12          il nous remet ça. C'est dans le but d'accélérer la  
13          mise en... le début du chantier, si on veut.

14          Q. **[419]** Donc, on n'a pas... on n'a pas autorisé  
15          encore le début des travaux?

16          R. Effectivement.

17          Q. **[420]** On n'a pas reçu encore l'autorisation  
18          ministérielle que je vous ai montrée tout à  
19          l'heure, qui signée plus tard que cette date-là,  
20          mais on a le pouvoir de tenir la réunion de  
21          chantier?

22          R. « Le pouvoir », on tient la réunion de chantier,  
23          là...

24          Q. **[421]** Qui décide qu'on peut la faire?

25          R. Probablement que moi.

1 Q. **[422]** C'est vous?

2 R. Oui.

3 Q. **[423]** Vous vouliez accélérer les choses : « On fait  
4 la réunion de tout de suite »?

5 R. Effectivement.

6 Q. **[424]** On n'a pas... on n'a pas réglé les formalités  
7 des chiffres, et caetera, mais on...

8 R. Oui...

9 Q. **[425]** Bien, avec l'entrepreneur, mais  
10 l'autorisation est pas... est pas signée encore.

11 R. Oui, oui, mais il y a pas de dépense qui se fait  
12 là, il y a pas d'engagement, il y a pas de... il y  
13 a pas de travaux qui sont commencés, là. C'est une  
14 réunion, là, pour transmettre de l'information  
15 générale, certains documents, de présentation des  
16 intervenants.

17 Q. **[426]** Mais, là-dedans, il y a rien... moi, je  
18 feuillette les pages puis j'ai pas vu ce que vous  
19 avez dit, il y a rien qui dit que c'est sous  
20 réserve de la signature du contrat.

21 R. C'était dit, en tout cas, à tout le moins,  
22 verbalement. C'est sûr, on...

23 Q. **[427]** Mais c'est pas noté à...

24 R. Possiblement que c'est pas noté.

25 Q. **[428]** On note pas ça à la réunion?

1 R. C'est possible.

2 Q. **[429]** Un compte-rendu, on ne note pas qu'il y a eu  
3 une réserve qui a été faite de la part du  
4 Ministère?

5 R. Dans ce cas-là, je le vois pas.

6 Q. **[430]** Est-ce que c'est parce que vous voyiez les  
7 autres étapes comme un peu des étapes...

8 R. Non, c'est vraiment, comme j'ai dit, le lot 2 de  
9 l'Acadie, on était rendus au mois de mai, on était  
10 déjà très en retard dans la saison pour prendre le  
11 travail... le travail qu'on avait à faire, alors on  
12 voulait vraiment accélérer la mise en chantier puis  
13 le début des travaux. C'est le seul objectif, là,  
14 il y avait pas de... il y avait pas d'agenda caché  
15 là-dedans, là, c'était...

16 Q. **[431]** Mais vous êtes très en retard, vous êtes  
17 pas... on a ouvert les soumissions le huit (8)  
18 avril, donc on est un mois, là, on n'est pas...

19 R. Non, mais je parle... Tout à l'heure j'ai dit que,  
20 ce genre de projet-là, on tentait de débiter notre  
21 chantier au premier (1er) avril. On était rendus,  
22 là, à la mi-mai, là.

23 Q. **[432]** Non, mais c'est parce que vous auriez pas pu  
24 de toute façon, étant donné la date de publication,  
25 commencer le chantier.

1 R. Non, non, c'est ça. L'appel d'offres s'étant fait  
2 tardivement, on était en retard sur un début  
3 souhaité de travaux, mais on essayait de gagner du  
4 temps pour...

5 Q. **[433]** Et même s'il y avait plein d'autres  
6 formalités, autorisations, signatures à obtenir, on  
7 y allait de l'avant?

8 R. Mais il a pas commencé à travailler avant  
9 l'autorisation, là.

10 Q. **[434]** Non, je comprends, mais vous êtes en train de  
11 prévoir toute la suite des travaux?

12 R. Oui, c'est ça la planification.

13 Q. **[435]** Je vous dis pas qu'il avait commencé à  
14 creuser, je vous dis que vous êtes quand même en  
15 train de vous entendre sur tout l'échéancier?

16 R. Pas de s'entendre, il nous remet son échéancier, on  
17 a pas... on a pas à... dans un premier temps, on la  
18 reçoit avant de la commenter, là, c'est pour se  
19 préparer pour aller plus vite pour le début de  
20 chantier, c'est pas... c'est pas autre chose que  
21 ça, là.

22 Q. **[436]** Donc, on peut la tenir finalement n'importe  
23 quand?

24 R. Bien c'est sûr que c'est préférable lorsque le  
25 contrat est signé, mais dans des cas comme ça, je

1           jugeais que c'était préférable pour le...  
2           l'avancement du projet de devancer cette réunion-  
3           là.

4       Q. **[437]** Puis on voit que vous êtes le plus haut en  
5           autorité, il y a personne au-dessus de vous qui est  
6           présent dans cette réunion-là. Avez-vous eu à  
7           obtenir, par exemple, l'approbation de monsieur  
8           Fournier...

9       R. Non.

10      Q. **[438]** ... ou c'était le genre de choses que vous  
11           pouviez gérer par vous-même?

12      R. C'est une décision que je prenais moi-même.

13      Q. **[439]** Parfait. On a vu, on a entendu, puis sûrement  
14           que je vais rafraîchir votre mémoire, il y a eu des  
15           murs de soutènement qui ont été devancés dans le  
16           lot 2?

17      R. Effectivement.

18      Q. **[440]** Vous avez souvenir de ça?

19      R. Oui.

20      Q. **[441]** Est-ce que vous... est-ce que vous vous  
21           rappelez combien de murs ont été devancés dans le  
22           lot 2?

23      R. Trois murs.

24      Q. **[442]** Trois murs. Est-ce que vous savez pourquoi?

25      R. Oui.

1 Q. **[443]** Pourquoi?

2 R. Un premier mur qui était situé du côté... du côté  
3 sud de l'autoroute 40, il était prévu être radié en  
4 lot 3, mais c'est parce que la conception des plans  
5 et devis du lot 2 avaient été faits et après  
6 l'ouverture des soumissions puis la préparation des  
7 plans tels que construits du lot 2, l'équipe de  
8 conception, là, elle travaille sur les plans et  
9 devis du lot 3, ça fait que, là, on va dans le  
10 détail des... même si les grandes phases du projet  
11 sont déterminées, sont planifiées, il reste  
12 toujours des... des détails, des micro-phases, des  
13 phases intermédiaires qui se réalisent dans  
14 chacune... dans chacune... dans chacun des lots de  
15 construction. Bon.

16 En préparant les plans et devis du lot 3,  
17 l'équipe de conception s'est rendue compte que pour  
18 le mur, je pense que c'est le M5 lui qui était du  
19 côté sud de l'autoroute, que si on faisait le mur  
20 de soutènement, pas le mur, quatre sections, le mur  
21 M5 c'est un mur qui est très long, il a peut-être  
22 trois, quatre cents (300-400) mètres de long je  
23 pense, il y avait quatre sections de ce mur-là que  
24 si on les faisait dans le cadre... dans le contrat  
25 du lot 3 ça aurait pris un mur de soutènement

1 temporaire pour le construire. Alors, que si on le  
2 construisait immédiatement pendant, durant les  
3 travaux du lot 2, ce mur temporaire-là était pas  
4 requis, autrement dit on sauvait...

5 Q. **[444]** Un mur à faire?

6 R. ... un mur temporaire pour construire quelques, je  
7 pense que c'était quatre sections, quatre sections  
8 du mur M5. Ça fait que ça c'est pour une des  
9 raisons. Les deux autres raisons, il y avait un mur  
10 près de l'entrée du marché central, le mur M9 je  
11 pense, puis un autre mur un peu plus à l'ouest, le  
12 mur M11, encore, là, dans l'avancement des plans et  
13 devis du lot 3, l'équipe de conception s'est rendue  
14 compte globalement l'échéancier du lot 3 était  
15 très, très, très, très contraignant, il y avait  
16 plusieurs étapes, plusieurs phases de... plusieurs  
17 séquences de travaux, là, qui pouvaient  
18 difficilement être comprimées, puis qu'on avait un  
19 doute, là, sur la...

20 Q. **[445]** Sur la faisabilité?

21 R. ... la faisabilité du lot 3. Mais une façon de...  
22 de contourner ça c'était de devancer en lot 2 la  
23 construction du mur M11 et M9. Ce que ça permettait  
24 c'est que ces deux murs-là étaient possibles de les  
25 réaliser à l'intérieur du chantier du lot 2, il y

1           avait l'espace requis, puis ça permettait une fois  
2           construits de déplacer tout de suite l'autoroute,  
3           les voies de l'autoroute contre ces murs-là pour  
4           pouvoir travailler sur l'autre côté de l'autoroute  
5           en début de lot 3. Alors, si on faisait pas ça on  
6           aurait eu à commencer la saison deux mille trois  
7           (2003) en construisant ces murs-là, attendre peut-  
8           être un mois, un mois et demi avant de faire le  
9           déplacement d'autoroute vers ces murs-là pour  
10          permettre de commencer à travailler de l'autre  
11          côté. Alors, on avait un gain, là, on sauvait une  
12          phase de réalisation. On pouvait faire les travaux  
13          dans les... à l'intérieur même des éléments de  
14          signalisation puis de gestion de chantier qui  
15          étaient déjà en place. Alors, c'est un avantage  
16          important. Puis le mur M9 en plus, on travaillait  
17          déjà dans ce secteur-là, puis il y avait des  
18          fermetures fréquentes, là, qui faisaient en  
19          sorte...

20        Q. **[446]** De circulation?

21        R. De circulation, oui, qui faisaient en sorte que la  
22        bretelle d'accès à l'Acadie, l'Acadie Nord était  
23        fermée souvent, là, à cause de ces travaux-là, puis  
24        on pouvait se servir de ces fermetures-là pour  
25        faire le mur M9. Ça fait que ça évitait de déranger



1           une deuxième année les mêmes usagers. Alors, c'est  
2           dans ce sens-là qu'on a commencé à regarder la  
3           possibilité de devancer...

4           Q. **[447]** Les trois murs?

5           R. ... en lot 2, les murs... les murs.

6           Q. **[448]** Puis quand on commence à envisager à devancer  
7           les trois murs en lot 2, donc, ce que vous nous  
8           avez expliqué c'est que la conception, les équipes  
9           travaillent en préparation de ce qui va arriver au  
10          lot 3, on se rend compte qu'on pourrait peut-être  
11          améliorer la situation, il y a toujours la question  
12          de l'échéancier serré...

13          R. Oui.

14          Q. **[449]** ... qui entre en ligne de compte, comment on  
15          prend une telle décision, il y a des réunions parce  
16          que c'est pas rien, on change considérablement le  
17          contrat?

18          R. C'est sûr que comment dire, ça nous est venu de  
19          l'équipe de conception, ce sont eux qui ont sonné  
20          la sonnette d'alarme pour dire le lot 3 on a une  
21          méchante commande si on veut livrer tous ces  
22          travaux-là dans une seule année. Ça fait que, là,  
23          après ça on a regardé avec l'équipe de réalisation,  
24          l'équipe de surveillance et de la firme Lavalin-  
25          Dessau qui était sur place et nos gens à nous aussi

1           qui étaient sur place, Martin Giroux et Guy Hamel  
2           et moi et le technicien, là, on a regardé la... si  
3           effectivement on pouvait soustraire une partie des  
4           travaux du lot 3 pour les faire dans le lot 2 pour  
5           améliorer l'échéancier du lot 3.

6           Q. **[450]** O.K.

7           R. Alors effectivement on a commencé à parler de ça  
8           puis...

9           Q. **[451]** Puis, vous parlez de ça...

10          R. Oui.

11          Q. **[452]** ... est-ce que vous préparez justement des  
12          analyses qui expliquent les avantages...

13          R. Oui, oui.

14          Q. **[453]** ... de devancer?

15          R. Je pense que le premier qu'on a regardé, c'est le  
16          mur M-9, là, je pense dans... parce que lui, on  
17          voulait vraiment pas redé... on était très mal à  
18          l'aise à déranger deux ans de suite la même  
19          clientèle, là, des usagers, là.

20          Q. **[454]** On voulait que ça bouge puis qu'on étire pas  
21          le problème en...

22          R. Je pense que c'est le premier ça qu'on a regardé,  
23          là, pour voir si on peut le devancer. Puis les deux  
24          autres...

25          Q. **[455]** Mais ma question était, avez-vous procédé

1           justement à une analyse de ça?

2           R. Oui, oui.

3           Q. **[456]** Oui? Puis vous soumettez ça à qui?

4           R. Ça a été soumis à notre directeur puis à notre  
5           sous-ministre adjoint.

6           Q. **[457]** Donc, on est toujours dans la même année?

7           R. Oui.

8           Q. **[458]** Donc votre directeur étant monsieur Fournier?

9           R. Fournier.

10          Q. **[459]** Et votre sous-ministre adjoint est toujours  
11          monsieur Hinse?

12          R. Oui. Je peux vous expliquer peut-être le contexte,  
13          de la façon dont ça s'est fait.

14          Q. **[460]** Allez-y.

15          R. Bon. Je me rappelle pas des dates exactes, là, mais  
16          c'était au début de l'automne, là. À chaque année,  
17          là, on a des budgets dans chaque direction puis on  
18          a des prévisions de dépenses à mettre dans chacune  
19          de nos directions puis on alimente des systèmes de  
20          gestion du Ministère puis... Ça fait qu'à un moment  
21          donné, je reçois un appel de monsieur... de mon  
22          supérieur, monsieur Fournier, qui était en réunion  
23          avec la DGMO, puis il me dit : « on regarde les  
24          budgets avec monsieur Hinse puis j'aimerais ça... »  
25          Il me pose des questions puis j'ai pas

1 nécessairement toutes les réponses parce que  
2 c'était plus moi qui était au courant de l'ensemble  
3 du déroulement des projets de la DT, là. Ça fait  
4 que, je me suis rendu à la DGMO, j'ai expliqué les  
5 prévisions de dépenses qui étaient dans les  
6 systèmes de gestion puis monsieur Hinse nous a dit:  
7 « Je suis en train de faire le tour avec les autres  
8 directions puis je pense qu'il va se dégager des  
9 budgets pour la direction. Ça fait que si vous avez  
10 des projets à devancer » pas des projets, mais  
11 « des dépenses à devancer » des pro... oui peut-  
12 être des projets, je sais pas comment il m'a dit  
13 ça, là, mais « manifestez-vous puis on va les  
14 regarder au mérite ».

15 Q. **[461]** Et là c'est là que vous parlez des  
16 discussions, parce que vous aviez déjà eu ces  
17 discussions-là avec les gens qu'il y aurait  
18 avantage à devancer les...

19 R. C'est ça. Mais avec les équipes de surveillance  
20 puis de construction... Alors sur-le-champ, je lui  
21 ai dit « J'ai...

22 Q. **[462]** J'ai une idée.

23 R. ... j'ai quelque chose à vous proposer » puis je  
24 lui ai parlé des murs.

25 Q. **[463]** O.K. Quelle est sa réaction?

1 R. Bien il m'a dit, envoie-moi ça, là, explique-moi ça  
2 puis... Mais une des contraintes qu'il me dit,  
3 c'est que, il faut pas... faut que ce soit de mon  
4 ressort. Autrement dit, c'est moi qui faut... je  
5 veux pas aller au bureau du sous-ministre pour  
6 faire autoriser ça.

7 Q. [464] Donc monsieur Hinse vous dit, je veux que ça  
8 reste...

9 R. Oui. Au niveau de sa DT. C'est... Il veut pas jouer  
10 dans ses enveloppes, là, parce qu'il a peut-être  
11 des stratégies des fois, s'il annonce qu'il a trop  
12 d'argent, peut-être que le sous-ministre va lui...  
13 en tout cas. Je sais pas c'est quoi au juste, là...

14 Q. [465] Il veut envoyer ça dans l'autre...

15 R. Oui, oui.

16 Q. [466] ... qui est l'est du Québec, là?

17 R. Oui, oui. Lui, il dit, moi je veux gérer ça dans  
18 mes enveloppes puis je veux qu'on reste dans les  
19 paramètres que moi je peux gérer.

20 Q. [467] Comment on fait ça?

21 R. Comment on fait ça?

22 Q. [468] Comment on fait ça? Parce que, pourquoi il  
23 vous mentionne ça? Est-ce qu'il y a une façon  
24 d'aborder l'autorisation des murs de soutènement  
25 différemment parce que de ce qu'on comprend, il

1           vous demande que ça monte pas au sous-ministre.

2           R. Oui, oui, tout à fait.

3           Q. **[469]** Donc comment on fait ça? Comment on traite,  
4           j'imagine que c'est par la façon dont on traite  
5           l'ajout des murs qui va faire en sorte qu'on aura  
6           pas besoin de demander...

7           R. Bien moi, je lui ai dit, dans le dossier des murs,  
8           parce que généralement lorsqu'il y avait un  
9           dépassement qui était occasionné par des avenants  
10          puis ça représentait plus que dix pour cent (10 %),  
11          ça prenait une autorisation du sous-ministre, je  
12          pense. Puis quand c'était des dépassements qui  
13          étaient occasionnés par des variations de  
14          quantités, c'était le directeur de la direction qui  
15          pouvait autoriser ces travaux-là.

16          Q. **[470]** O.K. Donc, ce que vous me dites c'est que là,  
17          vous vous entendez. La requête, on vous dit ça.  
18          Donc on sait qu'on garde ça, si on pense à  
19          l'organigramme qu'on a vu la semaine dernière, on  
20          arrête l'organigramme vraiment à ce qui est, si je  
21          peux me permettre, très localisé...

22          R. Oui.

23          Q. **[471]** ... c'est-à-dire le DT, le sous-ministre  
24          adjoint, monsieur Hinse, et on évalue la  
25          possibilité. Là ce que vous me dites c'est que dans

1 un cas comme ça, si on va vers les travaux  
2 imprévus...

3 R. Les avenants.

4 Q. **[472]** ... on a des avenants.

5 R. Oui.

6 Q. **[473]** Donc là on sait que c'est une somme  
7 considérable...

8 R. Exact.

9 Q. **[474]** ... donc on veut pas aller là.

10 R. Bien monsieur Hinse, c'est par cette... ça, ça  
11 aurait requis l'autorisation du sous-ministre en  
12 titre, je pense.

13 Q. **[475]** Puis il veut... on...

14 R. Lui, il dit, je veux gérer mes enveloppes, moi.

15 Q. **[476]** Donc, quelle est l'autre option?

16 R. Bien moi, je lui ai dit, l'ajout de murs, c'est pas  
17 des avenants, c'est des travaux prévus au contrat,  
18 c'est des dépassements de quantités. C'est ce que  
19 j'ai dit à monsieur Hinse.

20 Q. **[477]** Donc, mais c'était pas prévu au contrat du  
21 lot 2?

22 R. Non.

23 Q. **[478]** Non? Mais pourquoi vous dites ça alors?

24 R. Mais c'est au... Parce qu'au sens du cahier des  
25 charges, c'est pas un avenant.

1 Q. **[479]** Au sens... Pardon? J'ai pas entendu le mot,  
2 excuse.

3 R. Au sens du cahier des charges, un ouvrage pour  
4 lequel il y a un prix au bordereau, c'est pas un  
5 avenant, c'est un dépassement de quantités.

6 Q. **[480]** Mais là on a trois nouveaux murs.

7 R. Oui.

8 Q. **[481]** C'est pas des travaux imprévus, on est en  
9 dépassement de quantités?

10 R. Mais c'est sûr, c'est pas la définition usuelle,  
11 là, mais c'est la définition du cahier des charges  
12 qui définit c'est quoi un avenant puis c'est quoi  
13 un dépassement de quantités. Je peux vous donner  
14 l'article du cahier des charges...

15 Q. **[482]** Non, non.

16 R. ... qui définit ça, là.

17 Q. **[483]** Mais vous, selon votre compréhension des  
18 définitions...

19 R. Oui.

20 Q. **[484]** ... on est dans une variation de quantités?

21 R. Exact.

22 Q. **[485]** Et on est dans une variation, on va le voir  
23 un peu plus loin, de plusieurs millions de  
24 quantités, bien de plusieurs millions en quantités?

25 R. Oui, oui. Oui.



1 Q. **[486]** Puis pas d'autorisation additionnelle à cet  
2 égard-là, donc on respecte la demande qui vous  
3 était arrivée par monsieur Hinse?

4 R. Bien on respecte la directive...

5 Q. **[487]** Puis on...

6 R. ... On respecte la directive, là, sur le  
7 dépassement de coûts des contrats, là.

8 Q. **[488]** Et est-ce que c'est comme ça que ça a été  
9 fait?

10 R. C'est comme ça que ça a été fait.

11 Q. **[489]** C'est comme ça que ça a été fait?

12 R. Oui.

13 Q. **[490]** On est allé en variation de quantités?

14 R. Exact.

15 Q. **[491]** Pour le...

16 11:50:08

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[492]** Je m'excuse, là. Je veux juste bien  
19 comprendre. Vous dites « On respecte la directive  
20 sur le dépassement de coûts des contrats » alors  
21 que c'est un dépassement de coûts des contrats,  
22 mais que vous y allez plutôt par variation de  
23 quantités pour pas que monsieur, pour pas aller  
24 demander...

25 R. Non, Madame la Présidente, c'est pas pour ne pas y

1 aller. C'est... On a respecté la façon de faire  
2 dans les cas de dépassement de quantités. Ça pas  
3 été fait pour éviter... Parce que probablement si  
4 j'avais dit à monsieur Hinse « Ça prend un  
5 avenant », il m'avait dit « Non, trouve d'autre  
6 chose » mais dans ce cas-ci, le cahier des charges  
7 est clair, c'est un ouvrage, il y a un prix au  
8 bordereau, c'est pas traité comme un avenant.

9 Q. **[493]** Vous venez de dire que monsieur Hinse voulait  
10 pas aller demander pour obtenir...

11 Me ÉLIZABETH FERLAND :

12 Q. **[494]** D'autorisation additionnelle.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[495]** ... d'autorisation additionnelle. Alors vous  
15 vous êtes arrangé, dites-vous...

16 R. Pas... pas... excusez, Madame, on s'est pas  
17 arrangé. On a traité le cas comme il devait être  
18 traité.

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Q. **[496]** Donc, dans votre compréhension à vous, parce  
21 que vous mentionnez les deux possibilités, mais  
22 vous dites « Moi, ma compréhension de ce qui est  
23 écrit dans le cahier de charges... » c'est ça que  
24 vous avez dit? C'est, il s'agit vraiment d'une  
25 variation de quantités, on n'est pas dans les

1 travaux imprévus où il y aurait fallu des avenants.

2 R. C'est clair.

3 Q. **[497]** C'est votre compréhension.

4 R. Bien c'est clair dans le cahier des charges.

5 Q. **[498]** Puis c'est clair encore à ce jour dans votre  
6 tête, c'est comme ça que ça doit être traité?

7 R. Effectivement.

8 Q. **[499]** Donc c'est...

9 R. Même l'année suivante un autre cas semblable s'est  
10 présenté, j'ai demandé l'avis du chef du service  
11 des contrats puis il m'a répété la même chose, il  
12 m'a confirmé la même chose.

13 Q. **[500]** L'année suivante pour un des lots?

14 R. Un autre contrat.

15 Q. **[501]** Ou un autre contrat à Montréal?

16 R. Un autre contrat, en lui expliquant la situation  
17 puis il m'a dit « C'est pas un avenant, ça n'est  
18 pas... ».

19 Q. **[502]** C'est pas des travaux imprévus nécessitant un  
20 avenant?

21 R. Effectivement.

22 Q. **[503]** Donc on est en variation de quantités.

23 R. Exact.

24 Q. **[504]** Est-ce que c'était... Vous mentionnez que ça  
25 c'est produit une année subséquente. Est-ce que ça

1 c'était déjà produit dans la direction territoriale  
2 de Montréal? Parce que vous êtes là déjà depuis  
3 quelques années.

4 R. Qu'il y a des variations de quantités?

5 Q. **[505]** Bien de ce type parce que c'est trois murs  
6 additionnels, c'est une grosse variation de  
7 quantités. Est-ce que c'est quelque chose que vous  
8 étiez habitué de traiter de cette façon-là?

9 R. Oui, c'est sûrement arrivé que, dans le cadre du  
10 contrat, on a rajouté des travaux qui étaient pas  
11 prévus dans le contrat, mais qui se faisaient avec  
12 des ouvrages décrits au bordereau avec un prix au  
13 bordereau puis ça a été traité en ouvrage, en  
14 dépassement de quantités, c'était la définition du  
15 cahier des charges.

16 Q. **[506]** Puis vous, justement, votre compréhension de  
17 cette définition-là c'est, expliquez-moi, juste  
18 pour être certaine que je vous suis, quand ça  
19 nécessite un avenant, vous dites que c'est des  
20 travaux qui auraient pas d'items au bordereau. Là,  
21 on serait vraiment...

22 R. Exact.

23 Q. **[507]** ... dans des travaux non prévus.

24 R. Exact.

25 Q. **[508]** C'est comme, ça, c'est votre définition de...

1 R. Pas la mienne.

2 Q. [509] Non, non, mais c'est votre compréhension.

3 Bien, c'est parce que j'ai besoin de votre  
4 définition, c'est à vous que je parle.

5 R. Oui, oui.

6 Q. [510] Donc c'est comme ça que vous m'expliquez.

7 R. Exact.

8 Q. [511] Alors c'est comme ça qu'on procède, on s'en  
9 va dans la variation de quantités. Parfait. Et on  
10 est dans trois murs, c'est important, vous nous  
11 expliquez qu'il y en a un qui va se ramasser du  
12 côté sud, vous expliquez qu'il est tout à fait  
13 important ou tout à fait, disons, plus favorable de  
14 faire le M9, M11 parce qu'on va éviter de vivre la  
15 situation pendant deux ans, mais est-ce que, est-ce  
16 qu'on n'est pas ici dans une présence d'une  
17 modification quand même importante au contrat?  
18 Parce qu'on a un entrepreneur avec qui on a déjà  
19 négocié, on rajoute trois murs. Là, on n'est plus  
20 dans le contrat initial pour lequel il y a eu un  
21 appel d'offres, là.

22 R. Oui. Mais ça a pas... J'ai avisé mes supérieurs,  
23 ils étaient, ça a pas été fait en catimini, ça a  
24 été fait avec toute l'information à ma chaîne  
25 d'autorité, là.

1 Q. **[512]** Mais je disais pas que c'est fait en  
2 catimini, je vous demandais tout simplement si,  
3 selon vous, parce que vous êtes d'expérience, moi,  
4 je fais pas ce type de travaux-là, je vous demande  
5 si c'est une modification importante au contrat.

6 R. Bien, importante, c'est environ deux millions (2 M)  
7 sur un contrat de vingt millions (20 M), à peu près  
8 dix pour cent (10 %) du coût du contrat.

9 Q. **[513]** Donc c'est pas quelque chose...

10 R. Non, non, je minimise pas l'importance, là, mais  
11 j'explique comment c'est arrivé puis dans quelles  
12 circonstances on a pris la décision.

13 Q. **[514]** O.K. Puis est-ce que vous aviez eu d'autres  
14 demandes de monsieur Hinse pour soit Décarie ou  
15 soit d'autres routes sur lesquelles vous avez  
16 travaillé à la direction territoriale de Montréal  
17 de ne pas... d'agir de cette façon-là, là?

18 R. Non, jamais.

19 Q. **[515]** Non? Alors pourquoi il vous dit ça si vous me  
20 dites que votre interprétation du contrat c'est  
21 que, de toute façon, c'est une variation de  
22 quantités.

23 R. Non, mais c'est une question de budget. Même si on  
24 peut le faire, cette façon, même si la façon de  
25 faire est comme ça puis elle est correcte, il faut

1           quand même que la direction ait les budgets, il  
2           faut que la Direction générale de Montréal ait des  
3           budgets pour pouvoir payer ces travaux-là. On est,  
4           il faut fonctionner dans le cadre des enveloppes  
5           budgétaires qu'il faut respecter.

6           Q. **[516]** Mais pourquoi... Et pourquoi il trouve  
7           important de vous le dire?

8           R. Bien, moi, je pense que la question qu'il voulait  
9           avant d'informer les autorités qu'il y avait des  
10          disponibilités qu'il voulait gérer à l'interne,  
11          lui, dans ses projets s'il y avait des ajustements  
12          à faire.

13          Q. **[517]** Donc il voulait attacher, disons, tous les  
14          morceaux du casse-tête avant de...

15          R. Non. Moi, je pense que c'est normal qu'un directeur  
16          général veuille favoriser ses projets avant de  
17          laisser aller de l'argent à d'autres directions. Je  
18          trouve ça tout à fait normal. Ils ont des paquets  
19          de demandes, à un moment donné puis ils peuvent  
20          les...

21          Q. **[518]** Avant que ça s'en aille, par exemple, dans  
22          l'est du Québec vous voulez dire?

23          R. Peut-être.

24          Q. **[519]** Parce que lui, il était sous-ministre...

25          R. Oui, oui.

1 Q. [520] ... adjoint pour...

2 R. Oui.

3 Q. [521] ... tout Montréal est, Montréal ouest.

4 R. Bien c'est mon interprétation, mais il pourra vous  
5 dire pourquoi il nous a demandé ça mais, moi, j'ai  
6 très bien compris sa demande puis ça m'a pas, j'ai  
7 pas été estomaqué de ça, là. J'ai pas...

8 Q. [522] Puis il était pas, il avait pas d'autres  
9 questions, par exemple, tu sais, oui, on sait que  
10 c'est, vous dites que c'est un dix pour cent  
11 (10 %), vous voulez pas minimiser rien, mais c'est  
12 pas un cas où, justement, il aurait fallu vraiment  
13 aller en appel d'offres là-dessus pour le lot 3. On  
14 est dans les limites du...

15 R. La dernière planification initiale c'était prévu  
16 dans le lot 3. Mais, comme j'ai dit, lorsque  
17 l'équipe de conception était à finaliser les plans  
18 et devis du lot 3, elle s'est rendue compte qu'elle  
19 avait... Parce que souvent, c'est dans le détail,  
20 dans les détails qu'on trouve les contraintes qui  
21 n'étaient pas nécessairement visibles au départ  
22 lorsqu'on a fait la grande planification du projet  
23 alors... Mais ce n'est pas monsieur Hinse qui m'a  
24 demandé de rajouter des murs, là. C'est...

25 Q. [523] Non, non.



1 R. ... venu de l'équipe de conception puis...

2 Q. **[524]** Mais les lots étaient quand même...

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[525]** ... divisés, là.

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[526]** C'est, le Ministère a voulu, justement,  
7 scinder ce rond-point-là par différents, en  
8 différents lots.

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[527]** Donc, là, je comprends tout à fait, puis je  
11 vous dis pas que vous avez inventé des murs, loin  
12 de là, c'est juste que j'essaie de comprendre  
13 comment on procède à un devancement d'une dépense  
14 de ce type-là qui était prévue par le (inaudible).

15 R. En tout cas, j'ai essayé d'être clair.

16 Q. **[528]** Parfait.

17 R. Si c'est pas clair, là.

18 Q. **[529]** Non, non, c'est très clair. On va afficher  
19 l'onglet 16, s'il vous plaît.

20 LA GREFFIÈRE :

21 1613.

22 Me ELIZABETH FERLAND :

23 Donc 139P-1613.

24

25 139P-1613 : Tableau de comparaison entre les prix

1                                   unitaires moyens du MTQ, l'estimation  
2                                   unitaire et les prix unitaires  
3                                   soumissionnés pour le béton pour les  
4                                   différents lots du Rond-point Acadie

5  
6       Q. **[530]** Il s'agit ici, Monsieur Paquet, d'un tableau  
7       que la Commission a préparé. On a regardé avec les  
8       informations qui nous étaient fournies, notamment  
9       du ministère des Transports, les prix unitaires  
10      moyens pour le béton de mur de soutènement  
11      puisque'on est dans, justement, dans ce sujet-là et  
12      j'attire votre attention sur le lot en question,  
13      c'est-à-dire le lot 2 qui est la colonne bleue plus  
14      foncé, là, si je peux me permettre, où est-ce qu'on  
15      voit « 2002 lot 2 Louisbourg ». Vous avez... c'est  
16      le soumissionnaire, là, qui a gagné le contrat dans  
17      ce cas-ci. On voit, par la suite, les prix  
18      unitaires moyens du ministère des Transports qui  
19      sont à sept cents... mon Dieu! cinq cent trente-  
20      sept dollars (537 \$) pour ce type de béton, on a  
21      l'estimation de Dessau à sept cents dollars (700 \$)  
22      et le prix soumissionné pour Louisbourg, qui est de  
23      mille deux cent quarante-deux dollars (1242 \$).  
24      Vous voyez bien ça?

25      R. Oui.

1 Q. **[531]** Est-ce que vous avez souvenir de cet écart  
2 de... de prix pour les murs de soutènement?

3 R. Entre le sept cents (700) de Dessau et le prix  
4 soumissionné?

5 Q. **[532]** Oui.

6 R. Oui.

7 Q. **[533]** Oui?

8 R. Oui.

9 Q. **[534]** Est-ce que vous vous souvenez que ça... ça a  
10 généré des questions ou des interrogations, ce  
11 pourquoi... pourquoi on était loin, là on est  
12 près... pas le double, mais on est quand même pas  
13 mal plus élevés au niveau de Louisbourg, là?

14 R. Oui, ça a été traité dans... lorsqu'on a fait la...  
15 l'analyse des écarts, après la soumission, là,  
16 c'est...

17 Q. **[535]** Le cent quatre-vingts pour cent (180 %), là,  
18 un peu, de tout à l'heure, qu'on a vu?

19 R. Oui, c'est un des items, là, qui a été... sur  
20 lequel on constatait un écart important puis qui a  
21 été... il y a certains éléments de réponse qui ont  
22 été amenés par le consultant, là.

23 Q. **[536]** Est-ce que vous vous rappelez c'était quoi la  
24 réponse là-dessus?

25 R. Bien, si je reviens un peu à ce que j'expliquais,

1 la façon de faire nos estimations. Au ministère,  
2 les estimations sont faites à partir de données  
3 historiques. Autrement dit, on n'a pas d'estimateur  
4 qui, comme les entrepreneurs, font, là, une  
5 estimation à partir de... d'équipes de production  
6 puis des coûts de revient réels, là, on se base sur  
7 des données historiques. Et lorsqu'on a des  
8 ouvrages qu'on pense qu'ils sont comparables, bien,  
9 on utilise ces... ces données historiques-là.  
10 Lorsqu'on pense qu'on a des ouvrages qui se... qui  
11 se distancent de ces... des coûts moyens, bien, on  
12 lui apporte un facteur d'ajustement. Encore là, ça  
13 c'est... c'est une... c'est un ajustement, là, qui  
14 est subjectif, qui dépend de l'évaluation que le  
15 concepteur va faire de l'écart.

16 Dans ce cas-ci, il avait apporté un  
17 ajustement, effectivement, là, probablement par  
18 rapport au 537, là, il avait probablement apporté  
19 un ajustement de, je sais pas, vingt-cinq (25),  
20 trente pour cent (30 %) du coût, là.

21 Q. **[537]** O.K.

22 R. Mais...

23 Q. **[538]** Vingt-cinq (25), trente pour cent (30 %).

24 R. ... on s'est rendu compte qu'à la soumission, on  
25 avait... la réponse du marché était pas du tout

1           comparable à ce que l'estimation était.

2           Q. **[539]** Puis est-ce que ce n'est pas, justement, une  
3           raison de vouloir modifier... pas modifier,  
4           négocier cet élément-là avec l'entrepreneur?

5           R. Bien...

6           Q. **[540]** Pour comprendre pourquoi lui arrive ici à  
7           mille deux cent quarante-deux (1242) et que...

8           R. C'est sûr qu'on... qu'on... quand on a commencé à  
9           faire le contrat, on a parlé à l'entrepreneur puis  
10          lui dit : « Votre sept cents piastres (700 \$), là,  
11          vous êtes dans le champ, c'est pas ça le coût de ce  
12          genre de projet-là. Vous avez nettement sous-estimé  
13          la... la complexité puis les exigences que vous...  
14          que vous demandez dans votre devis pour ce genre de  
15          mur là. »

16          Q. **[541]** Ça, l'entrepreneur vous a répondu ça?

17          R. Puis...

18          Q. **[542]** Vous avez souvenir de ça?

19          R. Oui, oui.

20          Q. **[543]** O.K. Donc, c'est la réponse qu'il vous donne.

21          R. Lui dit : « Sept cents piastres (700 \$), c'est  
22          pas... vous êtes dans le champ. »

23          Q. **[544]** La firme Dessau/SNC, quand elle écrit ça,  
24          elle est dans le champ?

25          R. Oui. Oui.

1 Q. **[545]** Puis le prix unitaire moyen du Ministère,  
2 bien, lui, évidemment...

3 R. C'est dur d'argumenter avec un entrepreneur dans ce  
4 domaine-là, surtout lorsqu'on a un ouvrage... comme  
5 j'ai dit tantôt, le projet l'Acadie, là, c'est un  
6 ouvrage très complexe techniquement.

7 Q. **[546]** Vous avez argumenté avec l'entrepreneur sur  
8 d'autres points, vous avez fait négocier le  
9 contrat.

10 R. Oui, oui. Oui.

11 Q. **[547]** Mais ça c'est... quand vous voyez des  
12 différences comme ça, quand il vous dit : « Vous  
13 êtes dans le champ avec votre... »

14 R. Lui, il dit... lui, il nous a dit... en tout cas.  
15 Il a pas voulu baisser ce prix-là parce que lui  
16 dit : « C'est ce que ça me coûte. C'est ce que ça  
17 va me coûter. »

18 Q. **[548]** Puis c'était pas...

19 R. C'était pas là qu'il voulait négocier, lui.

20 Q. **[549]** Mais vous aviez essayé de négocier?

21 R. Bien, on n'a pas... on n'a pas pris item par item,  
22 là, mais ça c'est sûr que c'est un item qui nous  
23 frappait, là, qui était...

24 Q. **[550]** Parce que, tout à l'heure, vous avez  
25 mentionné que quelqu'un... vous pensez que c'est

1 pas vous mais peut-être monsieur Fournier a dit à  
2 Louisbourg : « On va vouloir te rencontrer pour...  
3 parce qu'on veut que tu diminues le prix du  
4 contrat. »

5 R. Oui.

6 Q. **[551]** Et vous avez répondu à madame la présidente  
7 que : « Il est arrivé puis il nous a donné la... la  
8 proposition qu'on a vue tout à l'heure. » Alors, là  
9 vous me dites que vous avez tenté de négocier le  
10 béton, moi, je... vous m'avez pas mentionné ça tout  
11 à l'heure?

12 R. Bien, Madame, j'ai pas... ça s'est passé il y a  
13 douze (12) ans, treize (13) ans, là, j'ai pas...  
14 j'ai pas... Mais c'est sûr qu'on a déjà discuté  
15 avec Louisbourg de cet écart-là. Ça je suis  
16 certain, là.

17 Q. **[552]** Avant l'arrivée des murs de soutènement ou...

18 R. Oui, oui, pas longtemps après la...

19 Q. **[553]** L'ouverture des soumissions?

20 R. Ou après le contrat, là, en tout cas. Mais c'est  
21 sûr on a discuté de ça avec l'entrepreneur...

22 Q. **[554]** Parce que c'était quelque chose...

23 R. Un écart important.

24 Q. **[555]** ... qui vous dérangeait?

25 R. Puis lui me dit : « L'Acadie, là, c'est pas un mur,

1 c'est tous des ouvrages asymétriques. Des ouvrages,  
2 là, tout en courbes, en devers, il y a rien de  
3 linéaire, c'est tout... il y a rien de répétitif. »  
4 Parce que, dans un mur de soutènement, il y a  
5 beaucoup de réutilisation de matériaux. Si on a un  
6 mur de cinq cents mètres (500 m), il y a pas cinq  
7 cents mètres (500 m) de coffrage qui est fait. Il y  
8 a peut-être quarante mètres (40 m) de coffrage qui  
9 est fait puis ils font une section de mur, après ça  
10 ils... une fois que le béton a mûri, ils  
11 réutilisent les matériaux pour la suite puis...

12 Alors que dans un cas comme l'Acadie, là,  
13 il y avait quasiment rien de réutilisable. Il y  
14 avait beaucoup moins de travail qui pouvait se  
15 faire... des préparations en usines, autrement dit  
16 des matériaux préparés en usine. Lorsque c'est un  
17 mur assez conventionnel, l'entrepreneur va tenter  
18 le plus possible de faire des travaux en usine.  
19 Parce que, d'une part, le décret s'applique pas, il  
20 paie moins cher la main-d'oeuvre, et les conditions  
21 pour réaliser sont meilleures qu'à pied d'oeuvre  
22 dans un chantier. Donc, un chantier comme l'Acadie,  
23 il y avait beaucoup moins de... de travail qui  
24 pouvait se préparer d'avance en usine. Après ça, il  
25 y a l'espace restreint des zones de chantier. Les



1 accès même au chantier, c'était pas facile accéder,  
2 là, livrer les matériaux au chantier.

3 Q. **[556]** C'est clair.

4 R. Après ça il y avait... dans le projet, il y  
5 avait... on avait embauché un architecte pour  
6 donner une... un traitement architectural au  
7 projet. Puis, dans les murs, il y avait des... un  
8 traitement architectural qui devait être... qui  
9 devait être donné, là, il y avait un travail à  
10 faire pour donner une certaine apparence au mur.  
11 Qu'est-ce qu'il y avait aussi? Ah! il y avait des  
12 glissières de... des glissières de sécurité qui  
13 étaient intégrées à la tête des murs, là, pour...  
14 près des voies de circulation. Tout ça pour dire  
15 que les murs l'Acadie, là, on était pas les prix  
16 moyens, là, on était pas, c'était pas représentatif  
17 du travail à réaliser.

18 Q. **[557]** O.K. Alors, vous, monsieur Hinse vous dit :

19 « J'ai des budgets qui vont se libérer et tout,  
20 avez-vous des projets qu'on peut devancer et  
21 tout. » Vous nous avez expliqué que vous lui avez  
22 dit directement au moment où il vous dit ça :  
23 « Oui, effectivement j'ai parlé à mes gens de la  
24 conception, j'ai des murs de soutènement du lot 3  
25 que je pourrais devancer au lot 2. » À ce moment-

1           là, quand vous lui dites vous le savez que c'est  
2           ces prix-là qui sont inscrits?

3           R. Oui.

4           Q. **[558]** Est-ce que vous lui parlez que justement vous  
5           avez des prix de béton de mur de soutènement très  
6           élevés avec cet entrepreneur, est-ce que c'est  
7           quelque chose que vous prenez en considération là-  
8           dessus?

9           R. Moi lorsqu'on a signé le contrat avec Louisbourg  
10          après avoir négocié, on était très près,  
11          l'estimation du MTQ, l'estimation de... le montant  
12          du contrat on était très près de... on était dans  
13          un écart de un ou deux pour cent (1-2 %), là. C'est  
14          sûr qu'il y avait des écarts entre certains, nous  
15          autres on avait des travaux qui étaient évalués  
16          plus chers, lui il y en avait d'autres qui étaient  
17          moins chers. Mais moi j'étais convaincu qu'on avait  
18          un prix qui reflétait le travail à réaliser. Puis  
19          d'autant plus que les trois plus basses soumissions  
20          au niveau des murs, là, il y avait des prix, là,  
21          très, très semblables. Autrement dit on avait une  
22          réponse du marché qu disait que ce prix-là était  
23          tout à fait possible.

24          Q. **[559]** Donc, c'est pas un élément...

25          R. Alors, excusez-moi, alors moi lorsqu'on a réalisé

1 le contrat, j'étais convaincu que le prix qu'on  
2 avait c'était un prix correct.

3 Q. **[560]** Parce que, là, on...

4 R. Qui tenait compte des difficultés du chantier.

5 Q. **[561]** Parce que le contrat va se terminer beaucoup  
6 plus élevé que ce qui avait été...

7 R. Oui.

8 Q. **[562]** ... soumissionné, avec ça on augmente...

9 R. Oui, on a rajouté des travaux.

10 Q. **[563]** Puis vous êtes à l'aise avec ça, c'était la  
11 meilleure façon de faire dans...

12 R. Bien moi je pensais que le prix qu'on avait c'était  
13 un prix correct.

14 Q. **[564]** O.K.

15 R. Puis le devancement je l'ai expliqué pourquoi, là.

16 Q. **[565]** L'échéancier était important, donc ça  
17 avantageait la suite des travaux?

18 R. Effectivement.

19 Q. **[566]** C'est important cet échéancier-là était  
20 quelque chose qui était très présent dans toute  
21 cette planification quotidienne, si je peux me  
22 permettre, pas la planification à long terme,  
23 mais...

24 R. Mais moi l'échéancier il y avait deux... deux  
25 points majeurs pourquoi c'était important. Un, la

1           raison même de pourquoi on faisait le projet, on  
2           voulait régler un problème de sécurité puis de  
3           congestion, puis deux, c'était les... les  
4           programmes, là, les programmes fédéraux, là,  
5           pour... qui payaient une partie de travaux. Puis  
6           aussi on voulait pas non plus rallonger indûment  
7           l'impact aux usagers que le chantier créait, là,  
8           c'était important comme on est dans le coeur de  
9           Montréal, c'est pas... c'est pas un petit...

10          Q. [567] Non, non, c'est...

11          R. ... c'est pas une petite route, là.

12          Q. [568] ... c'est un rond-point qui est assez  
13           fréquenté?

14          R. C'est ça.

15          Q. [569] Est-ce que justement parce que de la manière  
16           que vous me parlez est-ce qu'il était possible que  
17           l'entrepreneur ait... ait compris ça que cet  
18           échéancier-là était vraiment important, est-ce que  
19           vous pensez que ça a pu avoir une façon, avoir un  
20           impact dans la façon dont l'entrepreneur a discuté  
21           avec vous? Parce que vous revenez toujours à cet  
22           échéancier-là?

23          R. Discuté, bien la fois qu'on a discuté c'est  
24           lorsqu'on a négocié la baisse du contrat au début.

25          Q. [570] La baisse de deux millions (2 M)?

1 R. Oui, oui, c'est ça.

2 Q. [571] Puis pour le reste vous pensez pas qu'il a pu  
3 se rendre compte que...

4 R. Bien c'est sûr qu'il était sûrement conscient que  
5 le ministère avait... avait un désir de réaliser le  
6 projet rapidement, mais il était aussi conscient  
7 que deux semaines avant la ceinture de l'Acadie, on  
8 avait annulé un contrat sur Décarie parce qu'on  
9 arrivait pas à justifier l'écart. C'est sûr il y  
10 avait... il y avait cet élément-là aussi qui...

11 Q. [572] Qui entrait en ligne de compte?

12 R. ... entrait en ligne de compte, là, qui montrait  
13 que le ministère signait pas, signait pas à  
14 n'importe quel prix.

15 Q. [573] Donc, il y avait...

16 R. Moi je pense que oui.

17 Q. [574] Je vais...

18 (12:09:28)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [575] Je voudrais juste comprendre, juste la  
21 signification de ce que vous venez de dire. Vous  
22 venez de dire que sur le rond-point Décarie, il  
23 avait compris qu'on n'avait pas réussi à justifier  
24 l'écart. Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous  
25 dites ça?

1 R. Bien pas le rond-point, l'échangeur, dans  
2 l'autoroute Décarie on avait un écart important, on  
3 avait je pense une estimation autour de trente et  
4 un, trente-deux millions (31-32 M), puis la  
5 soumission était à trente-huit (38).

6 Q. **[576]** Je comprends ça?

7 R. Puis en faisant l'analyse on a pas réussi à  
8 expliquer l'écart.

9 Q. **[577]** Oui? On a pas réussi à expliquer l'écart?

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[578]** Vous vous aviez rien à justifier, c'est lui  
12 qui devait justifier l'écart, non?

13 R. Non. Lorsqu'on reçoit une soumission, on a fait une  
14 estimation avant, on a le montant estimé, on reçoit  
15 la soumission. C'est pas l'entrepreneur qui  
16 justifie les écarts, c'est le ministère, ses  
17 mandataires et ses concepteurs qui essaient de  
18 comprendre l'écart.

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Q. **[579]** Je vais vous montrer maintenant à l'onglet  
21 17, il s'agit d'une note qui a été préparée par  
22 vous.

23 LA GREFFIÈRE :

24 1614.

25

1 139P-1614 : Demandes d'autorisation ministérielle  
2 relatives aux dépassements de coûts  
3 dans le lot 2 du Rond-point Acadie  
4 35230-02-0902, en liasse  
5

6 R. Excusez.

7 Me ÉLIZABETH FERLAND :

8 Q. **[580]** Oui?

9 R. Ça en passant est-ce que vous avez les quantités  
10 des... on parle, par exemple, deux mille un (2001),  
11 deux mille deux (2002), là, on a des prix moyens,  
12 mais est-ce que vous avez les quantités qui se  
13 rapportent à ces quantités, à ces prix moyens-là.

14 Q. **[581]** Oui, parce qu'on voit, dans le titre, on voit  
15 béton de mur de soutènement dollars par mètre cube?

16 R. Oui, mais ça...

17 Q. **[582]** Vous voulez dire le total?

18 R. ... ça si je comprends c'est la moyenne des prix  
19 que le ministère a reçu pour faire cet ouvrage-là  
20 durant une année, c'est ça. Mais ça représente  
21 quelle quantité de mur, quelle quantité de mètres  
22 cubes.

23 Q. **[583]** Il faudrait que je vérifie?

24 R. Parce que c'est important, là, si on parle de...

25 Q. **[584]** Pour le lot 2 vous voulez que je vérifie?

1 R. Bien c'est parce que moi j'ai fait des  
2 vérifications hier...

3 Q. **[585]** O.K.

4 R. ... en regardant le recueil des prix unitaires du  
5 ministère...

6 Q. **[586]** Hum, hum?

7 R. ... puis j'ai trouvé des choses qui m'ont  
8 surprises.

9 Q. **[587]** Comme quoi?

10 R. Bien j'ai trouvé qu'en deux mille deux (2002) et  
11 deux mille trois (2003), les années où l'Acadie on  
12 a fait beaucoup de murs.

13 Q. **[588]** Hum, hum?

14 R. On avait fait plus de sept mille (7000) mètres  
15 cubes.

16 Q. **[589]** Hum, hum?

17 R. Dans le résumé du ministère, on en a fait moins que  
18 ça.

19 Q. **[590]** O.K. C'est ça qui vous préoccupe?

20 R. Oui, puis le prix unitaire est beaucoup moindre que  
21 le prix unitaire qu'on a fait dans l'Acadie. Ça  
22 fait que...

23 Q. **[591]** C'est ça?

24 R. ... j'ai de la misère à comprendre que... en tout  
25 cas.



1 Q. [592] O.K. On va vérifier?

2 R. J'ai des doutes sur la...

3 Q. [593] Sur?

4 R. Sur le prix moyen qu'on... qu'on... le prix moyen  
5 qu'on affiche pour le Ministère.

6 Q. [594] Qu'est-ce que vous voulez dire? Vous voulez  
7 dire que le Ministère afficherait pas...

8 R. Bien...

9 Q. [595] ... parce que nous, on a pris ça de justement  
10 le...

11 R. Mais oui mais, moi j'ai en tout cas...

12 12:12:24

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [596] Excusez, Maître Ferland, on a pris du  
15 Ministère?

16 Me ÉLIZABETH FERLAND :

17 Du Ministère, tout à fait.

18 R. Oui, oui. Mais en tout cas, moi j'ai consulté un  
19 document puis...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [597] Lequel?

22 R. Le recueil des prix du...

23 Me ÉLIZABETH FERLAND :

24 Q. [598] Des prix unitaires?

25 R. ... des prix unitaires du Ministère.

1 Q. [599] À travers les années?

2 R. Les années.

3 Q. [600] C'est d'ailleurs, ça appartient (inaudible).

4 R. Puis tu regardes pour deux mille deux (2002), deux  
5 mille trois (2003)...

6 Q. [601] Oui, mais là on était dans le lot 2, là. On  
7 était vraiment là ce que je vous ai...

8 R. Oui mais, à l'Acadie, les grosses années des murs,  
9 là, c'est deux mille deux-deux mille trois (2002-  
10 2003).

11 Q. [602] Tout à fait.

12 R. Alors, j'ai regardé les quantités de travaux de  
13 murs exécutés dans ces années-là pour tout le...

14 Q. [603] C'est la quantité qui vous préoccupe.

15 R. ... oui, pour tout le Ministère, et on est en-deça  
16 de ce qui a été fait à l'Acadie.

17 Q. [604] Pour tout le... O.K. Parfait.

18 R. Puis les prix unitaires de l'Acadie sont beaucoup  
19 plus élevés que ce que le prix moyen indique.

20 Q. [605] Parfait. On va vérifier avec le Ministère.

21 Donc, je vais vous... Voici la note qui a été faite  
22 par vous, qui est destinée au chef de service de  
23 soutien à la gestion, en date du trois (3) février  
24 deux mille trois (2003). C'est ce que vous voyez?  
25 Avez-vous souvenir d'avoir rédigé cette note-là?

1 R. Pas vraiment, non, mais...

2 Q. **[606]** Pas spécifiquement?

3 R. ... je vais la regarder puis ça va sûrement me  
4 revenir, là.

5 Q. **[607]** Parfait. Vous mentionnez, vous écrivez à  
6 cette dame-là, madame Marcotte, et vous lui dites  
7 « Vous trouverez ci-joint les documents que nous  
8 avons préparés en vue d'obtenir un CO » - ce qui  
9 est l'autorisation ministérielle - « additionnel  
10 pour le contrat mentionné en titre » et le contrat  
11 est le fameux lot 2, là, avec le numéro qu'on voit.  
12 « Les travaux de ce contrat sont actuellement en  
13 cours. Un traitement rapide du dossier serait donc  
14 nécessaire. » C'est la note en question.

15 R. O.K.

16 Q. **[608]** C'est... Est-ce que... Pas plus de souvenir  
17 spécifique que ça? On est le trois (3) février. On  
18 va tourner la page et à la page 2, on voit l'espèce  
19 de formulaire, là, dont il a été question un petit  
20 peu plus tôt aujourd'hui et on voit, entre autres,  
21 le montant total du supplément qui est de quatre  
22 millions huit (4,8 M\$). C'est exact?

23 R. Exact.

24 Q. **[609]** Ça c'est le montant, quand on inscrit ce  
25 montant-là dans cette case-là, c'est le montant

1 qu'on demande?

2 R. Oui.

3 Q. **[610]** C'est ça. Et vous avez mentionné que c'était  
4 pas nécessairement vous qui prépariez ce document-  
5 là, mais que les informations qui étaient incluses  
6 étaient des informations que vous aviez  
7 communiquées à la personne qui préparait ça?

8 R. Exact.

9 Q. **[611]** Alors on va regarder, et il est mentionné que  
10 l'objet de la demande, supplément au contrat,  
11 « pour couvrir le coût des ouvrages non prévus au  
12 contrat ainsi que le coût pour le dépassement des  
13 quantités d'ouvrages prévus au contrat ». Donc on a  
14 deux, disons, deux items. On a quelque chose qui  
15 est des travaux non prévus puis on a les variations  
16 de quantités. C'est exact?

17 R. Exact.

18 Q. **[612]** Donc si on descend un peu plus bas, on voit  
19 l'explication de ceci. On fait référence au contrat  
20 original du quinze (15) mai qui était au montant,  
21 comme on l'a vu plusieurs fois, de vingt-deux  
22 millions, là, cinq cent quarante-cinq mille, neuf  
23 cent quatre-vingt-huit (22 545 988 M\$) et on y  
24 mentionne « Des quantités additionnelles à celles  
25 prévues au contrat, ainsi que des travaux

1           supplémentaires, représentant jusqu'à maintenant  
2           quatre millions huit (4,8 M\$) portent à environ  
3           vingt-sept millions, trois cent quarante-cinq mille  
4           (27,345 M\$) le coût total de son contrat. » Par la  
5           suite, on a, la ventilation que moi j'appelle, là,  
6           mais c'est-à-dire l'explication des coûts  
7           additionnels. Vous voyez ça à l'écran?

8           R. Oui.

9           Q. **[613]** Est-ce que ça représente ce que vous aviez  
10          dans votre souvenir?

11          R. Oui.

12          Q. **[614]** Donc, on dit qu'il y a un montant  
13          supplémentaire d'environ un million huit (1,8 M\$)  
14          pour travaux non prévus au contrat. Est-ce que  
15          c'était des travaux qui nécessitaient un avenant?

16          R. Oui.

17          Q. **[615]** Oui? Donc ça, c'est pas les murs de  
18          soutènement, là. On est vraiment dans d'autre  
19          chose. On voit un tunnel, on voit des panneaux à  
20          messages variables, on voit différents items de ce  
21          type-là. On est à l'extérieur du M-5, M-9, M-11 que  
22          vous avez mentionnés?

23          R. Tout à fait.

24          Q. **[616]** Alors, on descend un peu plus bas et on voit  
25          la variation de quantités, c'est-à-dire le trois

1 millions (3 M\$) pour couvrir ces frais-là, dont un  
2 montant de deux point trois... bien deux millions  
3 trois cent dix mille (2,310 M\$) est requis pour le  
4 devancement de la réalisation des murs de  
5 soutènement. Est-ce que c'est les fameux murs  
6 auxquels vous faisiez référence tout à l'heure?

7 R. Exact.

8 Q. **[617]** Donc, c'est le reflet, puis les chiffres que  
9 vous nous aviez avancés sont pas mal près de ceux-  
10 là. Et on voit une dépense additionnelle, là, de  
11 six cent quatre-vingt-dix mille (690 000 \$) pour  
12 d'autres variations. Avez-vous souvenir c'était  
13 quoi?

14 R. Pas vraiment.

15 Q. **[618]** Non. Et quand on a ça, vous avez dit qu'il y  
16 a avant ça une espèce d'explication. On va  
17 descendre à la page suivante. Juste avant, on voit  
18 que c'est vous qui l'avez signé, là, on a caché  
19 votre signature, mais c'est vous qui avez signé  
20 cette autorisation-là...

21 R. O.K.

22 Q. **[619]** ... en date du quatre (4) février deux mille  
23 trois (2003).

24 R. O.K.

25 Q. **[620]** Donc le lendemain, dans le fond, votre note

1 est datée du trois (3), là, mais votre signature  
2 est du quatre (4) février sur ce document-là.

3 R. O.K.

4 Q. **[621]** Donc on continue et on voit... Est-ce que  
5 c'est le document explicatif, là, que vous disiez  
6 qui était joint, là, pour justement obtenir ces  
7 sommes additionnelles?

8 R. C'est ça. En plus du premier document, là, le CO,  
9 on venait un peu faire une synthèse de la demande  
10 pour que nos autorités, là, aient un mini...  
11 l'information pour comprendre la demande qu'on  
12 faisait, là.

13 Q. **[622]** Puis ici, le premier paragraphe comprend un  
14 petit peu la ventilation qu'on a vue, là, à la page  
15 précédente...

16 R. Oui, oui, oui.

17 Q. **[623]** ... c'est-à-dire, c'est la même chose, là.  
18 Vous lisez puis vous voyez que c'est conforme?

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[624]** Puis vous dites, les autorités qu'ils aient  
21 une idée, quand vous dites « les autorités », vous  
22 parlez de qui?

23 R. Bien dans ce cas-ci, le CO, je pense que, comme  
24 c'était le... le principal facteur de dépassement  
25 c'était des dépassements de quantités, le

1           signataire de ça, c'était le directeur qui avait  
2           l'autorité de signer ça, mais on nous demandait de  
3           transmettre une copie de ça au sous-ministre pour  
4           qu'il soit informé, même si c'est pas lui qui  
5           l'autorisait. Il voulait... il nous demandait de  
6           transmettre l'information, pour informer les  
7           autorités de... lorsqu'il y avait un dépassement  
8           important sur les contrats.

9           Q. **[625]** Donc, bien qu'on ait pas besoin d'obtenir son  
10           approbation, ce qu'on... puisqu'on interprète les  
11           murs comme une variation de quantités, on l'envoie  
12           tout de même au sous-ministre qui est qui à  
13           l'époque?

14           R. Il me semble qu'on a vu au début, Jean-Paul  
15           Beaulieu.

16           Q. **[626]** Jean-Paul Beaulieu en deux mille deux  
17           (2002)...

18           R. Bien ça passe par la filière, là...

19           Q. **[627]** ... deux mille trois (2003)...

20           R. ... sous-ministre adjoint qui lui après ça l'envoie  
21           au sous-ministre, là.

22           Q. **[628]** Donc, dans... en faisant ça, on l'informe,  
23           mais on n'a pas besoin de sa signature ou quoi que  
24           ce soit. On lui dit, voici, nous sommes en  
25           dépassement au niveau des variations de quantités



1           pour en tout cas les murs. L'autre partie a  
2           nécessité des avenants?

3           R. Oui.

4           Q. **[629]** Et c'est de cette façon-là. Pour la partie  
5           qui a nécessité des avenants, est-ce que vous avez  
6           obtenu son autorisation?

7           R. Non. En autant que les avenants ne représentaient  
8           pas dix (10), étaient inférieurs à dix pour cent  
9           (10 %) on n'avait pas...

10          Q. **[630]** Donc le un million huit (1,8 M)...

11          R. oui.

12          Q. **[631]** ... on est correct donc on n'a pas besoin.

13          R. Oui.

14          Q. **[632]** Parfait. Et si on continue, les pages  
15          suivantes, on voit justement pour chacun des postes  
16          ce qui a été modifié puis on a un détail. Puis on  
17          voit d'ailleurs, à la page qui commence par « F ».

18          R. Ça, c'est une synthèse.

19          Q. **[633]** C'est une synthèse. Vous, vous avez un  
20          document beaucoup ...

21          R. Un document encore beaucoup plus... Chaque avenant  
22          est...

23          Q. **[634]** Descendre.

24          R. ... détaillé puis...

25          Q. **[635]** Descendre un petit peu plus s'il vous plaît.

1 Et on voit ici les coûts supplémentaires pour la  
2 variation des quantités imputables aux murs de  
3 soutènement. On a le montant en question et on  
4 explique, justement, que en faisant la conception  
5 du lot 3, on s'est rendu compte que il était  
6 avantageux de devancer.

7 R. Oui.

8 Q. **[636]** Parfait. Et ça, vous dites que c'est envoyé  
9 au sous-ministre puis on n'a pas besoin  
10 d'autorisation. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre  
11 qui doit signer? Est-ce que votre sous-ministre  
12 adjoint, monsieur Hinse, signe ces...

13 R. Non. En cas de dépassement de quantités, de  
14 mémoire, à l'époque c'était le directeur qui  
15 pouvait signer ce document-là.

16 Q. **[637]** O.K. Je vais vous montrer une note qui arrive  
17 quelques jours, un peu plus d'un mois plus tard.  
18 C'est l'onglet 33 Madame Blanchette s'il vous  
19 plaît.

20 LA GREFFIÈRE :

21 1615.

22 Me ELIZABETH FERLAND :

23 Q. **[638]** Vous voyez. Donc ici on est rendu le dix-neuf  
24 (19) mars deux mille trois (2003). Vous avez votre  
25 supérieur qui écrit au sous-ministre adjoint, soit

1 monsieur Hinse, et il lui explique, justement,  
2 qu'il y a eu une fiche synthèse concernant, il dit  
3 « Nous vous transmettons une fiche synthèse, le CO  
4 supplémentaire ainsi que les documents de support  
5 concernant le supplément de quatre millions huit  
6 (4,8 M\$) nécessaire pour le contrat mentionné en  
7 titre », vous voyez ça?

8  
9 139P-1615 : Lettre du 19 mars 2003 - Projet de  
10 réaménagement du rond-point l'Acadie  
11 Lot 2, Supplément au contrat 5230-02-  
12 0902

13  
14 R. Oui.

15 Q. **[639]** « Bien qu'aucune approbation administrative  
16 ne soit requise, ces documents sont transmis pour  
17 informer les autorités du Ministère sur ce  
18 dépassement important de coûts. ». C'est ce que  
19 vous mentionnez?

20 R. Exact.

21 Q. **[640]** Puis vous avez obtenu cette information-là  
22 parce que vous aviez, vous vous étiez assuré avant  
23 que vous aviez pas besoin d'une autorisation  
24 administrative additionnelle.

25 R. Hum, répétez la question s'il vous plaît.

1 Q. **[641]** Parce que, vous dites ici que « bien qu'on  
2 n'ait pas besoin d'autorisation, on vous les  
3 transmet à titre informatif. » donc vous saviez que  
4 vous étiez dans les barêmes.

5 R. Oui, mais ça, la transmission puis tout ça c'est...

6 Q. **[642]** Parce qu'on voit vos initiales à côté de,  
7 bien...

8 R. Bien oui, c'est moi qui ai écrit ça.

9 Q. **[643]** Oui.

10 R. Bien je pensais que c'était préparé par le service  
11 en gestion mais si c'est moi qui l'ai écrit, c'est  
12 moi qui l'ai écrit.

13 Q. **[644]** O.K. Puis...

14 (12:12:24)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[645]** Ça vous fait sourire?

17 R. Non, non, c'est pas... Il n'y a aucun, je vois  
18 aucun problème.

19 Me ELIZABETH FERLAND :

20 Q. **[646]** Puis la note manuscrite, est-ce que c'est  
21 votre écriture?

22 R. On peut-tu la voir?

23 Q. **[647]** On peut peut-être...

24 R. Non, non, c'est...

25 Q. **[648]** C'est pas votre écriture?

1 R. J'écris pas en lettres carrées comme ça.

2 Q. [649] Savez-vous c'est l'écriture de qui puisqu'on  
3 dit « On...

4 R. Moi, je pense que c'est Jacques Gagnon.

5 Q. [650] Jacques Gagnon?

6 R. Oui.

7 Q. [651] Parce qu'il informe Gilles Roussy...

8 R. Oui.

9 Q. [652] ... que, après vérification, moi aussi j'ai  
10 de la difficulté, « le directeur peut signer  
11 puisque le supplément attribuable aux murs  
12 additionnels est inférieur à dix pour cent (10 %) »  
13 donc pourquoi il faut l'informer de ça? Est-ce que  
14 c'est parce qu'on veut, tout le monde on est sur la  
15 même page puis on s'assure que on est dans les  
16 règles de l'art?

17 R. « Puisque le supplément attribuable aux murs  
18 additionnels » je suis pas d'accord avec ce qu'il  
19 dit là. C'est parce que les coûts des avenants  
20 étaient inférieurs à dix pour cent (10 %). C'est  
21 pas à cause des murs, c'est parce que le directeur  
22 peut signer parce que les coûts additionnels, les  
23 avenants, sont inférieurs à dix pour cent (10 %).  
24 C'est pas à cause des murs. Les murs, on les traite  
25 comme quantités additionnelles.

1 Q. [653] Donc ça avait pas d'impact là-dessus?

2 R. Oui, oui.

3 Q. [654] C'est vraiment pour le reste.

4 R. Je comprends pas la remarque, si c'est Jacques  
5 Gagnon, je la comprends pas sa remarque.

6 Q. [655] O.K. Je vais vous montrer une autre pièce qui  
7 arrive quelque... bien, on était le dix-neuf (19)  
8 mars et, là, on continue dans le temps puis on est  
9 toujours avec la même augmentation de coût et nous  
10 sommes maintenant rendus le neuf (9) avril deux  
11 mille trois (2003), c'est l'onglet 34, Madame  
12 Blanchette, s'il vous plaît.

13 LA GREFFIÈRE :

14 1616.

15 Me ELIZABETH FERLAND :

16 Q. [656] Parfait. Alors ici, encore une fois, c'est  
17 votre supérieur Paul, l'expéditeur, Paul-André  
18 Fournier, qui écrit toujours à monsieur Hinse le  
19 neuf (9) avril. On parle encore du CO additionnel  
20 pour le lot 2, on voit le contrat, le numéro c'est  
21 celui du lot 2. On dit une fois de plus :

22 Un montant supplémentaire de quatre  
23 millions huit (4,8 M) est requis pour  
24 payer les travaux réalisés dans le  
25 cadre du contrat du lot 2 du projet de

1 réaménagement du rond-point l'Acadie.  
2 Ce budget supplémentaire nécessite  
3 l'approbation par notre sous-ministre  
4 d'un CO à cet effet. Nous vous  
5 transmettons les documents suivants.

6  
7 139P-1616 : Demande d'autorisation du 9 avril 2003  
8 relative aux dépassements de coût dans  
9 le lot 2 du rond-point l'Acadie #5230-  
10 02-0902

11  
12 Pourquoi maintenant on dit qu'on doit obtenir  
13 l'approbation du sous-ministre, parce qu'on est  
14 toujours dans le même quatre millions (4 M), là.

15 R. Oui.

16 Q. **[657]** Puis c'est vous, encore une fois, qui avez  
17 préparé le document.

18 R. Là, je m'en rappelle de ce dossier-là.

19 Q. **[658]** Ah oui.

20 R. C'est à un moment donné, lorsque le dossier a été  
21 transmis au bureau du sous-ministre, il y a un  
22 employé, un analyste au bureau qui, lui, a  
23 considéré que les murs à additionner c'était des  
24 avenants.

25 Q. **[659]** Donc ce que, votre interprétation...

1 R. Oui...

2 Q. **[660]** ... que vous m'avez dit qui est toujours  
3 bonne à ce jour, que c'est une variation de  
4 quantités.

5 R. Lui, il considérait ça comme un avenant puis il  
6 dit, il nous a exigé qu'on prépare un CO pour  
7 signature du sous-ministre.

8 Q. **[661]** Comme un avenant?

9 R. Oui.

10 Q. **[662]** Donc, là, on n'est plus, on peut plus garder  
11 ça dans le, disons, la boîte que monsieur Hinse  
12 peut autoriser.

13 R. Effectivement, mais je maintiens toujours que,  
14 selon le cahier des charges, selon les documents de  
15 référence, les murs c'était pas des avenants,  
16 c'était des variations de quantités.

17 Q. **[663]** Et pourquoi à ce moment-là on est le neuf (9)  
18 avril deux mille trois (2003), pourquoi vous dites  
19 « Il y a un analyste qui se pose cette question-  
20 là. »?

21 R. Bien, probablement que le dossier qui a été  
22 transmis pour information s'est rendu au bureau du  
23 sous-ministre puis, lui, il en a fait l'analyse  
24 puis il en a conclu que c'était, on avait mal  
25 interprété la notion d'avenant.



1 Q. [664] O.K. Et qui est cet analyste-là? Vous  
2 souvenez-vous?

3 R. Si je me trompe pas, c'est un monsieur Beaudry.

4 Q. [665] O.K. Donc, lui, il travaillait où?

5 R. Je pense, c'est au bureau du sous-ministre, je  
6 pense.

7 Q. [666] Donc, il travaillait avec monsieur Hinse.

8 R. Non, non. Le sous-ministre... pas... un sous-  
9 ministre en titre.

10 Q. [667] Pardon. Excusez-moi. Beaulieu.

11 R. Si c'était Beaulieu à l'époque, là, il faudrait  
12 vérifier, là, mais il me semble que c'est...

13 Q. [668] Bien, là, on est le neuf (9) avril deux mille  
14 trois (2003), vous avez pas souvenir.

15 R. Oui, mais...

16 Q. [669] Peut-être qu'on a changé de sous-ministre à  
17 ce moment-là.

18 R. Oui, je le sais pas.

19 Q. [670] Puis si c'était pas... si c'était pas  
20 monsieur Beaulieu, qui était là? C'était qui le  
21 suivant? Vous nous les avez énumérés la semaine  
22 dernière?

23 R. Des sous-ministres adjoints pas des sous-ministres.  
24 La semaine dernière... la semaine dernière, j'ai  
25 énuméré...

1 Q. [671] Bien, on a fait l'organigramme ensemble.

2 R. ... des sous-ministres adjoints, mais j'ai pas  
3 énuméré des sous-ministres en titre.

4 Q. [672] Vous vous souvenez pas qui a pu remplacer  
5 monsieur Beaulieu.

6 R. Je pourrais pas vous le dire.

7 Q. [673] Non.

8 R. Monsieur Gagné peut-être, Florent Gagné peut-être.

9 Q. [674] Donc, ça aurait pu être lui, donc...

10 R. Bien, je vais vous dire, là, c'est vérifiable, là,  
11 c'est...

12 Q. [675] On va vérifier avec les dates.

13 R. C'est ça.

14 Q. [676] Donc, monsieur Beaudry, à votre connaissance,  
15 travaillait soit avec monsieur Beaulieu ou monsieur  
16 Gagné au bureau du sous-ministre, c'est exact?

17 R. C'est ma compréhension, là. Je connais pas monsieur  
18 Beaudry, là.

19 Q. [677] Non. Et comment, lui, questionne ça? Parce  
20 que vous dites, lui, il... il a dû recevoir la note  
21 précédente.

22 R. Oui, oui, oui, oui.

23 Q. [678] Et là il questionne votre interprétation.

24 R. Bien, lui, lui, ce qui... en gros, ce que j'ai  
25 compris, c'est que les murs étaient pas prévus au

1           contrat, c'est un ouvrage imprévu, c'est un  
2           avenant, mais c'est pas ça que le cahier des  
3           charges dit.

4           Q. **[679]** Puis, alors le cahier des charges dit pas ça.  
5           Votre interprétation, là, vous avez quelqu'un qui  
6           la questionnait.

7           R. Oui.

8           Q. **[680]** Est-ce que vous avez eu des discussions pour  
9           justement clarifier la situation?

10          R. Bien, il y a eu quelques... quelques lettres qui  
11          ont été écrites, là, oui, mais il maintenait sa  
12          position, ça fait qu'on a...

13          Q. **[681]** Vous avez...

14          R. ... on a dit « on va l'envoyer le CO, on va le  
15          faire signer par le sous-ministre. »

16          Q. **[682]** Donc, si on va à la page suivante, on voit le  
17          nouveau...

18          R. Mais, je répète...

19          Q. **[683]** Oui.

20          R. ... je persiste qu'on a interprété le cahier des  
21          charges, puis il est encore... il donne encore  
22          cette définition-là aujourd'hui.

23          Q. **[684]** Donc, vous, votre interprétation, c'était la  
24          bonne, mais vous dites, comme, lui, il changeait  
25          pas d'idée, on lui a fait un nouveau CO.

1 R. C'est ça. Parce que dans... dans la lettre qu'il  
2 nous a envoyée qui faisait suite à ça, il y avait  
3 pas juste les avenants. Il questionnait beaucoup de  
4 choses, puis ça paraissait qu'il était pas familier  
5 avec la gestion contractuelle du Ministère avec le  
6 cahier des charges, là, et il confondait des choses  
7 puis...

8 Q. **[685]** Mais, juste...

9 R. ... mais il était au bureau du sous-ministre  
10 puis...

11 Q. **[686]** Mais, justement, s'il confond des choses,  
12 vous, vous êtes la personne qui connaît le plus ça,  
13 qui est habitué de jouer là-dedans, votre  
14 supérieur, monsieur Fournier également. Vous êtes  
15 pas justement en mesure de lui expliquer puis lui  
16 dire « écoute un instant...

17 R. Oui.

18 Q. **[687]** ... avant qu'on change l'autorisation  
19 ministérielle...

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[688]** ... je vais t'expliquer ce que tu confonds. »

22 R. On a écrit des lettres, mais à un moment donné, on  
23 arrête de s'expliquer puis on fait ce... on fait ce  
24 qu'il nous demande, là.

25 Q. **[689]** Donc, on change... on fait fi de notre

1 interprétation, puis on change l'autorisation  
2 ministérielle.

3 R. Ce sont nos patrons.

4 Q. [690] O.K. Et là on voit la nouvelle autorisation,  
5 toujours le même montant.

6 R. Oui.

7 Q. [691] Quatre millions huit (4,8 M\$), c'est ce que  
8 vous voyez.

9 R. J'imagine que c'est le même document, là, qui a été  
10 repris pour signature.

11 Q. [692] Bien, pas tout à fait parce qu'évidemment...

12 R. Non! Ah!

13 Q. [693] ... là, la ventilation n'est plus la même,  
14 là.

15 R. Ah! Peut-être. Oui, effectivement.

16 Q. [694] Si on vous dit que c'est pas des variations  
17 de quantité, j'imagine que vous avez préparé une  
18 ventilation différente.

19 R. Oui, ce serait... ce serait logique.

20 Q. [695] Ce serait logique. Parce que c'est vous qui  
21 l'avez signé encore une fois. On va descendre, s'il  
22 vous plaît.

23 R. Oui.

24 Q. [696] Donc, ici, comparativement à tout à l'heure,  
25 on explique... on explique que maintenant il y a

1 des travaux non prévus au... :

2 Ce montant comprend un million huit  
3 (1,8 M\$) pour des travaux non prévus  
4 au contrat nécessitant des avenants  
5 négociés et deux millions trois cent  
6 dix mille (2,310 M\$) pour des travaux  
7 non prévus au contrat ne nécessitant  
8 pas d'avenant, payés selon le prix  
9 du... du contrat.

10 Donc, on n'est pas en quantité variable. On n'est  
11 pas dans une variation de quantités, mais on est  
12 dans des travaux non prévus.

13 R. Majoritairement des avenants.

14 Q. **[697]** O.K. Puis c'est là où vous avez... vous avez  
15 pas eu le choix.

16 R. Bien, c'est ça. On m'a dit : « Il faut que ce soit  
17 le sous-ministre, puis prépare... change les  
18 documents, là. » On a...

19 Q. **[698]** Donc, c'est ce qu'on...

20 R. ... on a obtempéré.

21 Q. **[699]** C'est ce qu'on voit ici pour les trois murs,  
22 donc on n'est plus... on n'est plus dans la... on  
23 n'est plus dans les variations de quantités, on le  
24 décrit autrement maintenant.

25 R. Exact.

1 Q. [700] O.K. On va continuer...

2 R. Mais, je répète.

3 Q. [701] Oui, je vous écoute. Vous pensez...

4 R. Moi, j'ai appliqué le cahier des charges.

5 Q. [702] Donc, vous, votre interprétation est la  
6 bonne, c'est l'analyse qui a remis ça en doute,  
7 puis vos supérieurs vous ont dit « c'est comme ça  
8 qu'on le voit. »

9 R. C'est ma prétention.

10 Q. [703] Puis vous l'avez changée. Est-ce que ça vous  
11 est arrivé à d'autres moments d'avoir à changer  
12 parce que...

13 R. Non. Dans ce genre de... ce genre de divergences-  
14 là. Non.

15 Q. [704] Non.

16 R. J'ai jamais eu une autre divergence d'opinion de  
17 cette envergure avec quelqu'un au Ministère.

18 Q. [705] C'était la première fois.

19 R. Oui.

20 Q. [706] Est-ce qu'il a questionné d'autres façons de  
21 faire sur les lots subséquents?

22 R. Pas sur les lots, là, mais sur notre gestion du  
23 projet, il a posé des questions, effectivement.

24 Q. [707] Puis vous avez eu à répondre par écrit.

25 R. Vous avez sûrement... en tout cas, il y a des

1 documents qui existent, là, sur... sur nos  
2 correspondances.

3 Q. [708] Parfait. Moi, j'arrêteraï ici pour la pause  
4 du midi.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 (14:05:13)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bon après-midi.

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Bon après-midi.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Monsieur Claude Paquet, vous êtes sous le même  
16 serment.

17 Me ÉLIZABETH FERLAND :

18 Je vais vous demander d'afficher la pièce 139P-1616  
19 qui est une des dernières qu'on a faites ensemble  
20 avant-midi qui est l'onglet 34, s'il vous plaît.

21 Parfait.

22 Q. [709] Donc, je vais juste revenir avec vous,  
23 Monsieur Paquet, à cette autorisation ministérielle  
24 qui... dont on a discuté ensemble un peu plus  
25 tôt...- non, non, vous pouvez rester à la page 2 -



1 qui est l'autorisation pour le quatre point huit  
2 millions (4,8 M\$). Et on a vu que la ventilation  
3 dans cette version-ci était différente de ce que  
4 vous aviez préalablement préparé. Vous nous avez  
5 dit que c'était parce qu'un analyste avait posé des  
6 questions, c'est exact?

7 R. Oui, ça résultait de ça, oui.

8 Q. [710] Ça résultait de ça. Dans le fond, ce qui est  
9 arrivé,- et si on descend un petit peu la... la...  
10 voyons, l'autorisation ministérielle, on voit,  
11 comme on l'a mentionné, qu'on n'était plus en  
12 variation de quantité, mais bien en travaux non  
13 prévus, c'est exact?

14 R. Pour les murs de...

15 Q. [711] Pour les murs de soutènement.

16 R. Effectivement.

17 Q. [712] Et vous avez mentionné que vous avez dû ou  
18 vous avez fait cette modification-là parce qu'il y  
19 a eu des échanges. Vous avez mentionné, il y a  
20 plusieurs lettres qui ont circulé entre vous et un  
21 monsieur Beaudry que vous avez dit qui était au  
22 bureau du sous-ministre, c'est exact?

23 R. Bien, pas entre moi et lui, mais entre moi...  
24 entre...

25 Q. [713] Entre votre équipe et...

1 R. ... entre personnes interposées, là.

2 Q. [714] O.K. Donc...

3 R. De moi à mon patron, de mon patron à monsieur  
4 Hinse.

5 Q. [715] Dans la chaîne.

6 R. C'est ça.

7 Q. [716] Puis... donc c'était... c'était - corrigez-  
8 moi si je me trompe - mais monsieur Beaudry a  
9 questionné cette... cette façon de faire, de  
10 considérer que c'étaient des variations de  
11 quantités?

12 R. Exact.

13 Q. [717] Puis vous avez dit qu'il questionnait  
14 d'autres choses aussi.

15 R. Oui, il faudrait voir, là. Il avait vérifié que...  
16 je pense qu'il était venu faire un mini-audit au  
17 bureau. Il avait vérifié quelques avenants, il  
18 avait trouvé que le contenu était incomplet, je  
19 pense, entre autres. Il y avait quatre, cinq  
20 points, là.

21 Q. [718] Qui étaient questionnés.

22 R. Oui, oui, oui.

23 Q. [719] Et c'est suite à ces questionnements-là -  
24 vous, vous lui... bien, vous et votre équipe -  
25 j'utilise le « vous », là - vous aviez répondu à

1 ses questions.

2 R. Oui.

3 Q. [720] Puis il a gardé sa position et d'où cette  
4 autorisation ministérielle.

5 R. Exact.

6 Q. [721] Je vais juste vous demander de descendre,  
7 s'il vous plaît. Encore, s'il vous plaît. Encore.  
8 Parfait. Donc, on voit que ça a été... on voit  
9 votre nom, je vais vous montrer une version non  
10 caviardée qui... qui semble être votre signature,  
11 je veux juste que vous confirmiez. Je vais  
12 m'approcher du témoin. Donc, ici.

13 R. C'est moi.

14 Q. [722] Et la date?

15 R. Le dix (10) avril.

16 Q. [723] Parfait. Donc, c'est vous qui signez le  
17 document qui a été préparé avec les modifications  
18 qui s'imposaient étant donné les... les discussions  
19 par écrit, là, si je peux me permettre, entre vous  
20 et le bureau du sous-ministre.

21 R. Mais, il nous demandait d'identifier une personne à  
22 qui s'adresser s'il y avait des questions. Ça fait  
23 qu'on mettait le... le nom généralement du chef de  
24 service responsable de la demande.

25 Q. [724] Je vais vous montrer une liasse de documents

1 qui est l'onglet 35, s'il vous plaît. On va aller à  
2 la... un instant, on va aller à la page 5, s'il  
3 vous plaît, qui va être 1617, c'est exact?

4 LA GREFFIÈRE :

5 Oui, c'est ça.

6

7 139P-1617 : Note de service de François Beaudry à  
8 Gilles Roussy du 31 juillet 2003 -  
9 Rapport final - Autorisation  
10 ministérielle (Supplément au contrat  
11 du rond-point l'Acadie lot 2

12

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Q. **[725]** On voit ici une note qui est adressée à  
15 monsieur Gilles Roussy et - descendez, s'il vous  
16 plaît - elle a deux pages - on va aller à la  
17 signature, s'il vous plaît - et on voit que c'est  
18 préparé par François Beaudry. C'est le monsieur en  
19 question que vous disiez.

20 R. Exact.

21 Q. **[726]** Est-ce que c'est la liste des questions, si  
22 on remonte à la première... à la première page de  
23 cette page... de cette note-là, là. Est-ce que  
24 c'est, ici... Est-ce que c'est...

25 R. Oui, ça... ça me rappelle...

1 Q. [727] On peut peut-être voir aussi au début de la  
2 page suivante, là, il pose des questions un peu  
3 plus spécifiques. Justement, on voit les murs.

4 R. Oui.

5 Q. [728] Oui. Donc, ce serait pas voie de... de note  
6 comme ça que les questions avaient été... avaient  
7 été soumises.

8 R. Oui.

9 Q. [729] Moi, je vais vous poser la question  
10 suivante : cette note-là, si on remonte un petit  
11 peu, elle est daté du neuf (9) mai deux mille trois  
12 (2003).

13 R. Oui.

14 Q. [730] Donc, comment vous pouvez avoir modifié  
15 l'autorisation ministérielle qu'on a vue  
16 précédemment, qui était datée, on a vu, du neuf (9)  
17 ou dix (10) avril, et que cette liste de questions  
18 là vous arrive plus tard?

19 R. Je pense qu'il y a eu deux... deux... il y a eu  
20 cette première vague de... de questions/réponses  
21 là, après ça il y en a eu une autre à l'automne.

22 Q. [731] O.K. Mais, vous, l'autorisation que vous avez  
23 mentionnée tantôt, qui a été... qui a été modifiée,  
24 elle a été modifiée en avril, donc on est avant ça,  
25 on est en avril deux mille trois (2003).

1 R. Oui.

2 Q. **[732]** Donc, on est avant cette première vague de  
3 questions là. Comment c'est possible?

4 R. Je peux pas... je suis embêté, là, vous dites. Le  
5 premier... la première demande de crédit  
6 additionnel, signée par monsieur Fournier, date de  
7 quand, elle?

8 Q. **[733]** Celle qui est pas modifiée?

9 R. Oui.

10 Q. **[734]** On peut la prendre. C'était quel onglet?  
11 Juste un instant, je vais la faire ressortir.  
12 Onglet 17, s'il vous plaît. Trois (3) février deux  
13 mille trois (2003).

14 R. O.K.

15 Q. **[735]** Donc, on est toujours avant qu'on vous pose  
16 ces questions-là.

17 R. Ça fait dix (10) ans, là. De... de mémoire, là, on  
18 a préparé le document signé par le directeur, on a  
19 transmis ça pour information au bureau du sous-  
20 ministre, il y a eu une série de questions, on a  
21 répondu. On a préparé... on a modifié le CO et à  
22 partir du CO modifié, il était pas... monsieur  
23 Beaudry était pas encore satisfait des  
24 explications.

25 Q. **[736]** Il y a eu une deuxième...

1 R. Il y a eu une deuxième demande de...

2 Q. **[737]** Mais comment vous avez modifié le CO avant  
3 ces dates-là, avant...

4 R. Je pense que ça c'est la deuxième... en mai, là, je  
5 pourrai vérifier, j'ai peut-être des documents dans  
6 ma... Mais, en mai... en mai, c'est peut-être sa  
7 deuxième vague de questions.

8 Q. **[738]** Mais tantôt vous avez dit que c'était la  
9 première puis qu'il y en avait une autre à  
10 l'automne.

11 R. On a répondu à l'automne. Nous, c'est à l'automne  
12 qu'on a répondu.

13 Q. **[739]** Non, mais vous avez dit : « Il a posé  
14 d'autres questions à l'automne », de mémoire.

15 R. Bien, en tout cas, je me rappelle, nous autres,  
16 notre réponse c'est à l'automne.

17 Q. **[740]** Sauf que là vous... là vous dites que ce  
18 qu'il a fait, finalement, c'était peut-être la  
19 deuxième, c'était plus la première... ce que vous  
20 avez montré tout à l'heure, ce qu'on vous a  
21 montré...

22 R. Bien...

23 Q. **[741]** ... là c'est plus la première liste de  
24 questions, c'est peut-être une deuxième?

25 R. C'est sûr que le changement de... du CO pour

1 demande de crédit, on l'a changé parce qu'on nous a  
2 dit qu'on avait mal interprété le cahier des  
3 charges. C'est pas de notre initiative...

4 Q. [742] C'est pas personne qui a commencé à se poser  
5 des questions autres que monsieur Beaudry?

6 R. Absolument pas.

7 Q. [743] Donc...

8 R. Je suis certain qu'on regarderait la chronologie de  
9 la correspondance puis on pourrait refaire le fil  
10 des...

11 Q. [744] Mais, moi, je vous le fais en ordre  
12 chronologique.

13 R. Oui, mais il en manque peut-être, là.

14 Q. [745] O.K. Parfait. On va aller à...

15 (14:14:22)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce que vous voulez, Maître Ferland, que le  
18 Ministère vous envoie, si jamais il manque de...

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Si jamais il y a de la correspondance avant...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... la documentation relativement au même sujet?

23 Me ÉLIZABETH FERLAND :

24 Qui serait préalable à avril.

25



1 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

2 Je veux bien prendre un engagement mais je sais  
3 pertinemment que la Commission a en sa possession  
4 toute la correspondance relative à tous les lots du  
5 rond-point l'Acadie.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est ce que nous pensions. Merci, Maître.

8 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

9 Mais ça ne veut pas dire que tout ce qui est  
10 communiqué aux parties constitue l'ensemble de la  
11 correspondance qui a été transmise à la Commission.

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Non, c'est pas ça du tout.

14 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

15 O.K.

16 Me ÉLIZABETH FERLAND :

17 C'est pas ça que madame la présidente disait non  
18 plus, là.

19 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

20 Il est possible... Ce que je veux dire, pour qu'on  
21 soit clairs, il est possible que, dans les cartons,  
22 il demeure de la correspondance qui n'a peut-être  
23 pas été abordée.

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Non, non, c'est des milliers de documents,

1 effectivement. Nous, on a regardé... les gens ici,  
2 on a reçu des milliers de documents du Ministère,  
3 on a regardé, on a essayé de faire la chronologie  
4 et je la fais selon ce qu'on a été capable de  
5 ressortir. Comme vous avez pu voir, je le fais en  
6 ordre chronologique. Ça se peut qu'il y ait des  
7 documents, par contre...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci.

10 Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 Donc, on va aller à l'onglet 18, s'il vous  
12 plaît.

13 LA GREFFIÈRE :

14 1618.

15

16 139P-1618 : Courriel du 31 octobre 2003 à Liguori  
17 Hinse - Rapports Acadie

18

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Q. [746] Donc, ici on voit un courriel et il y a une  
21 note manuscrite. J'attire votre attention sur la  
22 note manuscrite, qui commence « À Claude de Paul »,  
23 est-ce que c'est, encore une fois, l'écriture que  
24 vous avez identifiée la semaine dernière comme  
25 étant l'écriture de Paul-André Fournier?

1 R. Exact.

2 Q. [747] Exact. Et Claude, c'est vous?

3 R. Claude Paquet.

4 Q. [748] C'est vous. Donc, on y lit :

5 À Claude de Paul. Il faut produire  
6 d'autres commentaires pour monsieur  
7 Hinse de façon à convaincre le sous-  
8 ministre de signer le CO requis pour  
9 ces trois murs. On s'en reparle.

10 Et là on voit que Paul signe le onze (11) novembre  
11 deux mille trois (2003) et il met une échéance :  
12 dix-huit (18) novembre deux mille trois (2003).

13 Avez-vous souvenir de ça?

14 R. Pas des dates exactes, là. Comme tantôt quand je  
15 disais qu'on avait fait des commentaires à  
16 l'automne, là, effectivement, c'est de ça que je  
17 parlais, là.

18 Q. [749] Et votre supérieure dit : « Il faut produire  
19 d'autres commentaires de façon à convaincre le  
20 sous-ministre. » Qu'est-ce qu'il veut dire par là?

21 R. Ce qu'on lui a envoyé ne le convainc pas.

22 Q. [750] Et vous qu'est-ce que vous comprenez, vous  
23 comprenez que ce que vous avez envoyé ça le  
24 convainc pas?

25 R. Il faut être plus explicite dans nos... dans

1 l'information qu'on lui transmet.

2 Q. [751] Donc, on... il faut expliquer davantage  
3 qu'est-ce qui s'est passé avec les trois murs?

4 R. Exact.

5 Q. [752] O.K. Et qu'est-ce que vous faites vous suite  
6 à cette note-là?

7 R. J'ai préparé un document.

8 Q. [753] Plus?

9 R. Plus explicatif.

10 Q. [754] Plus explicatif?

11 R. Oui.

12 Q. [755] Et pourquoi votre supérieur écrit de façon à  
13 convaincre le sous-ministre? C'est parce qu'il  
14 faut... il faut avoir sa signature?

15 R. C'est ça.

16 Q. [756] Et à ce stade-là est-ce que les travaux, on  
17 est en novembre deux mille trois (2003), est-ce que  
18 les murs sont faits?

19 R. Novembre deux mille trois (2003), attends un peu,  
20 oui.

21 Q. [757] Oui?

22 R. Oui.

23 Q. [758] Donc, on... les murs sont faits, mais, là, il  
24 faut convaincre le sous-ministre de signer?

25 R. Mais lorsque le premier CO a été signé par monsieur

1 Fournier, nous autres on était convaincu qu'on  
2 avait l'autorisation, monsieur Fournier était le  
3 gestionnaire qui pouvait donner cette autorisation-  
4 là.

5 Q. **[759]** Parce qu'on était dans la variation de  
6 quantités.

7 R. De quantités. Alors, on a procédé avec les travaux,  
8 mais c'est par la suite que c'est revenu, là,  
9 sur...

10 (14:18:04)

11 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

12 Q. **[760]** Mais dans votre propre document, coté 1614,  
13 c'est vous qui l'avez signé, il est daté du trois  
14 (3) février, vous dites déjà que les travaux sont  
15 actuellement en cours. Donc, vous demandez une  
16 approbation pour des travaux qui sont déjà  
17 commencés, puis, là, d'autant plus en novembre deux  
18 mille treize... pas juste, en novembre deux mille  
19 trois (2003), également en février, quand vous vous  
20 faites la demande?

21 R. En février deux mille trois (2003).

22 Q. **[761]** Oui?

23 Me ÉLIZABETH FERLAND :

24 Hum, hum.

25 R. C'est possible que les travaux étaient commencés,

1 là.

2 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

3 Q. **[762]** C'est ça, bien pas c'est possible, c'est ça  
4 que vous dites dans votre note.

5 Me ÉLIZABETH FERLAND :

6 Vous dites qu'il faut que ce soit traité de manière  
7 urgente.

8 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

9 Q. **[763]** Donc, c'est déjà commencé. C'est pas un peu,  
10 c'est pas un peu artificiel ces affaires-là dans  
11 les faits, ces procédures-là où dans la réalité  
12 l'entrepreneur a déjà peut-être fait pas mal  
13 beaucoup des travaux. Là, c'est juste du papier  
14 pour qu'éventuellement on le paie pour finalement  
15 autoriser ce qui est déjà fait, là?

16 R. Je n'y vois pas de mauvaise intention. C'est sûr  
17 que ça arrivait dans les... dans des périodes  
18 intensives, là, où il y avait beaucoup de chantiers  
19 qui n'étaient pas... ça se pouvait que les papiers  
20 des fois comme on dit, suivaient en retard un peu  
21 le déroulement du chantier, là.

22 Q. **[764]** Plus que ça se pouvait, c'est ça qu'on voit  
23 présentement, ça devenait un peu un « rubber  
24 stamping » ces choses-là en bout de piste?

25 R. Non, mais le CO il devait être signé par monsieur

1 Fournier qui était déjà au courant, c'était pas...  
2 c'était pas, on dénonçait pas qu'on faisait des  
3 travaux, on demandait à monsieur Fournier de signer  
4 un...

5 Q. [765] Un document pour des travaux qui sont déjà  
6 finis ou presque.

7 R. Pour lesquels il était déjà au courant, là.

8 Q. [766] C'est ça?

9 R. Oui.

10 Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 Q. [767] Mais qui sont toujours...

12 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

13 Q. [768] Et de monter où ça, la procédure d'aller au  
14 sous-ministre en bout de piste pour autoriser  
15 quelque chose, approuver quelque chose qui est déjà  
16 fini?

17 R. À cette époque-là, Monsieur le commissaire, dans la  
18 première étape le gestionnaire autorisé que nous on  
19 ciblait et c'est encore mon opinion, c'est monsieur  
20 Fournier qui avait l'autorité d'autoriser les  
21 travaux. La transmission du document au sous-  
22 ministre était faite pour information, pas pour  
23 obtenir une autorisation.

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Q. [769] Puis ici parce qu'on a vu que monsieur Hinse

1           était celui avec qui vous aviez eu les discussions  
2           au départ, c'est-à-dire as-tu un projet  
3           additionnel, avez-vous un projet additionnel parce  
4           que j'ai des surplus budgétaires, mais il y avait  
5           pas de problème on est en variation de quantités,  
6           donc, ça restait à ce niveau-là?

7           R. Lui, lui il voulait gérer ça à l'intérieur de ses  
8           enveloppes.

9           Q. **[770]** Puis pourquoi ici monsieur Fournier dit :  
10          « J'ai besoin d'autres commentaires pour Hinse qui  
11          est peut-être déjà au courant de façon à convaincre  
12          le sous-ministre. » Donc, Hinse, là, devait lui  
13          prendre vos résultats, vos analyses et aller  
14          convaincre le sous-ministre de l'époque, c'est ça,  
15          c'est ça que ça veut dire?

16          R. C'est toujours la chaîne, la chaîne...

17          Q. **[771]** Donc, c'est toujours lui qui...

18          R. Mon directeur écrit à son patron qui est monsieur  
19          Hinse qui lui parle à son patron qui est le sous-  
20          ministre, là, c'est la façon de procéder, là.

21          Q. **[772]** Puis, là, étant donné les modifications on  
22          est rendu, là, au sous-ministre?

23          R. Oui.

24          Q. **[773]** Parfait. On va aller à l'onglet 19 qui est...

25



1 LA GREFFIÈRE :

2 1619.

3

4 139P-1619 : Autorisation ministérielle pour les  
5 dépassements de coûts dans le lot 2 du  
6 Rond-point Acadie # 5230-02-0902 du 24  
7 janvier 2004

8

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Q. [774] ... qui est l'autorisation signée et on va  
11 voir qu'elle arrive pratiquement un an plus tard.  
12 Voici l'autorisation ministérielle pour le  
13 dépassement soit le quatre point huit millions  
14 (4,8 M) toujours le même montant. On voit... on  
15 voit l'autorisation antérieure du montant, on  
16 explique les suppléments requis pour travaux, on a  
17 encore la ventilation numéro 2 un petit peu plus  
18 bas, c'est-à-dire les travaux imprévus. Et à la  
19 toute fin on a l'autorisation ministérielle qui est  
20 effectivement signée. Et, là, on voit que c'est  
21 signé en avril, pardon, le vingt-quatre (24)  
22 janvier deux mille quatre (2004). Donc, vous vous  
23 demandez que ce soit signé en février deux mille  
24 trois (2003) de façon urgente. Et, là, on constate  
25 que l'autorisation du sous-ministre est arrivée

1 plus d'un an plus tard?

2 R. Je conviens qu'à cause de cette différente  
3 interprétation-là il y a eu un délai important,  
4 mais je répète, je demeure convaincu que notre  
5 interprétation était la bonne et à l'époque je  
6 l'étais, je le suis encore.

7 Q. [775] Mais, là, et on voit ici maintenant qu'à  
8 cette date-là c'est plus Jean-Paul Beaulieu qui  
9 peut signer, parce qu'il a quitté, parce que c'est  
10 Florent Gagné, là, qui signe?

11 R. Je ne le vois pas, là, mais...

12 Q. [776] Je peux vous le montrer. Je vais vous le  
13 montrer. C'est bien Florent Gagné?

14 R. Oui.

15 Q. [777] Et lui a été le successeur, là, au niveau de  
16 sous-ministre de monsieur Beaulieu?

17 R. Je pense que oui, là.

18 Q. [778] O.K. Donc là vous avez l'autorisation. On va  
19 aller à l'onglet 20.

20 LA GREFFIÈRE :

21 1620.

22 14:22:59

23

24 139P-1620 : Autorisation ministérielle pour les  
25 dépassements de coûts dans le lot 2 du

1                                   rond-point l'Acadie #5230-02-0902 du  
2                                   22 juillet 2005

3  
4       Q. [779] On voit ici... On va attendre. Donc on voit  
5                   une autre autorisation ministérielle dans le  
6                   dossier et là on mentionne que c'est en règlement  
7                   d'un litige concernant - et là on voit le numéro de  
8                   contrat qui est le numéro qui est relié au lot 2 -  
9                   exécuté par Construction Louisbourg concernant le  
10                  maintien, et là on a la description. Avez-vous  
11                  souvenir d'une réclamation que Louisbourg a faite à  
12                  la fin du contrat?

13       R. Je m'en rappelais pas, là, mais c'est fort  
14                  possible, là.

15       Q. [780] Parce qu'ici on voit encore une fois la  
16                  ventilation et on voit maintenant qu'avec la  
17                  réclamation, on arrive à un total pour ce contrat-  
18                  là de vingt-huit millions six cent quatre-vingt-six  
19                  mille quatre-cent-quarante-trois (28 686 443 \$).  
20                  Donc on est...

21       R. Là on parle d'une réclamation traitée par le  
22                  service des réclamations du Ministère, là. C'est  
23                  ça?

24       Q. [781] Oui, je pense effectivement. C'est une  
25                  réclam...

1 R. C'est certain, lorsque localement on s'entendait  
2 pas avec l'entrepreneur sur les demandes, sur les  
3 demandes de compensation qu'il présentait, bien  
4 nous autres on fermait les livres au niveau de la  
5 direction puis c'était transféré au service de la  
6 gestion contractuelle qui eux refaisaient  
7 l'analyse, là, de la réclamation de l'entrepreneur.

8 Q. [782] On va aller à la page 2. Peut-être ça va  
9 répondre à votre question. Donc ici on voit...

10 R. Réclamation, oui.

11 Q. [783] ... la réclamation, le responsable du secteur  
12 des réclamations. C'est ce à quoi vous faites  
13 référence?

14 R. Oui, effectivement.

15 Q. [784] Donc c'est ça. Eux, ils informent Henri  
16 Gilbert, qui est à la... qui est maintenant votre  
17 patron à cette époque-là?

18 R. Oui.

19 Q. [785] Qui a remplacé monsieur Fournier?

20 R. Oui.

21 Q. [786] Donc, il informe monsieur Gilbert qu'il y a  
22 une entente pour qu'en règlement final, que ça soit  
23 un million quatre-cent-quatre-vingt-dix mille  
24 (1,490 M\$) et c'est pour ça qu'on voit à la page  
25 suivante, là, l'ajout au montant du contrat.

1 R. Exact.

2 Q. **[787]** O.K. Et on voit à la dernière page que ça a  
3 été signé par un monsieur Antoine Robitaille qui a  
4 signé à titre de sous-ministre remplaçant de  
5 monsieur Gagné. Qui est monsieur Robitaille?

6 R. Je pense que c'est le... bien je pense... C'est  
7 celui qui a remplacé monsieur Hinse après le déc...  
8 qui est devenu sous-ministre adjoint après le  
9 départ de monsieur Hinse.

10 Q. **[788]** Donc, cette autorisation-là a été signée,  
11 étant donné qu'on est en période de vacances, non  
12 pas par monsieur Gagné mais par monsieur  
13 Robitaille?

14 R. Bien je pense que monsieur Robitaille, de ce que je  
15 comprends, agissait à titre de sous-ministre.

16 Q. **[789]** À titre de sous-ministre?

17 R. Oui.

18 Q. **[790]** Donc ça c'est... et on voit le montant final  
19 qui est bien le vingt-huit millions (28 M\$).  
20 C'était dans votre... c'était dans vos souvenirs?

21 R. Le vingt-huit millions (28 M\$) qu'on voit où?

22 Q. **[791]** Bien on le voyait... Je vous l'ai montré à la  
23 première page s'il vous plaît. Qui est le montant  
24 total incluant la réclamation tel qu'entendu avec  
25 l'entrepreneur.

1 R. Oui, O.K.

2 Q. [792] Donc, ça c'était pour le lot 2.

3 R. Oui.

4 Q. [793] On sait que le lot 2, on y a fait certains  
5 travaux qui étaient prévus pour le lot 3.

6 R. Oui.

7 Q. [794] Nous allons maintenant regarder le lot 3  
8 ensemble. Vous avez souvenir du lot 3?

9 R. Oui.

10 Q. [795] Est-ce que... On est dans... Là on est un peu  
11 plus tard dans le temps, on est en deux mille  
12 quatre (2004)?

13 R. Je dirais deux mille trois (2003).

14 Q. [796] Bien moi, oui, tout à fait. La publication de  
15 l'appel d'offres du lot 3 est le vingt (20)  
16 décembre deux mille deux (2002)...

17 R. Oui.

18 Q. [797] Et l'ouverture des soumissions s'est faite en  
19 février deux mille trois (2003), vous avez raison,  
20 et la signature du contrat s'est fait en mars deux  
21 mille trois (2003). Je m'excuse, je vous ai dit  
22 deux mille quatre (2004), là...

23 R. Oui.

24 Q. [798] ... mais c'est deux mille trois (2003).

25 R. On se rapprochait des dates où on voulait

1 commencer. On leur a dit...

2 Q. **[799]** Donc là on est un peu avant la période?

3 R. On voulait commencer en avril. Ce genre de gros  
4 travaux-là, là, on avait réussi à...

5 Q. **[800]** Est-ce que vous vous souvenez qui a exécuté  
6 les travaux du lot 3?

7 R. Louisbourg.

8 Q. **[801]** Louisbourg? On va prendre l'onglet 2 s'il  
9 vous plaît. Le lot 3, c'était un lot important?

10 R. Oui, très important.

11 Q. **[802]** C'est... En quoi consistait le lot 3? On a la  
12 description ici mais peut-être avec vos mots à  
13 vous?

14 R. Le lot 3, essentiellement, c'était la construction  
15 du... Parce que le rond-point, il y a comme deux  
16 structures en courbe, là. Une structure qui est à  
17 l'est, une structure qui est à l'ouest. Dans le lot  
18 2, on avait construit la structure à l'est et  
19 c'était certains murs surtout du côté nord de  
20 l'autoroute. Le lot 3 c'était la construction de la  
21 structure de côté ouest et des murs et des  
22 chaussées, là, surtout concentrés du côté sud de  
23 l'autoroute.

24 Q. **[803]** Et c'était, on voit ici que le plus bas  
25 soumissionnaire est à trente-cinq millions deux

1 cent quarante-sept mille (35,247 M\$). Donc c'est le  
2 lot le plus important en termes de dépenses.

3 R. Effectivement.

4 Q. **[804]** Et on voit c'est effectivement Louisbourg qui  
5 était là et il y avait plusieurs autres  
6 soumissionnaires, là, par la suite...

7 R. Oui.

8 Q. **[805]** ... dans ce contrat-là. Vous avez souvenir de  
9 ça?

10 R. Oui, il y avait une bonne brochette d'entrepreneurs  
11 si on veut, là.

12 Q. **[806]** Oui? Des gens qui étaient dans les  
13 structures, là, des gens qui pouvaient faire le  
14 contrat?

15 R. Des entrepreneurs de grand calibre, là. Je me  
16 rappelle il y avait... Pomerleau était là-dedans,  
17 Kiewit, des entrepreneurs de...

18 Q. **[807]** (inaudible).

19 R. ... calibre national, là.

20 Q. **[808]** O.K. Roxboro puis on voit Entreprises Claude  
21 Chagnon.

22 R. Ça c'est plus, disons, de niveau provincial, là,  
23 mais Pomerleau puis Kiewit, là, c'était des joueurs  
24 majeurs, là.

25 Q. **[809]** Et savez-vous si ce lot-là a été truqué?



1 R. Pas à ma connaissance.

2 Q. **[810]** On vous avait pas informé de rien par rapport  
3 à un quelconque arrangement entre entrepreneurs  
4 pour ce lot-là?

5 R. Non.

6 Q. **[811]** Non? Et est-ce que vous avez souvenir de  
7 particularités de ce contrat-là? C'est parce qu'on  
8 a vu dans le lot 2 qu'il y avait plusieurs points,  
9 c'est-à-dire, on a devancé des murs, et cetera,  
10 est-ce que vous avez souvenir d'événements de ce  
11 type-là concernant le lot 3?

12 R. Je sais qu'à un moment donné il a été question de  
13 rajouter, effectivement, d'autres murs parce que  
14 pour la construction de la sortie Saint-Laurent, la  
15 sortie Saint-Laurent on a été en discussion pendant  
16 plusieurs mois avec la Ville de Montréal, Ville  
17 Mont-Royal, ça avait été très long à s'entendre sur  
18 la localisation de la sortie Saint-Laurent puis  
19 lorsqu'on s'est entendus, l'appel d'offres du lot 3  
20 était déjà fait ça fait qu'à un moment donné on a  
21 envisagé de l'intégrer dans le lot 3 mais,  
22 finalement, ça s'est pas concrétisé.

23 Q. **[812]** Puis si je vous parle d'armature.

24 R. Ah oui.

25 Q. **[813]** D'acier d'armature.

1 R. Oui, oui. Il y avait une erreur. Il y avait eu une  
2 erreur dans les documents de soumission concernant  
3 une quantité d'acier.

4 Q. [814] Il y avait eu une erreur...

5 R. Oui.

6 Q. [815] ... considérable?

7 R. Oui, oui.

8 Q. [816] Oui. Est-ce que vous savez, est-ce que, vous  
9 vous étiez rendu compte de ça à quel moment qu'il y  
10 avait une erreur de quantité considérable?

11 R. Je... Là-dessus, j'ai pas un souvenir précis.

12 Q. [817] Non?

13 R. Lorsque j'ai rencontré les enquêteurs de la  
14 Commission, ils m'ont parlé de ce fait-là puis  
15 j'étais vraiment, j'étais vraiment, c'est un  
16 événement qui me rappelait rien, là, ça fait que  
17 après la rencontre pour essayer de me refaire la  
18 mémoire pour m'aider dans mon témoignage, j'ai  
19 demandé certains documents au Ministère, j'ai  
20 retracé certains documents, effectivement, qui  
21 parlaient d'un addenda qui aurait été transmis au  
22 Ministère puis qui aurait pas été produit puis  
23 quelque chose de long.

24 Q. [818] On va regarder ça ensemble, l'onglet 21 s'il  
25 vous plaît.

1 LA GREFFIÈRE :

2 1621.

3 (14:30:33)

4 Me ELIZABETH FERLAND :

5 Q. **[819]** Parfait. Donc ici on voit des commentaires  
6 sur la soumission. C'est préparé, encore une fois,  
7 par la firme externe, c'est exact?

8

9 139P-1621 : Commentaire sur la soumission pour le  
10 lot 3 du Rond-point Acadie 5230-02-  
11 0905

12

13 R. Exact.

14 Q. **[820]** Et quel est l'objectif d'une telle note?

15 R. Après une soumission, pas tout le temps, là, mais  
16 dans les projets importants ça arrive qu'on demande  
17 au concepteur de... Parce que dans ce cas-ci, il  
18 n'y a pas eu de... d'analyse de soumission à  
19 produire, on a demandé au concepteur de donner des  
20 commentaires sur les prix qui avaient été obtenus  
21 sur les particularités à prendre, sur lesquelles il  
22 fallait, on voulait porter l'attention aux  
23 surveillants alors le concepteur...

24 Q. **[821]** Comme...

25 R. ... a écrit une série de commentaires. Le client,



1 l'addenda qui fut préparé et transmis  
2 au Ministère mais qui ne fut pas émis  
3 par ce dernier.

4 Pourquoi cet addenda-là a pas été émis par le  
5 Ministère?

6 R. Moi, de mon souvenir, je me rappelle pas qu'on ait  
7 reçu avant les soumissions un addenda. Ça veut pas  
8 dire qu'il y en a pas eu mais, à mon souvenir, je  
9 m'en souviens pas.

10 Q. **[829]** Vous avez pas souvenir de ça?

11 R. Non.

12 Q. **[830]** Parce que, ici, cette note-là date du vingt  
13 et un (21) février donc, évidemment, on est à mi-  
14 chemin, on est après l'ouverture mais on est avant  
15 la signature du contrat.

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[831]** Sauf que on fait référence à un addenda...

18 R. Exact.

19 Q. **[832]** ... qui aurait eu lieu, évidemment...

20 R. Oui.

21 Q. **[833]** ... avant l'ouverture des soumissions mais  
22 que le Ministère aurait décidé de pas...

23 R. Bien décidé...

24 Q. **[834]** Bien qui a pas été émis, disons.

25 R. Qui a pas été émis, disons.

1 Q. **[835]** Tout à fait, désolée.

2 R. Oui.

3 Q. **[836]** Et quelle est la règle généralement quand il  
4 y a un addenda qui, pourquoi on émet un addenda  
5 avant l'ouverture des soumissions?

6 R. C'est pour faire une correction aux documents qui  
7 sont en soumission. C'est pour...

8 Q. **[837]** Et quand on fait ça, on le communique à tous  
9 les, les entreprises qui ont pris les plans et  
10 devis?

11 R. Évidemment.

12 Q. **[838]** O.K. Et on donne un délai pour ajuster la  
13 soumission.

14 R. Bien c'est un report d'au moins une semaine.

15 Q. **[839]** Ça prend sept jours.

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[840]** Et... Parfait. Ça, ça arrive souvent, c'est  
18 quand il y a une modification majeure pour...

19 R. On voit, on était rendus à l'addenda 9, là.

20 Q. **[841]** Donc il y en a eu d'autres avant?

21 R. Il y en a peut-être eu d'autres. Non, après, non,  
22 je pense pas qu'il y en a eu après mais il y en a  
23 eu, c'est arrivé fréquemment. Surtout dans le  
24 dossier l'Acadie, on était, l'échéancier, comme je  
25 vous dis, on était toujours pressés de commencer

1 les travaux parce qu'on avait des objectifs  
2 importants à rencontrer. On allait souvent en appel  
3 d'offres avec des documents qui étaient peut-être  
4 complets à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). On  
5 savait qu'on pouvait enclencher le processus  
6 d'appel d'offres, les documents, le temps d'entrer  
7 ça dans le système, qu'on distribue des plans et  
8 devis aux entrepreneurs, on avait le temps de  
9 passer ces étapes-là puis, en parallèle, les  
10 concepteurs finalisaient, faisaient la révision des  
11 documents puis les modifications ont été transmises  
12 par addenda. C'est un processus qu'on a fait  
13 souvent dans nos projets.

14 Q. **[842]** O.K. Je vais vous montrer un document qui a  
15 été envoyé. On va prendre l'onglet 28.

16 LA GREFFIÈRE :  
17 1622.

18  
19 139P-1622 : Échanges entre Claude Paquet et Henri  
20 Gilbert relatifs à des dépenses  
21 additionnelles dans le cadre du lot 4  
22 du Rond-point l'Acadie #5230-03-0909  
23

24 Me ELIZABETH FERLAND :

25 Q. **[843]** Ici, on voit une télécopie de... de la firme

1 ou des firmes, là, du consortium, et le  
2 destinataire est Martin Giroux, qui est votre...  
3 une de vos subalternes, exact?

4 R. C'est le chargé de projet en surveillance.

5 Q. **[844]** En surveillance.

6 R. Oui.

7 Q. **[845]** C'est daté du vingt-quatre (24) février deux  
8 mille trois (2003).

9 R. Oui.

10 Q. **[846]** Donc, on est avant la date d'ouverture des  
11 soumissions?

12 R. Non.

13 Q. **[847]** Non, on est après, tout à fait. Mais le...  
14 le... pardon, la télécopie mentionne un addenda  
15 numéro 8, et on voit :

16 Voici, tel que demandé, une copie de  
17 l'addenda numéro 8 concernant un  
18 ajustement de la quantité de l'item 19  
19 du bordereau 230.

20 On va regarder c'est quoi. On va tourner la page.  
21 Et on voit ici le fameux addenda numéro 8. On voit  
22 qu'il est daté du sept (7) février deux mille trois  
23 (2003)?

24 R. Oui.

25 Q. **[848]** On voit votre nom en tant que - si on descend



1 - votre nom en tant que chef de service...

2 R. Lorsqu'on envoie un addenda c'est...

3 Q. **[849]** C'est là que vous signez?

4 R. C'est moi qui signe, qui transmets ça au service  
5 des contrats.

6 Q. **[850]** Et avez-vous souvenir avoir vu cet addenda-  
7 là?

8 R. Non.

9 Q. **[851]** Non. Parce qu'on voit - si on descend un  
10 petit peu plus - on voit que... on voit une  
11 distribution à Guy Hamel.

12 R. Oui.

13 Q. **[852]** Le sept (7) février deux mille trois (2003).

14 R. Oui.

15 Q. **[853]** Est-ce que monsieur Hamel vous a montré ça?

16 R. Bien, comme je vous dis, je me rappelle pas de  
17 l'avoir...

18 Q. **[854]** Vous avez pas souvenir.

19 R. ... de l'avoir vu.

20 Q. **[855]** Parce que ça c'est avant l'ouverture des  
21 soumissions?

22 R. Oui, oui, tout à fait. Oui, oui.

23 Q. **[856]** Donc, vous, vous l'avez jamais vu, à votre  
24 souvenir...

25 R. De mon souvenir.

1 Q. [857] De votre souvenir.

2 R. Oui. Oui.

3 Q. [858] Si... Qui d'autre pouvait émettre un tel  
4 addenda? Est-ce que c'était juste vous qui pouviez  
5 émettre ça pour... avant l'ouverture des  
6 soumissions ou quelqu'un d'autre de votre équipe...

7 R. Si j'étais au bureau, c'est moi... c'est moi qui le  
8 faisais; si j'étais absent, c'était... ça pouvait  
9 être mon directeur ou même Guy Hamel aurait pu  
10 signer... il était tellement connu au Ministère,  
11 Guy Hamel, qu'il aurait pu signer pour... pour que  
12 l'addenda soit acheminé.

13 Q. [859] Savez-vous pourquoi ni lui ni vous avez  
14 signé?

15 R. Bien, moi, je... je doute un peu qu'on l'ait reçu  
16 parce que la demande... le fax que Martin Giroux a  
17 reçu le vingt-quatre (24), c'est une journée ou  
18 deux, je pense, après le rapport, là, qu'on a vu  
19 tout à l'heure, le rapport, là, au surveillant, les  
20 notes...

21 Q. [860] Explicatives?

22 R. Explicatives, qui disaient qu'il y avait un addenda  
23 qui avait été émis puis que le Ministère avait pas  
24 donné suite. Je pense que Martin Giroux a demandé :  
25 « C'est quoi cet addenda-là? Envoie-moi ça, je le

1           sais pas. »

2       Q. **[861]** Puis la petite note ici, qu'on voit, datée du  
3           sept (7) février...

4       R. Ah! mais ça c'est une étampe de Lavalin qui dit  
5           qu'il l'a envoyé, là, mais est-ce qu'on l'a reçu?  
6           Je le sais pas.

7       Q. **[862]** O.K. Ça fait que...  
8           (14:37:36)

9       LA PRÉSIDENTE :

10       Maître, de toute façon, il doit y avoir un numéro  
11       qui apparaît. En haut sur le fax c'est écrit le  
12       vingt-quatre (24) février deux mille trois (2003),  
13       à dix heures quarante-quatre (10 h 44), de SNC-  
14       Lavalin, et il y a des... une portion qui est  
15       éditée.

16       Me ÉLIZABETH FERLAND :

17       Oui.

18       LA PRÉSIDENTE :

19       Alors, peut-être est-ce le numéro...

20       R. Bien, Madame la Présidente...

21       Q. **[863]** Oui?

22       R. ... le vingt-quatre (24) c'est la date où Martin  
23       Giroux a demandé à Lavalin de lui re... de lui  
24       transmettre cet addenda-là parce que, à toute  
25       évidence, il en avait pas pris... il l'avait pas...

1 il était pas au courant de cet addenda-là avant.

2 Avant l'appel d'offres.

3 Me ÉLIZABETH FERLAND :

4 Q. **[864]** Avant l'ouverture des soumissions.

5 R. Avant l'ouverture des soumissions, oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[865]** Mais, moi, le numéro dont je parle, la date  
8 dont je parle, c'est au début...

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Oui, tout à fait. Mais c'est après, cette date est  
11 après l'ouverture des soumissions. Nous, ce qu'on  
12 recherche c'est est-ce qu'ils ont obtenu avant  
13 l'ouverture des soumissions ledit addenda?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, mais... je comprends, mais c'est parce que  
16 monsieur dit qu'il doute qu'ils ont reçu ce... ce  
17 message-là ou cette note-là alors que vous avez, en  
18 haut, le fax.

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Q. **[866]** Mais, vous, vous doutez de l'avoir reçu de  
21 façon...

22 R. Avant... avant le douze (12). Avant le douze (12),  
23 je pense.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 Q. **[867]** Et on voit - à la page suivante, Madame  
3 Blanchette - ce qui était mentionné, là, tout à  
4 l'heure, c'est-à-dire item 19 - peut-être aller  
5 vers la gauche, s'il vous plaît - item 19 du  
6 bordereau. Donc, juste pour être certain, c'est ce  
7 qui était fait référence...

8 R. Oui, ça c'est une erreur flagrante, là, il manquait  
9 la moitié des quantités d'acier d'armature, là.  
10 C'était... c'était flagrant, là.

11 Q. **[868]** Mais comment ça se fait, personne vous l'a  
12 souligné...

13 R. Bien, comme je disais tout à l'heure, lorsqu'on...  
14 on voulait commencer plus tôt nos travaux, on  
15 pressait le mandataire de nous transmettre des  
16 documents pour aller en appel d'offres même s'ils  
17 avaient pas terminé leur révision. Alors, on  
18 disait : « Oui, tu vas réviser tes choses  
19 pendant... en parallèle à ce que le processus  
20 d'octroi se... se fasse. »

21 Q. **[869]** À cause des délais serrés?

22 R. À cause des délais. Et c'est pour ça qu'il y avait  
23 souvent des addenda, là, dans... plusieurs addenda  
24 dans plusieurs contrats.

25 Q. **[870]** Par la suite.

1 R. Durant... entre la période de transmission des  
2 documents pour obtenir des prix et l'ouverture.

3 Q. [871] Et l'ouverture. Mais là, dans ce cas-ci, ça  
4 pas été fait en... selon ce que votre souvenir.

5 R. Eux, de ce qu'on voit, ils pensent qu'ils nous  
6 l'ont envoyé le sept (7), l'ouverture je pense  
7 c'était le douze (12)?

8 Q. [872] L'ouverture c'est le douze (12),  
9 effectivement.

10 R. Puis, moi... en tout cas, moi, je dis j'ai pas  
11 souvenir puis le fait que Martin Giroux ait demandé  
12 qu'on lui transmette ça par fax, ça me laisse  
13 perplexe quant à la... à savoir...

14 Q. [873] Puis la distribution à Guy Hamel, qui semble  
15 être faite...

16 R. Mais ça c'est de Lavalin, c'est un document de  
17 Lavalin ça, là.

18 Q. [874] C'est ça. Donc, la personne qui aurait fait  
19 cette note-là aurait écrit quelque chose de faux  
20 parce que vous, Guy Hamel vous en a jamais parlé  
21 avant l'ouverture des soumissions?

22 R. Pas quelque chose de faux mais que... un document  
23 qui s'est pas rendu à... dans...

24 Q. [875] Au destinataire.

25 R. Au destinataire, oui.

1 Q. **[876]** Qui est le Ministère.

2 R. Le Ministère, effectivement.

3 Q. **[877]** Et on parle ici d'une erreur flagrante parce  
4 qu'il manque...

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[878]** ... la moitié des quantités?

7 R. Oui, oui, c'est pas... c'est pas rien.

8 Q. **[879]** O.K. Et on est toujours dans... dans le  
9 délai, on est dans les délais serrés, donc, vous  
10 pensez pas que c'est parce que l'avenant, vous vous  
11 pensez que c'est parce que vous l'avez jamais reçu  
12 qu'il a pas été communiqué?

13 R. Je pense que oui.

14 Q. **[880]** Il y a pas d'autres raisons, c'est pas parce  
15 qu'il fallait avancer, là?

16 R. C'est sûr avoir retardé l'appel d'offres ça aurait  
17 fait mal aussi, là, parce qu'une semaine, là,  
18 perdre une semaine d'échéancier, là, ça a un coût  
19 aussi à ça, mais de mémoire moi j'ai pas, j'ai pas  
20 souvenir d'avoir...

21 Q. **[881]** Reçu?

22 R. ... eu à traiter cet addenda-là.

23 Q. **[882]** On va regarder justement le prix unitaire  
24 pour l'item 19, parce qu'on a sous-estimé de  
25 beaucoup cet item du bordereau et on voit, on va

1 prendre l'onglet 22.

2 LA GREFFIÈRE :

3 1623.

4

5 139P-1623 : Bordereaux de soumission et estimé de  
6 l'item « acier d'armature », en liasse

7

8 Me ÉLIZABETH FERLAND :

9 Q. **[883]** Et on va essayer de comprendre comment  
10 l'impact que ça a pu avoir étant donné que c'est  
11 Louisbourg qui a obtenu le contrat et le montant  
12 qu'il avait mis à cet item de bordereau. Alors, le  
13 document que vous voyez ici qui est le document  
14 numéro 230 au centre de la page, on voit l'item 19,  
15 le un dollar cinquante (1,50 \$) comme prix  
16 unitaire, ça c'est le document de chez vous, du  
17 ministère, c'est exact? C'est ce que vous avez vous  
18 comme bordereau?

19 R. C'est le bordereau d'estimation du mandataire.

20 Q. **[884]** Donc, on estime à un dollar cinquante  
21 (1,50 \$) le prix unitaire?

22 R. Oui.

23 Q. **[885]** À la page suivante, on voit que c'est le  
24 bordereau maintenant de Construction Louisbourg, on  
25 le voit dans le bas à gauche de la page, je sais



1 pas si vous le voyez bien, là, dans le carré à  
2 gauche?

3 R. Oui.

4 Q. **[886]** Oui. Donc, là, on va aller à la page suivante  
5 qui est la suite de ce bordereau et on regarde à  
6 l'item 19, l'armature, on voit le prix unitaire de  
7 deux et quatre-vingt-huit (2,88) pour Construction  
8 Louisbourg. Ce qui est pas mal au-dessus de ce  
9 que... de l'estimation que vous aviez tout à  
10 l'heure à une et cinquante (1,50)?

11 R. Oui.

12 Q. **[887]** Savez-vous pourquoi, est-ce que vous avez  
13 déjà discuté de ça avec eux?

14 R. Oui, quand... quand... à un moment donné on s'est  
15 rendu compte qu'effectivement il était très  
16 dispendieux, puis on a demandé : « Pourquoi t'es  
17 cher de même? » Il dit : « Ah, c'est un ouvrage  
18 compliqué puis moi c'est mon prix. »

19 Q. **[888]** C'était son prix parce que c'est un ouvrage  
20 compliqué. On va continuer à la page suivante. Ici  
21 on voit en bas que c'est Roxboro Excavation qui  
22 était le soumissionnaire suivant, à l'item 19, on  
23 voit une et soixante-neuf (1,69)?

24 R. Oui.

25 Q. **[889]** Comme prix. Donc, lui est beaucoup plus près

1 de l'estimation que le Ministère avait?

2 R. Exact.

3 Q. **[890]** Et on va aller à la page suivante. Maintenant  
4 on voit à gauche en bas, Entreprises Claude Chagnon  
5 qui est une autre, un autre des soumissionnaires  
6 dont on a parlé tout à l'heure.

7 R. Oui.

8 Q. **[891]** Et lui on voit si on va à la page suivante,  
9 sous l'item 19, on voit une et soixante-quinze  
10 (1,75).

11 R. Oui.

12 Q. **[892]** Donc, eux leurs prix étaient quand même plus  
13 bas et plus bas d'au moins plus qu'un dollar (1 \$)  
14 face à Construction Louisbourg. C'est exact?

15 R. Oui.

16 Q. **[893]** Mais comment, quand il vous dit c'est ça mon  
17 prix, vous savez les autres prix?

18 R. Oui, mais...

19 Q. **[894]** Puis vous avez l'estimation qui est une et  
20 cinquante (1,50)?

21 R. On a un prix soumissionné, maintenant il faut  
22 signer le contrat.

23 Q. **[895]** Donc, pas de moyen de... vous êtes pris avec  
24 le deux et quatre-vingt-huit (2,88)...

25 R. Oui.

1 Q. **[896]** ... de Construction Louisbourg?

2 R. Exact.

3 Q. **[897]** Est-ce que vous... est-ce que vous pensez,  
4 pourquoi qu'il y a un prix élevé comme ça  
5 comparativement aux autres?

6 R. C'est sûr qu'il y a joué une « game » il a joué...  
7 il a augmenté un prix pour avoir un plus gros  
8 bénéfice.

9 Q. **[898]** Mais il ne savait pas que la quantité était  
10 mal évaluée?

11 R. Je suis certain que oui. C'était tellement flagrant  
12 l'erreur que ça l'armature, c'est des sous-  
13 traitants, puis c'était tellement flagrant l'erreur  
14 que je suis certain que tous les sous-traitants qui  
15 ont donné des prix étaient au courant qu'il y avait  
16 une erreur.

17 Q. **[899]** Mais il y a juste lui qui a vraiment augmenté  
18 le prix, par exemple?

19 R. Oui, oui, oui.

20 (14:45:13)

21 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

22 Q. **[900]** Si c'est si évident, le Ministère l'a pas vu  
23 en tout cas, si lui l'a vu?

24 R. Bien c'est sûr nous une soumission on la regarde  
25 pas avec l'oeil, le même oeil qu'un entrepreneur

1 qui a un prix à coter. Eux autres, ils comptent  
2 toutes les barres, puis les formes de barres qu'ils  
3 ont à faire, le pliage et tout ça, eux autres ils  
4 font un travail assez... assez exhaustif lorsqu'ils  
5 font, qu'ils rentrent un prix, là, ils font un  
6 calcul assez précis.

7 Q. **[901]** Quand vous avez payé finalement les quantités  
8 qui étaient supplémentaires à un prix qui est le  
9 double que celui estimé par le mandataire, comme  
10 vous l'appellez, avez-vous déjà pensé peut-être que  
11 le mandataire il avait parlé à Louisbourg en lui  
12 disant que ses quantités étaient sous-estimées, il  
13 ne l'avait peut-être pas trouvé de lui-même, mais  
14 c'est peut-être que c'est votre mandataire qui a  
15 parlé aussi, là?

16 R. Lui, mais lui il nous a envoyé le projet d'addenda  
17 le sept (7) février, avant l'ouverture, là.

18 Q. **[902]** Oui?

19 R. Je pense qu'il pensait qu'en faisant ça il  
20 corrigeait la situation.

21 Q. **[903]** Oui, mais ça s'est pas rendu, là, quand même,  
22 mais vous...

23 R. Bien non.

24 Q. **[904]** ... quand vous avez payé, vous avez jamais  
25 douté de quelque chose par rapport à quelconque

1 information privilégiée...

2 R. Non.

3 Q. **[905]** ... ou un quelconque peut-être stratagème de  
4 (inaudible)?

5 R. Comme je vous dis, moi... moi je suis convaincu que  
6 tous les entrepreneurs étaient au courant de  
7 l'erreur.

8 Q. **[906]** Mais s'ils étaient au courant de l'erreur, il  
9 y en a juste un qui a facturé le double des  
10 autres...

11 R. Oui, oui.

12 Q. **[907]** ... les autres ont été plus raisonnables?

13 R. Je sais qu'il y en a un qui a joué une « game ».

14 Q. **[908]** Il y en a juste un qui a joué une « game »,  
15 c'est lui qui a eu le contrat. Est-ce que vous vous  
16 rappelez dans ce lot-là si le prix soumis est  
17 encore plus élevé encore une fois que l'estimé  
18 comme dans le cas des premiers lots, est-ce que  
19 vous vous rappelez de ça?

20 R. Non, on avait... on avait un prix qui correspondait  
21 à l'estimé.

22 Q. **[909]** Pas loin de l'estimé. Vous nous avez dit tout  
23 à l'heure que dans cette période-là, vous aviez  
24 annulé un appel d'offres sur Décarie une fois parce  
25 que...

1 R. Un an avant, je pense.

2 Q. **[910]** Un an avant. Et là c'était parce que là, là,  
3 vraiment, les prix soumis étaient plus élevés que  
4 l'estimé?

5 R. Oui.

6 Q. **[911]** Dans le lot 1, on a vu que les prix soumis  
7 c'était pas mal plus élevé que l'estimé.

8 R. Mais il y avait quand même une partie qu'on pouvait  
9 expliquer.

10 Q. **[912]** Oui mais malgré les explications, il y avait  
11 quand même, il restait quand même des écarts. Dans  
12 le lot 2, c'est pareil. Vous avez encore dû  
13 expliquer un écart qui était plus élevé par rapport  
14 à l'estimé. Ça fait déjà trois appels d'offres dans  
15 la même période où dans le fond, les prix soumis  
16 sont plus élevés que vos estimés. Vous vous êtes  
17 jamais douté peut-être que c'était arrangé ces  
18 choses-là? Que peut-être qu'il se passait de quoi  
19 dans le marché, que les joueurs se parlaient peut-  
20 être ou simplement toujours en vous disant, bien on  
21 va ajuster l'estimé puis on va éventuellement  
22 arriver proche des prix soumis, là? Vous avez  
23 jamais eu de doutes un peu que dans le marché de  
24 Montréal...

25 R. Dans le dossier de Décarie, il y avait eu des

1 travaux importants la... C'était la deuxième année,  
2 Décarie, là. La première année, Décarie c'était  
3 l'entrepreneur EBC qui avait fait les travaux puis  
4 ça avait été des travaux très difficiles. Pour  
5 l'entrepreneur, là, c'était un chantier sur lequel  
6 il y a eu beaucoup de difficultés puis, dans  
7 l'industrie, là, c'était connu, là, que EBC avait  
8 perdu de l'argent sur Décarie. C'était vraiment,  
9 là, tout le monde savait ça. Ça fait que l'année  
10 deux de Décarie, compte tenu du haut risque, je  
11 pense que les entrepreneurs se sont protégés puis  
12 on pense qu'ils ont peut-être exagéré le facteur de  
13 risque qu'ils se sont pris puis on a pas octroyé,  
14 là. Ça fait que je pense que Décarie, c'est  
15 différent, là, de l'Acadie. L'Acadie, moi je dis  
16 que l'Acadie, c'est vraiment au niveau de la  
17 complexité. C'est un projet tellement complexe que  
18 nos prix unitaires moyens qu'on utilisait étaient  
19 vraiment pas... C'était difficile d'avoir, de se  
20 faire un prix précis là-dessus.

21 Q. [913] Est-ce que vous avez déjà regardé avec  
22 d'autres directions territoriales, par exemple  
23 celle de la Capitale-Nationale, voir un peu si eux  
24 aussi vivaient le même phénomène d'avoir des prix  
25 soumis pas mal plus élevés que les estimés?

1 R. Pas à ma connaissance. Non.

2 Q. [914] Ça aurait pas été intéressant justement de  
3 regarder en disant, comment ça se fait que nous, à  
4 Montréal, on est... il sont en haut de nos estimés,  
5 puis eux autres, ailleurs au Québec, peut-être que  
6 c'est pas le même phénomène?

7 R. Effectivement. Peut-être qu'au Ministère, on aurait  
8 dû avoir ce genre de groupe qui avait cette  
9 préoccupation-là de faire une analyse des tendances  
10 du marché et tout ça, là, mais c'était chaque DT  
11 qui avait à se débrouiller avec ses projets, à se  
12 démener avec ces différences-là puis on avait pas  
13 nécessairement l'expertise, là, pour comprendre  
14 tout ça peut-être aussi.

15 Q. [915] C'est un peu une impression que vous y allez  
16 quasiment... contrat par contrat, que le travail  
17 c'est plus de justifier les écarts dans l'estimé  
18 que vraiment faire une analyse de marché, là.

19 R. Monsieur le commissaire, je dirais moi qu'au  
20 Ministère, là - j'ai pas de chiffres - peut-être  
21 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des contrats, on  
22 est pas loin... les écarts entre estimés puis  
23 soumissions, là, sont faibles. Il reste une partie  
24 des contrats compliqués, des contrats complexes  
25 avec des particularités, des contraintes. Il y a



1 une partie quand même assez faible, je pense, de  
2 contrats pour lesquels on constate des écarts  
3 importants. Dans notre cas, on a eu l'Acadie puis  
4 on a tenté d'expliquer une partie de ces écarts-là.  
5 Nos autorités nous ont demandé de négocier pour  
6 baisser des prix, on l'a fait. Mais, moi j'ai  
7 toujours agi de bonne foi. J'ai jamais senti qu'on  
8 avait, on était, on faisait face à des gens  
9 malhonnêtes, là.

10 Q. [916] À des gens qui pouvaient se parler un peu...

11 R. Oui.

12 Q. [917] ... quand vous lancez un appel d'offres.

13 Jamais ça vous est passé par la tête que ces...

14 R. Non.

15 Q. [918] ... petits joueurs-là, bien façon de dire,  
16 ces gros joueurs, mais ils sont pas nombreux,  
17 quand...

18 R. Oui mais des contrats comme l'Acadie, je pense  
19 qu'il y avait, moi je dirais entre sept et dix (10)  
20 entrepreneurs au Québec qui avaient les capacités,  
21 là, pour faire ce genre de travail-là. Mais on en a  
22 eu. J'ai vu le contrat qu'on a refusé sur Décarie,  
23 c'est Kiewit. Kiewit, là, c'est quand même une  
24 entreprise mondiale, là. L'Acadie, on a eu Kiewit  
25 qui est venu, on a eu Pomerleau. Pomerleau, c'est

1 pas... c'est pas un petit joueur, là, c'est majeur,  
2 là. Puis ces entrepreneurs-là étaient pas les plus  
3 bas. Ils étaient plus hauts. Alors, s'ils avaient  
4 été plus bas, bien là on aurait dit, bien eux  
5 autres, ils font de la magouille puis ils essaient  
6 de monter les prix mais je pense pas que ces gens-  
7 là étaient dans la magouille, moi là, Kiewit puis  
8 Pomerleau, là.

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Q. **[919]** mais justement, des gens expérimentés comme  
11 ça que vous dites que c'est des joueurs  
12 internationaux qui arrivent avec un prix plus  
13 élevé, ça pose pas d'autres questions?

14 R. Bien nous autres on est content. Le plus bas est  
15 moins haut, ça fait qu'on est content.

16 Q. **[920]** Puis c'est la seule...

17 R. Bien on a un prix de travaux moins haut que les  
18 gros entrepreneurs.

19 14:51:34

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[921]** Puis quand vous voyez que les prix aux  
22 quantités sont beaucoup plus hauts que les autres  
23 et que vous dites que tout le monde le savait, puis  
24 que vous saviez que la « game », c'était de s'en  
25 mettre plus dans les poches, ça vous dérangeait pas

1           ça?

2           R. Je comprends pas, Madame, le...

3           Me ÉLIZABETH FERLAND :

4           Q. [922] Puis quand...

5           R. ... quand... que je savais, là...

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. [923] Bien vous avez dit que tout le monde savait  
8           qu'ils jouaient une « game » puis qu'ils...

9           R. Non, pour cet item-là. Quand l'entrepreneur détecte  
10          une erreur sur un item dans un bordereau, il y a  
11          une façon de faire qui peut augmenter leur profit  
12          en augmentant ce prix-là puis en diminuant un autre  
13          prix sur d'autres items. Il y a une façon de...  
14          Quand je dis « jouer la game », je parle pas de la  
15          « game » de la collusion, là.

16          Q. [924] Donc vous la connaissiez cette méthode-là?

17          R. Oui, oui, tout à fait.

18          Q. [925] Puis c'est pas grave?

19          R. Mais, Madame, on...

20          Q. [926] Qu'est-ce qui fait que vous acceptiez? Parce  
21          que c'était pas votre argent?

22          R. Non, non, Madame. Excusez, Madame. Quand je dis  
23          c'était pas gr... J'ai jamais dit que c'était pas  
24          grave. J'ai dit que l'addenda on l'a pas émis parce  
25          que d'après moi, on l'a pas reçu avant l'ouverture

1 des soumissions.

2 Me ÉLIZABETH FERLAND :

3 Q. **[927]** Mais là vous voyez ces chiffres-là, le  
4 contrat, on est encore aux items du bordereau puis  
5 le contrat, de mémoire, ces dates-là, il est pas  
6 signé, là. Et vous voyez, c'est que un joue  
7 vraiment plus élevé, là.

8 R. Oui.

9 Q. **[928]** Et que les deux autres sont plus bas. Il n'y  
10 a pas d'autres questions. C'est que vous vous dites  
11 « Lui, il a joué la game » mais pourquoi les deux  
12 autres l'ont pas jouée? Si vous dites c'était  
13 flagrant qu'ils voyaient qu'il y avait une erreur  
14 de quantité.

15 R. Chaque entrepreneur a une stratégie de soumission.  
16 Dans...

17 Q. **[929]** Mais vous vous posez pas d'autres questions?

18 R. Ça arrive fréquemment que dans un même contrat les  
19 entrepreneurs vont avoir des prix différents, avec  
20 une bonne variation, dépendamment de la stratégie  
21 qu'ils veulent au niveau du paiement. Il y en a qui  
22 veulent anticiper, ils vont mettre des items élevés  
23 au début pour avoir un paiement hâtif pour payer  
24 leur organisation qui doit être mise en place pour  
25 le chantier alors il y a une stratégie de

1 soumission puis...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[930]** Mais vous avez dit aussi tantôt qu'ils font  
4 des calculs très précis.

5 R. Les...

6 Q. **[931]** Les entrepreneurs.

7 R. Les sous-traitants en... oui, oui.

8 Q. **[932]** Oui.

9 R. Oui.

10 Q. **[933]** Vous avez dit ça puis vous avez dit « Nous,  
11 on n'est pas obligés d'aller dans, de façon aussi  
12 précise. »

13 R. Non, mais pour détect... je parle, Madame la  
14 Présidente, je parlais pour détecter l'erreur au  
15 niveau de l'acier d'armature. Le sous-traitant qui  
16 va mettre un prix pour l'acier d'armature, lui, il  
17 va faire un calcul précis des aciers qui sont à  
18 couper, à plier, à galvaniser. Lui, il va faire  
19 un... puis il va calculer, c'est facile pour lui de  
20 voir que pour un pont de telle largeur, un pont de  
21 tant de mètres carrés, s'il y a deux cent cinquante  
22 mille (250 000) kilos au lieu de cinq cent mille  
23 (500 000), il va s'en rendre compte qu'il y a une  
24 erreur. Alors...

25 Q. **[934]** Mais si on y va d'une façon beaucoup plus

1 globale, quand le Ministère fait des estimés  
2 relativement à un travail en particulier, c'est pas  
3 un estimé qui est fait à l'aveuglette?

4 R. Non.

5 Q. **[935]** Bon. Alors comment se fait-il que les prix  
6 qui sont octroyés sont toujours beaucoup plus chers  
7 que l'estimé?

8 R. Madame la Présidente, je pense pas que les prix  
9 soient toujours plus chers. Il arrive des contrats  
10 où c'est plus cher mais j'ai pas les données du  
11 Ministère, là, mais si on regardait l'ensemble des  
12 contrats, peut-être que ça serait pas ça la  
13 conclusion.

14 Me ELIZABETH FERLAND :

15 Q. **[936]** Parfait. On va continuer, on va se diriger  
16 vers le lot 3B qui est le lot qui a suivi le lot 3.  
17 Vous vous rappelez du lot 3B?

18 R. C'est la sortie Saint-Laurent.

19 Q. **[937]** Parfait. C'est un plus petit contrat?

20 R. Oui. C'était quand on a préparé la conception du  
21 rond-point l'Acadie, je disais tantôt qu'on avait  
22 fixé à peu près quatre-vingt-dix - quatre-vingt-  
23 quinze pour cent (90-95 %) du squelette, si on  
24 veut, du projet puis après ça on allait lot par lot  
25 finaliser pour les plans et devis. Mais il restait

1           quelques blocs comme la sortie Saint-Laurent,  
2           l'entrée Saint-Laurent où ça a été déterminé plus  
3           tard parce que on était en discussion avec une  
4           municipalité puis c'est vrai aussi, en passant, il  
5           faut se rappeler que deux mille un (2001), deux  
6           mille deux (2002), deux mille trois (2003), à la  
7           Ville de Montréal, c'était l'époque des fusions, du  
8           comité de transition puis des re-défusions ça fait  
9           que avec Ville Mont-Royal, ça pas été, à un moment  
10          donné, ils étaient un arrondissement. Ils étaient  
11          ville au début, arrondissement puis ils sont  
12          revenus ville, c'était des discussions...

13        Q. **[938]** Additionnelles?

14        R. ... parfois difficiles.

15        Q. **[939]** O.K. Et le lot 3B c'est, est-ce que c'était,  
16          là, je comprends que c'est la, vous avez dit  
17          l'entrée ou la sortie?

18        R. Sortie Saint-Laurent. Est-ce que c'était un lot qui  
19          était préalable au suivant, c'est-à-dire le lot 4.  
20          Est-ce que c'était une phase préliminaire?

21        R. Non, il était comme...

22        Q. **[940]** Indépendant?

23        R. Oui, c'est sûr qu'on avait intérêt à le faire parce  
24          que tant qu'il n'était pas fait, la sortie Saint-  
25          Laurent était en sortie temporaire, si on veut,

1           puis les distances d'entrecroisements étaient  
2           courtes. C'est sûr qu'on voulait le faire le plus  
3           vite possible mais il a fallu attendre qu'on  
4           s'entende.

5           Q. **[941]** O.K. Donc le lot 3B se situe en deux mille  
6           quatre (2004). Je vais vous dire la...

7           R. Peut-être fin deux...

8           Q. **[942]** Bien, la publication de l'appel d'offres est,  
9           effectivement, avant Noël deux mille trois (2003),  
10          est le cinq (5) décembre deux mille trois (2003).

11          R. O.K.

12          Q. **[943]** Mais l'ouverture se fait le vingt (20)  
13          janvier deux mille quatre (2004) et on a une  
14          signature en février deux mille quatre (2004),  
15          seize (16) février deux mille quatre (2004). Est-ce  
16          que ça...

17          R. C'est possible.

18          Q. **[944]** ... ça concorde avec vos souvenirs?

19          R. C'est possible.

20          Q. **[945]** O.K. Et est-ce que vous vous souvenez qui a  
21          obtenu le contrat?

22          R. Infrabec.

23          Q. **[946]** Infrabec. Donc Infrabec, est-ce que vous vous  
24          souvenez si il y avait d'autres soumissionnaires?

25          R. Sûrement.



1 Q. **[947]** On l'a vu tout à l'heure à l'onglet 2, on  
2 voit que Infrabec arrive en premier et qu'il y  
3 avait, par la suite, Construction Louisbourg,  
4 Construction Garnier, Construction DJL, on les voit  
5 à l'écran.

6 R. O.K.

7 Q. **[948]** Et quand vous lisez le descriptif, c'est bien  
8 ce à quoi vous faisiez référence pour la sortie  
9 Saint-Laurent?

10 R. Oui.

11 Q. **[949]** Oui. Est-ce que vous savez si... si ce  
12 contrat-là a été arrangé pour qu'Infrabec obtienne  
13 le contrat?

14 R. Pas à ma connaissance.

15 Q. **[950]** Pas à votre connaissance.

16 R. Non.

17 Q. **[951]** Puis vous ne savez pas non plus s'il était  
18 destiné à quelqu'un d'autre ou si... vous avez  
19 aucune idée s'il était arrangé ce contrat-là.

20 R. Aucune... aucune info à cet effet-là.

21 Q. **[952]** Parfait. Dans cette sortie-là, il y avait  
22 encore des murs, bien, du béton.

23 R. Oui.

24 Q. **[953]** Pratiquement dans tous les lots de... du  
25 rond-point l'Acadie. On va reprendre ce qu'on a

1 regardé ce matin, l'onglet 16, s'il vous plaît. Et  
2 ici, on a le détail des trois premiers  
3 soumissionnaires pour le lot B, c'est-à-dire on  
4 voit Infrabec, Louisbourg et Garnier. Vous voyez  
5 les colonnes, c'est les colonnes exactement un peu  
6 plus foncées, là.

7 R. Oui.

8 Q. **[954]** Bon. Vous voyez ici que les prix unitaires au  
9 Ministère, moyens en deux mille quatre (2004) sont  
10 évalués à deux... à huit cent quinze dollars mètres  
11 cubes (815 \$/m<sup>3</sup>) et on voit l'estimation était  
12 maintenant à mille deux cents (1 200 \$) ce qui est  
13 beaucoup plus élevés que ce qu'on a regardé  
14 ensemble ce matin pour le lot 2 qui était deux  
15 cents (200 \$) et on est toujours dans le rond... on  
16 est toujours à la même place, là.

17 R. Voulez-vous répéter? Vous dites que l'estimation ce  
18 matin...

19 Q. **[955]** Bien, parce que ce matin, on a regardé  
20 ensemble pour le lot numéro 2 que Louisbourg a  
21 gagné.

22 R. Oui.

23 Q. **[956]** On a regardé ces montants-là ensemble. Vous  
24 vous souvenez de ce tableau-là?

25 R. Oui. Oui, oui.

1 Q. **[957]** Bon. On a regardé que les prix unitaires  
2 moyens étaient à cinq cent trente-sept dollars  
3 (537 \$).

4 R. Oui.

5 Q. **[958]** On a vu que l'estimation de Dessau était à  
6 sept cents dollars (700 \$).

7 R. Oui.

8 Q. **[959]** Et on avait vu que le prix soumissionné par  
9 Louisbourg était à mille deux cent quarante-deux  
10 (1 242 \$).

11 R. Oui, oui.

12 Q. **[960]** Vous nous avez affirmé que, selon vous,  
13 c'était le prix du marché. C'était un bon prix,  
14 c'est ce que vous nous avez dit.

15 R. Bien, j'ai dit selon les informations qu'on avait,  
16 c'est la conclusion qu'on avait.

17 Q. **[961]** C'est ça. C'est ce que vous nous avez dit.

18 R. Oui.

19 Q. **[962]** Puis que c'était... puis vous aviez vérifié,  
20 là. Vous nous avez parlé de ça et vous avez dit que  
21 c'était... c'était un prix qui faisait le reflet du  
22 marché étant donné où est-ce qu'on était, ce que  
23 vous avez expliqué, c'était complexe faire du béton  
24 dans l'Acadie.

25 R. Puis compte tenu des soumissions qu'on avait

1           reçues. On avait trois soumissions qui avaient  
2           des... des prix, là, qui étaient sensiblement les  
3           mêmes. Alors, l'information qu'on avait nous  
4           portait à croire que c'était un prix raisonnable.

5        Q. **[963]** Parfait. Quand j'arrive au lot 3B, je vois...  
6           c'est ça, on continue. Je vois pour Infrabec un  
7           prix soumissionné de huit cents (800 \$) et là  
8           l'estimé de Dessau est à mille deux cents  
9           (1 200 \$). L'estimé, on le voit pour les trois  
10          contrats et on voit que Louisbourg est à mille deux  
11          cent trente (1 230 \$/m3) et que Garnier est à mille  
12          six cent six (1 606 \$). Donc, quand on regarde les  
13          bandelettes en bas, on voit que Infrabec est en bas  
14          de l'estimé... de l'estimé de Dessau et il est  
15          presque égal avec le prix unitaire moyen du  
16          ministère des Transports. Comment expliquez-vous  
17          ça, si dans le lot 2 on était... selon les  
18          recherches que vous aviez faites, on était à un  
19          prix du marché?

20        R. De mémoire, là, on savait que le... que les murs du  
21          lot 3B étaient moins... moins dispendieux à  
22          construire que ceux du lot... des lots 2 et 3. Par  
23          contre, c'était la période de réalisation qui  
24          était... qui était... qui rendait, là, le...  
25          l'évaluation du coût un peu difficile parce que les

1 travaux se faisaient... ont eu à se faire durant la  
2 période d'hiver, là. Alors, c'est peut-être une  
3 explication pourquoi Dessau a, même si on pensait  
4 que le prix en période normale aurait été plus bas,  
5 a quand même laissé un prix d'estimation élevé pour  
6 tenir compte...

7 Q. [964] Mais, les deux autres sont élevés, là.

8 R. Les deux autres?

9 Q. [965] Bien, les deux autres soumissionnaires.

10 R. Effectivement.

11 Q. [966] Puis, lui, il est huit cents dollars (800 \$),  
12 il est pratiquement égal au prix unitaire moyen du  
13 ministère des Transports.

14 R. Oui, oui. Oui.

15 Q. [967] Donc, il est quatre cents dollars (400 \$) en  
16 dessous de l'estimation.

17 R. Oui.

18 Q. [968] Comment on explique ça?

19 R. Bien, j'ai pas d'explication pour les... les deux  
20 autres qui sont plus hauts, là, j'ai pas...

21 Q. [969] Ça fait que ça... on n'est plus dans les...  
22 on n'est plus dans la valeur qui était correcte  
23 pour le marché deux ans auparavant pour le lot 2,  
24 là.

25 R. Bien, chaque... chaque travail est évalué en

1 fonction de ses difficultés et de ses contraintes.

2 Q. [970] Mais, l'estimation est la même.

3 R. Oui, mais comme je vous dis, je pense, c'est plus  
4 en fonction de la période de l'année que...

5 Q. [971] Il y a un facteur que Dessau a pris en  
6 compte, j'imagine, là, c'est la période de l'année  
7 où les travaux devaient être réalisés.

8 Q. [972] Et Infrabec, lui, il a pas...

9 R. Bien, de toute évidence, il a été plus audacieux,  
10 je sais pas.

11 Q. [973] O.K. Et, ça, c'est pas... c'est pas quelque  
12 chose qui vous aurait amené à vous poser des  
13 questions justement sur... les... les bordereaux  
14 reçus?

15 R. Non.

16 Q. [974] De voir cette différence, parce qu'il y a une  
17 différence quand même assez...

18 R. Bien, généralement, quand on a un prix plus bas que  
19 l'estimé, on est contents d'habitude.

20 Q. [975] On est contents?

21 R. Bien, on...

22 Q. [976] Donc, on se pose pas d'autres questions, on  
23 dit : « Infrabec... »

24 R. Bien, il était le plus bas soumissionnaire puis...

25 Q. [977] Puis ça peut pas être parce que les autres

1           savaient... parce que les autres sont très près de  
2           l'estimé que Dessau avait préparé, qui est mille  
3           deux cents (1200), là?

4           R. Oui.

5           Q. **[978]** C'est pas parce qu'eux, par exemple, savaient  
6           que l'estimé allait être aux alentours de ça? Pas à  
7           votre connaissance?

8           R. Non. Non.

9           Q. **[979]** Vous savez pas de toute façon que ça avait  
10          été...

11          R. Non. Non.

12          Q. **[980]** ... si ça a été truqué ou pas?

13          R. Non.

14          Q. **[981]** O.K. Parfait.

15          On va aller à l'onglet 23.

16          LA GREFFIÈRE :

17          1624.

18

19          139P-1624 : Bordereau des quantités et des prix  
20   pour le lot 3B Sortie St-Laurent du  
21   Rond-point Acadie contrat 5230-03-0907

22

23          Me ÉLIZABETH FERLAND :

24          Q. **[982]** Est-ce que vous avez eu des négociations avec  
25          une personne autre qu'Infrabec dans ce lot-là?

1 R. Dans le cadre du contrat?

2 Q. **[983]** Dans le cadre du contrat lot 3B. Parce que je  
3 vous montre feuille, ici on voit NEG Louisbourg.

4 R. ??

5 Q. **[984]** Et on voit que c'est le « réaménagement du  
6 rond-point l'Acadie lot 3B ». Et on voit que le  
7 numéro de contrat c'est effectivement celui du lot  
8 3B.

9 R. Oui.

10 Q. **[985]** Est-ce que vous savez s'il y avait des  
11 négociations qui eu lieu avec Louisbourg?

12 R. Oui, tantôt j'ai mentionné qu'il y a été, à un  
13 moment donné, où on a pensé... on a regardé la  
14 possibilité de faire faire les travaux du lot 3B à  
15 l'intérieur du lot 3. Pour des questions de...  
16 de... d'économie au niveau de la signalisation, ces  
17 choses-là, là.

18 Q. **[986]** Donc, ça aurait été préparé, ça aurait été  
19 négocié avec Louisbourg pour devancer...

20 R. Oui. Oui.

21 Q. **[987]** ... la phase 3B?

22 R. Oui, oui, oui, on a regardé avec Louisbourg s'il y  
23 avait... s'il y avait un intérêt... si le Ministère  
24 était gagnant à faire faire les travaux du lot 3B  
25 pendant le lot 3.



1 Q. **[988]** Puis est-ce que... pourquoi ça pas eu lieu,  
2 est-ce qu'on... on avait eu des réticences à cet  
3 égard-là?

4 R. Moi, à ma connaissance, dans le lot 3, Louisbourg  
5 était... même s'il nous disait qu'il pensait finir  
6 à temps, on se doutait qu'il finirait en retard  
7 puis une des conditions, je pense, qui nous a...  
8 qu'il nous demandait pour pouvoir réaliser les  
9 travaux dans le délai qu'on recherchait ça  
10 impliquait qu'ils devaient démolir le pont  
11 temporaire... parce qu'initialement, dans... le  
12 pont construit dans le lot 1, à un moment donné il  
13 fallait... à la fin du lot 3, il fallait qu'il soit  
14 démolé. Puis dans le contrat c'était prévu que le  
15 pont était démolé mais il fallait qu'il... qu'il  
16 aille avec précaution parce qu'on voulait conserver  
17 les poutres. Les poutres, on les avait achetées,  
18 elles coûtaient cinq cent mille dollars  
19 (500 000 \$), on voulait pas que l'entrepreneur...

20 Q. **[989]** Casse...

21 R. ... brise les poutres, là, en démolissant le pont.  
22 Alors, lui, Louisbourg, il dit... en tout cas, je  
23 me rappelle d'une réunion où il me dit : « Je  
24 pourrais faire ça mais il faudrait que je démolisse  
25 le pont en deux jours puis, ça, ça implique

1 que... »

2 Q. [990] « Qu'on casse tout. »

3 R. « ... qu'on casse tout puis... »

4 Q. [991] Donc, c'est pour ça qu'on le fait pas?

5 R. Je sais que, ça, ça à un moment donné... Puis il  
6 avait un prix très bas pour démolir son pont aussi,  
7 ça fait son affaire... puis on n'a pas accepté ça  
8 parce qu'on l'avait avantagé, là, par rapport aux  
9 autres entrepreneurs qui avaient soumissionné un  
10 prix correct pour le démolir.

11 Q. [992] Au niveau du lot 3B?

12 R. Oui, oui, le...

13 (15:06:39)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [993] Je comprends pas ça, là. Vous dites qu'il  
16 avait un prix très bas pour démolir le pont mais  
17 que vous avez pas accepté ça parce qu'il aurait  
18 désavantagé les autres?

19 R. J'admets que c'est un peu compliqué, Madame la  
20 Présidente, je vais essayer de... Dans le lot 3,  
21 après avoir construit le pont du nouvel échangeur,  
22 il fallait démolir le pont temporaire qui avait été  
23 construit en lot 1 pour la gestion de circulation.

24 Dans le contrat on demandait que ce pont-  
25 là soit démoli mais que l'entrepreneur devait

1 prendre ses précautions pour ne pas endommager les  
2 poutres parce que, les poutres, le Ministère  
3 voulait les conserver pour d'autres usages. Des  
4 poutres qui avaient coûté plus de cinq cent mille  
5 dollars (500 000 \$), là. Alors, l'estimation pour  
6 faire ce travail-là était autour de cinq cent mille  
7 dollars (500 000 \$). Puis l'entrepreneur  
8 Louisbourg, lui, il avait mis un prix, je pense, de  
9 cent mille dollars (100 000 \$). Alors, lorsqu'on a  
10 parlé de lui racheter de l'ouvrage en... avec la  
11 sortie St-Laurent, lui, il nous a dit : « Je  
12 pourrais faire ça mais ça obligerait que je te  
13 démolisse le pont en deux jours puis là je pourrais  
14 pas récupérer les poutres. » Ça fait que, nous  
15 autres, on n'a pas accepté ça.

16 Me ÉLIZABETH FERLAND :

17 Q. [994] Puis vous avez décidé de faire 3B?

18 R. Oui.

19 Q. [995] Sauf qu'ici on voit des...

20 R. En tout cas, je sais que, ça, ça a été un élément  
21 de...

22 Q. [996] Bien, parce qu'ici c'est déjà identifié 3B  
23 puis on a le numéro du contrat, effectivement, qui  
24 est celui du lot 3B. Donc, vous saviez que vous  
25 alliez ouvrir ce lot-là?

1 R. Bien, c'est sûr que le lot 3B on préparait les  
2 plans et devis, on avait déjà identifié un numéro  
3 de contrat, mais on regardait aussi la possibilité  
4 de faire...

5 Q. **[997]** De le faire avant...

6 R. ... avant, oui.

7 Q. **[998]** ... en négociant?

8 R. Oui, c'est ça.

9 Q. **[999]** On va aller maintenant au dernier lot que je  
10 vais regarder avec vous qui est le lot 4. Vous avez  
11 souvenir du lot 4?

12 R. Oui.

13 Q. **[1000]** En quoi consistait le lot 4?

14 R. En gros, le lot 2, le lot 1, c'était le lot  
15 préparatoire, on installait, on a construit un pont  
16 temporaire, on installait la... c'était un lot si  
17 on veut d'organisation pour la gestion de  
18 circulation.

19 Le lot 2 ça consistait à construire le pont  
20 du côté est, le pont en courbe du côté est de  
21 l'Acadie et des murs... des murs au nord. Le lot 3  
22 c'était le pont ouest. Le lot 4 c'était de venir  
23 reconstruire les voies autoroutières, parce que  
24 tout le long du chantier on déplaçait les voies  
25 autoroutières d'un côté à l'autre en fonction des

1 différentes phases de travaux, le mail central  
2 avait été démoli. Alors, le lot 4 c'était de  
3 revenir construire, si on veut, les voies de  
4 l'autoroute.

5 Q. **[1001]** Et vous vous êtes toujours là pour le lot 4?

6 R. Oui.

7 Q. **[1002]** Vos supérieurs, j'imagine, on est... on est  
8 rendu en deux mille quatre (2004), bien pas avancé,  
9 mais on est quand même plus loin dans le temps, là.  
10 Qui sont vos supérieurs rendu pour ce lot-là, en  
11 deux mille quatre (2004)?

12 R. Bien je pense que c'est encore monsieur Fournier,  
13 je pense.

14 Q. **[1003]** Mais tantôt on a vu...

15 R. Ah, Gilbert, monsieur Gilbert.

16 Q. **[1004]** Oui, oui?

17 R. O.K. C'est vrai Gilbert. Oui, ça doit être monsieur  
18 Gilbert.

19 Q. **[1005]** Lui étant le directeur territorial?

20 R. Oui.

21 Q. **[1006]** Qui est le sous-ministre adjoint pendant  
22 cette période-là?

23 R. Antoine Robitaille, oui, Antoine Robitaille.

24 Q. **[1007]** Qui était rendu sous-ministre adjoint?

25 R. Je pense que oui.

1 Q. **[1008]** Puis le sous-ministre est-ce que c'était  
2 encore monsieur Gagné?

3 R. Je pourrais pas vous dire.

4 Q. **[1009]** Vous pouvez pas nous dire. O.K. Donc, celui-  
5 ci je vous sou mets qu'il a été, la publication de  
6 l'appel d'offres a été faite le seize (16) février  
7 deux mille quatre (2004)?

8 R. Oui.

9 Q. **[1010]** Et l'ouverture telle qu'on le voit ici a  
10 lieu le onze (11) mars deux mille quatre (2004) et  
11 nous voyons que la personne qui obtient le contrat  
12 est Construction Louisbourg?

13 R. Louisbourg.

14 Q. **[1011]** Vous avez souvenir de ça?

15 R. Oui.

16 Q. **[1012]** Et la signature a lieu un petit peu plus  
17 tard, c'est-à-dire le seize (16) avril deux mille  
18 quatre (2004), est-ce que vous avez souvenir de  
19 particularités dans ce lot 4-là?

20 R. Oui.

21 Q. **[1013]** Oui, quoi?

22 R. D'une annexe.

23 Q. **[1014]** D'une annexe?

24 R. Oui.

25 Q. **[1015]** Qui dit quoi?

1 R. Qu'on a rajouté après l'ouverture des soumissions  
2 des travaux qui ont été rajoutés.

3 Q. **[1016]** Des travaux?

4 R. Des travaux ajoutés ou des corrections faits à des  
5 quantités de travaux prévus au contrat.

6 Q. **[1017]** Quels?

7 R. Je sais qu'il y a eu un ajustement pour le roc,  
8 c'est toujours dans le même principe, c'est que  
9 pendant qu'on est en appel d'offres pour le lot 4,  
10 les plans et devis sont à se finaliser puis il y a  
11 des ajustements qui doivent être faits par addenda  
12 normalement, mais dans ce cas-ci, je me rappelle  
13 pas la raison, mais il y a certains addendas qui  
14 ont pas été émis, là, on n'avait pas les documents  
15 pour faire les addendas.

16 Q. **[1018]** En temps opportun avant l'ouverture des  
17 soumissions?

18 R. C'est ça. Bon, je sais qu'il y avait le roc, dans  
19 les documents de soumission il y a une quantité je  
20 pense que quatre cent cinquante (450) mètres cubes  
21 de roc de prévus, puis le concepteur s'est rendu  
22 compte que c'était plus de l'ordre après  
23 vérification de trois mille (3000) ou quatre mille  
24 (4000) mètres cubes de roc. Puis il y avait aussi  
25 une dalle de transition à l'extrémité d'un pont qui

1           avait été oubliée, des travaux d'éclairage et des  
2           conduits pour le système de gestion de circulation.

3       Q. **[1019]** O.K. Donc, là, ça fait au moins deux fois  
4           qu'on vit une situation où les addendas on les a  
5           pas à temps pour les... les donner aux autres  
6           soumissionnaires?

7       R. Bien dans un cas on les a pas à temps, je pense  
8           qu'on les a pas reçus. Dans ce cas-ci l'addenda  
9           avait pas été émis.

10      Q. **[1020]** A pas été émis. Est-ce que ça a pas pour  
11           effet de favoriser justement le plus bas  
12           soumissionnaire? Parce que, là, vous parlez de  
13           quantités importantes, encore?

14      R. Pas... pas dans le cas du lot 4, je ne crois pas.

15      Q. **[1021]** Non?

16      R. Non.

17      Q. **[1022]** Donc, ça avait pas d'impact, donc vous  
18           l'auriez pas émis alors le...

19      R. Bien le choix qu'on avait c'était, bien un choix  
20           qui était pas vraiment un, on...

21      Q. **[1023]** On annule?

22      R. ... on fait pas les travaux, puis l'an prochain il  
23           faut revenir creuser à des endroits...

24      Q. **[1024]** Pour prendre des carottes?

25      R. ... enlever, construire les fils, mettre les fils



1 qu'il faut mettre, mettre la dalle de transition  
2 qu'il faut mettre, alors, je pense que c'était pas  
3 une vraie... une vraie option, là. Les deux options  
4 qu'on avait c'était, on signait le contrat tel quel  
5 puis on faisait des changements, on ajoutait...  
6 Parce que les travaux devaient se faire dans le  
7 cadre de ce contrat-là. On pouvait pas, là, ne pas  
8 faire ces travaux-là. On aurait pu signer le  
9 contrat sans ajouter les travaux et les rajouter  
10 par avenants au contrat.

11 Q. **[1025]** Avec autorisation tel que...

12 R. Oui, oui, oui.

13 Q. **[1026]** ... vous l'avez expliqué plus tôt? Et puis  
14 quelle option vous avez choisie?

15 R. L'autre option c'était de procéder par annexe.

16 Q. **[1027]** O.K.

17 R. Bon. Moi l'option par avenant, je trouvais qu'on...  
18 le Ministère, on se mettait à risque parce que  
19 l'entrepreneur aurait été en droit de présenter une  
20 réclamation parce que, au contrat, on lui disait  
21 quatre cent cinquante (450) mètres cubes, entre  
22 autres pour le roc, là, quatre cent cinquante (450)  
23 mètres cubes de roc puis en réalisation, il en fait  
24 quatre mille (4 000). C'est sûr qu'il aurait pu  
25 avoir, il avait tout en main pour faire une

1 réclamation pour...

2 Q. **[1028]** Importante.

3 R. ... importante, là, pour...

4 Q. **[1029]** Si le cas se présentait?

5 R. Mais c'était ça la situation, là.

6 Q. **[1030]** O.K.

7 R. Parce qu'il avait vraiment les arguments pour  
8 présenter une réclamation. Moi je préf... En tout  
9 cas, j'ai pris l'option de négocier avec lui pour  
10 tout de suite l'informer de ça puis que ça fasse  
11 partie de son contrat, autrement dit, il pouvait  
12 plus revenir pour réclamer pour ces items-là.

13 Q. **[1031]** Donc on fait un peu ce qu'on a fait dans, de  
14 mémoire, le lot 2, c'est-à-dire on négocie avec  
15 l'entrepreneur en question puis on fait une annexe  
16 au contrat?

17 R. Mais pas pour changer les prix. C'est juste pour  
18 ajouter des travaux.

19 Q. **[1032]** O.K. Et ça, vous pouvez faire ça?

20 R. Mais je pense que non. Aujourd'hui, je pense qu'il  
21 faut que je dise non.

22 Q. **[1033]** O.K. Je vais vous montrer l'onglet 24 qui  
23 est le rapport des soumission...

24 LA GREFFIÈRE :

25 1625.

1 Q. **[1034]** 1625?

2 15:14:21

3

4 139P-1625 : Rapport de soumissions pour le lot 4  
5 du rond-point Acadie, contrat #5230-  
6 03-0909

7

8 Q. **[1035]** On voit ici le rapport des soumissions. On  
9 voit Construction Louisbourg, on voit le montant,  
10 on voit Infrabec par la suite et on voit  
11 Entreprises Claude Chagnon. Il y a une note  
12 manuscrite sur laquelle j'attire votre attention,  
13 qui est dans le bas à droite. Est-ce que vous  
14 reconnaissez l'écriture?

15 R. C'est mon écriture.

16 Q. **[1036]** C'est votre écriture? Est-ce que vous pouvez  
17 nous lire ce que vous avez écrit?

18 R. « Octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire  
19 conforme. Par contre une annexe disponible vers le  
20 29 mars, une annexe au contrat est en préparation  
21 et devra être incluse au contrat qui sera transmis  
22 à l'entrepreneur pour signature. »

23 Q. **[1037]** C'est ce dont vous venez de nous parler?

24 R. Effectivement.

25 Q. **[1038]** Et vous nous avez dit vous avez pas,

1           aujourd'hui vous êtes obligé de nous dire que  
2           c'était pas possible de le faire?

3           R. Non, mais je suis certain que pour le Ministère, ça  
4           a été une bonne décision parce qu'on a... ça aurait  
5           coûté plus cher de faire par avenant. Ça, je suis  
6           convaincu de ça. Alors ma décision était dans  
7           l'intérêt du Ministère mais effectivement, ça  
8           contrevient à la directive, là, dont on parle.

9           Q. **[1039]** Et est-ce que vous avisez votre supérieur de  
10          ça? Est-ce que c'est discuté avec lui cette  
11          décision-là ou vous la prenez de votre propre chef?

12          R. Je pense que c'est une décision que j'ai prise moi-  
13          même ça.

14          Q. **[1040]** Vous-même?

15          R. Oui.

16          Q. **[1041]** Puis dans... Vous la prenez dans le grand  
17          objectif de...

18          R. De réduire les coûts...

19          Q. **[1042]** De réduire les coûts puis de...

20          R. ... de réduire les coûts pour le Ministère.

21          Q. **[1043]** O.K. Puis vous faites pas, ni... même pas à  
22          votre directeur territorial?

23          R. Je pense pas que j'ai informé le directeur à ce  
24          moment-là.

25          Q. **[1044]** Non? Puis est-ce que des gens vous ont

1 questionné sur cette méthode de faire?

2 R. Oui.

3 Q. **[1045]** Oui? Qui?

4 R. Les gens du soutien en gestion de services, là, qui  
5 est responsable de préparer les contrats, là.

6 Q. **[1046]** Puis qu'avez-vous répondu à ces gens-là?

7 R. Je sais qu'à un moment donné, on m'a dit « t'as pas  
8 le droit de faire ça » mais je sais que le contrat  
9 a été signé comme ça. Ça fait que là, je me  
10 rappelle pas comment ça s'est réglé. Est-ce que, en  
11 parlant au responsable du soutien en gestion, j'ai  
12 réussi à la convaincre de l'intérêt de faire ça  
13 comme ça ou ça a pris l'arbitrage de mon directeur.  
14 Ça, je m'en souviens pas. Mais je sais que c'est  
15 moi qui a pris cette initiative-là et le contrat a  
16 été signé comme ça.

17 Q. **[1047]** Il a été signé comme ça malgré qu'on vous  
18 pose des questions par le service de gestion?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[1048]** O.K. On va regarder le contrat, bien le...  
21 pas le contrat, excusez. On va aller à l'onglet 26.

22 LA GREFFIÈRE :

23 1626.

24

25 139P-1626 : Échanges entre Claude Paquet et Henri

1 Gilbert relatifs à des dépenses  
2 additionnelles dans le cadre du lot 4  
3 du rond-point l'Acadie, #5230-03-0909  
4

5 LA GREFFIÈRE :

6 Vous avez dit 26?

7 Me ÉLIZABETH FERLAND :

8 Onglet 26.

9 Q. **[1049]** On voit ici une petite note. Le destinataire  
10 est Henri Gilbert qui est votre supérieur, c'est  
11 exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[1050]** Qui est le directeur territorial?

14 R. Oui.

15 Q. **[1051]** Et on voit la date qui est le cinq (5)  
16 janvier deux mille six (2006). On va tourner la  
17 page. On va aller à la page 3 s'il vous plaît. À la  
18 page 3, on a une note. L'expéditeur c'est Henri  
19 Gilbert qui envoie ça à monsieur Antoine  
20 Robitaille, sous-ministre adjoint, et c'est le dix-  
21 sept (17) mars deux mille cinq (2005) donc on est  
22 un an, presque un an auparavant avec la petite note  
23 qu'on a vue à la page 1. Ici, monsieur Gilbert dit  
24 à monsieur Robitaille :

25 Nous vous transmettons pour

1 information et pour fins de suivi par  
2 le Ministère, un CO...

3 Qu'on sait qui est une autorisation ministérielle  
4 supplémentaire.

5 ... au montant de deux millions six  
6 cent dix-huit mille (2,618 M) et les  
7 notes explicatives s'y rattachant  
8 relatif (sic) au contrat de  
9 Construction Louisbourg pour couvrir  
10 les coûts des ouvrages non prévus au  
11 contrat ainsi que le coût pour le  
12 dépassement des quantités d'ouvrage  
13 prévues au contrat dans le rond-point  
14 l'Acadie.

15 C'est, est-ce que c'est ce que vous aviez en tête,  
16 ce dont on vient de parler?

17 R. Non.

18 Q. **[1052]** Non? Ça, c'est autre chose?

19 R. Bien, je pense que oui.

20 Q. **[1053]** O.K.

21 R. Ça, c'est une demande de crédit additionnelle pour  
22 le lot 4, je pense.

23 Q. **[1054]** Et si on tourne à la page... C'est pas une  
24 demande, quand on voit la description, un petit peu  
25 plus bas s'il vous plaît, c'est pas ce à quoi vous

1           faisiez référence?

2           R. C'est pas l'annexe...

3           Q. **[1055]** Non, non, c'est pas l'annexe au contrat  
4           mais...

5           R. Non, non.

6           Q. **[1056]** ... est-ce que ça couvre les travaux? Non,  
7           c'est d'autres types de travaux.

8           R. Oui.

9           Q. **[1057]** Ici.

10          R. L'annexe au contrat fait en sorte que les travaux  
11          ajoutés faisaient partie du contrat initial. Ça,  
12          c'est le...

13          Q. **[1058]** Un autre dépassement de coût?

14          R. Un document qui fait état d'un budget additionnel  
15          qui était demandé.

16          Q. **[1059]** Qui était pourquoi? Avez-vous souvenir de  
17          ça?

18          R. Là-dedans, je sais que...

19          Q. **[1060]** Parce qu'on...

20          R. Tantôt on a parlé de la sortie Saint-Laurent mais,  
21          là, ça, il y avait l'entrée Saint-Laurent.

22          Q. **[1061]** Donc, là, on est dans l'entrée Saint-  
23          Laurent.

24          R. Oui. Encore là, avec l'arrondissement,  
25          l'arrondissement Villeray, je pense, les



1 discussions avaient été assez longues pour  
2 finaliser l'emplacement de l'entrée Saint-Laurent  
3 puis ça avait été...

4 Q. **[1062]** Ajouté au lot 4.

5 R. Au lot 4, oui.

6 Q. **[1063]** Donc on a l'espèce de bretelle que vous avez  
7 mentionnée en courbe qui est le lot 4.

8 R. Le lot 4, c'est surtout le centre de l'autoroute,  
9 si on veut.

10 Q. **[1064]** C'est ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[1065]** Bien vous avez mentionné tout à l'heure  
13 qu'il était en courbe, non? C'est pas celui-là?

14 R. Non.

15 Q. **[1066]** O.K. Je pensais que j'avais compris ça.  
16 C'est... D'abord, c'est lequel?

17 R. Le lot 4, c'est, autrement dit, on a construit les  
18 deux murs, les deux ponts qui font office...

19 Q. **[1067]** C'est ça.

20 R. ... de rond-point.

21 Q. **[1068]** Mais c'est ça, mais ils sont courbés, là.

22 R. Ça, c'est les lots 2 et 3.

23 Q. **[1069]** O.K. Je suis désolée, j'avais compris...

24 R. Dans les lots 2 et 3 on a construit ces deux ponts-  
25 là plus les murs. Le lot 4, c'est le lot qui vient

1 reconstruire, si on veut, les voies autoroutières,  
2 là.

3 Q. [1070] O.K. Parfait.

4 R. Tout le long du chantier, les voies  
5 autoroutières...

6 Q. [1071] Étaient...

7 R. ... étaient déplacées pour...

8 Q. [1072] Donc on a ça, on fait l'annexe au contrat  
9 là-dessus.

10 R. Oui.

11 Q. [1073] Et, là, on fait une modification pour  
12 ajouter l'entrée...

13 R. Entre autres.

14 Q. [1074] Ah! O.K.

15 R. Je me rappelle pas, je pourrais pas...

16 Q. [1075] Parce que c'est votre signature qu'on voit  
17 un petit peu plus bas donc c'est vous qui avez...

18 R. Oui, mais c'est sûr, Madame, mais des contrats, là,  
19 à vingt-cinq (25), trente (30) contrats par année  
20 pendant douze (12) ans, on en fait plusieurs  
21 puis...

22 Q. [1076] Puis savez-vous si il y avait eu de la  
23 réticence par rapport à ces coûts additionnels-là?

24 R. De la réticence du?

25 Q. [1077] Bien, est-ce que vous savez si vous avez

1           préparé ça puis il y a pas eu d'autres discussions,  
2           vous avez obtenu l'autorisation puis...

3           R. Oui, oui.

4           Q. **[1078]** ... ça a bien été.

5           R. Oui.

6           Q. **[1079]** O.K. On va juste reculer d'une page.

7           R. Encore là, je pense que c'était essentiellement des  
8           dépassements de quantités ça fait que c'est, c'est  
9           le, à moins que je me trompe, c'est le directeur  
10          qui avait l'autorisation de signer ce...

11          Q. **[1080]** Ce document-là?

12          R. Ce document-là, oui.

13          Q. **[1081]** Parfait. Et on va juste reculer d'une autre  
14          page s'il vous plaît. On voit ici une petite note  
15          manuscrite et on demande « Claude, des  
16          commentaires ». C'est à vous qu'on demande ça?

17          R. Ah! Bien, là, je vais lire. Ah! Oui, je m'en  
18          rappelle.

19          Q. **[1082]** Ça dit « Henri, je ne l'ai jamais transmis  
20          et je pense qu'il vaudrait mieux ne pas réveiller  
21          le chat qui dort...

22          R. Oui, oui.

23          Q. **[1083]** ... Es-tu d'accord? ».

24          R. O.K.

25          Q. **[1084]** Ça vous rappelle des souvenirs?

1 R. Oui, oui, je m'en rappelle maintenant, là.

2 Q. **[1085]** O.K. Qu'est-ce que ça veut dire?

3 R. Bon. Ça, c'était une demande de crédit additionnel  
4 qui résultait en grande partie de dépassements de  
5 quantités, ce qui était, dont le gestionnaire  
6 autorisé c'était le directeur...

7 Q. **[1086]** La...

8 R. ... de la direction territoriale.

9 Q. **[1087]** Qui est monsieur Gilbert.

10 R. Gilbert. Alors monsieur Gilbert a signé le document  
11 et, comme on nous demandait de transmettre,  
12 lorsqu'il y avait des dépassements importants sur  
13 nos contrats, de transmettre au sous-ministre le  
14 document pour l'informer de ces dépassements-là,  
15 bien, on avait transmis au bureau du sous-ministre  
16 adjoint le document explicatif. Puis ce que  
17 comprends, c'est que Jacques Gagnon, qui semble  
18 être l'auteur de cette... de cette note-là, lui, ne  
19 l'a pas transmise au bureau du sous-ministre. Et  
20 quand il parle du chat qui dort, c'est... il fait  
21 référence, là, sûrement à la... à la polémique  
22 qu'il y avait eu dans le lot 2 concernant les  
23 dépassements de quantités et des ouvrages imprévus  
24 versus avenants. Je pense que Jacques était...  
25 était du même avis que nous autres, que c'était...

1 le directeur avait autorité pour signer ça, mais il  
2 voulait pas revivre la saga de... de monsieur  
3 Beaudry.

4 Q. **[1088]** Donc...  
5 (15:23:13)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[1089]** Et là on est rendu à deux péchés, là. Le  
8 premier péché, c'est de faire un addenda au  
9 contrat, ce que vous avez pas... pas dû le faire.

10 R. Faire un...

11 Q. **[1090]** Bien, oui, l'addenda au contrat que vous  
12 avez...

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Q. **[1091]** L'annexe au contrat.

15 R. L'annexe.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[1092]** L'annexe au contrat, excusez-moi.

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[1093]** L'annexe au contrat...

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[1094]** ... vous avez pas le droit de faire ça, vous  
22 l'avez fait pareil.

23 R. Oui.

24 Q. **[1095]** Puis, là, c'est un document qui normalement  
25 aurait dû se rendre au sous-ministre, puis, là, on

1 l'envoie pas.

2 R. Mais, c'est pas moi qui ai pris cette décision-là.

3 Q. **[1096]** Non, non, je sais, mais dans ce dossier-là,  
4 on est rendu à deux péchés, là. Normalement, là, si  
5 la directive, c'est de transmettre ça au sous-  
6 ministre, est-ce que vous pensez que c'est... c'est  
7 correct de...

8 R. C'est pas à moi à prendre... c'est pas à moi à  
9 prendre les décisions, là.

10 Q. **[1097]** Et vous trouvez... non, c'est pas à vous à  
11 prendre des décisions, mais vous trouvez ça... vous  
12 avez été informé que ça s'était pas rendu au sous-  
13 ministre.

14 R. Bien, pas cette note-là, là.

15 Q. **[1098]** Oui. Donc... et vous avez pas réagi plus que  
16 ça, là. Vous savez que votre collègue contrevient  
17 carrément à une règle, là, puis vous faites pas  
18 plus que ça.

19 R. J'ai pas... j'ai pas... j'ai pas chicané mon  
20 supérieur hiérarchique pour ça. C'était pas mon  
21 rôle.

22 Q. **[1099]** Non, mais vous savez très bien qu'il  
23 respecte pas ce qu'il devrait faire. Comme vous  
24 d'ailleurs, vous avez pas respecté en mettant une  
25 annexe au contrat. Est-ce que c'est possible, c'est

1           parce que justement on voulait éviter de trop  
2           montrer de dépassement, l'erreur qui avait eu lieu?

3           R. Si on revient à l'annexe, là, moi, je réitère le  
4           fait que ça a été fait de bonne foi, en vue de  
5           diminuer les coûts pour le Ministère. J'ai  
6           jamais... j'ai jamais eu un gain personnel à faire  
7           ça, j'ai jamais obtenu une faveur à faire ça. Je  
8           l'ai fait parce que j'étais certain qu'en le  
9           faisant on sauvait des coûts au Ministère.

10          Q. **[1100]** Et si vous êtes allé à travers des avenants,  
11          est-ce que ça aurait fait des dépassements de plus  
12          que dix pour cent (10 %) si vous avez passé à  
13          travers la voie des avenants?

14          R. C'est pas... c'est pas la question d'avenants.  
15          C'est des travaux d'environ six cent... six cent  
16          mille... six cent mille dollars (600 000 \$) sur un  
17          contrat de onze millions (11 M\$).

18          Q. **[1101]** Mais, est-ce que c'est possible que ça  
19          aurait été plus visible quand même ces avenants-là  
20          que, là, d'avoir fait une annexe essentiellement au  
21          contrat?

22          R. Oui, mais je vous... je vous garantis que c'était  
23          pas ça ma préoccupation. Des... des CO qui devaient  
24          être signés par des sous-ministres, j'en ai  
25          préparés lorsqu'il fallait que j'en prépare, puis

1 j'ai... j'ai jamais biaisé une décision pour éviter  
2 une autorisation, c'est...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[1102]** Pourquoi si tout est fait de bonne foi est-  
5 ce qu'on ne veut pas réveiller le chat qui dort?

6 R. Bien, ça aurait reparti la polémique, là, des...  
7 des travaux, là, imprévus versus avenants, là. Là  
8 il aurait peut-être encore fallu rechanger le CO  
9 pour le sous-ministre, alors que notre  
10 interprétation, puis je pense que c'est celle de  
11 Jacques Gagnon, était... était à l'effet que c'est  
12 nous qui avions raison.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Q. **[1103]** Donc, votre interprétation, c'était que vous  
15 aviez raison sur le lot 2. Et si on ne veut pas  
16 revivre le même... la même séquence des événements  
17 que vous nous avez expliqués tout à l'heure, c'est-  
18 à-dire qu'on se met à questionner et que, là, il  
19 faut obtenir des autorisations additionnelles et  
20 tout...

21 R. C'est ça.

22 Q. **[1104]** ... c'est ce que vous voulez dire?

23 R. Moi, je pense que... et nous autres et Jacques  
24 Gagnon, lui, qui a écrit ça, étaient... étaient  
25 d'accord à ce que le... on avait appliqué le cahier



1 de charges correctement, puis on avait appliqué  
2 correctement la directive, là, qui... qui  
3 identifiait le... le gestionnaire responsable...  
4 autorisé à signer les dépassements qui étaient  
5 demandés.

6 Q. **[1105]** Donc, on a une note qui est adressée au  
7 sous-ministre adjoint et on... dans le fond, pour  
8 qu'elle soit présentée au sous-ministre et c'est ça  
9 ici qu'on n'a pas fait, qu'on a arrêté à ce stade-  
10 ci.

11 R. Bien, ils ont pris... ils ont pris la décision de  
12 pas le transmettre.

13 Q. **[1106]** Et quand vous recevez ça, vous... vous allez  
14 pas contre courant.

15 R. Bien, cette note-là, ça a été transmis à mon  
16 patron, Henri Gilbert.

17 Q. **[1107]** Parce qu'on dit :

18 Claude, des commentaires

19 R. Bien, oui, c'est Henri Gilbert qui m'écrit ça.

20 Q. **[1108]** Qui vous écrit ça.

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[1109]** O.K. Donc...

23 R. Puis, moi, j'ai expliqué... quand Henri Gilbert,  
24 premièrement, à l'époque du lot 2, il était pas là,  
25 là.

1 Q. [1110] Puis il veut savoir pourquoi on dit ça.

2 R. C'est ça. Ça fait que j'ai expliqué à monsieur  
3 Gilbert c'est quoi, c'était quoi ma compréhension  
4 de ça, là, puis... mais je pense pas qu'il y ait  
5 autre chose que ça en arrière de ça, là, c'est  
6 pas...

7 Q. [1111] O.K. Moi, ça termine pour les lots. Je vais  
8 avoir quelques questions par la suite concernant  
9 d'autres sujets.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vais demander donc...

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Tout à fait.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... aux parties si elles vont avoir des questions.

16 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

17 Alors, pour le Procureur général, quelques  
18 questions au retour de la pause, j'imagine.

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui. Et qui... à peu près combien de temps, sans  
23 vous lier plus qu'il faut, là, mais au moins pour  
24 savoir si on a besoin...

25

1 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

2 Oui, je comprends. On peut... on peut estimer entre  
3 quinze et vingt (15-20) minutes.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me SIMON LAPLANTE :

7 Maître Houle est à l'extérieur de la salle, je vais  
8 vérifier puis on va...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, je sais, mais il ne doit pas être bien loin,  
11 alors est-ce que vous savez, à tout le moins, parce  
12 que le témoin est quand même là depuis jeudi...

13 Me SIMON LAPLANTE :

14 Pour le moment...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... si maître Houle avait l'intention de poser des  
17 questions ou pas.

18 Me SIMON LAPLANTE :

19 Pour le moment, je le sais pas. Je pourrais  
20 m'informer puis vous revenir.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bon. Parfait. D'autres personnes? Non. Oui.

23 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

24 Je vais transmettre quelques questions à la  
25 procureure pendant la pause.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

4 Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 (15:55:00)

10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Claude Paquet, vous êtes sous le même  
12 serment.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Q. **[1112]** Monsieur Paquet, je vais revenir avec un  
15 document qu'on a regardé ensemble un petit peu plus  
16 tôt aujourd'hui, c'est-à-dire l'onglet 19, s'il  
17 vous plaît, qui a été déposé à titre de pièce 139P-  
18 1619. On l'a... on l'a regardé, là, il s'agit de  
19 l'autorisation ministérielle. On voit justement la  
20 signature, là, pour le quatre point huit millions  
21 (4,8 M\$). Et si on descend, s'il vous plaît, à la  
22 dernière page, Madame Blanchette, c'est la fameuse  
23 autorisation qui a été signée - encore, s'il vous  
24 plaît, jusqu'aux signatures - qui a été signée ici  
25 par vous et par Florent Gagné. Je vous avais fait

1 identifier sa signature, c'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[1113]** J'ai une question pour vous parce qu'on a vu  
4 la chronologie dans ce dossier-là, tel qu'on l'a  
5 fait ensemble tout à l'heure, et on a vu que ça a  
6 pris presque un an avant que monsieur Gagné signe.  
7 Vous aviez fait une demande en février deux mille  
8 trois (2003) dans laquelle vous demandiez que ce  
9 soit traité de façon urgente parce que les travaux  
10 étaient déjà entrepris. Vous avez souvenir de ça,  
11 c'est l'autorisation précédente.

12 R. Excusez, là on parle de quel lot, là?

13 Q. **[1114]** On est dans le lot 2.

14 R. O.K. C'est le lot pour lequel notre directeur avait  
15 initialement signé le document, puis après ça  
16 monsieur Beaudry avait contesté.

17 Q. **[1115]** Bien, c'est toute cette chronologie-là, là,  
18 qu'on a faite ensemble.

19 R. Celui-là. O.K. O.K.

20 Q. **[1116]** Donc... et là on arrive en deux mille quatre  
21 (2004) et on a finalement la signature de monsieur  
22 Gagné...

23 R. O.K.

24 Q. **[1117]** ... le vingt-quatre (24) janvier deux mille  
25 quatre (2004), c'est exact?

1 R. Oui.

2 Q. **[1118]** J'ai une question concernant... Parce qu'on  
3 voit votre signature un peu plus haut et on voit la  
4 date qui est le vingt-trois (23) août deux mille  
5 quatre (2004). Avez-vous souvenir avoir signé après  
6 monsieur Gagné? Est-ce que c'est quelque chose qui  
7 est possible?

8 R. Ça devrait pas.

9 Q. **[1119]** Ça devrait pas. Parce que... est-ce que...  
10 et ce serait... Comment aurait-il pu signer une  
11 autorisation s'il y a pas la personne responsable  
12 qui est vous?

13 R. Puis c'est pas... c'est pas ma signature...

14 Q. **[1120]** Oui.

15 R. La date... la date, c'est pas ma signature, là.

16 Q. **[1121]** Ah! Non, non. C'est pas... c'est pas vos  
17 chiffres vous voulez dire. C'est pas votre...

18 R. Oui, oui, oui. C'est pas mon écriture.

19 Q. **[1122]** Mais, la signature, je peux vous la  
20 remontrer.

21 R. Ah! Oui. Oui, oui.

22 Q. **[1123]** Oui, c'est ça.

23 R. C'est correct, je l'ai vue, mais la date, là, c'est  
24 pas moi qui...

25 Q. **[1124]** C'est pas vous.

1 R. C'est pas mes chiffres, là.

2 Q. **[1125]** O.K. Et avez-vous souvenir si c'est  
3 effectivement la bonne date que vous aviez signé?

4 R. Ah! Aucune idée.

5 Q. **[1126]** Non? Parce que ça pourrait pas arriver, ce  
6 serait comme de dire qu'il a signé une autorisation  
7 sans responsable, sans rien, là, si votre signature  
8 était pas là.

9 R. Mais, sur la signature du... « pour renseignement,  
10 s'adresser à », là, ça a pas une valeur... c'est  
11 pas... c'est pas une... c'est pas une signature qui  
12 est obligatoire d'après moi. C'est juste s'ils ont  
13 des questions, on indique à qui ils peuvent appeler  
14 pour se référer pour y répondre, là, mais  
15 effectivement c'est pas ma... Ça, c'est mon nom qui  
16 apparaît là, mais c'est pas une date... c'est pas  
17 une date que j'ai écrite de ma main, celle-là.

18 Q. **[1127]** O.K. Pas hier, mais la semaine dernière,  
19 quand vous avez témoigné, vous nous avez parlé...  
20 bien, que vous avez siégé sur un ou plusieurs  
21 comités de sélection. Vous avez souvenir de ça?

22 R. Plusieurs.

23 Q. **[1128]** Plusieurs. Savez-vous sur combien de comités  
24 de sélection vous avez siégé?

25 R. Je serais bien embêté de vous le dire, Madame.

1 Q. **[1129]** Est-ce que c'était... est-ce que vous  
2 siégiez souvent sur des comités de sélection?

3 R. Je vous dirais que c'est arrivé... ça arrivait  
4 quatre, cinq fois par année, peut-être là, jusqu'en  
5 deux mille quatre (2004) peut-être, là. Après...  
6 après deux mille quatre (2004), deux mille cinq  
7 (2005), ça... on était beaucoup... je sais pas  
8 pourquoi. En tout cas, moi, j'ai... on m'a  
9 souvent... on m'a beaucoup moins demandé et ça  
10 arrivait lorsqu'on me demandait de... que je  
11 demandais de me faire remplacer. Après... après  
12 deux mille quatre (2004), cinq (2005), là, j'ai  
13 pas... je pense pas avoir siégé sur beaucoup de  
14 comités.

15 Q. **[1130]** O.K. Et savez-vous comment on sélectionnait  
16 ces... Puisque vous dites que vous avez siégé sur  
17 quatre, cinq, savez-vous pourquoi vous étiez  
18 sélectionné pour siéger sur ces comités de  
19 sélection là?

20 R. De mémoire, je pense que c'était le service des  
21 contrats qui... qui identifiait les personnes, là,  
22 pour faire ce travail-là.

23 Q. **[1131]** À l'interne.

24 R. Hein?

25 Q. **[1132]** Parce que vous étiez représentant interne du



1           Ministère.

2           R. Oui, oui, oui, effectivement. Oui.

3           Q. **[1133]** Et votre poste tel qu'on l'a vu, là, pendant  
4           par exemple toute cette période-là qui est... le  
5           poste exact, c'est chef de service des projets.

6           R. Exact.

7           Q. **[1134]** C'est un poste qui vous... qui vous permet  
8           de siéger sur les comités de sélection. Il y a pas  
9           de... c'est pas parce que vous êtes cadre que vous  
10          pouvez pas siéger ou...

11          R. Je pense que depuis quelques années, depuis un  
12          certain temps, effectivement, les gestionnaires ne  
13          sont plus appelés à participer, mais à l'époque,  
14          là, c'était courant.

15          Q. **[1135]** C'était courant que les gestionnaires  
16          siègent sur un comité de sélection.

17          R. Oui. Oui.

18          Q. **[1136]** Et est-ce qu'il y avait aussi... il y avait  
19          pas une règle faisant en sorte que ça... il fallait  
20          pas que quelqu'un qui a un lien hiérarchique se  
21          retrouve, lui et la personne sur laquelle il y  
22          avait ce lien-là, se retrouvent sur le même comité  
23          de sélection.

24          R. Pas à ma connaissance parce que j'ai siégé souvent  
25          avec des employés de mon service sur le même

1 comité.

2 Q. **[1137]** O.K. Parce que dans... on a un monsieur du  
3 Ministère avant vous qui est venu témoigner ici en  
4 juin deux mille douze (2012), puis, lui, il nous  
5 avait dit qu'il s'assurait qu'il y avait aucun lien  
6 hiérarchique entre les membres pour ne pas  
7 influencer. Donc, vous, c'est arrivé qu'il y  
8 avait... parce que vous dites...

9 R. Ah! c'est arrivé fréquemment.

10 Q. **[1138]** C'est arrivé fréquemment?

11 R. Oui.

12 Q. **[1139]** Puis, est-ce que vous pensez que c'était une  
13 situation qui vous créait, à vous personnellement,  
14 un... un petit inconfort si vous aviez un de vos  
15 subalternes qui était...

16 R. Non, j'ai jamais... j'ai jamais senti que ça...  
17 (16:00:19)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[1140]** Qu'est-ce qui vous arrivait fréquemment?

20 R. De siéger avec un de mes employés sur un même  
21 comité. Je me suis jamais senti mal à l'aise puis  
22 j'ai jamais senti que l'employé avec qui j'étais  
23 était mal à l'aise de cette situation-là, là.

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Q. **[1141]** Jamais?

1 R. Jamais.

2 Q. **[1142]** O.K. Et vous avez... vous avez fait  
3 référence à votre... si je peux dire, votre  
4 candidature sur le comité de sélection, là, pour la  
5 sélection de la firme, justement, dans le rond-  
6 point l'Acadie?

7 R. J'ai fait référence à quoi, vous dites?

8 Q. **[1143]** J'ai dit « candidature », c'est pas le bon  
9 terme, là.

10 R. Participation?

11 Q. **[1144]** Oui, votre participation, voilà.

12 R. O.K.

13 Q. **[1145]** Jeudi dernier, sur le comité de sélection  
14 pour sélectionner Dessau, le consortium Dessau-SNC,  
15 dans le rond-point l'Acadie?

16 R. J'ai participé, effectivement, à ce comité-là.

17 Q. **[1146]** Puis vous avez mentionné, jeudi dernier, que  
18 vous aviez... on vous a rafraîchi la mémoire, je  
19 pense, en regardant des documents au Ministère, là,  
20 parce que vous aviez pas souvenir de ce...

21 R. Effectivement.

22 Q. **[1147]** ... de ce comité de sélection là. Je vais  
23 vous... juste vous le montrer.

24 On va prendre l'onglet 30, s'il vous plaît.

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Juste avant de changer d'onglet, si vous me  
3 permettez. Le document qu'on voit devant nous  
4 maintenant, là, je suggère à la Commission que la  
5 date qu'on voit c'est pas le vingt-quatre (24)  
6 janvier mais bien le vingt-quatre (24) septembre.  
7 Je pense que le 9 est bien mal écrit. On voit la  
8 date de signature suivante qui est le trente (30)  
9 septembre. Alors, je suppose que cette date-là est  
10 plutôt le mois de septembre que le mois de janvier.

11 Me ÉLIZABETH FERLAND :

12 Je peux pas...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Il faudrait voir l'original pour... Vous avez peut-  
15 être pas tort mais c'est difficile...

16 Me ÉLIZABETH FERLAND :

17 C'est difficile de voir si c'est un 1.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est extrêmement difficile à voir...

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Compte tenu de la séquence, si on parle du vingt-  
22 trois (23) août, la signature de monsieur Paquet,  
23 il est vraisemblable que la signature suivante est  
24 plutôt au mois de septembre qu'au mois de janvier.  
25 Et compte tenu que la suivante est aussi une

1 semaine plus tard, là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Mais il n'en demeure pas moins que le... le vingt-  
4 trois (23) août deux mille quatre (2004), ne sont  
5 pas les chiffres indiqués par monsieur Paquet.

6 Me BENOIT BOUCHER :

7 Non, ce que dit monsieur Paquet... Oui, oui,  
8 effectivement que c'est pas la date...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est ce qu'il nous a dit.

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Oui, c'est pas la date qu'il a indiquée mais je  
13 pense que, dans la séquence, c'est plus... c'est  
14 plus vraisemblable que la signature qui apparaît en  
15 bas, à gauche, soit au mois de septembre qu'au mois  
16 de janvier.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est possible.

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 Je le soumets à votre attention.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, il faudrait voir l'original pour pouvoir le  
23 savoir. Merci.

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Si c'est le cas... moi, je voyais un 1 mais j'ai

1 pas de problème... si c'est un 9, je suis désolée.  
2 Est-ce que c'est possible d'afficher l'onglet 30,  
3 s'il vous plaît.

4 LA GREFFIÈRE :  
5 Vous allez le produire?

6 Me ÉLIZABETH FERLAND :  
7 Oui.

8 LA GREFFIÈRE :  
9 Alors, ce sera 1627.

10 Me ÉLIZABETH FERLAND :  
11 1628?

12 LA GREFFIÈRE :  
13 27.

14 Me ÉLIZABETH FERLAND :  
15 27.

16

17 139P-1627 : Documents relatifs au comité de  
18 sélection formé pour le contrat 5200-  
19 99-FZ03

20

21 Q. **[1148]** Donc, ici on a le rapport du comité de  
22 sélection et on voit que c'était... la description  
23 du contrat c'est :

24 Effectuer l'étude préliminaire et la  
25 préparation des plans et devis pour le

1                           projet réaménagement de la géométrie  
2                           du rond-point Acadie Montréal.

3           C'est exact?

4   R. Exact.

5   Q. **[1149]** C'est celui dont... dont on a longtemps  
6       parlé...

7   R. Parlé abondamment.

8   Q. **[1150]** Parfait. Si on va à la page 2, juste pour  
9       confirmer, on voit le premier nom...

10       Aux signatures, s'il vous plaît. Descendre aux...

11       Non, non, à la page 2. Page 2, voilà.

12       Donc, on voit que, comme membre du comité de  
13       sélection, il y a vous... c'est votre nom qu'on  
14       voit?

15   R. Oui.

16   Q. **[1151]** Je vais demander... je vais vous montrer la  
17       version non caviardée, juste pour que vous puissiez  
18       me dire s'il y a des gens dans ceux-là qui sont des  
19       gens qui travaillaient pour vous?

20   R. O.K. Oui.

21   Q. **[1152]** Oui?

22   R. Une personne.

23   Q. **[1153]** Donc, c'est un exemple que vous avez dit  
24       tout à l'heure, qu'il était possible qu'il y ait  
25       une personne qui siégeait également sur lequel...

1 sur laquelle, pardon, vous aviez un lien  
2 hiérarchique?

3 R. Oui.

4 Q. **[1154]** Et ça a pas occasionné quoi que ce soit à ce  
5 niveau-là?

6 R. Non. Non.

7 Q. **[1155]** Parfait.

8 R. Cette règle-là est peut-être venue plus tard, là,  
9 mais... j'ai souvenir d'avoir participé plusieurs  
10 fois avec des... avec des employés du service.

11 Q. **[1156]** Donc, vous pensez... pardon, vous dites que  
12 la règle du lien hiérarchique...

13 R. Ce que le... l'employé du ministère est venu vous  
14 dire, là, qu'il y avait une règle à cet effet-là,  
15 elle est peut-être venue plus tard mais, au début,  
16 quand je suis arrivé à Montréal, j'ai fait  
17 plusieurs comités où je siégeais avec des membres  
18 de mon équipe.

19 Q. **[1157]** Et monsieur... la semaine dernière, avant  
20 votre témoignage, il y a un monsieur Hamel qui est  
21 venu témoigner, avez-vous déjà siégé sur des  
22 comités avec lui?

23 R. J'ai déjà siégé avec monsieur Hamel.

24 Q. **[1158]** Il y a pas eu de... il y a pas eu de  
25 problématique non plus avec lui ou quelque autre



1           personne en tant que... toujours en lien avec le  
2           lien hiérarchique?

3           R. Non.

4           Q. **[1159]** Non. Est-ce que vous avez déjà demandé de  
5           siéger sur un comité de sélection?

6           R. C'est possible.

7           Q. **[1160]** C'est possible?

8           R. C'est possible.

9           Q. **[1161]** Pour quelle raison vous auriez demandé de  
10          siéger sur un comité de sélection?

11          R. Bien, je dis c'est possible, mais j'ai pas de  
12          souvenir, c'est pas une possibilité que j'exclus,  
13          mais j'ai pas... j'ai pas de souvenir. Mais ça peut  
14          arriver que ce genre de comité là j'aie, on a  
15          demandé que je sois là, la direction a demandé que  
16          je sois là, mon supérieur a dit, on veut avoir des  
17          gens d'expérience.

18          (16:06:28)

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. **[1162]** Mais la question c'est : est-ce que vous  
21          avez, vous, déjà demandé, puis vous avez dit «  
22          c'est possible »?

23          R. C'est possible, oui.

24          Q. **[1163]** Alors, dans quel cas est-ce que ça serait  
25          possible?

1 R. Dans ce genre de cas là, peut-être, là.

2 Q. **[1164]** Mais ça veut dire quoi?

3 R. Je courais... je courais pas après ça, mais...

4 Q. **[1165]** Non, mais ça veut dire quoi « dans ce genre  
5 de cas-là »?

6 R. Des mandats importants, des mandats de grande  
7 valeur.

8 Me ÉLIZABETH FERLAND :

9 Q. **[1166]** Comme l'échangeur Turcot, est-ce que ça  
10 serait...

11 R. Turcot, non, je pense pas que j'aie...

12 Q. **[1167]** Vous pensez pas que vous avez siégé sur ce  
13 comité-là?

14 R. Quel... quel contrat?

15 Q. **[1168]** Celui... on va prendre l'onglet 29, s'il  
16 vous plaît.

17 LA GREFFIÈRE :

18 1628.

19

20 139P-1628 : Documents relatifs au comité de  
21 sélection formé pour le contrat 8505-  
22 07-CC01

23

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Q. **[1169]** La deuxième page, s'il vous plaît. Troisième

1 page, pardon. Ici, on voit la description?

2 R. Oui, c'est possible que j'aie... que j'aie demandé  
3 ça, là.

4 Q. **[1170]** Oui?

5 R. Parce que j'avais travaillé beaucoup à... à  
6 l'élaboration du contrat avec un autre gestionnaire  
7 de la direction, le chef des inventaires et du  
8 plan. Alors, c'est possible qu'on ait demandé de  
9 participer au comité.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[1171]** C'est que, vous, vous avez demandé à  
12 participer au comité?

13 R. Oui, oui. C'est possible qu'on ait demandé.

14 Me ÉLIZABETH FERLAND :

15 Q. **[1172]** Mais vous dites « on », mais vous voulez  
16 dire?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[1173]** Non, pas « qu'on ait demandé »?

19 R. « On », moi et mon confrère peut-être, là.

20 Q. **[1174]** Ah?

21 Me ÉLIZABETH FERLAND :

22 Q. **[1175]** Vous avez demandé les deux de siéger sur ce  
23 comité?

24 R. Oui, oui, c'est possible.

25 Q. **[1176]** Étant donné votre expertise?

1 R. C'est un mandat particulier.

2 Q. **[1177]** Mais c'est récent, c'est deux mille sept  
3 (2007)?

4 R. Un mandat d'accompagnement, là, c'est pas un mandat  
5 usuel au ministère, là, c'est...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[1178]** Alors, quand vous parlez de vous et de votre  
8 collègue, est-ce que c'est un collègue subalterne?

9 R. Non, de même... de même niveau.

10 Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 Q. **[1179]** Puis vous déterminez que vous aviez une  
12 expertise pour siéger sur ce type de comité là,  
13 c'est ça?

14 R. Bien on avait, c'est nous que je pense qui avons  
15 écrit pas mal le... le contrat, les tables de  
16 référence, puis les attentes qu'on... un mandat  
17 d'accompagnement, c'est pas fréquent, c'est  
18 particulier. Alors, c'était...

19 Q. **[1180]** Donc, c'est en fonction de la... de la  
20 complexité que vous pensez que ça pourrait être un  
21 atout que vous siégiez sur le comité de sélection?

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[1181]** Est-ce que... est-ce que c'était toujours  
24 dans cette optique-là si vous avez fait des  
25 demandes c'était parce qu'il y avait des contrats

1           particuliers?

2           R. Je pense que oui.

3           Q. **[1182]** Pas en fonction de l'ampleur du contrat  
4           vraiment au niveau du technique, de la complexité?

5           R. Oui, je pense, je dirais que oui, là.

6           Q. **[1183]** Oui? Puis est-ce que vous avez d'autres  
7           souvenirs de demandes que vous auriez faites?

8           R. Non.

9           Q. **[1184]** Non? Non?

10          R. Pas qui viennent à la mémoire, là.

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Q. **[1185]** Vous connaissiez chacun des présidents de  
13          ces entreprises-là?

14          R. De quelles entreprises?

15          Q. **[1186]** De SNC, de CIMA+ et de Dessau?

16          R. Les présidents, non.

17          Q. **[1187]** Non?

18          R. Non.

19          Q. **[1188]** Qui connaissiez-vous à l'intérieur de ces  
20          firmes-là?

21          R. Des chargés de projet.

22          Q. **[1189]** Uniquement les chargés de projet?

23          R. Puis peut-être, dans les firmes quasiment tout le  
24          monde a un titre, soit vice-président transport  
25          ou...

1 Q. **[1190]** Vous connaissiez les vices-présidents?

2 R. Oui.

3 Q. **[1191]** Vice-président à quelle... à quelle section?

4 R. Transports.

5 Q. **[1192]** Transports. Donc, vous connaissez le  
6 président de SNC-Lavalin?

7 R. Le président, non.

8 Q. **[1193]** Le vice-président?

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Q. **[1194]** Le vice-président transports?

11 R. Bien le vice-président en structures, je pense, son  
12 titre, lui là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[1195]** Qui était qui?

15 R. Un monsieur Khouday.

16 Q. **[1196]** Chez CIMA+?

17 R. CIMA+, je pense que c'était François Plourde.

18 Q. **[1197]** Et chez Dessau?

19 R. Dessau, c'était Jean Mastropietro.

20 Q. **[1198]** O.K. Et dans le consortium TTAG?

21 R. Je connais personne.

22 Q. **[1199]** Vous connaissiez pas. Est-ce que vous alliez  
23 déjeuner ou dîner ou souper avec chacune des trois  
24 personnes, des VP que vous venez de nous  
25 mentionner?

1 R. Ça pouvait arriver.

2 Q. **[1200]** Oui. Et ça arrivait sur quelle base?

3 R. Bon, moi je dirais, j'en ai fait une évaluation,  
4 moi je dirais entre quatre et six fois par année,  
5 on avait des activités, on avait une activité, là,  
6 soit le golf, le hockey ou le souper, durant, je  
7 dirais jusqu'en deux mille trois (2003). Après deux  
8 mille trois (2003) j'ai cessé tout genre, ces  
9 genres de contact là, mais jusqu'en deux mille  
10 trois (2003) je dirais que c'est à peu près la  
11 fréquence, là, quatre à six fois par année.

12 Q. **[1201]** Donc, ce que vous dites c'est qu'à partir de  
13 deux mille trois (2003) vous n'êtes jamais allé  
14 souper avec aucune de ces personnes ou de  
15 représentants d'aucune de ces firmes-là?

16 R. Effectivement.

17 Q. **[1202]** Vous n'êtes jamais allé jouer au golf non  
18 plus?

19 R. Non plus.

20 Q. **[1203]** Et vous n'avez accepté aucun cadeau?

21 R. Des bouteilles de vin à Noël qui étaient livrées  
22 bien souvent à mon domicile, là, mais...

23 Q. **[1204]** O.K. Est-ce que vous avez déjà accepté de  
24 l'argent?

25 R. Jamais, Madame.

1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 Q. **[1205]** Puis pourquoi vous dites que vous arrêtez en  
3 deux mille trois (2003), est-ce que vous...

4 R. À un moment donné, en deux mille trois (2003) on a  
5 eu... on a eu une lettre de notre sous-ministre  
6 nous invitant à restreindre ce genre d'activité là  
7 puis ça a été l'occasion pour moi de cesser  
8 complètement.

9 Q. **[1206]** Parce que vous dites que c'était uniquement  
10 pour socialiser, donc pourquoi...

11 R. Bien, c'est parce que ça avait été demandé puis,  
12 dans le fond, je voyais pas d'inconvénient à y  
13 donner suite, là, puis arrêter ce genre de contact  
14 là.

15 Q. **[1207]** Et les gens que vous avez mentionnés, vous  
16 avez mentionné, je pense, un monsieur Khouday,  
17 c'est ça, pour SNC?

18 R. Exact, oui.

19 Q. **[1208]** Est-ce que lui il vous a déjà donné d'autres  
20 cadeaux?

21 R. Des billets de spectacle puis de hockey.

22 Q. **[1209]** Même chose pour les autres, il y a pas eu...  
23 O.K.

24 R. J'ai jamais reçu d'argent...

25 Q. **[1210]** De cadeaux considérables.



1 R. ... de cadeaux.

2 Q. **[1211]** De voyages?

3 R. De voyages, jamais.

4 Q. **[1212]** O.K. Donc, moi, ça clôt pour mes questions.

5 (16:12:43)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[1213]** Au niveau des comités de sélection, bon, je  
8 comprends que parfois il y a des ouvrages qui sont  
9 très complexes mais la qualité de la firme peut  
10 influencer, là. Mais, est-ce que parfois il y a pas  
11 des travaux assez standards où, dans les faits, une  
12 firme comme une autre, c'est pas mal semblable puis  
13 le prix pourrait être le seul critère, ça ferait  
14 pareil?

15 R. Effectivement.

16 Q. **[1214]** Parce que, quand même, je comprends qu'à  
17 Montréal c'est complexe...

18 R. Toutes...

19 Q. **[1215]** ... mais il y en a parfois c'est...

20 R. Toutes ces firmes-là, les grandes firmes, il y en a  
21 qui, je sais pas, moi, Turcot, sûrement ça prend  
22 une expertise particulière, là. L'Acadie ça prenait  
23 une expertise particulière. Mais il y a beaucoup de  
24 projets où la plupart de ces firmes-là peuvent  
25 réaliser les travaux.

1 Q. **[1216]** Et puis, dans le fait, le critère de qualité  
2 pour les discriminer est assez difficile vu que  
3 dans les faits si toutes ces firmes-là sont  
4 capables de le faire, le critère qualité est...

5 R. Bien sur, effectivement, sur une question de  
6 démontrer son expérience pertinente puis plus tu en  
7 as, plus tu as de contrats, plus tu as de contrats  
8 plus ton CV augmente puis plus ton CV augmente plus  
9 tu as... C'est quasiment une roue qui, en tournant,  
10 grossit, ça fait que...

11 Q. **[1217]** Mais je comprends que ce que vous m'avez dit  
12 c'est que certains travaux, ça demande pas une  
13 expertise...

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[1218]** ... particulière assez souvent puis on  
16 pourrait...

17 R. Puis le Ministère, à un moment donné, pour un peu  
18 permettre aux plus petits joueurs ou à ceux qui  
19 avaient, qui gagnaient le moins de, c'est là qu'il  
20 a mis sur pied les contrats, le programme de  
21 contrats sur demande, je pense. Ils  
22 préqualifiaient, dans notre cas, à Montréal,  
23 c'était une dizaine de firmes, dix (10) firmes je  
24 pense, puis pour les petits mandats, à tour de  
25 rôle, on utilisait les mandataires pour réaliser

1 des mandats.

2 Q. **[1219]** Je reviens avec monsieur Hamel, monsieur  
3 Hamel, bon, il est venu à la Commission, vous avez  
4 peut-être entendu son témoignage, il est venu  
5 avouer qu'il recevait des avantages en échange  
6 d'accommodements raisonnables dans les règlements  
7 des dossiers. Il a aussi dit qu'il estimait que  
8 vous aviez la compétence nécessaire, justement,  
9 peut-être pour voir ces choses-là possiblement.  
10 Est-ce que vous avez déjà eu des, eu l'occasion de  
11 dire « Il me semble que là on est un peu trop  
12 généreux dans le règlement de tel dossier »?

13 R. Monsieur le Commissaire, je peux vous dire que  
14 quand j'ai entendu Guy Hamel, ça m'a, ça m'a scié  
15 les jambes. Guy Hamel, quand je suis arrivé à  
16 Montréal, j'arrivais de l'Abitibi alors c'était un  
17 choc culturel pour moi, pour mon emploi, c'était  
18 vraiment, là, puis Guy Hamel c'était mon bras  
19 droit.

20 Q. **[1220]** Si je peux me permettre. Si monsieur Hamel  
21 était, serait allé vous voir dans un, je veux dire,  
22 dans des remords, vous avouant qu'il profitait de  
23 ces avantages-là, comment vous auriez, qu'est-ce  
24 que vous auriez fait? Est-ce que vous l'auriez,  
25 vous l'auriez simplement tassé, est-ce qu'il y a

1 des sanctions possibles? Qu'est-ce que, comment ça  
2 fonctionne dans votre ministère?

3 R. Honnêtement, je le sais pas ce que j'aurais fait  
4 mais c'est sûr qu'il y aurait eu une démarche  
5 d'entreprise, là, de concert avec les gens des  
6 ressources humaines.

7 Q. **[1221]** Est-ce que vous êtes au courant qu'on l'a  
8 déjà fait pour d'autres personnes de faire...

9 R. Non.

10 Q. **[1222]** ... de telles démarches avec les ressources  
11 humaines?

12 R. Non.

13 Q. **[1223]** Mais vous pensez... Donc monsieur Hamel  
14 avait pas d'autre endroit à aller avouer son pêché  
15 qu'à vous-même parce qu'il n'y a pas nulle part  
16 ailleurs de...

17 R. Bien...

18 Q. **[1224]** Ni au Conseil du Trésor, ni ailleurs la  
19 possibilité d'aller dénoncer les gens qui, dans les  
20 faits...

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[1225]** ... donnent des avantages.

23 R. Je le sais pas. Bon, je vais reprendre mes esprits.

24 Q. **[1226]** C'est pour ça que je... Mais, donc vous êtes  
25 pas au courant si ailleurs au gouvernement il y a

1 des places comme ça qui permettaient à des  
2 monsieurs Hamel, les fonctionnaires comme monsieur  
3 Hamel, d'aller avouer un peu leur pêché pour  
4 finalement essayer d'attraper les entreprises qui  
5 les corrompent.

6 R. Je ne suis pas au courant. Je m'en allais dire que  
7 quand je suis arrivé à Montréal, j'étais vraiment,  
8 c'est pas mal un gros défi puis monsieur Hamel ça a  
9 été mon bras droit pendant plusieurs années. Puis  
10 j'ai jamais détecté aucune...

11 Me ELIZABETH FERLAND :

12 Q. **[1227]** Aucun signe.

13 R. Aucun signe.

14 Q. **[1228]** O.K. Moi, pour ce qui est de ma partie c'est  
15 fini mais j'ai reçu des questions du Barreau du  
16 Québec que j'aimerais poser, dans le fond, à  
17 Monsieur Paquet. On a vu pendant votre témoignage  
18 que la directive de contrats de construction et de  
19 services auxiliaires pour négocier directement avec  
20 le plus bas soumissionnaire a été parfois, a été  
21 dérogée. Savez-vous combien de fois, vous, dans  
22 votre carrière, vous avez dérogé à cette directive-  
23 là?

24 R. À part les projets l'Acadie, je m'en souviens pas.

25 Q. **[1229]** Non? C'est vraiment le seul?

1 R. Ça fait que c'est pour ça que j'ai dit souvent.  
2 l'Acadie, c'est pas un projet, c'est un projet  
3 d'exception l'Acadie. Ça, c'est vraiment pas une  
4 situation courante.

5 Q. **[1230]** O.K. Et savez-vous jusqu'à tant que...  
6 jusqu'au moment où vous quittez le Ministère, si...  
7 Je sais que vous êtes... vous êtes retourné en  
8 Abitibi, là, mais si on regarde Montréal et  
9 l'Abitibi, savez-vous si c'était... si c'était  
10 encore dérogé par certaines personnes qui  
11 occupaient des postes, par exemple, comme vous?  
12 Avez-vous eu connaissance de ça?

13 R. Pas à ma connaissance.

14 Q. **[1231]** Pas à votre connaissance. Est-ce qu'il y a  
15 certains types de travaux pour lesquels le  
16 ministère des Transports du Québec est davantage  
17 amené à négocier une soumission plutôt que  
18 d'annuler l'appel d'offres, comme on a vu dans  
19 l'Acadie?

20 R. Je pense que c'est... c'est très peu fréquent, puis  
21 c'est du cas par cas, puis c'est toujours... Je  
22 pense que, ce qui prime, c'est l'intérêt des  
23 usagers, c'est... c'est vraiment ça qui doit être  
24 pris en compte.

25 Q. **[1232]** Ce serait des situations dans ce cas-là où

1           ça pourrait être favorisé.

2           R. Oui.

3           Q. **[1233]** O.K. Et à votre connaissance, le ministère  
4           des Transports a-t-il déjà fait des études sur...  
5           ou colligé les cas justement où il y avait eu des  
6           dérogations de la directive?

7           R. Pas à ma connaissance.

8           Q. **[1234]** Non. Est-ce que, selon vous, les  
9           entrepreneurs peuvent-ils anticiper que le  
10          ministère des Transports choisirait de négocier  
11          plutôt que d'annuler le contrat... le contrat?  
12          Comme...

13          R. Bien, c'est certain que si... encore des travaux  
14          d'urgence, là. Mais, ça, c'est pas des contrats  
15          soumissionnés, là, mais je pense pas que ce soit...

16          Q. **[1235]** Ils auraient pas pu...

17          R. Anticiper.

18          Q. **[1236]** ... anticiper puis dans le rond-point  
19          l'Acadie, malgré tout ce qu'on a vu, vous pensez  
20          pas que...

21          (16:19:52)

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Q. **[1237]** À partir du moment où vous négociez une  
24          fois...

25          R. Oui.

1 Q. [1238] ... avec quelqu'un, cette même personne-là  
2 sait que vous allez négocier.

3 R. Peut-être.

4 Q. [1239] Je pense que ça fait le tour.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Est-ce que le Procureur général a des questions?

7 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

8 Pas de question, je reviens sur ma parole, là, mais  
9 nous n'avons pas de question.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Pas de problème. Maître Houle?

12 Me DENIS HOULE :

13 Non, je n'ai pas de question. Merci, Madame.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait. Merci, Monsieur Paquet.

16

17 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je comprends que je vois maître Crépeau à  
21 l'arrière.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Madame la Présidente, je suis présent avec le  
24 prochain témoin, monsieur Prud'Homme qui est ici,  
25 qui est... qui est prêt. On peut... je vous laisse



1           apprécier.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Oui.

4           Me PAUL CRÉPEAU :

5           Je sais que c'est vous qui avez...

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Oui, oui. Non, non, il est quatre heures et vingt  
8           (16 h 20), on va... on va amorcer son témoignage.

9           Me PAUL CRÉPEAU :

10          Parfait. Et monsieur Prud'Homme est accompagné du  
11          procureur du Bureau du syndic, maître Sébastien  
12          Dyotte.

13          LA GREFFIÈRE :

14          Pourriez-vous rester debout pour l'assermentation,  
15          s'il vous plaît?

16

17

18

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-troisième  
2 (23e) jour du mois d'avril,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANDRÉ PRUD'HOMME, syndic adjoint, Ordre des  
7 ingénieurs du Québec, ingénieur

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[1240]** Alors, bonjour, Monsieur Prud'homme.

13 R. Bonjour, Maître Crépeau.

14 Q. **[1241]** Peut-être juste pour vous introduire, on va  
15 peut-être juste repasser un petit peu votre  
16 parcours professionnel avant d'arriver au Bureau du  
17 syndic. Vous êtes ingénieur de formation diplômé  
18 depuis?

19 R. Quatre-vingt-huit (88), École technologie  
20 supérieure en production automatisée, donc  
21 baccalauréat.

22 Q. **[1242]** Au baccalauréat et...

23 R. Et maîtrise en gestion de l'ingénierie Université  
24 de Sherbrooke en deux mille quatre (2004).

25 Q. **[1243]** Et au niveau... ça, c'est au niveau des

1 études. Et peut-être votre parcours professionnel  
2 avant d'arriver au Bureau du syndic, vous avez  
3 travaillé?

4 R. J'ai travaillé dans le... pour une grande firme,  
5 une multinationale, on la nommera pas ici.

6 Q. **[1244]** Oui.

7 R. Donc, de quatre-vingt-huit (88) jusqu'à deux mille  
8 sept (2007).

9 Q. **[1245]** Oui.

10 R. À l'intérieur de ça, donc j'ai oeuvré grosso modo  
11 les premiers treize (13) ans en instrumentation  
12 contrôle à automatiser des moulins de pâtes et  
13 papiers, ensuite, directeur de produits, puis  
14 directeur des opérations manufacturières.

15 Q. **[1246]** En entreprise.

16 R. En entreprise.

17 Q. **[1247]** Et qu'est-ce qui se produit en deux mille  
18 sept (2007)?

19 R. En deux mille sept (2007), il y a un choix, donc je  
20 décide de me réorienter, d'essayer d'autre chose,  
21 donc j'entre au Bureau du syndic depuis deux mille  
22 sept (2007), donc ça va faire près de... ça a fait  
23 sept ans au mois de mai... au mois d'avril.

24 Q. **[1248]** Et vous y travaillez à quel titre?

25 R. Syndic adjoint.

1 Q. **[1249]** O.K. Et je comprends que vous allez nous  
2 entretenir aujourd'hui d'une enquête que vous avez  
3 faite à titre de syndic adjoint pour l'Ordre des  
4 ingénieurs. Peut-être juste nous indiquer, pour une  
5 meilleure compréhension, sur quoi porte, d'une  
6 façon générale, pas nécessairement cette enquête-  
7 ci, mais sur quoi porte le... une enquête du Bureau  
8 du syndic.

9 R. Donc, il y a différents volets.

10 Q. **[1250]** On (inaudible) sur qui? Sur qui? Quel type?  
11 Est-ce que c'est juste les ingénieurs ou on peut  
12 enquêter...

13 R. O.K.

14 Q. **[1251]** ... aussi sur d'autres personnes?

15 R. Dans les faits, les pouvoirs du syndic se limitent  
16 à la pratique des individus, donc les ingénieurs,  
17 donc... mais ça lie également les tiers. Donc, si  
18 par exemple j'enquête sur la pratique d'une  
19 ingénieure et puis que, elle, elle a fait affaire  
20 ou il y a quelqu'un, un tiers qui a été impliqué,  
21 donc ça implique, donc si je demande de  
22 l'information ou je demande des documents, ce  
23 tiers-là a l'obligation de me donner ce que j'ai  
24 besoin. Cependant, ça ne lie pas les firmes. Ça  
25 fait que je n'ai pas de pouvoir dans ce cas-ci

1           contre BPR, mais j'ai des pouvoirs contre les  
2           ingénieurs qui ont travaillé pour BPR.

3           Q. **[1252]** C'est bon. On va faire juste un bref  
4           historique de l'enquête au sujet de laquelle vous  
5           allez nous entretenir. Et je comprends qu'aux fins  
6           de votre témoignage, vous avez apporté avec vous un  
7           document qui s'appelle l'« Exposé des faits ».

8           R. Exact.

9           Q. **[1253]** Madame Blanchette, à l'onglet 1, s'il vous  
10          plaît, et on va...

11          LA GREFFIÈRE :

12          1629, 140P-1629.

13          Me PAUL CRÉPEAU :

14          1629, 140P-1629.

15

16          140P-1629 : Bureau du syndic de l'Ordre des  
17    ingénieurs du Québec - Exposé des  
18    faits des dossiers SYN2008-022,  
19    SYN2012-143 et SYN2012-037, 12 mars  
20    2014

21

22          Q. **[1254]** Alors, il s'agit bien de ce document-là,  
23          Monsieur Prud'homme? On va juste soulever un peu la  
24          page.

25          R. Exact.

1 Q. **[1255]** Alors, peut-être juste nous expliquer un peu  
2 qu'est-ce qu'il en est de ce document-là. On voit  
3 qu'on y traite de trois dossiers pour les  
4 ingénieurs Marie-Claude Gagnon, Bernard Moreau et  
5 Jean-François Rioux avec trois numéros d'enquête  
6 différents. Peut-être nous faire un peu un  
7 historique et nous dire qu'est-ce qu'il en est,  
8 qu'est-ce qui a commencé cette enquête-là.

9 R. Donc, il y a eu une demande d'enquête - on va y  
10 revenir un petit peu plus loin - il y a eu une  
11 demande d'enquête. Sur cette base-là, donc ça a  
12 débuté... ça a vraiment débuté en décembre deux  
13 mille onze (2011). C'est... c'est un très gros  
14 dossier. C'est deux ans d'enquête. C'est dix mille  
15 cent (10 100) pièces, cent vingt-cinq mille  
16 (125 000) pages. C'est deux perquisitions. En gros,  
17 firme juricomptable, parce qu'il y a des experts  
18 juricomptables là-dedans, la firme Accuracy. Alors  
19 donc, sur deux ans d'enquête, dépôt des plaintes.  
20 Donc, il y a eu trois plaintes qui ont été  
21 déposées.

22 Q. **[1256]** Contre les trois ingénieurs qui sont  
23 mentionnés là?

24 R. Contre les trois ingénieurs, qui visaient un  
25 monsieur Rioux, madame Gagnon et monsieur Moreau.

1 Et puis donc, ces gens-là ont, donc les plaintes  
2 ont eu lieu fin novembre, début décembre deux mille  
3 treize (2013) et puis un peu de temps a passé. Ces  
4 gens-là ont plaidé coupable.

5 Q. **[1257]** Alors on parle d'un processus disciplinaire?

6 R. Processus disciplinaire, donc considérant la preuve  
7 qui avait été déposée, ces gens-là ont plaidé  
8 coupable. Donc, il y a eu gestion d'instance, en  
9 gros, représentations, en fait, audiences sur  
10 sanction, le trente et un (31) mars et le premier  
11 (1er) avril.

12 Q. **[1258]** Et ces trois personnes-là attendent une  
13 sanction?

14 R. Effectivement. Là on est en attente de la décision  
15 sur sanction.

16 Q. **[1259]** Et ce document-là que vous intitulez  
17 « L'exposé des faits », est-ce que c'est un  
18 document que vous avez préparé pour l'audience  
19 disciplinaire?

20 R. C'est un document qui est en fait une, j'irai pas  
21 trop loin là-dedans, mais on a convenu en gestion  
22 d'instance, les parties ont convenu de fournir au  
23 préalable, de façon à aligner le tribunal, donc le  
24 conseil de discipline, entre autres ce document-là  
25 et trois autres doc... le rapport d'expert, je

1 nommerai pas les numéros de pièces...

2 Q. **[1260]** Non, non.

3 R. ... donc, ce rapport-là, le rapport d'expert et les  
4 notes sténos des trois intimés ici.

5 Q. **[1261]** Les notes sténos parce que vous avez  
6 rencontré les trois ingénieurs en question?

7 R. Parce qu'on a rencontré au mois de mai deux mille  
8 treize (2013).

9 Q. **[1262]** Et ce qui est important ici, est-ce que,  
10 quand vous dites, c'est dans le cadre de la gestion  
11 de l'instance, est-ce que les trois parties, les  
12 trois ingénieurs en question ont reconnu  
13 l'exactitude de l'exposé des faits?

14 R. Ont reconnu l'exactitude de l'exposé des faits.  
15 Donc, ils ont admis, ils ont admis ce qui était  
16 écrit à l'intérieur de ce document-là. Il a donc  
17 d'ailleurs été produit en audience, là, sur  
18 sanction.

19 Q. **[1263]** Voilà. On commence maintenant avec peut-être  
20 ce que vous avez appelé tout à l'heure, la demande  
21 d'enquête. Alors peut-être nous replacer dans le  
22 temps, quand est-ce que vous avez reçu à l'Ordre ou  
23 au bureau du syndic plutôt, la demande d'enquête?

24 R. Alors, dossier donc, ça a été reçu en deux mille  
25 huit (2008). Je fais référence à la pièce, pas à la



1 pièce mais à la page 2.

2 Q. **[1264]** On va peut-être, oui l'amener, justement  
3 Madame Blanchette, là. Voilà.

4 R. Donc un petit peu, un petit peu avant.

5 Q. **[1265]** Juste remonter un peu plus haut, voi...

6 R. Donc, effect...

7 Q. **[1266]** En bas de la page, Madame Blanchette.

8 R. 1.1 exact. Donc...

9 Q. **[1267]** Voilà.

10 R. ... l'origine de la demande d'enquête, deux (2)  
11 avril deux mille huit (2008). Donc, on a rencontré,  
12 il y avait un avocat qui était représentant, dont  
13 son client qui était EMF, Excavation Marchand &  
14 Fils, et sur la base d'informations fournies par  
15 EMF, donc pour nous c'était suffisant d'ouvrir une  
16 demande d'enquête.

17 Q. **[1268]** O.K. On reviendra tout à l'heure expliquer  
18 qui est EMF, Les Excavations Marchand & Fils, mais  
19 c'est eux autres qui sont les dénonciateurs, en  
20 fait qui vous demandent de faire enquête.

21 R. En fait, l'ensemble de l'information a été fourni  
22 par EMF. On est parti de là.

23 Q. **[1269]** Est-ce que... Qu'est-ce que reproche, quels  
24 sont les faits allégués par EMF, et là on peut  
25 peut-être aller à la page 2, Madame Blanchette?

1 R. À la page 2, oui.

2 Q. **[1270]** Dans le haut de la page en italiques, on va  
3 retrouver essentiellement, voilà.

4 R. En fait, je vais amener, je m'en allais dire, le  
5 tribunal, je vais amener les commissaires,  
6 j'amènerais sur la section... « Pour ce faire,  
7 l'ingénieur... », alors, cette section-là ici et  
8 puis cette section-là. En gros, ce que ça dit  
9 c'est :

10 Pour ce faire, l'ingénieur a procédé  
11 tout au long du projet à la  
12 préparation des décomptes de façon à  
13 camoufler à sa guise les divers  
14 travaux supplémentaires.

15 Et puis c'est donc ces travaux-là qui auraient été  
16 camouflés, seraient de l'ordre de cent soixante  
17 mille dollars (160 000 \$), donc je suis rendu à la  
18 deuxième section :

19 ... auraient été payés à même les  
20 fonds publics, soit ceux appartenant  
21 au ministère des Affaires  
22 municipales - qu'on va, plus tard, on  
23 va nommer MAMROT...

24 Q. **[1271]** Oui.

25 R. ... et/ou par le MTQ » - le MTQ, le

1                                   ministère des Transports du Québec.

2                   Donc...

3           Q. **[1272]** Et est-ce qu'on dit aussi qui serait la  
4           personne responsable de cette falsification des  
5           comptes progressifs?

6           R. Donc on fait référence à madame Marie-Claude  
7           Gagnon.

8           Q. **[1273]** Marie-Claude Gagnon.

9           R. Qui était chargée de projet-là, Saint-Gilles-de-  
10           Lotbinière.

11          Q. **[1274]** Alors c'est la demande que vous recevez en  
12          deux mille huit (2008) et je comprends que vous  
13          nous avez expliqué qu'il y a eu une enquête par la  
14          suite. Est-ce que... On va revenir maintenant, on  
15          comprend qu'il y a eu un contrat et qu'EMF était  
16          l'entrepreneur qui a fait ce contrat-là. Je vais  
17          vous demander de nous faire un bref historique de  
18          ce contrat-là avec la municipalité de Saint-Gilles-  
19          de Lotbinière, qu'on va appeler Saint-Gilles par la  
20          suite. Alors, peut-être un historique. Est-ce  
21          que... À quel moment Saint-Gilles a commencé à  
22          avoir des problèmes, si on va parler des problèmes  
23          d'eau, à quel moment BPR est rentrée là-dedans?  
24          Pouvez-vous nous faire un petit historique de...?

25          R. Donc en gros, juste pour exposer le projet, c'est

1 des réalisations des travaux égout, aqueduc,  
2 incluant les travaux pour un site d'épuration, d'un  
3 site des eaux usées. Donc, en d'autres mots, on est  
4 venu excaver la ville de Saint-Gilles. C'est pas  
5 une grande ville, là, c'est mille huit cents  
6 (1 800) habitants là-dedans.

7 Q. **[1275]** On va parler plus du village rendu, là.

8 R. Bien je voulais pas dire village pour être  
9 respectueux, mais c'est une petite ville.

10 Q. **[1276]** O.K.

11 R. On va dire ça, ils sont mille huit cents (1 800),  
12 là, ils se connaissent bien. Donc, on est venu  
13 littéralement excaver la ville pour y installer des  
14 nouveaux, un aqueduc, des égouts et puis un site de  
15 traitement, incluant un bassin de rétention là-  
16 dedans.

17 Q. **[1277]** Alors on comprend qu'on part quasiment à  
18 zéro. On refait tout, on fait tout le...

19 R. On excave littéralement le village. O.K.? Ça fait  
20 que c'est, ça va se faire... En gros, donc, ça  
21 début en quatre-vingt-dix-huit (1998). Donc on  
22 retient les services, on pourrait peut-être amener  
23 les gens un peu plus loin. En gros, ça débute en  
24 quatre-vingt-dix-huit (1998). Monsieur Bernard  
25 Moreau, donc qui était un représentant pour BPR au

1 niveau technique.

2 Q. **[1278]** O.K. Alors là, on va peut-être les placer  
3 tout de suite. Monsieur Bernard Moreau est le  
4 représentant, vous dites, de la firme BPR?

5 R. Donc il y a trois personnes. Donc la, ce que moi  
6 j'appelle, la chargée, bien en fait, je l'appelle  
7 pas, mais la personne la plus importante ou la  
8 personne clef ici, c'est madame Marie-Claude Gagnon  
9 qui agissait à titre de chargée de projet. Donc  
10 cette madame-là était responsable, a été  
11 responsable de la conception, plans et devis,  
12 surveillance et l'autorisation des paiements.

13 Q. **[1279]** Madame Gagnon...

14 R. Madame Gagnon.

15 Q. **[1280]** ... travaille pour... au sein de quelle  
16 firme?

17 R. Elle travaille pour la firme BPR, donc les bureaux  
18 sont à Charny, le bureau chef était à... Wilfrid-  
19 Hamel sur... à Québec.

20 Q. **[1281]** À Québec.

21 R. Donc, c'est ces deux bureaux-là qu'on a  
22 perquisitionnés, nous autres.

23 Q. **[1282]** O.K.

24 R. Au mois de mars.

25 Q. **[1283]** Madame Gagnon y travaille comme chargée de

1           projet, quelle est sa relation avec monsieur  
2           Moreau? Ou...

3           R. Donc monsieur Moreau...  
4           (16:32:16)

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[1284]** Avant d'en arriver à ça, juste pour savoir,  
7           peut-être l'avez-vous dit. Quel est le poste que  
8           détenait madame Gagnon?

9           R. Chargée de projet.

10          Q. **[1285]** Non, mais au sein de BPR?

11          R. Donc, c'est un (sic) ingénieur de projet, mais son  
12          titre c'est comme ça, donc son titre professionnel,  
13          on va dire ça...

14          Q. **[1286]** C'est chargée de projet.

15          R. Chargée de projet.

16          Q. **[1287]** O.K. Parfait.

17          Me PAUL CRÉPEAU :

18          Q. **[1288]** Savez-vous si elle avait... est-ce que c'est  
19          une associée chez BPR, est-ce que c'est une  
20          présidente, vice-présidente?

21          R. C'est une employée.

22          Q. **[1289]** Une employée.

23          R. Une employée qui a... au niveau du profil, ça fait  
24          plus de vingt (20) ans...

25          Q. **[1290]** Qu'elle travaille là.

1 R. Qu'elle travaille pour BPR, effectivement.

2 Q. **[1291]** Et le lien hiérarchique avec monsieur  
3 Moreau?

4 R. Monsieur Moreau est son supérieur hiérarchique,  
5 donc monsieur Moreau était responsable... donc,  
6 madame Gagnon travaillait sous... sous monsieur  
7 Moreau, monsieur Moreau était responsable, puis là  
8 je vais utiliser le terme ici, argentier, mais dans  
9 les faits il était responsable du suivi  
10 contractuel, on va dire comme ça. Il faut bien  
11 comprendre ici que madame Gagnon avait tous les  
12 pouvoirs, c'est-à-dire au niveau du chantier et  
13 incluant tout l'aspect financier.

14 Q. **[1292]** Juste pour qu'on se comprenne bien, parce  
15 qu'on a parlé tout à l'heure les problèmes qui  
16 commençaient en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit  
17 (1998). Quel était l'ingénieur de BPR qui était en  
18 contact avec la Municipalité de Saint-Gilles?

19 R. C'est monsieur... là il y avait une autre personne  
20 aussi qui était là-dedans, une madame France  
21 Thibault, qui, lorsque les travaux ont débuté en  
22 septembre... en fait, c'est le onze (11) octobre  
23 deux mille cinq (2005), donc tout l'aspect... tout  
24 l'aspect développement, on va dire ça comme ça,  
25 c'était madame France Thibault. Donc, cette madame-

1 là était responsable du contact avec la Ville,  
2 contact au niveau politique, contact... j'en parle  
3 peu là-dedans, mais, dans les faits, c'est madame  
4 Thibault qui accompagnait monsieur Moreau. Monsieur  
5 Moreau, en quatre-vingt-dix-huit (98), était plus à  
6 titre de... de représentant technique, un support  
7 technique.

8 Q. **[1293]** O.K. Et madame... madame Thibault plus  
9 développement des affaires...

10 R. Développement des affaires...

11 Q. **[1294]** ... (inaudible) la municipalité, les  
12 clients...

13 R. ... exact, d'aller chercher les subventions, les  
14 demandes, les liens politiques, et caetera. Donc,  
15 c'est madame Thibault qui faisait ça.

16 Q. **[1295]** Alors, on a placé le début autour de mil  
17 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), les  
18 problèmes d'eau, mais le contrat va se réaliser en  
19 quelle année?

20 R. Donc, si on va dans la chronologie, je pense... ça  
21 se peut-tu que c'est la page 40?

22 Q. **[1296]** 40, autour de 40...

23 R. Ça se peut-tu?

24 Q. **[1297]** ... oui.

25 Madame Blanchette...



1 R. Je pense que ça va aider les commissaires. Donc, on  
2 y va en quatre-vingt-dix-huit (98), là c'est un peu  
3 ce que je vous disais donc, monsieur Moreau, il est  
4 impliqué déjà à cette étape-là, aspect technique.  
5 On a des problèmes importants au niveau de la  
6 Saint-Gilles, au niveau de Saint-Gilles. Donc, ce  
7 que je vous disais tantôt, réalisation du... d'un  
8 projet, en fait réalisation de travaux, eau  
9 potable, égout, assainissement des eaux.

10 Q. **[1298]** Alors, là on le reverra pas tout, là, parce  
11 que...

12 R. Exact.

13 Q. **[1299]** Mais il y a des parties... il y a des  
14 travaux que ses préliminaires se font depuis mil  
15 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998).

16 R. Ça fait qu'on part avec l'étude préliminaire.  
17 Ensuite, là, la prochaine étape était d'aller  
18 chercher les subventions. On comprend qu'il y aura  
19 trois demandes de subvention... en fait, trois...  
20 trois... en fait, trois demandes de subvention. La  
21 première a eu lieu en février quatre-vingt-dix-neuf  
22 (99). Le programme d'aide financière qui était  
23 disponible dans le temps c'était Eau vive Québec.  
24 Ça pas bien fonctionné. Du moins, ce qui a été  
25 demandé, la Ville ne s'est pas qualifiée. Qui fait

1 qu'un petit peu plus loin dans le temps, on s'en va  
2 en deux mille un (2001), ils font une deuxième  
3 demande...

4 Q. **[1300]** Dans le cadre de quel programme?

5 R. Infrastructures Québec... Québec-Canada. Et puis ça  
6 fonctionne pas là encore non plus. Et puis on va  
7 faire une troisième demande, page suivante, le  
8 quatre (4) mars deux mille quatre (2004). Là,  
9 ensuite... O.K., c'est beau, on redescend juste un  
10 petit peu, quatre (4) mars. Et puis, finalement,  
11 ils vont réussir à se classifier Infrastructures  
12 Québec-Municipalités.

13 Q. **[1301]** Dans le cadre de ce programme-là?

14 R. Oui.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Est-ce que vous produisez l'onglet 4, Maître...

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 L'onglet 4? Ça c'est l'onglet 1. On est toujours  
19 dans le... on va rester dans cette pièce-là, les  
20 autres, on va y arriver un petit peu après.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bien, pendant que vous y êtes, c'était l'onglet  
23 140P...

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 1629, vous m'avez dit?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Comment avez-vous coté...

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Ce document-là?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... ce document-là?

7 LA GREFFIÈRE :

8 Ah! excusez-moi, 1629.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[1302]** Alors, c'est ça, un brin d'historique, mais  
13 ça a pris deux... deux fois où ça a pas fonctionné,  
14 la troisième fois...

15 R. La troisième ça a fonctionné, donc la Ville s'est  
16 qualifiée au sein de cette... de ce programme de  
17 subvention là, alors Infrastructures Québec-  
18 Municipalités.

19 Q. **[1303]** Le but de cette subvention-là c'était pour  
20 refaire...

21 R. En fait, réalisation des travaux, égout, aqueduc  
22 plus le site de traitement, incluant le bassin de  
23 rétention.

24 Q. **[1304]** Et on voit, toujours dans cette page-là, là,  
25 au sept (7) mars deux mille trois (2003)...

1 On est à la page 41, Madame Blanchette. Voilà.

2 On voit que la Municipalité obtient une subvention  
3 de quatre millions neuf cent soixante-seize mille  
4 (4,976 M\$) et une autre... une autre de huit  
5 millions sept cent quarante-trois mille (8,743 M\$)?

6 R. En fait, là, un coup que la subvention a été  
7 accordée, donc là on fait référence au MAMROT, on  
8 va y revenir tantôt...

9 Q. **[1305]** Oui.

10 R. ... je vais présenter un tableau, c'est un contrat  
11 qui est onze point sept millions (11.7 M\$),  
12 grossièrement. MTQ, deux millions (2 M\$); MAMROT,  
13 sept point cinq millions (7,5 M\$), pour un total de  
14 neuf point cinq (9,5). La différence, deux point  
15 trois millions (2,3 M\$), vient de la Municipalité.

16 Q. **[1306]** Alors, ça c'est des montants qui sont  
17 alloués ou provisionnés en deux mille trois (2003),  
18 dans la réalité c'est que ça a coûté onze point  
19 sept millions (11,7 M\$).

20 R. Onze point sept millions (11,7 M\$). Ça fait que là,  
21 l'ensemble des travaux qui sont soumis ça veut pas  
22 dire qu'ils sont tous acceptés. Donc, il y a quand  
23 même des négociations qui ont eu lieu à travers ça.  
24 Puis, sur les travaux qui sont acceptés, au prorata  
25 de cinquante-six pour cent (56 %) vont être payés.

1 Ça veut dire que s'ils font une demande de  
2 subvention puis il y a des travaux qui totalisent  
3 cent mille dollars (100 000 \$), alors ils vont  
4 payer... ils vont payer le cinquante-sept (56)...

5 Q. **[1307]** Cinquante...

6 R. ... cinquante-six mille (56 000) là-dessus.

7 Q. **[1308]** Cinquante-six (56). O.K.

8 R. Ça c'est décrit au niveau des contrats du MAMROT,  
9 vers la fin, vous allez voir comment qu'on vient...  
10 ce qui est admissible puis ce qui l'est pas.

11 Q. **[1309]** Bien, c'est ça, c'est là-dessus que je veux  
12 vous amener. Il y a des choses, il y a des travaux  
13 qui sont admissibles, il y en a qui ne le sont pas.  
14 Ça c'est discuté entre qui? On va essayer de placer  
15 le rôle maintenant de BPR, la Municipalité de  
16 Saint-Gilles et on verra tantôt les deux  
17 ministères, le MTQ et le MAMROT. Est-ce qu'il y a  
18 une façon... est-ce qu'ils ont une façon de tous se  
19 parler ensemble pour savoir sur quoi portent les  
20 travaux puis qu'est-ce qui est subventionné ou pas?

21 R. Donc, on comprend que BPR, depuis le début, apporte  
22 une aide... une aide technique, mais également  
23 amène plus que ça à la Ville, donc agissent, moi je  
24 vais dire aide à la gérance, là, mais c'est un peu  
25 plus que ça. Donc, représente la Ville au niveau

1 des préparations, l'envoi de ces... de ces demandes  
2 de subventions-là, tous les aspects techniques sont  
3 couverts. Ce que je vous disais tantôt, il y a  
4 l'aspect politique là-dedans, je veux pas aller  
5 trop loin, mais en fait ils viennent encadrer  
6 complètement la Ville, la municipalité de Saint-  
7 Gilles. Pourquoi? Parce que ces gens-là, puis c'est  
8 pas un propos réducteur, ces gens-là, on arrive  
9 puis du jour au lendemain bien là, ils ont des  
10 demandes, ils ont des problèmes d'eau potable, ils  
11 ont des problèmes d'égout, ont pas nécessairement  
12 toutes les ressources, ont pas nécessairement les  
13 connaissances. Ça fait que donc ils viennent  
14 s'accoter sur une firme qui dans ce cas-ci  
15 s'appelait BPR. Puis eux on va dire un clé en  
16 mains, eux les prennent en charge puis ils font en  
17 sorte que ça... ça...

18 Q. **[1310]** Ils leur offrent vraiment un projet clé en  
19 mains, on va aller chercher des subventions, on va  
20 rencontrer les gens qu'il faut rencontrer pour  
21 obtenir la subvention. Est-ce qu'ils ont même  
22 rédigé des résolutions pour la municipalité?

23 R. Là, on va y aller...

24 Q. **[1311]** Oui?

25 R. ... on avance un petit peu plus vite, là, mais dans

1 les faits autres qu'à partir du temps où les  
2 subventions sont rentrées là-dedans, je vais juste  
3 répondre à votre question de tantôt. Donc, il y a  
4 aussi une aide de BPR puis il y a des négociations  
5 entre le MAMROT, ce qui est admissible puis ce qui  
6 ne l'est pas, entre autres, les égouts pluviaux ne  
7 n'étaient pas, par exemple. Ça fait que, là, ils  
8 viennent, il y a des négociations qui sont... qui  
9 sont assez serrées, qui ont eu lieu avant le dépôt.  
10 Donc, dix (10) jours avant le dépôt des  
11 soumissions, il y avait encore des discussions qui  
12 étaient en cours là-dedans.

13           Donc, suivant l'acceptation, donc, le MTQ  
14 est rentré en jeu, le MAMROT est rentré là-dedans.  
15 Là, BPR était encore plus présent parce qu'il y a  
16 encore des... eux ils ont un terme pour ça, mais en  
17 gros on vient accorder un nouveau contrat à BPR et  
18 puis, là, il y a effectivement une aide à la  
19 gérance là-dedans. Cette aide à la gérance-là, moi  
20 je me suis posé la question, va assez loin, ça fait  
21 que ça s'apparente, à selon moi, je suis pas un  
22 expert, mais aux clés en mains. Ça fait qu'on écrit  
23 les résolutions pour la Ville, on fait les demandes  
24 de paiement, on fait les représentations  
25 politiques, on fait les présentations à la Ville,

1 j'ai lu ça dans ce que je suis allé chercher. Donc,  
2 ils sont excessivement présents BPR, on vient  
3 vraiment aider en long et en large, la Ville de  
4 Saint-Gilles pour passer au travers de ce type de  
5 contrat-là qui est quand même important, là, pour  
6 la Ville de Saint-Gilles.

7 Q. **[1312]** O.K. On va vider ça. Municipalité de Saint-  
8 Gilles, vous nous avez dit tout à l'heure c'est un  
9 petit village, est-ce qu'ils ont une propre...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 J'ai compris que c'est une petite ville.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[1313]** Une petite ville?

14 R. Mille huit cents (1800) habitants, j'ai vérifié  
15 encore ce matin.

16 Q. **[1314]** Je pense qu'au sens de la Loi des cités et  
17 villes, c'est considéré comme un village, mais  
18 petite municipalité, je pense que... et est-ce  
19 qu'ils ont un service de travaux publics?

20 R. C'est assez restreint. Il y avait un représentant,  
21 un directeur des travaux publics au sein de la  
22 municipalité de Saint-Gilles qui s'appelait  
23 monsieur Bruno Lemay, mais on s'entend que...

24 Q. **[1315]** Il est pas ingénieur?

25 R. Il est pas ingénieur, parce qu'on se serait parlé



1 c'est sûr. Alors...

2 Q. **[1316]** O.K. Savez-vous même s'il porte un titre,  
3 technicien?

4 R. C'est un technicien, effectivement.

5 Q. **[1317]** C'est un technicien quelconque, mais... mais  
6 il y a pas personne au sein de la municipalité qui  
7 détient d'expertise pour conseiller la municipalité  
8 sur l'ampleur, le choix des travaux, sauf BPR?

9 R. À ma compréhension, c'est non, parce que dans les  
10 mandats qu'on a donnés à BPR, c'est le mot que je  
11 cherchais tantôt, dans les mandats qu'on a passés à  
12 BPR, on y va de façon explicite, entre autres, aide  
13 à la gérance, puis dans le document on pourrait  
14 peut-être trouver la section au besoin, on vient de  
15 façon explicite décrire les services qui sont là-  
16 dedans. Ça fait que ça passe par, je vous disais  
17 tantôt, même la rédaction des résolutions, puis et  
18 caetera.

19 Q. **[1318]** Allez à la page 42, Madame Blanchette, dans  
20 le bas de la page, ça sera à partir de là, alors,  
21 on avait, juste remonter un brin?

22 R. Donc, juste remonter un brin. Donc, c'était le  
23 gros, le nouveau mandat parce qu'à partir de  
24 l'enquête, même si ça s'est fait de quatre-vingt-  
25 dix-huit (98) jusqu'à deux mille onze (2011).

1 Q. **[1319]** Oui?

2 R. Moi j'ai convergé, j'ai focussé sur une période qui  
3 est à partir du seize (16) septembre deux mille  
4 quatre (2004) jusqu'à la fin des travaux qui est  
5 août deux mille sept (2007). Et puis c'est là,  
6 qu'au niveau, qu'il y aurait eu, pas qu'il y aurait  
7 eu, mais qu'il y a eu des manquements au niveau de  
8 la pratique des individus.

9 Q. **[1320]** O.K.

10 R. O.K.

11 Q. **[1321]** Alors, là, on est dans les étapes  
12 préparatoires, là, mais on voit qu'il y a des  
13 mandats qui sont donnés?

14 R. Donc, le mandat qui est donné en deux mille quatre  
15 (2004) c'est la portion qui est en haut ici, c'est  
16 ça ici, donc, étude préparatoire et services. Il y  
17 a déjà eu des études préliminaires, relevés et mise  
18 en plan. Donc, c'est dans cette période-là de deux  
19 mille quatre (2004) jusqu'en soumission, il va  
20 aller en soumission en deux mille cinq (2005), mai  
21 deux mille cinq (2005). Donc, relevés, mise en  
22 plan, on a plan et devis, dépenses, plan et devis,  
23 puis l'aide à gérance. Moi ça a attiré mon  
24 attention, parce que j'ai décrit un petit peu plus  
25 bas, donc, si on bouge juste un petit peu.

1 Q. **[1322]** Descendre. Voilà.

2 R. Alors, préparation de projets et lettres et/ou de  
3 résolutions, démarches d'expropriation, démarches  
4 de remboursement, demande de financement permanent.  
5 Donc, c'est vraiment BPR a un rôle-clé au sein...  
6 au sein de la municipalité.

7 Q. **[1323]** De la municipalité?

8 R. Oui.

9 Q. **[1324]** Dans la gestion de ce contrat-là et est-ce  
10 qu'il y a d'autres firmes que BPR ou d'autres  
11 firmes que BPR d'impliquées pour la municipalité?

12 R. La firme de génie-conseil retenue c'est la firme  
13 BPR, c'est sûr qu'il y a des sous-contractants là-  
14 dedans.

15 Q. **[1325]** Oui?

16 R. Mais donc, on pourrait revenir peut-être tantôt à  
17 l'organigramme. Je sais pas si on est rendu là.

18 Q. **[1326]** On va, on y reviendra tout à l'heure?

19 R. O.K.

20 Q. **[1327]** Mais je veux en fait, essentiellement c'est  
21 BPR?

22 R. C'est BPR qui a le rôle-clé. Il a le rôle-clé par  
23 rapport à la Ville, puis il a le rôle-clé aussi la  
24 réalisation des travaux, surveillance des travaux,  
25 et caetera, donc, c'est tout là que ça se passe.

1 Q. **[1328]** Et on a vu la date, on était au seize (16)  
2 septembre deux mille quatre (2004), les travaux  
3 sont pas commencés, là?

4 R. Non, onze (11) octobre deux mille cinq (2005).

5 Q. **[1329]** O.K. On termine juste brièvement deux mille  
6 quatre (2004), deux mille cinq (2005), amenez-nous  
7 jusqu'au début des travaux, qu'est-ce qui s'est  
8 passé?

9 R. Brièvement, donc, madame Gagnon rentre en scène  
10 quelque part entre deux mille quatre (2004),  
11 septembre deux mille quatre (2004) et dans le temps  
12 parce que, là, on s'entend qu'il faut préparer les  
13 plans et devis, il faut... il faut, en fait, il  
14 faut mettre sur papier les travaux qu'on s'apprête  
15 à réaliser sur la base des subventions où est-ce  
16 qui était admissible. Donc, en gros, on travaille  
17 plan et devis, je rentrerai pas trop dans les  
18 détails, soumissions. Donc, juste un petit peu  
19 avant les soumissions, donc, dans le bordereau qui  
20 faisait partie, il y a deux tomes au devis, je  
21 nommerai pas les pièces.

22 Q. **[1330]** Non?

23 R. Il faut surtout pas donner les pièces ici, donc, il  
24 y a deux devis, deux cahiers au devis et puis à  
25 l'intérieur de ce... du premier tome, donc, on a un

1 bordereau de soumission qui est là-dedans. À la  
2 lecture du bordereau, il y avait deux options  
3 possibles. Ils ont choisi l'option 1, mais c'était  
4 pas clair encore, on avait pas encore clairement  
5 défini de façon à cent pour cent (100 %) l'ensemble  
6 des travaux qu'on devrait faire. Donc, dix (10)  
7 jours avant d'aller en soumission, il y avait  
8 encore des discussions qui se faisaient avec le  
9 MAMROT pour essayer de venir ajuster puis toujours  
10 ajuster les travaux que la ville voulait faire,  
11 mais qui n'était pas nécessairement, mais ce qui  
12 était admissible. Donc, c'est monsieur Moreau qui  
13 faisait ces discussions-là avec le MAMROT puis,  
14 pour avoir rencontré le chargé de projet au niveau  
15 du MAMROT, c'est pas facile de déterminer ce qu'il  
16 l'est puis ce qu'il l'est pas puis, dépendamment de  
17 ce que c'est, il y a un pourcentage qui varie alors  
18 c'est toute une logique. Donc dix (10) jours avant,  
19 on est toujours à...

20 Q. **[1331]** En discussion.

21 R. En discussion. On s'en va en soumission, je pense  
22 que c'est en mai deux mille cinq (2005), il y aura,  
23 je vais aller juste un petit peu plus loin, mai  
24 deux mille cinq (2005).

25 Q. **[1332]** Oui, c'est mai deux mille cinq (2005).

1 R. Là...

2 Q. **[1333]** Je vais vous laisser le retrouver et, on est  
3 deux mille cinq (2005).

4 R. Le ou vers le vingt (20) mai deux mille cinq (2005)  
5 donc on s'en va en soumission. Dans les jours qui  
6 ont suivi il y aura trois addenda à ce devis-là.  
7 Donc le premier addenda sera émis le neuf (9) juin  
8 deux mille cinq (2005), le deuxième addenda le  
9 vingt-deux (22) juin, troisième addenda le vingt-  
10 sept (27) juin puis ouverture des soumissions le  
11 trente (30) juin.

12 Q. **[1334]** On a même retardé l'ouverture des  
13 soumissions parce qu'il y avait des addenda. Alors  
14 c'est, avant de se rendre à l'ouverture des  
15 soumissions, il y avait encore beaucoup de flou à  
16 un moment donné sur la portée exacte de ces  
17 travaux-là.

18 R. Je vous dirais que oui, il y avait un flou, il y  
19 avait une zone grise. Est-ce que c'est une grosse  
20 zone grise parce que il reste que le bordereau a  
21 été émis...

22 Q. **[1335]** Oui.

23 R. ... puis ils ont coté là-dessus mais il y avait une  
24 portion encore, la ville était pas encore tout à  
25 fait, pas d'accord mais elle avait dans l'idée

1 d'aller faire des travaux supplémentaires là-dedans  
2 qui faisaient pas partie du bordereau.

3 Q. **[1336]** Il faut comprendre que la municipalité va  
4 devoir procéder par règlement d'emprunt pour  
5 avoir...

6 R. Exact.

7 Q. **[1337]** ... pour pouvoir financer sa partie.

8 R. Il y aura plusieurs règlements d'emprunt.

9 Q. **[1338]** D'emprunt. Je vous amène peut-être à votre  
10 document, à la page 44 et peut-être juste pour voir  
11 la nature des discussions alors on est au dix (10)  
12 mai deux mille cinq (2005), avant l'appel d'offres,  
13 et il y a encore des discussions, on va descendre,  
14 5.07, voilà « travaux admissibles ». Là, je  
15 comprends que vous reportez, vous rapportez des  
16 échanges qu'il y a eus entre la municipalité et les  
17 différents ministères?

18 R. Là, en fait, c'est avant que, à partir du temps où  
19 la municipalité a eu les subventions, la  
20 municipalité a décidé de mettre en place ce qu'on  
21 appelle un comité technique. Il y avait le maire,  
22 monsieur Samson, là-dessus, il y avait madame Aline  
23 Martin qui était la DG du temps, il y avait  
24 monsieur Bruno Lemay là-dedans. Donc, ils ont  
25 travaillé...

1 Q. **[1339]** Monsieur Lemay, ça, c'est le...

2 R. Qui était le...

3 Q. **[1340]** ... responsable des travaux publics.

4 R. Exact, puis qui a été surveillant aussi avant.

5 Q. **[1341]** O.K. Les deux.

6 R. Ça marche? Donc il savait ce qui se passait au  
7 niveau de la ville. Donc ce comité technique-là, il  
8 y avait des, seuls étaient présents BPR et la ville  
9 donc le MAMROT, le MTQ est pas là, O.K. Seul est  
10 présent au comité technique ces gens-là. On va y  
11 revenir tantôt à l'organigramme.

12 Q. **[1342]** Oui.

13 R. Je vais vous dire, au niveau de la structure, vous  
14 allez être capable de faire des liens, des liens  
15 faciles. Donc il y a des pv qui sont émis à chacune  
16 de ces rencontres, soit au comité technique,  
17 soit... Ça veut dire qu'à partir du temps où les  
18 travaux vont débiter, on va venir modifier un peu  
19 le rôle du comité technique en y ajoutant, entre  
20 autres, le suivi des travaux.

21 Q. **[1343]** O.K.

22 R. Et puis ensuite on va commencer des réunions de  
23 chantier, O.K., donc il y a aussi des pv d'écrits à  
24 ces réunions de chantier-là, il y en aura quatorze  
25 (14) puis, dans le cas où il y a des problèmes



1 importants, ça arrivera à cinq occasions, on va  
2 faire des réunions spéciales, il y a aussi des pv  
3 écrits là-dessus. Donc l'information que vous voyez  
4 ici, 5.7, c'est un extrait d'un des pv qui, alors  
5 coordination, comité technique, la réunion numéro  
6 5, comité technique, on nommera pas la pièce, puis  
7 l'article 5.7 de ça, c'est, entre autres, on vient  
8 dire qu'effectivement le MAMROT ne veut pas rendre  
9 admissibles certains ouvrages dont le chemin  
10 d'accès, et cetera. Des négociations sont en cours  
11 avec le MAMROT pour rendre les travaux les plus  
12 admissibles.

13 Q. **[1344]** O.K. Et...

14 R. Rendre le plus de travaux admissibles, excusez.

15 Q. **[1345]** Plus, O.K. Et à 5.08, et ça sera le  
16 paragraphe, particulièrement les soulignés en bas,  
17 ça nous dit quoi?

18 R. Alors ce qu'on dit c'est il y aura, bon, autre  
19 règlement d'emprunt pour les travaux additionnels  
20 donc, voyez-vous, c'est pas encore tout à fait  
21 réglé alors il y aura une rencontre avec le comité  
22 technique et que des décisions seront prises sur  
23 les travaux à enlever du contrat et le règlement  
24 d'emprunt additionnel à faire.

25 Q. **[1346]** Donc une grosse facture qui s'en vient,

1           puis, là, il va falloir faire des choix. C'est ça  
2           qu'on est en train de dire dans cette...

3           R. Non, on est, il y a, je pense que le gros des  
4           travaux a été déterminé.

5           Q. **[1347]** Oui.

6           R. Mais il reste encore des options, je dis options  
7           mais il reste encore des travaux que la ville  
8           voudrait avoir qui faisaient pas partie du  
9           bordereau, il va falloir effectivement venir  
10          ajuster le tir puis on dit, effectivement, bien en  
11          fonction de ce qui va être admissible parce que les  
12          discussions continuent avec le MAMROT, on va venir,  
13          il va falloir faire un nouveau règlement d'emprunt  
14          pour venir couvrir ces extra-là.

15          Q. **[1348]** Et je vous, toujours dans cette page-là,  
16          juste un petit peu plus bas, parce que vous en avez  
17          parlé tout à l'heure, les conduites pluviales, ça,  
18          est-ce que c'était clair que c'était quelque chose  
19          qui était exclu des subventions gouvernementales?

20          R. En fait, je suis pas un expert. Ce qu'on me dit,  
21          c'est que moi j'ai rencontré les intimés au mois de  
22          mai puis au mois de juillet j'ai rencontré...

23          Q. **[1349]** Les intimés? C'est...

24          R. Donc étant monsieur Rioux, j'ai rencontré quatre  
25          personnes en fait.

1 Q. **[1350]** Oui.

2 R. Monsieur Rioux, Moreau, Gagnon, monsieur Levasseur.

3 Q. **[1351]** O.K.

4 R. Qui, dans ce cas ici, a fait la conception des  
5 éléments épurateurs.

6 Q. **[1352]** O.K.

7 R. On va dire ca. Puis au mois de juin, j'ai rencontré  
8 les gens du MAMROT et puis du MTQ, monsieur  
9 Morrissette de CGC, on va y revenir tantôt. Lorsque  
10 j'ai rencontré cette personne-là, monsieur Alain  
11 Roy, du MAMROT, j'ai pas mis ma preuve sur la  
12 table, là, parce que j'étais déjà pas mal enligné,  
13 j'ai déposé, dans mon cas, dans mon dossier était  
14 la pièce 1009 et puis j'ai dit...

15 Q. **[1353]** C'est quoi cette pièce-là que vous avez  
16 montré?

17 R. Bien, c'est une des dix mille cent (10 100)  
18 pièces...

19 Q. **[1354]** Oui.

20 R. ... qui sont numérotées de 1 à 16 000.

21 Q. **[1355]** Oui, oui.

22 R. Donc c'est...

23 Q. **[1356]** Mais quelle est cette pièce-là que vous  
24 montrez à monsieur...

25 R. Qui est une réserve budgétaire qui a été créée afin

1 d'éponger des extra...

2 Q. **[1357]** O.K.

3 R. ... donc des travaux qui, à l'origine, ne faisaient  
4 pas partie du bordereau de soumission.

5 Q. **[1358]** O.K.

6 R. Alors j'ai sorti cette pièce-là puis j'ai dit, j'ai  
7 demandé à monsieur Roy de commenter donc il y a des  
8 notes sténos là-dessus puis, en gros, la première  
9 chose qui a sauté, qui est venue, en fait, ce que  
10 monsieur Roy m'a dit, c'est, donc je peux vous lire  
11 « Je vois des travaux mais je vois dans vos choses  
12 des conduites pluviales. Ce n'était pas  
13 admissible. » O.K. Alors je veux dire que...

14 Q. **[1359]** Alors c'est...

15 R. ... si on avait demandé une directive de changement  
16 pour une conduite pluviale bien on l'a refusée.  
17 O.K.

18 Q. **[1360]** O.K. Alors au Ministère, quand ils regardent  
19 ça, des conduites pluviales, c'était pas admissible  
20 au programme de subvention.

21 R. Cette conduite qui est là, exact.

22 Q. **[1361]** C'est bon.

23 R. C'est ce qu'on peut en comprendre.

24 Q. **[1362]** Bon. Alors, là, on voit qu'il y a des choses  
25 qui sont admissibles au programme de subvention et

1 il y en a qui ne le sont pas.

2 R. Mais on comprend que les gens qui ont représenté la  
3 ville dans ce cadre-là, et déterminé ce qui l'était  
4 ou ce qui l'était pas, c'était monsieur Moreau et  
5 puis madame Gagnon savait très bien aussi ce qui  
6 était admissible ou pas.

7 Q. **[1363]** Il va falloir qu'on explique. On va arriver  
8 à l'organigramme. On peut, on va coter la pièce  
9 immédiatement, Madame la Présidente, c'est l'onglet  
10 numéro 2.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1630.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 1630.

15 16:53:10

16

17 140P-1630 : Organigramme sommaire du dossier M80-  
18 98-05 au 8 mars 2014

19

20 Q. **[1364]** Et je pense qu'on terminera la journée avec  
21 ça. Ça peut être un peu, un peu ardu. On va vous  
22 suivre là-dessus et je comprends que cet  
23 organigramme-là met en relation, par des liens  
24 d'affaires, contractuels, toutes les différentes  
25 parties dont vous nous parlez.

1 R. Vous allez comprendre le lien entre, le rôle et le  
2 lien entre les individus, mais autre que ça, le  
3 lien entre les firmes contractuelles O.K.? Alors  
4 simplement, donc, le maître d'oeuvre ou le client  
5 principal, donc c'est la ville. On comprend que la  
6 ville a signé, la ville, la municipalité de Saint-  
7 Gilles a signé un contrat avec le MTQ, la  
8 municipalité a signé un contrat avec le MAMROT et  
9 la municipalité a signé un contrat avec EMF.  
10 Cependant, au niveau contractuel, il y a des, je  
11 dis pas une exception, mais on... Alors simplement  
12 dire que même si le contrat du MTQ, même s'il y a  
13 un contrat entre la ville et le MTQ, le MTQ en fait  
14 verse directement ses honoraires à BPR et verse  
15 directement la réalisation des travaux à EMF. Si je  
16 prends le cas du MAMROT, le MAMROT eux autres  
17 agissent différemment, c'est-à-dire que l'ensemble  
18 des fonds sont versés à la municipalité, donc de  
19 Saint-Gilles, et la ville de Saint-Gilles verse les  
20 honoraires à BPR, qui donc, c'est les honoraires...  
21 parce qu'oubliez pas, il y a trois payeurs là-  
22 dedans. Donc la portion d'honoraires qui sont  
23 imputables au MAMROT est versée par la ville donc  
24 il y a une portion dans ce que la ville verse, il y  
25 a une portion qui vient du MAMROT et une portion

1 qui vient de la ville, et puis la municipalité  
2 verse pour le MAMROT la portion de la municipalité  
3 et du MAMROT directement à EMF. Les... Tantôt je  
4 fais juste... J'attire l'attention des  
5 commissaires, tantôt j'ai fait référence à la  
6 municipalité qu'on avait mis en place un comité  
7 technique. Donc, vous voyez le comité technique,  
8 vous voyez le nom des gens qui est là, donc  
9 monsieur Lemire, Martin, madame Martin, Samson, et  
10 puis...

11 Q. **[1365]** Deux conseillers.

12 R. Exact. Deuxième point, BPR, donc, il y avait une  
13 équipe de projets là-dedans. Donc vous voyez madame  
14 France Thibault qui a été au développement puis qui  
15 a été là jusqu'au début des travaux puis ensuite on  
16 l'a plus vue. Vous reconnaissez monsieur Moreau,  
17 Gagnon, Levasseur puis monsieur Rioux. Monsieur  
18 Rioux était un des surveillants de chantier là-  
19 dedans.

20 Q. **[1366]** Qui va intervenir, on va le placer tout de  
21 suite dans le temps monsieur Rioux.

22 R. Il va intervenir, lui il va rentrer beaucoup plus  
23 tard. Donc, c'est un monsieur, c'est un monsieur  
24 qui est nouveau, qui sort de l'université en deux  
25 mille cinq (2005), donc se joint à BPR puis il va

1 rentrer dans ce dossier-là en septembre deux mille  
2 six (2006), septembre-octobre deux mille...

3 Q. **[1367]** Pour finir les travaux.

4 R. Pour finir les travaux.

5 Q. **[1368]** Pour surveiller le...

6 R. Oui, je vais juste ouvrir une parenthèse en disant  
7 que sur les échéanciers, donc, les travaux ont  
8 commencé en octobre deux mille cinq (2005), onze  
9 (11) octobre deux mille cinq (2005). Ils étaient  
10 supposés se finaliser le vingt-quatre (24) ou le  
11 vingt-six (26) septembre deux mille six (2006) mais  
12 dans les faits, il restait dix (10 %) à quinze pour  
13 cent (15 %) des travaux à terminer donc monsieur  
14 Rioux est rentré en jeu là-dedans, il est rentré...  
15 C'est là que son rôle débute puis c'est lui qui  
16 sera en charge des travaux, donc de septembre deux  
17 mille six (2006), là on comprend qu'on arrête  
18 l'hiver, puis ça se terminera en août deux mille  
19 sept (2007). Je termine là-dessus. Je vais aller un  
20 petit peu plus loin, Maître Crépeau.

21 Q. **[1369]** Oui.

22 R. Donc le MTQ, donc qui a été rencontré? Donc c'est  
23 monsieur Moreau, Gagnon, Levasseur, Rioux. J'ai  
24 quand même rencontré les gens au MTQ, madame  
25 Lessard, les gens au MAMROT, donc monsieur Alain



1 Roy, j'ai rencontré l'entrepreneur, monsieur Yvan  
2 Saint-Louis puis monsieur Jacques Marchand, j'ai  
3 ren... puis dans le contexte EMF, parce que ça a  
4 pas été un dossier facile, eux ont retenu les  
5 services d'un sous-contractant qui s'appelle CGC.  
6 J'ai également rencontré monsieur Morrissette.

7 Q. **[1370]** O.K.

8 R. Considérant que je n'ai pas de pouvoirs par rapport  
9 à la ville de toute façon, qu'est-ce que je voulais  
10 démontrer? Je voulais démontrer qu'il y avait eu  
11 falsification. Donc il y avait un processus qui  
12 était clairement établi, article 5.20 au niveau du  
13 devis, article 4...

14 Q. **[1371]** Demain, demain on reviendra, là, sur cet  
15 item-là, là.

16 R. Mais en gros ce processus-là a été contourné...

17 Q. **[1372]** O.K.

18 R. ... on s'entend, et puis on est venu, grosso modo,  
19 faire des ponctions à l'intérieur du bordereau. On  
20 va y revenir demain.

21 Q. **[1373]** Alors juste pour terminer, parce qu'on  
22 finira la journée avec ça, il y a cet organigramme-  
23 là où on a la structure, les relations  
24 contractuelles puis je comprends qu'il y a des  
25 protocoles entre les municipalités, vous avez parlé

1 de contrats ou de protocoles.

2 R. Les contrats signés entre la municipalité et le  
3 MTQ, le MTQ appelle ça les protocoles...

4 Q. **[1374]** Les protocoles.

5 R. Protocole qui est 34075, c'est la portion des  
6 honoraires qui est environ deux cent mille  
7 (200 000 \$), puis le protocole 34090, je nommerai  
8 pas la pièce, mais qui est tout l'aspect des  
9 matériaux, réalisation des travaux. Je voulais  
10 juste attirer l'attention. C'est... On peut  
11 comprendre déjà à ce moment-là que le rôle ici de  
12 BPR est clef. On a dit tantôt que déjà il donne une  
13 aide à la gérance ou du moins un clef-en-main par  
14 rapport à la municipalité de Saint-Gilles mais plus  
15 que ça, ces gens-là ont fait un mandat pour les  
16 phases préliminaires, préparation plans et devis,  
17 gestion des travaux, surveillance des travaux puis  
18 ils font également l'autorisation des paiements.  
19 Puis c'est donc, c'est eux qui viennent sur le  
20 chantier, viennent en fait gérer ce qui se passe  
21 pour le MTQ, le MAMROT, parce que le MTQ n'a pas de  
22 surveillants, le MAMROT n'a pas de surveillants.  
23 Donc les seuls surveillants qui sont actuellement  
24 sur le chantier ou qui ont été sur le chantier  
25 c'est le monsieur de la ville, donc monsieur Bruno

1 Lemay et puis le surveillant de BPR. Donc ils ont  
2 un rôle clef eux autres là-dedans.

3 Q. **[1375]** Ils ont un rôle clef et vous nous avez dit  
4 tout à l'heure que les travaux, l'ensemble des  
5 travaux, il y en a eu pour un million sept (1,7 M\$)  
6 sur lequel...

7 R. Onze millions sept (11,7 M\$).

8 Q. **[1376]** Onze millions sept (11,7 M\$), excusez-moi,  
9 sur lequel les deux gouvernements, les deux  
10 ministères, MTQ et MAMROT ont versé neuf point...

11 R. ... cinq millions en chiffre rond, oui.

12 Q. **[1377]** ... cinq millions (9,5 M\$). Ils n'ont pas de  
13 surveillant sur le chantier.

14 R. Effectivement. Dans le cas du MTQ, il n'y avait pas  
15 de surveillant de chantier. Il faut être bon  
16 joueur. Il reste que madame Lessard était aux  
17 réunions de chantier. Madame Lessard a quand même  
18 suivi, allait de façon sporadique pour aller  
19 vérifier l'évolution des travaux. Dans le cas du  
20 MAMROT, puis c'est pas réducteur comme propos avec  
21 respect, monsieur Roy n'avait pas de surveillant,  
22 n'était pas aux réunions de chantier, n'était pas  
23 aux réunions spéciales. Tantôt je vous disais qu'il  
24 y avait des comités techniques. Donc on sait qu'il  
25 était pas là non plus mais il était pas invité non

1 plus. Donc monsieur Roy n'a pas sorti de son bureau  
2 à Québec.

3 Q. **[1378]** O.K.

4 R. O.K.? Donc il était, suivait strictement les  
5 directives de madame Gagnon. Ça se faisait par  
6 téléphone.

7 Q. **[1379]** Et on terminera avec ça. Le MAMROT est le  
8 plus gros des deux ministères payeurs.

9 R. C'est quand même sept point cinq millions (7,5 M\$),  
10 c'est onze point sept (11,7 M\$).

11 Q. **[1380]** Sur onze point sept (11,7 M\$).

12 LA PRÉSIDENTE :

13 À demain matin. Merci.

14 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE AU 24 AVRIL 2014, 9 H 30

15

16

---

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

SERMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON,  
sténographes officiels, certifions que les pages  
qui précèdent sont et contiennent la transcription  
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le  
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

---

Jean Larose (Tableau #254493-8)

Sténographe officiel

---

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

Sténographe officielle